



# **RAPPORT ANNUEL 2014**

Assemblée Générale  
Mixte du 19 juin 2015

# Rapport

## Annuel 2014

**SOCIETE INTERNATIONALE  
DE PLANTATIONS D'HEVEAS SA  
« S.I.P.H. »**

Société Anonyme au Capital  
de 11.568.965,94 €

*Siège social :*

53 rue du Capitaine Guynemer  
92400 COURBEVOIE

R.C.S. Nanterre B 312 397 730



**SOCIETE INTERNATIONALE  
DE PLANTATIONS D'HEVEAS**



**S I P H**

**Société Internationale de Plantations d'Hévéas**

### **Attestation du Responsable du rapport financier annuel**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, ci-joint, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

**Bertrand VIGNES**  
Directeur Général



# RAPPORT ANNUEL 2014

## SOMMAIRE

<u>ORGANE DE DIRECTION AU 31 DECEMBRE 2014</u>	<u>4</u>
<u>ORGANIGRAMME DES SOCIETES AU 31 DECEMBRE 2014</u>	<u>5</u>
<u>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014</u>	<u>6</u>
<input type="checkbox"/> FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES	6
<input type="checkbox"/> LE MARCHE EN 2014	8
<input type="checkbox"/> ANALYSE DE L'ACTIVITE	9
<input type="checkbox"/> BILAN ET RESULTAT	19
<input type="checkbox"/> SIPH EN BOURSE	24
<input type="checkbox"/> CONSEIL D'ADMINISTRATION	25
<input type="checkbox"/> HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	28
<input type="checkbox"/> INFORMATIONS SUR LES CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES	29
<input type="checkbox"/> INFORMATIONS SUR LES CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LES DIRIGEANTS (OU PRINCIPAUX ACTIONNAIRES) ET UNE FILIALE	29
<input type="checkbox"/> RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2014	30
<u>COMPTES SOCIAUX</u>	<u>66</u>
<input type="checkbox"/> BILAN AU 31 DECEMBRE 2014	67
<input type="checkbox"/> COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014	68
<input type="checkbox"/> ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014	69
<u>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</u>	<u>86</u>
<input type="checkbox"/> BILAN CONSOLIDE	87
<input type="checkbox"/> COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	88
<input type="checkbox"/> ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL	89
<input type="checkbox"/> TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	90
<input type="checkbox"/> TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	91
<input type="checkbox"/> NOTE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	92
<u>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>	<u>158</u>
<input type="checkbox"/> PREMIERE PARTIE :	161
<input type="checkbox"/> DEUXIEME PARTIE :	169
<input type="checkbox"/> TROISIEME PARTIE :	190
<u>RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</u>	<u>191</u>
<input type="checkbox"/> RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS	191
<input type="checkbox"/> RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES	194
<input type="checkbox"/> RAPPORT SPECIAL	197
<input type="checkbox"/> RAPPORT SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE	202
<u>ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 JUIN 2015</u>	<u>205</u>
<u>TEXTE DES RESOLUTIONS</u>	<u>206</u>

**SOCIETE INTERNATIONALE  
DE PLANTATIONS D'HEVEAS**

**SIPH**



*PRODUCTION, USINAGE ET  
COMMERCIALISATION DE CAOUTCHOUC NATUREL  
A USAGE INDUSTRIEL*



## ORGANE DE DIRECTION AU 31 DECEMBRE 2014

CONSEIL D'ADMINISTRATION	Début	Mandat (*) (Exercice)	Fin
<b>M. Pierre BILLON</b> <i>Président du Conseil d'administration</i>	2012		2014
<b>M. Alassane DOUMBIA</b>	2010		2014
<b>IMMORIV (Côte d'Ivoire)</b> <i>Administrateur Représentée par Mme Lucie BARRY-TANNOUS</i>	2012		2014
<b>SIFCA (Côte d'Ivoire)</b> <i>Administrateur Représentée par Mme Frédérique VARENNES</i>	2010		2014
<b>MFPB « Michelin Finance » (Pays-Bas)</b> <i>Administrateur Représentée par M. Thierry SERRES</i>	2010		2014
<b>TRANSITYRE BV</b> <i>Administrateur Représentée par M. Jacques-Philippe Hollaender</i>	2010		2014
<b>M. Bernard DIGUET</b> <i>Censeur</i>	2012		2015

### DIRECTION

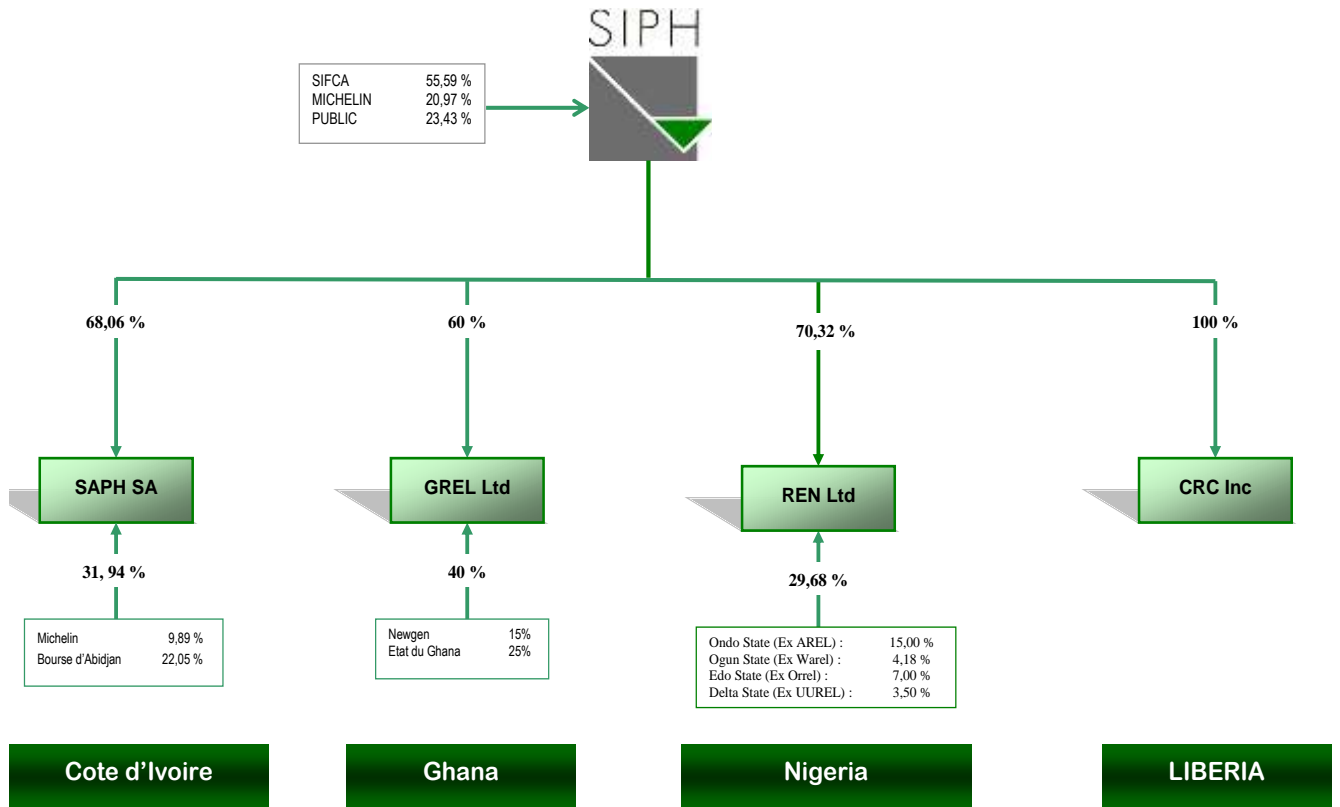
<b>M. Pierre BILLON</b>	Président du Conseil d'administration
<b>M. Bertrand VIGNES</b>	Directeur Général
<b>Mme Frédérique VARENNES</b>	Secrétaire Général

### COMMISSAIRES AUX COMPTES

DELOITTE	Titulaire	2016
MAZARS	Titulaire	2014
BEAS	Suppléant	2016
Guillaume POTEL	Suppléant	2014

(\*) Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer les comptes de l'exercice mentionné ci-dessus

# ORGANIGRAMME DES SOCIETES AU 31 DECEMBRE 2014



SA : SOCIETE ANONYME  
LTD: LIMITED COMPANY  
INC.: INCORPORATED COMPANY

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2014, vous permettre de prendre connaissance des rapports de vos Commissaires aux Comptes et de décider de l'affectation du résultat.

Nous vous donnons d'abord quelques informations relatives au contexte économique dans lequel évolue SIPH et sur les faits marquants de l'exercice 2014.

## FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES

### FAITS MARQUANTS

#### ► Un bas de cycle (-32,6% sur le cours moyen en euros)

Le cours du caoutchouc (Sicom 20), qui se situait à 2,1 \$/kg début janvier 2014, a enregistré une baisse régulière pour atteindre 1,5 \$/kg en fin d'année.

Exprimé en euros, le cours moyen 2014 est en repli de 32,6 % par rapport à l'an dernier (1,28 €/kg contre 1,90 €/kg en 2013).

#### ► L'exercice 2014 de nouveau impacté (54,3 millions) par les évaluations d'actifs

Les évaluations d'actifs par cash-flow projetés ont été revues à la baisse, reflétant le retournement des cours du caoutchouc ; ainsi, la juste valeur des actifs biologiques diminue de 48,2 millions d'euros, tandis que les actifs de CRC sont dépréciés de 6,2 millions d'euros au total au 31 décembre 2014.

Avec un chiffre d'affaires caoutchouc de 226,7 millions d'euros, et après les évaluations d'actifs, le résultat consolidé du groupe SIPH ressort en perte de 61,9 millions d'euros.

#### ► Fiscalité en Côte d'Ivoire :

La loi de finance ivoirienne de 2013 a supprimé l'exemption de TVA qui s'appliquait aux entreprises exportatrices : désormais, SAPH acquitte la TVA, avant de pouvoir la récupérer auprès de l'Etat Ivoirien. Au 31 décembre 2014, le crédit de TVA est de 11,3 M€.

Un décret a modifié le taux de la taxe sur le chiffre d'affaires, auparavant de 5%, en instaurant des seuils variant de 2,5% à 5% en fonction du niveau des cours. Dès février 2014, les cours se sont situés en dessous du seuil de déclenchement : cette taxe à l'exportation n'a donc pas eu d'impact significatif sur les charges en 2014.



## ► Equilibres financiers 2014

L'activité a généré un flux de trésorerie de 32,2 millions d'euros.

La mobilisation de 38,2 millions de prêts nouveaux par les filiales du Groupe a permis d'assurer le déploiement du programme de développement ( 51 millions en 2014 contre 49 millions en 2013).

La trésorerie nette de dette passe ainsi de -31,6 millions d'euros fin 2013 à -61,2 millions d'euros fin 2014.

## PERSPECTIVES

### ► Marché du caoutchouc

Depuis le début de l'année 2015, le cours du caoutchouc s'établit autour de 1,4 \$/kg, l'évolution de la parité euro dollars actuelle améliorant le cours exprimé en euros (*1,26€/kg en moyenne au T1 2015, contre 1,20€/kg au T4 2014*).

Dans le contexte actuel, la croissance de l'offre devrait être inférieure à celle de la demande, mais en l'absence d'une plus franche reprise économique, les stocks devraient continuer à peser sur le marché en 2015.

Malgré cela, SIPH écoule facilement sa production auprès des acheteurs et entend donc poursuivre l'augmentation de sa production globale - estimée à environ +20% en 2015 -, ainsi que la baisse de ses prix de revient, et le contrôle de ses investissements.

### ► Développement et financement

Si le Groupe SIPH s'organise afin de traverser le bas de cycle actuel, par prudence, il demeure confiant dans la reprise des cours actuel, avec l'infléchissement de la production asiatique et la reprise de la croissance de la demande.

SIPH maintiendra donc ses investissements stratégiques de croissance progressive des surfaces, de renouvellement et d'adaptation des capacités industrielles pour disposer de tous les atouts nécessaires en vue d'une reprise potentielle du marché, et décalera certains investissements dans le temps.

Le niveau actuel des cours n'étant pas rémunérateur malgré les actions volontaristes sur les prix de revient, SIPH aura recours à l'emprunt pour assurer ses équilibres financiers.

## EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant

## LE MARCHÉ EN 2014

Depuis 2012, la croissance de la demande mondiale de caoutchouc connaît un ralentissement, tandis que la production poursuivait son augmentation. L'excédent de production est évalué à 1 millions de tonnes sur ces 2 années de ralentissement de l'économie mondiale.

En 2014, la production mondiale stagne à 11,9 millions de tonnes et correspond globalement à la demande.

La production asiatique donne des signes nets d'infléchissement dans les grands pays producteurs, notamment la Thaïlande (4,2 millions de tonnes) et l'Indonésie (3,1 millions de tonnes), qui représentent à eux seuls plus de 60% de la production mondiale.

Constatée sur des périodes longues, de 5, 10 ou 15 ans la croissance de la consommation de caoutchouc naturel augmente de 3% à 4%. Un coup d'arrêt est constaté dans cette croissance régulière en 2012, qui reprend dès 2013 et s'établit à +4,8% en 2014.

La part de la Chine dans la consommation mondiale n'a cessé de croître, passant de 30% en 2008 à 40% en 2014.

(Source LMC 4<sup>e</sup> trim. 2014)

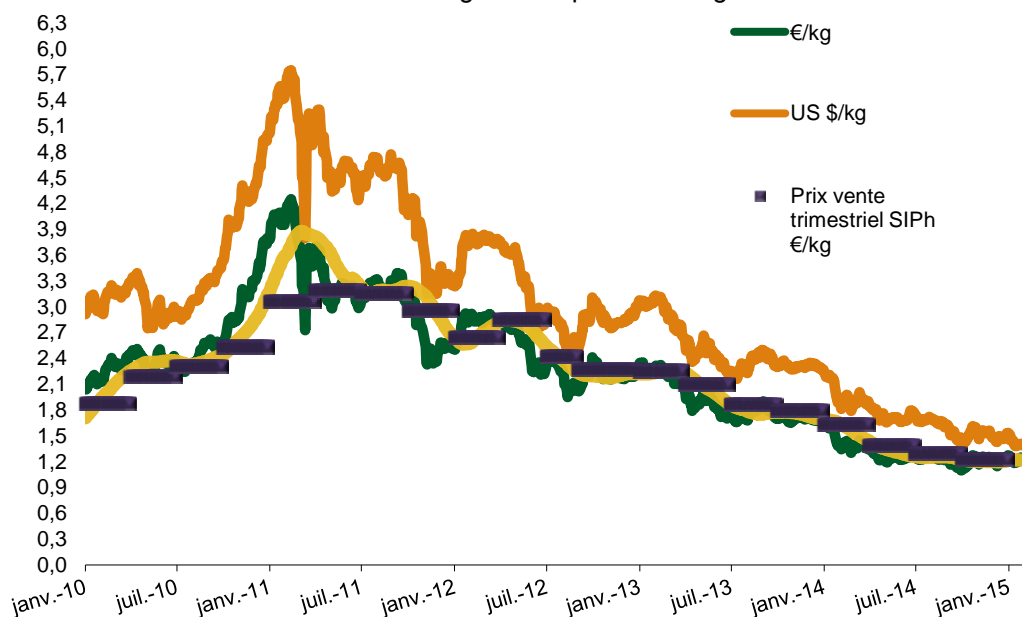
(Source Intelligence caoutchouc 2014 – SNCP)

La tendance baissière des cours constatée en 2013 s'est poursuivie en 2014 : Le Sicom 20, qui cotait au-delà de 2\$/kg début janvier 2014 atteignait 1,5\$/kg en fin d'année.

Exprimé en euros, le cours moyen 2014 est en repli de 32,6 % par rapport à l'an dernier (1,28€/kg contre 1,90€/kg en 2013).

La qualité « TSR 20 » cotée en \$ à Singapour (SICOM 20) est représentative de la majeure partie des productions du groupe SIPH.

### EVOLUTION DU SICOM 20 de janvier 2010 à février 2015 : En USD/kg et en équivalent €/kg



## ANALYSE DE L'ACTIVITE

### 1°) PRODUCTION 2014 : 160,1 MILLIERS DE TONNES

PRODUCTIONS EXERCICE 2014					
En Milliers de tonnes DRC	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL
Production propre	32	14	21	5	72
Achats	75	12	0	0	88
<b>TOTAL</b>	<b>107</b>	<b>26</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>160</b>
<b>% Achats/total</b>	<b>70,3%</b>	<b>46,2%</b>	<b>1,5%</b>	<b>0,0%</b>	<b>54,9%</b>

PRODUCTIONS EXERCICE 2013					
En Milliers de tonnes DRC	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL
Production propre	33	13	19	4	69
Achats	81	11	0	0	91
<b>TOTAL</b>	<b>114</b>	<b>24</b>	<b>19</b>	<b>4</b>	<b>161</b>
<b>% Achats/total</b>	<b>70,7%</b>	<b>44,4%</b>	<b>0,9%</b>	<b>1,6%</b>	<b>56,9%</b>

La production de caoutchouc en 2014 est au même niveau que celle de 2013, l'augmentation des tonnages des productions propres étant compensée par la réduction des achats.

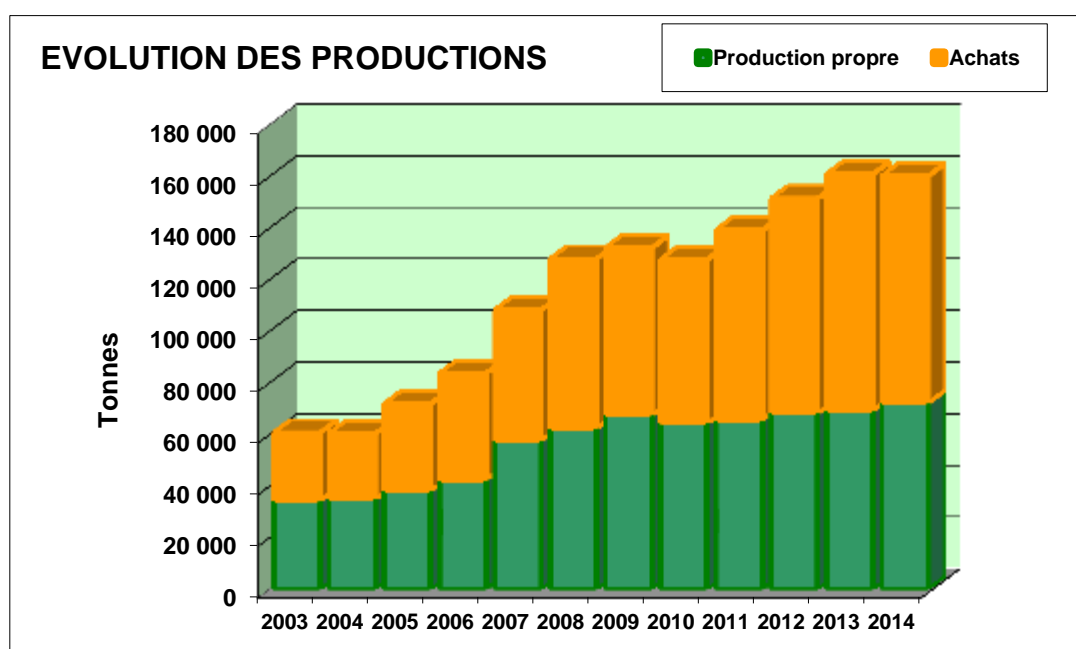
SIPH a contenu ses achats extérieurs en Côte d'Ivoire, compte tenu de cours moins rémunérateurs et des travaux menés pour augmenter les capacités des usines.

Depuis 2011, la part des achats du Groupe SIPH est supérieure à celle des productions propres, et s'établit à 54,9% en 2014.

**La production du Groupe a augmenté de 100.000 T en 10 ans, soit + 175%:**

En 2003, SIPH produisait 61 milliers de tonnes de caoutchouc (dont 43 % de caoutchouc achetés).

En 2014, la production totale de SIPH est de 160,1 milliers de tonnes, dont 88 milliers de tonnes de caoutchouc acheté, confortant le Groupe comme leader de la production africaine.



## 2°) CHIFFRE D'AFFAIRES ET COMMERCIALISATION DU CAOUTCHOUC

Dans un contexte de retournement de cycle, SIPH réalise un chiffre d'affaires caoutchouc de 226,7 millions d'euros (*contre 326,2 millions d'euros en 2013, en repli de 30,5 %*), en raison du recul des prix de vente. Le volume des ventes (*164,4 milliers de tonnes contre 163,4 milliers de tonnes en 2013*), resté stable par la limitation des achats, n'a pas permis de compenser la baisse des cours.

SIPH achète le caoutchouc exporté par ses filiales pour le commercialiser auprès de ses clients. Le risque client est géré et supporté par SIPH.

L'objectif est d'assurer la meilleure rémunération possible et de sécuriser les marges sur la matière première achetée et les transactions. La connaissance du marché du caoutchouc par SIPH, sa compétence dans les domaines du fret et de la logistique ainsi que sa localisation européenne lui permettent de remplir ce rôle.

## 3°) RENOUVELLEMENT ET EXTENSION DES PLANTATIONS : Augmentation de +7 % de superficies dédiées à l'hévéaculture en 3 ans

Le Groupe SIPH continue d'augmenter le potentiel de production de ses propres plantations : de 2012 à 2014, les superficies dédiées à l'hévéaculture ont augmenté de 2.487 hectares (*+5% en 2 ans, +7% en 3 ans*).

Ces plantations couvrent désormais 56,1 milliers d'hectares dont 61 % sont des plantations immatures ou exploitées depuis moins de 15 ans et 39 % sont des arbres exploités depuis plus de 15 ans.

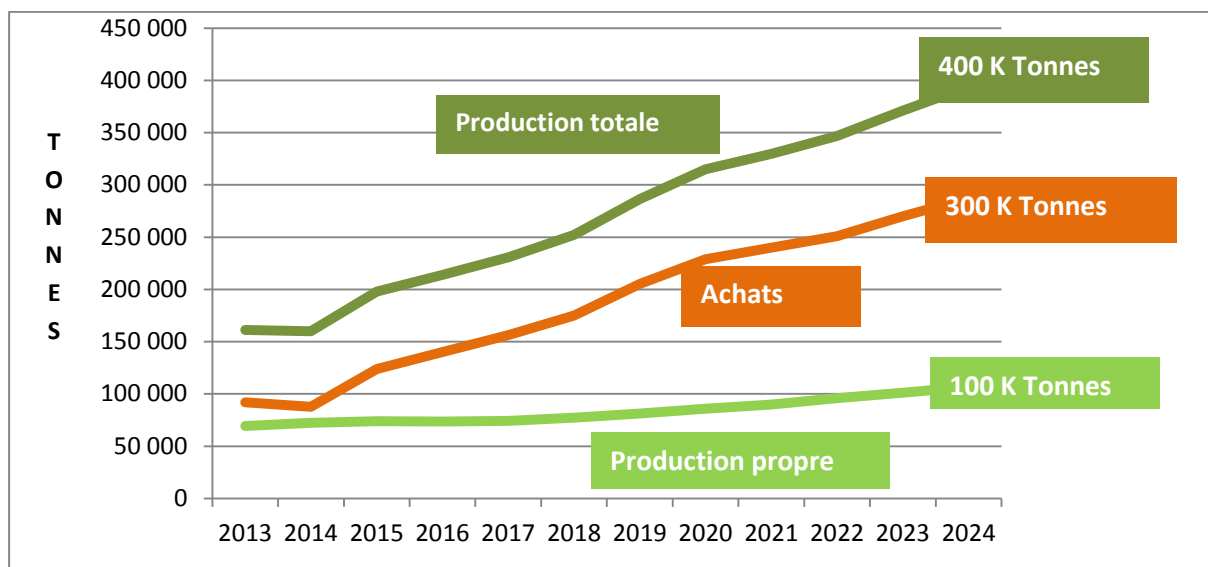
Le groupe continue également sa politique de rajeunissement des vieilles parcelles et d'extension sur tous ses sites.

HECTARES PLANTES	2014	2013	2012	2011
Matures	38 603	38 405	38 613	38 811
Matures < 15 années d'exploitation	16 857	18 309	17 405	15 757
Matures > 15 années d'exploitation	21 745	20 096	21 209	23 054
Terrains en préparation	2 228	2 865	1 987	1 019
Immatures	15 285	14 202	13 029	12 517
<b>Total</b>	<b>56 117</b>	<b>55 472</b>	<b>53 630</b>	<b>52 347</b>
<b>% cultures plus de 15 années d'exploitation</b>	<b>39%</b>	<b>36%</b>	<b>40%</b>	<b>44%</b>

## 4°) UN POTENTIEL DE 400 Milliers de tonnes dans 10 ans : 1/3 de production propre et 2/3 de caoutchouc acheté

La production actuelle de 160 milliers de tonnes atteindra 400 milliers de tonnes dans 10 ans :

- Avec l'effort de renouvellement et d'extension des cultures, la production propre de 72 milliers de tonnes atteindra 100 milliers de tonnes en 2024.
- Portés par le dynamisme des planteurs Ivoiriens et Ghanéens, les achats qui représentent actuellement 88 milliers de tonnes pourraient atteindre plus de 300 milliers de tonnes dans 10 ans.



## 5°) SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH)

CÔTE D'IVOIRE		
Monnaie	CFA (Monnaie locale)	1 € = 655,957 CFA
Capital	14 593 millions FCFA (En monnaie fonctionnelle)	composé de 5 111 601 actions de 2 855 CFA de nominal
Participation SIPH	68,06 %	
Activité	Plantations d'hévéas, usines de transformation de caoutchouc, encadrement de programmes de développement hévéicole	

### ► Exploitation

Les superficies dédiées à l'hévéa sont de 22 144 hectares à fin 2014, dont 4 751 hectares de jeunes plantations immatures et 1 068 hectares préparés pour le planting 2015.

Avec une production de 31 877 tonnes et des achats de 75 380 tonnes, SAPH demeure le premier acteur hévéicole de Côte d'Ivoire.

La croissance rapide de la production de Côte d'Ivoire, qui passe de 159 milliers de tonnes de 2006 à 240 milliers de tonnes en 2014, est liée au dynamisme des planteurs indépendants, fortement appuyés par les sociétés agro-industrielles, avec un objectif de 300 000 hectares à l'horizon 2020.

Dans un contexte de plus en plus concurrentiel, SAPH a su conserver sa place de premier acheteur de caoutchouc de Côte d'Ivoire, malgré une légère baisse de part de marché des caoutchoucs vendus aux usiniers en Côte d'Ivoire.

La proportion des caoutchoucs achetés est devenue prépondérante dans la production de SAPH : les achats, qui représentaient moins de 50% de la production en 2000, constituent désormais plus de 70,3% du caoutchouc produit par SAPH.

Cette évolution induit également des modifications dans le contrôle de la qualité de la matière première : les process industriels continuent d'être adaptés afin de continuer à produire les grades de produits finis les plus recherchés des pneumatiquiers.

L'adaptation en capacité de traitement des 5 usines de SAPH a suivi progressivement cette croissance, en réduisant les goulots d'étranglement. De nouvelles adaptations de capacité des usines existantes sont déployées depuis 2013, notamment avec l'augmentation effective de la capacité de l'usine de Rapides Grah de 27 000 T/an à environ 55 000 T/an en 2014 et celle de l'usine de Bongo prévue en 2015 pour des capacités identiques. Au terme de ces extensions, la capacité d'usinage annuelle de la SAPH passera de 120 000 tonnes à 180 000 tonnes. Fin 2014, avec l'extension effective de Rapides Grah, cette capacité se situe actuellement à 145 000 tonnes.

Cette année, la taxe à l'exportation, ne s'appliquant plus en dessous d'un cours moyen du SICOM de 1 000 FCFA/kg, n'a été due que sur les mois de janvier et février.

Ainsi, en 2014, la taxe à l'exportation représentait moins du million d'euros (764 milliers d'euros).

Les objectifs de SAPH sont désormais de :

- Réduire le coût de revient des caoutchoucs achetés, mais également de ses productions propres ;
- Améliorer les qualités produites par ses usines, malgré l'hétérogénéité des matières premières.

#### ► Investissements et financement :

Les investissements se sont élevés à 31,6 millions d'euros contre 23,4 millions d'euros en 2013 et 18,9 millions d'euros en 2012.

Les investissements ont été prioritairement consacrés à l'adaptation des usines (16,3 M€) et au renouvellement des plantations (9,4 M€), et un effort particulier a été fait pour la rénovation et la construction des logements (2,2 M€) et l'implémentation du logiciel SAP (2,2 M€).

Les investissements sociaux avaient souffert des cours bas du caoutchouc dans les années 2000, puis la volatilité du marché suivie de la crise ivoirienne de 2011 avaient conduit le groupe à lisser le déploiement de ces programmes. SAPH entend poursuivre ces investissements sociaux, mais ce programme sera adapté selon les niveaux de cours du caoutchouc.

Après distribution d'un dividende de 5,026 millions d'euros à l'ensemble de ses actionnaires, la trésorerie nette de dette de SAPH s'établit à -50,0 millions d'euros contre -19,6 millions d'euros fin 2013.

Un emprunt de 30,5 millions d'euros a été mobilisé en 2014, SAPH disposant par ailleurs de 45 millions d'euros de ligne de financement court terme, dont les conditions de rémunération sont similaires à celles des prêts structurés.

Le programme de SAPH est désormais de :

- Poursuivre l'augmentation de ses capacités industrielles pour faire face à la croissance de la production ivoirienne, et s'adapter aux exigences de qualité de ses clients ;
- Poursuivre son programme de renouvellement des anciennes parcelles ;
- Finaliser la restructuration de son financement en mobilisant 15 millions d'euros de prêts moyen et long terme complémentaires.

## 6°) GHANA RUBBER ESTATES LTD (GREL)

GHANA		
Monnaie	CEDI (Monnaie locale)	1 € = 3,24807 cedis au 31/12/2013 et 3,8651 cedis au 31/12/2014
Capital	2 346 956 € (En monnaie fonctionnelle)	composé de 1 000 actions de 2 346,956 € de nominal
Participation SIPH	60,00 %	
Activité	Plantations d'hévéas, usine de transformation de caoutchouc, création et encadrement de projets de développement villageois (Hévéas)	

### ► Exploitation

Les superficies dédiées à l'hévéa sont de 14 660 hectares (*contre 14 807 hectares fin 2013*), dont 8 998 hectares en saignée auxquels s'ajoutent 4 962 hectares de cultures immatures et 700 hectares préparés pour le planting 2015. Une partie des surfaces abattues sur 2013 n'a pas été préparée.

GREL poursuit depuis 15 ans le rajeunissement de ses cultures et augmente ses superficies cultivées depuis quelques années, mais a dû ralentir son programme de développement pour finaliser un financement par prêt, partiellement mis en place en 2014.

**Des terres nouvelles et des planteurs dynamiques : un potentiel de 75 000 tonnes en 2020, et de 130 000 tonnes en 2030.**

#### ▪ Un potentiel productif de 20 000 tonnes sur les plantations détenues en propre en 2020 :

La production propre s'est élevée à 14 136 tonnes contre 13 173 tonnes en 2013. Du fait du rajeunissement des cultures, le potentiel productif à moyen et long terme de GREL sera progressivement augmenté, jusqu'à atteindre 20 000 tonnes en 2020, avec une amélioration notable des rendements agricoles et 45 000 tonnes en régime de croisière à partir de 2030.

#### ▪ Un potentiel d'achats extérieurs de 50 000 tonnes en 2020

Le volume des achats de caoutchouc villageois s'est élevé à 12 121 tonnes contre 10 522 tonnes en 2013 : l'augmentation régulière de ces achats reflète le succès de la promotion de l'hévéaculture faite par GREL auprès des planteurs indépendants.

#### ▪ Promotion de l'hévéaculture auprès des petits planteurs :

- Projet ROU : En 2014, la phase V initiée en 2013 (avec 3 200 hectares plantés), s'est poursuivie : au total 3 161 hectares ont ainsi été plantés en 2014, les 639 hectares restants devant être plantés sur 2015. Le projet global de la phase V porte sur 7 000 hectares.
- Projet « self financed » : 1 864 hectares plantés  
GREL fournit également des plants et de l'assistance technique à des planteurs indépendants qui autofinancent leur investissement.

GREL contribue ainsi fortement au développement économique et social de la région et est reconnu comme un acteur majeur de promotion du développement durable.

## ► Investissements et financement :

Pour faire face à cette augmentation programmée de la production, GREL a débuté en 2010 un programme graduel d'augmentation de capacité de son usine, qui s'est poursuivi sur 2014.

En 2014, l'acquisition de nouvelles terres, les travaux de planting en hévéas et l'augmentation de la capacité d'usinage, ont créé de besoins en investissement. Néanmoins, les investissements 2014 ont été limités à 7 millions d'euros contre 12,9 millions d'euros en 2013 et 12,3 millions d'euros en 2012.

Les investissements agricoles (3,5 millions d'euros) constituent l'essentiel des investissements avec 2,4 millions d'euros pour le planting et 1 million d'euros pour la préparation de terrain (*objectif de planting réduit dans l'attente de l'obtention d'un financement bancaire*).

L'augmentation de capacité de l'usine de 20.000 T/an à 35.000 T/an a été finalisée fin 2013. Les travaux d'extension des entrepôts et d'optimisation ont constitué les principaux centres d'investissement sur 2014. L'investissement sur l'usine a porté sur 1,7 millions d'euros en 2014.

Pour son financement, GREL a obtenu un prêt d'un montant de 7,5 millions d'euros auprès des banques locales, et des négociations sont en cours avec PROPARCO pour l'obtention d'un prêt de 17,5 millions d'euros.

L'avance octroyée par SIPH entre 2012 et 2013 (10 millions d'euros) a été remboursée en partie sur 2014 (2,5 millions d'euros), le reste étant subordonné à la mobilisation des prêts attendus sur 2015.

Aucun dividende n'a été versé par GREL sur 2014.

## 7°) NIGERIA (RENL)

NIGERIA		
Monnaie	NAIRA (Monnaie locale)	1 € = 219,619 au 31.12.2013 et 219,980 au 31.12.2014
Capital	491 875 000 Nairas (En monnaie fonctionnelle)	composé de 491 875 000 actions de 1 NGN de nominal
Participation SIPH	70,32%	
Activité	Plantations d'hévéas, usine de transformation de caoutchouc	

## ► Exploitation

### ▪ Extensions des plantations :

Fin 2014, les superficies dédiées à l'hévéa représentaient 13 682 hectares (contre 13 114 hectares en 2013) dont 9 349 hectares en saignée auxquels s'ajoutent 3 873 hectares de cultures immatures et 460 hectares préparés pour le planting 2015.

### ▪ Production propre qui atteindra 30 000 tonnes dans 10 ans :

La production propre s'est élevée à 20 914 tonnes, contre 18 594 tonnes en 2013. Compte tenu de la progressive arrivée à maturité des jeunes cultures, de la qualité des parcelles, et des excellentes conditions d'exploitation, cette production augmentera régulièrement pour dépasser les 30 000 tonnes dans dix ans.

Les achats ne sont pas significatifs, dans un marché actuellement peu structuré, mais RENL appuie un programme de développement des plantations familiales à proximité de ses sites, qui permettra un développement des achats à l'avenir.



#### ▪ Investissements et financement :

Les investissements en 2014 se sont élevés à 7,2 millions d'euros (*contre 6,5 millions d'euros en 2013*), dédiés notamment aux investissements agricoles (*2 millions d'euros*), matériels agricoles (*1,5 millions d'euros*) et aux infrastructures sociales (*1,4 millions d'euros*).

La distribution de dividendes s'est élevée à 3,4 millions d'euros pour l'ensemble de ses actionnaires.

RENL est financé depuis 2011 par un prêt sur 8 ans, dont le capital restant dû représente 6,7 millions d'euros fin 2014.

### 8°) CAVALLA RUBBER CORPORATION (CRC)

LIBERIA		
Monnaie	Dollar Libérien (Monnaie locale)	1 € = 111,436 Dollars Libériens au 31.12.2013 et 110,609 Dollars Libériens au 31.12.2014
Capital	58 295 408 USD (En monnaie fonctionnelle)	composé de 58 295 408 actions de 1 USD de nominal
Participation SIPH	100,00 %	
Activité	Plantations d'hévéas, usine de transformation de caoutchouc	

Localisé au sud-est du Liberia, à la frontière avec la Côte d'Ivoire, CRC dispose d'un verger ancien, mais les possibilités d'extension sont importantes, et le programme de déploiement est en cours.

#### ► Exploitation

La crise Ebola a entraîné la perturbation des activités sur le second semestre 2014 essentiellement sur l'usine et les ventes. En effet, la fermeture des frontières ivoiro-libériennes a entraîné l'arrêt de l'usinage et des ventes d'Aout à Novembre 2014.

Fin 2014, 5 630 hectares (*contre 5 611 hectares en 2013*) sont dédiés à l'hévéaculture, dont 1 699 hectares d'immatures.

La production 2014 a été de 5 330 tonnes (*contre 4 130 tonnes en 2013*) du fait d'une performante politique agricole.

La relance de la production sera, comme prévue, longue et progressive car issue d'extension puis de replantation, mais devrait confirmer à terme tout le potentiel stratégique de cette acquisition dans un pays qui demeure le deuxième producteur de caoutchouc en Afrique de l'Ouest.

#### ► Investissements et financement :

Les investissements nécessaires pour la réhabilitation des plantations et la reconstruction des infrastructures sont en cours, tandis que la constitution et la formation des équipes évoluent favorablement.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2014 se sont élevés à 2,7 millions € (*contre 5,4 millions € en 2013*) essentiellement du planting. Cependant, le montant total des investissements 2014 enregistré s'élève à 5,2 millions € suite au reclassement des avances fournisseurs pour immobilisations en cours fin 2013.

CRC est financé en totalité par SIPH : Début 2014, ce financement représentait de 45 millions US\$ (33 millions €). Ces créances ont été incorporées au capital de CRC en 2014.

Le retournement du cycle du caoutchouc a impacté la valeur économique de CRC, appréhendée par une méthode DCF. De ce fait, SIPH enregistre dans ses comptes consolidés une dépréciation des actifs de production et impôts différés de CRC pour un montant global de 6,3 millions d'euros en 2014 contre 14,8 millions d'euros en 2013. Les actifs de CRC sont désormais totalement provisionnés dans le bilan consolidé de SIPH.

Le Libéria représente un véritable potentiel de croissance pour la production long terme du Groupe et une opportunité de diversification géographique. SIPH entend donc mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser les extensions et faire ainsi du Libéria son 4<sup>ème</sup> pôle géographique de production.

## 9°) AUTRES ACTIVITES

### Activité « General Trade » de SIPH

Cette activité de fourniture de matériels, de pièces détachées et de consommables industriels optimise et sécurise l'approvisionnement des filiales du Groupe par son expérience d'exportateur et sa connaissance des fournisseurs mondiaux.

Le chiffre d'affaires est essentiellement réalisé avec les filiales de SIPH ou des sociétés du Groupe SIFCA, son actionnaire majoritaire.

## 10°) GESTION DES RISQUES

Les risques et les moyens de gestion et de contrôle mis en œuvre par SIPH sont décrits en détail dans l'annexe des comptes consolidés à la note 30.

## 11°) DEVELOPPEMENT DURABLE

SIPH publie les informations à caractère extra financier, en application de la Loi dite « Grenelle II » (Art L225-102-1 & R.225-104 C.Com, 225 de la loi du 12 juillet 2010, 12 de la loi 22 mars 2012 et 1&2 du décret).

Les principales déclarations et indicateurs clés font l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant.

Cf. Chapitre « Développement Durable » du rapport annuel.

### ► Engagement des actionnaires de référence de SIPH

Les actionnaires de référence de SIPH (SIFCA & MICHELIN) partagent les mêmes convictions en matière de Responsabilité sociale, environnementale et sociétale.

SIPH bénéficie de l'expérience de Michelin en matière de RSE, dans le cadre de son assistance technique. La Politique RSE de SIPH et son déploiement sont pilotés et mis en œuvre par SIFCA, qui a créé en 2007 une direction du développement durable et un comité de pilotage.

SIPH inscrit son action dans les axes de progrès fixés par cette direction, Ces axes de progrès sont :

- Hygiène sécurité et conditions de Travail,
- Conditions de vie des employés du Groupe ;
- Promotion de plantations responsables ;
- Intégration dans les communautés locales
- Préservation de l'environnement.

Découlant de ces 5 axes de progrès, 6 engagements prioritaires ont été retenus à ce jour :

1. Diffuser et appliquer la politique hygiène et sécurité et mettre en place un suivi performant des accidents du travail ;
2. Assurer un équipement et des outils de travail sécurisés et veiller à ce que les sous-traitants travaillent dans le respect des réglementations ;
3. Loger les employés permanents et saisonniers et leur famille dans le respect des standards de qualité du groupe. S'assurer que les logements comprennent en particulier un point d'eau potable, l'assainissement et l'électricité ;
4. Déployer une politique active de prévention des maladies infectieuses, notamment le VIH SIDA et le paludisme, dans le respect du secret médical et de l'équité des conditions de travail ;
5. Prévenir les pollutions accidentelles des sols, identifier et hiérarchiser les impacts environnementaux de nos activités ;
6. Adopter un dialogue fort et continu avec les communautés locales et déployer les actions propres à améliorer leur condition de santé, d'éducation et de revenus monétaires.

Le groupe SIPH place l'intégration des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux au cœur de sa recherche d'innovation et de performance économique. Compte tenu de l'activité du Groupe, sa performance financière, dépend de sa performance extra-financière et développement durable.

SIPH dépend en effet, pour ses activités, de deux écosystèmes dont la gestion conditionne sa performance économique :

- L'un est naturel car ses activités impliquent l'exploitation et la gestion des services rendus par l'environnement: la culture de l'hévéa permet au Groupe de vendre ses produits semi-finis à ses clients.
- L'autre est social et sociétal car ses activités dépendent...
  - De ses collaborateurs dont les compétences, la formation et les conditions de travail participent aux résultats du Groupe.
  - Des relations existant entre SIPH (et ses filiales) et les planteurs locaux.
  - De ses parties prenantes locales qui doivent accepter les activités du Groupe et bénéficier des retombées économiques à un échelon local.

Le développement dans la durée de l'activité du Groupe dépend de sa capacité à gérer ces enjeux. Notre secteur requiert une planification à long terme et doit se projeter bien au-delà des événements actuels. Par l'envergure de nos activités, nous exerçons un impact important sur les communautés locales et leur développement.

Le Groupe travaille à des innovations permettant d'améliorer les relations et les conditions de travail des employés, travailleurs temporaires et prestataires sur l'ensemble de ses filiales en Afrique de l'Ouest. Des progrès sont également poursuivis en matière de gouvernance, de droit de l'homme, de loyauté des pratiques, de qualité des produits, d'environnement et du développement durable des communautés locales.

La stratégie du Groupe s'appuie tout spécialement sur le développement et l'accompagnement des plantations indépendantes. Assurer une croissance harmonieuse entre l'agro-industrie et les planteurs indépendants est un enjeu majeur pour SIPH et un fantastique levier de développement économique pour les pays d'Afrique de l'Ouest. Le Groupe veille non seulement à gérer de manière optimale les impacts de ses activités sur l'ensemble de ses parties prenantes, mais également à transformer ceux-ci en opportunités de développement de l'entreprise.



## BILAN ET RESULTAT

### 1°) COMPTES CONSOLIDES

En application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du Groupe SIPH au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été établis conformément au référentiel IFRS, tel que publié par l'IASB et approuvé par l'Union Européenne.

Il faut noter que l'évaluation des plantations à la juste valeur imposée par la norme IAS41 pourrait être sensiblement différente de leur valeur de réalisation. En effet, l'incertitude inhérente associée à l'évaluation de la juste valeur des actifs biologiques (plantations) est due principalement :

- à l'absence d'un marché liquide pour les plantations d'hévéas ;
- à la volatilité des prix et à la sensibilité aux hypothèses de cours futurs du caoutchouc ;
- à la difficulté d'évaluer un actif biologique indépendamment de son contexte spécifique.

#### Extraits du Compte de résultat consolidé Résumé du compte de résultat consolidé en K euros

En K€	2014			2013		
	TOTAL	IAS 41*	Avant IAS 41	TOTAL	IAS 41*	Avant IAS 41
Ventes de caoutchouc	226 749		226 749	326 217		326 217
Autres ventes	23 383		23 383	38 862		38 862
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>250 132</b>		<b>250 132</b>	<b>365 080</b>		<b>365 080</b>
Coût des caoutchoucs produits & frais sur ventes	-158 129		-158 129	-216 432		-216 432
Variations stock matières 1eres & produits finis	-20 833	-4 284	-16 549	-20 785	-5 749	-15 036
Coût des autres ventes	-24 187		-24 187	-40 208		-40 208
Coût des marchandises vendues	-203 149	-4 284	-198 865	-277 425	-5 749	-271 676
<b>Marge sur coûts directs</b>	<b>46 983</b>	<b>-4 284</b>	<b>51 267</b>	<b>87 655</b>	<b>-5 749</b>	<b>93 404</b>
Frais généraux	-36 312		-36 312	-36 179		-36 179
Autres produits et charges d'exploitation	0		0	0		0
Amortissements	-12 966	2 561	-15 527	-10 606	2 536	-13 143
Application IAS 41 sur plantations (β)	-64 181	-64 181	0	-65 269	-65 269	0
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>-66 476</b>	<b>-65 904</b>	<b>-572</b>	<b>-24 400</b>	<b>-68 482</b>	<b>44 082</b>
+/- value cession, autres produits et charges opérationnels	-10 810	9	-10 819	-11 767	79	-11 846
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>-77 286</b>	<b>-65 896</b>	<b>-11 390</b>	<b>-36 166</b>	<b>-68 403</b>	<b>32 237</b>
Coût de l'endettement financier net	-34		-34	-1 854		-1 854
Impôt sur résultat	15 388	15 008	381	-408	16 475	-16 883
<b>RESULTAT</b>	<b>-61 931</b>	<b>-50 888</b>	<b>-11 043</b>	<b>-38 428</b>	<b>-51 928</b>	<b>13 500</b>

(\*) Application de la norme IAS 41 sur les plantations et les stocks : Cf. Note 26-1 de l'annexe aux comptes consolidés

(β) Hors retraitement des dotations aux amortissements sur les matures

### **→ Chiffre d'affaires caoutchouc 226.7 M€**

Le **chiffre d'affaires caoutchouc** de l'année ressort à 227 M€, contre 326 M€ en 2013, avec un prix de vente en baisse de 31,5%.

Les tonnages vendus s'élèvent à 164,4 milliers de tonnes (*163,3 milliers de tonnes au 31 décembre 2013*) en légère progression de +0,67% sur l'exercice.

Le **chiffre d'affaires total** ressort à 250 M€ contre 365 M€ en 2013.

Le « chiffre d'affaires autres » recouvre les activités connexes au caoutchouc.

### **→ Coût des marchandises vendues. Résultat Opérationnel**

La production totale de caoutchouc s'est maintenue à 160,1 milliers de tonnes (contre 160,8 milliers de tonnes en 2013), en raison de la limitation des achats extérieurs en Côte d'Ivoire, liée aux arrêts d'usine pour travaux d'extension. Les achats extérieurs représentent désormais 55% de la production annuelle (contre 57% l'an dernier).

La variation de stocks de caoutchouc (matière première et produits finis) pèse pour - 20,8 M€ sur les résultats, quasi inchangé par rapport à 2013.

La marge sur coût direct s'établit à 47 M€, contre 87,7 M€ au 31 décembre 2013.

Avant application de l'IAS 41, le résultat opérationnel courant s'établit à -0,6 M€ contre 44,1 M€ en 2013.

En 2014, l'application de l'IAS 41 a eu un effet négatif de -65,9 M€ (*soit -61,6 M€ sur la valeur des plantations et -4,3 M€ sur les stocks*).

En 2013, l'application de l'IAS 41 avait eu un effet négatif de -68,4 M € (*soit -62,7 M€ sur la valeur des plantations et -5,7M€ sur les stocks*).

Depuis 2011, l'évaluation des plantations avait été externalisée et confiée à un expert indépendant. La méthode retenue est identique à celle utilisée les années précédentes, par actualisation des flux nets attendus des actifs biologiques.

Après application de l'IAS 41 et dépréciation de CRC, le **résultat opérationnel ressort en perte de -77,3 M€**, contre -36,2 M€ en 2013.

La dépréciation de CRC pèse pour -6,2 M€ sur le résultat opérationnel, les actifs de la filiale étant entièrement provisionnés au 31 décembre 2014.

Le produit d'impôt enregistré sur l'exercice 2014 est de 15,4 M€, contre une charge de 0,4 M€ en 2013. Ce produit s'explique notamment par la significative augmentation des produits d'impôts différés, dont 15,0 M€ liés à l'impact de l'IAS 41, absorbant totalement la charge d'impôts exigibles de l'exercice de -3,2 M€.

Après la prise en compte de l'impôt, la **perte de l'ensemble consolidé s'élève à -61,93 M€**, contre une perte de **-38,43 M€** en 2013.

**La perte nette consolidée revenant au Groupe SIPH est de -44,97 M€, contre une perte de -35,18 M€ en 2013).**

Les ressources générées par la variation du fond de roulement se sont élevées à 28,3 M€, (contre un financement de 5,6 M€ en 2013). En effet, le déstockage important de caoutchouc (soit +16,5 M€ avant application de la norme IAS 41 sur les stocks) essentiellement chez SAPH, la baisse des encours clients (+12,0 M€), la diminution des avances faites aux fournisseurs (+4,7 M€) ont dégagé des ressources, mobilisés en créances fiscales (crédit de TVA notamment) pour environ 5,2 M€.

**Ainsi, après financement de l'activité, le cash-flow d'exploitation a atteint 32,2 M€ contre 43,9 M€ en 2013.**

**Le total des capitaux propres consolidés est de 159,3M€.**

Les **écarts d'acquisition** s'élèvent au total à 15,34 M€ au 31 décembre 2014 contre 15,35 l'exercice précédent.

Les écarts d'acquisitions résultent notamment de l'évaluation des plantations valorisées dans les actifs biologiques (IAS41), et de la prise en compte du potentiel des achats extérieurs.

Les **investissements s'élèvent** à 51,1 M€ contre 49,7 M€ en 2013.

La **dette financière est de 78,6 M€** contre **63,5 M€** au 31 décembre 2013, dont 33,9 M€ à moins de 1 an et 44,8 M€ à plus de 1 an.

Le Groupe SIPH a distribué 7,6 M€ de dividendes en 2014 dont 5,0 M€ aux actionnaires de SIPH et 2,6 M€ aux minoritaires de ses filiales.

Les dividendes distribués en 2013 représentaient 28,0 M€ dont 20,2 M€ aux actionnaires de SIPH et 7,7 M€ aux minoritaires de ses filiales.

La trésorerie nette, en diminution de 2,2 M€, s'élève à 17,2 M€ au 31 décembre 2014 contre 19,4 M€ au 31 décembre 2013.

Le groupe conserve une structure financière saine avec un *ratio* d'endettement net de 38,44% en 2014 contre 13,75% en 2013.

## 2°) COMPTES SOCIAUX

### » ACTIONNARIAT

Actionnaires	31/12/2012			31/12/2013			31/12/2014		
	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote
SIFCA	2 813 410	55,59%	63,27%	2 813 410	55,59%	63,26%	2 813 410	55,59%	63,26%
CFM	1 012 260	20,00%	22,76%	1 033 516	20,42%	23,00%	1 061 431	20,97%	23,31%
Public	1 235 120	24,41%	13,97%	1 213 864	23,99%	13,74%	1 185 949	23,43%	13,42%
<b>TOTAL</b>	<b>5 060 790</b>			<b>5 060 790</b>			<b>5 060 790</b>		

## **» COMPTES SOCIAUX**

Le **résultat social** de SIPH pour l'exercice 2014 est en perte de (-11.482) K€, contre une perte de (-15.884) K€ en 2013.

Le résultat de l'exercice est impacté par la provision de 19.492 K€ constituée sur les actifs détenus par SIPH sur CRC.

D'autre part, 5.187 K€ de dividendes ont été reçus des filiales, contre 14.159 K€ en 2013. Ces dividendes proviennent de SAPH (3.079 K€), et de RENL (2.108 K€).

Les **échéances des comptes fournisseurs** sont présentées en note 11 dans l'annexe des comptes sociaux.

Le compte fournisseur au 31/12/2014 représente 29.054 K€, avec des échéances n'excédant pas 6 mois, et comprend 26.259 K€ dus aux filiales de SIPH au titre des achats de caoutchouc.

Une avance de trésorerie, qui s'élève à 7.5 M€ au 31/12/2014, a été accordée à GREL pour le financement de son programme d'investissement, dans l'attente de la mise en place des prêts structurés en cours de négociation par cette filiale.

Au 01/01/2014, SIPH a procédé à une augmentation de capital sur sa filiale CRC pour un montant de 33.369 K€. La totalité des convertibles bond loan, une partie du compte courant CRC et des créances commerciales CRC sur l'activité General Trade ont été remontés dans le capital de CRC.

Suite à cette augmentation de Capital, les titres de CRC sont passés à 46.405 K€ en 2014 contre 13.036 en 2013.

Après l'augmentation de capital, le financement accordé à CRC par SIPH s'élève au 31/12/2014 à 8.467 K€.

**La trésorerie nette de dette** est positive de +3.990 K€, contre (-10.432 K€) fin 2013, et se compose de :

- Emprunts et dettes financières : 9.429 K€ au 31/12/2014 contre 22.804 K€ au 31/12/2013. Cette dette financière se compose notamment de :
  - 0.571 K€, solde sur un emprunt de 8 M€ qui a été contracté en avril 2008 pour le financement de l'acquisition de CRC et son développement ;
  - 8.857 K€ solde sur deux emprunts de 15.500 € contractés fin 2011 pour le rachat des parts de SRI dans CRC ainsi que le financement des activités de CRC.
- La trésorerie au 31/12/2014 représente 13.418 K€ contre 12.372 K€ au 31/12/2013.



## RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital Social K€	11 569	11 569	11 569	11 569	11 569
Nombre d'actions émises	5 060 790	5 060 790	5 060 790	5 060 790	5 060 790
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires HT K€	306 658	408 528	404 456	360 531	253 259
Résultat net après impôts K€	18 345	50 544	54 749	(15 884)	(11 482)
<b>RESULTAT en € / ACTION</b>					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	3,65	10,04	11,71	3,42	1,49
Résultat après impôts, amortissements et provisions	3,62	9,99	10,82	(3,14)	(2,27)
<b>RESULTAT en € / ACTION (*) après division du nominal</b>					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	3,65	10,04	11,71	3,42	1,49
Résultat après impôts, amortissements et provisions	3,62	9,99	10,82	(3,14)	(2,27)

### 3°) AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil examine ensuite l'affectation du résultat.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de proposer à l'assemblée générale d'affecter la perte de l'exercice 2014, qui s'élève à (-10.934.786,68) € de la manière suivante :

- La perte de l'exercice 2014, de (-11.481.577,09) €, est affectée au report à nouveau qui passera de 28.360.433,61 € à 17.425.646,93 €.

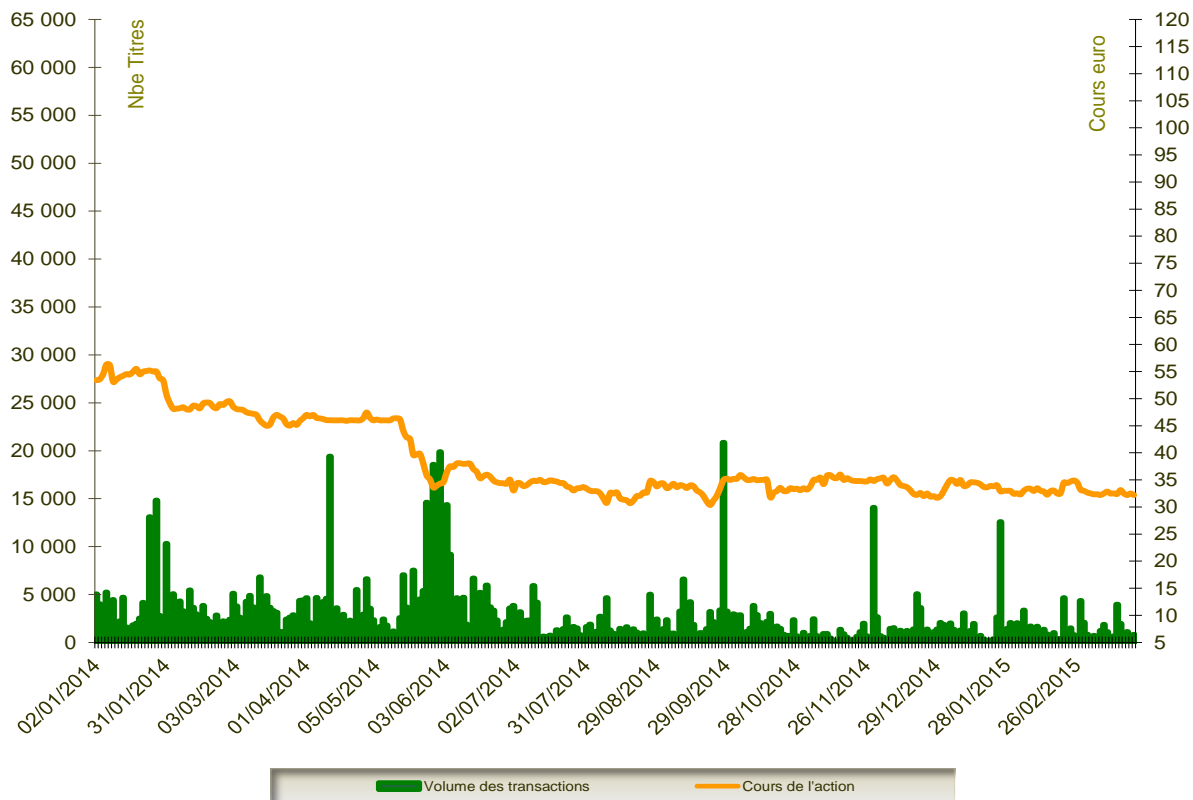
Le dividende mis en distribution au titre des quatre derniers exercices :

- 2013 : 4 960 K€ soit 0,98 € brut par action
- 2012 : 20 243 K€ soit 4,00 € brut par action
- 2011 : 40 487 K€ soit 8,00 € brut par action
- 2010 : 27 834 K€ soit 5,50 € brut par action

## SIPH EN BOURSE

En date du 23 mars 2015, l'action SIPH s'établit à 32,20 €, soit une capitalisation boursière de 163 millions d'euros.

### Evolution de l'action SIPH du 02/01/2014 au 23/03/2015



Aucune des sociétés contrôlées par votre société ne détient de part du capital de votre société.

Conformément à l'article L. 225.209, nous vous informons que nous n'avons procédé à aucun rachat ou revente sur des actions de la société.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2014, le Conseil d'administration est composé de 6 administrateurs et d'un censeur.

L'ensemble des mandats d'administrateurs venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2014, la nomination des administrateurs suivants est soumise à l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2015 :

- Monsieur Pierre BILLON (Président du Conseil d'administration)
- Monsieur Alassane DOUMBIA
- IMMORIV (*Représentant permanent : Mme Lucie BARRY-TANNOUS*)
- SIFCA (*Représentant permanent : Mme Frédérique VARENNES*)
- SARL TRANSITYRE B.V. (*Représentant permanent : M. Jacques Philippe HOLLAENDER*)
- SARL MFPB "Michelin Finance" B.V. (*Représentant permanent : M. Thierry SERRES*)

Le Président indique qu'il conviendrait de compléter l'effectif du Conseil d'administration par un administrateur indépendant et propose la candidature de Monsieur Olivier de SAINT SEINE.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de soumettre cette candidature au vote de l'assemblée générale.

Les mandats du commissaire aux comptes titulaire MAZARS et du Commissaire aux Comptes suppléant M. Guillaume POTEL venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2014, le Conseil d'administration soumet à cette assemblée générale le renouvellement de ces derniers.

### ►► MANDATS EXERCES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La description complète des mandats exercés par les membres du Conseil d'administration de SIPH est intégrée au rapport du Président du Conseil d'Administration sur le Contrôle Interne, établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

### ►► REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX :

Les rémunérations brutes versées dans le groupe SIPH (ou par les sociétés qui la contrôlent ou qu'elle contrôle) aux membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale au titre des années 2014 et 2013 ressortent comme suit :

Tableau 1

I -Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice N-1	Exercice N
<b>Pierre BILLON</b> Présidence du Conseil d'administration depuis déc 2012 * Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées dans les tableaux II et III	210 997	224 903
<b>Bertrand VIGNES</b> Directeur Général de SIPH depuis le 31/08/2009 * Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées en tableau II	246 037	265 694
<b>Total</b>	<b>457 034</b>	<b>490 597</b>

*Il n'y a pas d'options, ni d'attribution d'action au cours de l'exercice, ni au cours des exercices précédents.  
Certaines données de N-1 ont été corrigées.*

Tableau 2

II - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice N-1		Exercice N	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
<b>Pierre Billon</b>				
Présidence du Conseil d'Administration depuis décembre 2012				
<b>Total rémunération</b>	<b>205 453</b>	<b>205 453</b>	<b>224 903</b>	<b>224 903</b>
* Rémunération SAPH	178 404	178 404	197 746	197 746
* Rémunération SIFCA				
* Couverture sociale expatrié (1)	0	0	0	0
* Jetons de présence	27 049	27 049	27 157	27 157
**dont SIPH	24 000	24 000	24 000	24 000
**dont SAPH	3 049	3 049	3 157	3 157
<b>Jean-Louis BILLON</b>				
Présidence du Conseil d'Administration SIPH (depuis avril 2011 jusqu'à décembre 2012) & de SAPH				
<b>Total rémunération</b>	<b>0</b>	<b>12 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
* Rémunération SAPH	0	0		
* Rémunération SIFCA	0	0		
* Couverture sociale expatrié (1)	0	0	0	0
* Jetons de présence	0	12 000	0	0
**dont SIPH	0	12 000	0	0
**dont SAPH	0	0	0	0
<b>Bertrand VIGNES</b>				
Directeur Général				
<b>Total rémunération</b>	<b>246 037</b>	<b>246 037</b>	<b>265 694</b>	<b>265 694</b>
* Rémunération Sifca	242 988	242 988	262 537	262 537
* Couverture sociale expatrié (1)	0	0	0	0
* Jetons de présence	3 049	3 049	3 157	3 157
**dont SIPH	0	0	0	0
**dont SAPH	3 049	3 049	3 157	3 157
<b>Total</b>	<b>451 490</b>	<b>463 490</b>	<b>490 597</b>	<b>490 597</b>

(1) Rémunération uniquement constituée d'une couverture sociale expatriée (Santé, Retraite & Prévoyance).

Certaines données de N-1 ont été corrigées.

Tableau 3

<b>III - Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants</b>		
	Montants versés au cours de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N
<b>Alassane DOUMBIA</b>		
Jetons de présence	16 441	11 157
<i>dont SIPH</i>	13 392	8 000
<i>dont SAPH</i>	3 049	3 157
Autres rémunérations (1)	41 855	41 861
<b>IMMORIV</b>		
Représentant permanent :		
<b>- Pierre BILLON</b> (Fin de mandat 19 décembre 2012)		
Jetons de présence	5 544	0
Autres rémunérations		
<b>- Lucie BARRY-TANOUS</b> (Début de mandat 19 décembre 2012)		
Jetons de présence	9 881	11 157
<i>dont SIPH</i>	7 848	8 000
<i>dont SAPH</i>	2 033	3 157
Autres rémunérations		
<b>SIFCA</b>		
Représentant permanent :		
<b>- Frédérique VARENNES</b>		
Jetons de présence	13 392	8 000
<i>dont SIPH</i>	13 392	8 000
<i>dont SAPH</i>	-	-
Autres rémunérations (1)	267 333	174 668
<b>TRANSITYRE</b>		
Représentant permanent :		
<b>- Jean-Philippe HOLLAENDER</b> (Début de mandat : 21 avril 2011)		
Jetons de présence	9 544	6 000
Autres rémunérations		
<b>MBFP</b>		
Représentant permanent :		
<b>- Thierry SERRES</b>		
Jetons de présence	8 712	9 157
<i>dont SIPH</i>	7 696	6 000
<i>dont SAPH</i>	1 016	3 157
Autres rémunérations	-	-
<b>Total</b>	<b>372 702</b>	<b>262 000</b>
Il n'y a pas d'avantages en nature		

(1) Rémunération brute due au titre d'un contrat de travail préexistant aux mandats exercés, et indiquée pour la période couvrant les mandats. Il n'y a pas de rémunération sous forme de couverture sociale (santé, retraite et prévoyance)

## Aucune des modalités suivantes de rémunération n'est applicable par SIPH :

- Il n'existe pas de plan de souscription ou d'achat d'action, ni pour les mandataires sociaux, ni pour les salariés. En conséquence, aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée aux dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2014, et aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été levée par les dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2014.
- Il n'existe pas de plan d'attribution d'action de performance. En conséquence, aucune action de performance n'a été attribuée aux dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2014, et aucune action de performance n'est devenue disponible pour les dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2014.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Pierre BILLON</b> Président du Conseil d'Administration à partir de décembre 2012		x		x		x		x
<b>Bertrand VIGNES</b> Directeur Général		x		x		x		x

(\*) Régime de retraite expatrié classique (IRCAFEX, CRE)

## HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Mazars				Deloitte				Total			
	Montant (HT) K€		%		Montant (HT) K€		%		Montant (HT) K€		%	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
<b>Audit</b>												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
- Emetteur	170	175	73%	73%	170	175	65%	62%	340	350	68%	67%
- Filiales intégrées globalement	64	64	27%	27%	69	59	26%	21%	133	123	27%	24%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
- Emetteur												
- Filiales intégrées globalement												
<i>Sous-total</i>	234	239	100%	100%	239	234	91%	83%	473	473	95%	91%
<b>Autres prestations rendues par le réseau aux filiales intégrées globalement</b>												
Juridique, fiscal, social												
Autres					24	47	9%	17%	24	47	5%	9%
<i>Sous-total</i>	0	0	0%	0%	24	47	9%	17%	24	47	5%	9%
<b>Total</b>	<b>234</b>	<b>239</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>263</b>	<b>281</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>497</b>	<b>520</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**INFORMATIONS SUR LES CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES  
(ART. 39-4 DU C.G.I.).**

Néant.

**INFORMATIONS SUR LES CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LES  
DIRIGEANTS (OU PRINCIPAUX ACTIONNAIRES) ET UNE FILIALE  
(ART. L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE.).**

Néant.

### 1 - A PROPOS DE CE RAPPORT : POUR ALIMENTER LE DIALOGUE

Le présent rapport est une synthèse des réalisations de l'année qui vient de s'écouler. Pour les années à venir, notre ambition est de poursuivre notre dynamique et faire en sorte que chaque nouvel enjeu RSE soit pour SIPH l'opportunité d'assurer ses responsabilités de leader Africain du caoutchouc naturel engagé à travers le respect de l'environnement dans l'amélioration des conditions de vie et de travail de ses collaborateurs et sa contribution au développement local.

#### Qui

Nos collaborateurs, bien sûr, mais aussi toutes les parties prenantes touchées par nos activités : actionnaires, clients, gouvernements et communautés vivant à proximité de nos sites.

Notre croissance et notre compétitivité sont indissociables de la qualité des conditions de vie là où nous sommes présents, et il ne peut y avoir de développement économique à long terme sans préservation de la nature.

Ce rapport vise à engager un dialogue avec toutes nos parties prenantes.

#### Quoi

Nos actions et nos initiatives volontaires rendent le développement durable tangible et opérationnel.

Nos ambitions en matière de développement durable ne sont pas en contradiction avec notre croissance. Au contraire, elles contribuent directement à nos stratégies d'évolution industrielle et commerciale dans chaque pays.

#### Pourquoi

Un dialogue ouvert : notre but est d'instaurer un dialogue transparent, exhaustif et précis sur notre entreprise, incluant la voix de nos parties prenantes internes et externes.

#### Où

Les réalisations présentées couvrent l'ensemble des filiales du Groupe SIPH dans les pays d'implantation : SIPH holding en France, SAPH en Côte d'Ivoire, RENL au Nigeria, GREL au Ghana et CRC au Liberia.

#### Comment

Le reporting des données environnementales, sociales et sociétales est établi en application des dispositions de l'article R. 225-105-2 du Code de commerce relatif aux obligations de transparence en la matière, des entreprises cotées à la bourse de Paris.

En outre, nous nous appuyons sur la Global Reporting Initiative (GRI), le Pacte Mondial des Nations Unies, et la norme ISO 26000.

#### Quand

Ce rapport se réfère à la période allant du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année 2014**. Sa finalisation éditoriale est établie au 30 mars 2015. **Le rapport est disponible à compter du 30 avril 2015 dans le rapport de gestion de SIPH. Il est disponible en français et en anglais.**

*Pour plus d'informations : [www.siph.com](http://www.siph.com)*



## 2 - CREER DE LA VALEUR POUR L'ENSEMBLE DE NOS PARTIES PRENANTES

SIPH bénéficie de l'expérience de Michelin en matière de RSE, dans le cadre de son assistance technique. La Politique RSE de SIPH et son déploiement sont pilotés et mis en œuvre par SIFCA, qui a créé en 2007 une direction du développement durable et un comité de pilotage.

Spécialiste de l'hévéa culture, de la transformation et de la commercialisation de caoutchouc, **SIPH filiale de SIFCA a exploité 56 219 ha de plantations** en Côte d'Ivoire (SAPH) au Ghana (GREL), au Nigeria (RENL) et au Liberia (CRC).

Partager la valeur que nous créons entre toutes nos parties prenantes est à la fois logique et normal. Actionnaires, clients, collaborateurs, fournisseurs, communautés vivant à proximité de nos sites, organisations non-gouvernementales et pouvoirs publics participent à notre activité autant en France qu'en Afrique. Il s'agit de prendre en compte les intérêts de nos parties prenantes en répondant aux attentes de la société. Ces chiffres illustrent la façon dont se répartit cette valeur ainsi que la manière dont nous l'investissons.

5	pays d'implantations
14.257	Collaborateurs
56.219	ha de Plantations industrielles dont 38 905 ha de matures
72.257	tonnes en productions propre
85.728	Planteurs encadrés sur 275 384 ha
250.132	K€ de chiffres d'affaires
7,6	M€ de dividendes dont 5 M€ aux actionnaires de SIPH et environ 2,6 M€ aux minoritaires de ses filiales
3.283.330	K€ d'impôts sur les bénéfices
41.123	K€ de salaires, traitement et charge sociales
3.376	K€ de charges financières
51.066	K€ d'investissement dont 2 267 K€ en infrastructures sociales
18.497	K€ (7,39 % du CA) consacré au Développement Durable
67	projets communautaires d'une valeur de 742 K€
75,3	M€ de matière première achetée (87 829 tonnes DRC)
126	bourses d'études d'une valeur de 50K€
45/100	Notation Ecovadis: Le Groupe a été noté 45/100 pour sa démarche RSE en 2014, se positionnant dans la catégorie BRONZE avec un niveau de maturité « Confirmé »
8.101	logements existant dont 491 en Brique de Terre Comprimée et 1316 WC secs
34	dispensaires et infirmeries, 12 ambulances, 148 Personnel de santé
30	écoles primaires et préscolaires ; 242 enseignants ; 8.214 enfants scolarisés ; 468 kits scolaires distribués
188	: Accidents de Travail ; Taux de Fréquence: 6,02 Taux de Gravité: 0,06
3.867	personnes dépistées volontairement du VIH-SIDA
155.706	consultations médicales dont 17 494 issues des communautés locales dans les centres de santé du Groupe
1.077	naissances dont 225 issues des Communautés Locales dans les centres de santé du Groupe

### 3 - ENTRETIEN AVEC NOTRE DIRECTEUR GENERAL, BERTRAND VIGNES

#### **Comment caractérisez-vous l'année 2014 ?**

*L'année 2014 s'inscrit dans la continuité de la politique tracée, mais malgré de nombreux efforts pour améliorer les axes établis dans le cadre de nos engagements, les indicateurs ne démontrent pas de réelle progression, et ils sont mêmes parfois en régression. Il faut y voir deux raisons essentielles : la première, qui est plutôt positive, c'est qu'il y a davantage de rigueur et d'exhaustivité dans l'enregistrement des données (par exemple pour les consommations d'eau). Mais la seconde est pour nous une alerte, car elle montre que le contexte économique très difficile que traverse notre activité a probablement provoqué un déplacement des priorités. Il est donc primordial de mobiliser davantage autour de ces objectifs essentiels, car, à l'exception de certains investissements qui pourront effectivement être ralentis, l'essentiel des actions et des progrès dépend essentiellement de l'engagement et de la conviction de chacun.*

#### **Quelles sont les principales réalisations RSE de SIPH en 2014 ?**

L'année 2014 restera malheureusement comme l'année de la crise Ebola pour la sous-région dans laquelle nous opérons. Malgré tout, pour notre groupe, cela a permis de tester avec succès notre capacité de réaction devant un danger majeur, menaçant l'ensemble de notre personnel, de leurs familles, et des communautés qui nous entourent. Nous avons ainsi prouvé que les principes RSE que nous affichons ne se limitaient pas à des intentions, mais se traduisaient effectivement par des faits.

Une autre réalisation majeure est **notre engagement clair concernant la conservation de la biodiversité**. Nous avons formalisé nos engagements dans ce domaine, et les nouvelles extensions au Ghana ont fait l'objet d'une véritable évaluation des zones de "Haute Valeur de Conservation". La sensibilisation et le respect de règles simples autour de la biodiversité se sont nettement améliorés auprès de l'ensemble des responsables.

Dans le domaine de la sécurité du travail, le secteur à plus haut risque concerne les transports de personnel, et en 2014, des adaptations des moyens de transport ont été effectuées sur la majorité des sites, et des efforts dans ce sens continuent.

Enfin, dans de nombreux domaines, nous avons réussi à maintenir nos programmes, malgré une situation économique extrêmement tendue, nous obligeant à des restrictions budgétaires. Citons entre autres les programmes de logement, d'implantation

des Ecoles familiales Agricoles, ou de réalisations concernant les communautés environnantes, comme la réfection du bac de Bétié, ou la construction de la sous-préfecture de Toupah.

#### **Pouvez-vous nous présenter l'état d'avancement global de la démarche RSE ?**

Le Groupe est engagé dans un processus de structuration et de fiabilisation de son reporting RSE. Il publie des indicateurs environnementaux audités par un Organisme Tiers Indépendant pour la troisième année consécutive. Ainsi, **pour la première fois, SIPH compare ses indicateurs de performance 2014 à la performance 2013**. SIPH est donc en mesure de piloter sa performance globale en matière de RSE et de partager les résultats de ses actions avec l'ensemble des parties prenantes. Nous avons accompli des progrès depuis le lancement de la démarche du Groupe en 2007. Et nous souhaitons nous inscrire dans une dynamique de progrès continu notamment pour les Indicateurs de Performance Opérationnelle relatifs aux énergies, aux déchets et aux émissions, et aux indicateurs de Condition Environnementale relatifs à l'air et à l'eau.

Le personnel et leurs dirigeants ont une meilleure connaissance du Développement Durable et de ses exigences, et l'intègre dans leurs décisions. La qualité des actions étant acquise, leur mesure et l'amélioration de leur efficacité demeure un objectif à atteindre.

#### **Quels sont les principaux défis à relever par l'organisation et les objectifs fixés pour 2015 ?**

Nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir avant de pouvoir garantir le strict respect des engagements que nous avons pris. Aussi, les principaux défis de 2015 tournent autour des axes suivants :

- Intensifier la sensibilisation et la formation, et en particulier sur la sécurité au travail, le respect de l'environnement, et les maladies infectieuses.
- Développer les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre les sites.
- Mesurer les résultats, par la mise en place d'un mode de collecte, d'analyse, et de reporting des indicateurs, qui soit fiable, exhaustif, et dans un délai raisonnable.
- Vérifier le respect des engagements, et la fiabilité des indicateurs en intensifiant les audits.

#### 4 - RENFORCER LES CONDITIONS DE VIE, D'HYGIENE, DE SANTE ET DE SECURITE DES EMPLOYES

Les hommes et les femmes qui font le Groupe SIPH bénéficient d'une attention particulière. Les salariés du Groupe sont au centre d'une politique sociale ambitieuse. Ils bénéficient d'heures de travail leur permettant une adéquation vie privée et vie professionnelle, participent au dialogue social, font l'objet d'une attention particulière en matière de santé et de sécurité, de développement des compétences et sont les grands bénéficiaires du respect par SIPH des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives aux conditions de travail et d'emploi.

##### Répartition de l'effectif par zone géographique

Filiales	Désignation	Travailleurs permanents 2014	Travailleurs temporaires et prestataires 2014	Travailleurs permanents 2013	Travailleurs temporaires et prestataires 2013	Evolution travailleurs permanents 2014/2013
SIPH (France)		19	1	20	0	-5%
SAPH (Côte d'Ivoire)		4 664	2 203	4 556	3 220	2%
GREL (Ghana)		560	3 081	558	3 110	0%
RENL (Nigeria)		2 348	0	2 116	0	11%
CRC (Liberia)		1 260	121	1 254	338	0%
<b>TOTAL</b>		<b>8 851</b>	<b>5 406</b>	<b>8 504</b>	<b>6 668</b>	<b>4%</b>

##### Répartition de l'effectif par catégorie et par sexe

Désignation	2014	2013	2014/2013 Evolution
<b>Effectif-Hommes</b>	<b>8 000</b>	7 691	4%
<b>Effectif- Femmes</b>	<b>851</b>	813	5%
<b>Cadres- Total</b>	<b>231</b>	248	-7%
Cadres- Hommes	<b>198</b>	209	-5%
Cadres- Femmes	<b>33</b>	39	-15%
<b>Femmes dans le Comité de direction</b>	<b>5</b>	7	-29%

##### Répartition de l'effectif par âge

Désignation	2014	2013	2014/2013 Evolution
<b>Age ≤ 25ans</b>	<b>705</b>	676	4%
<b>25 &lt; Age ≤ 50</b>	<b>7 531</b>	6 961	8%
<b>Age&gt;50 ans</b>	<b>615</b>	823	-25%

### Répartition des embauches

Désignation	2014	2013	2014/2013 Evolution
<b>Total (CDI, CDD)</b>	<b>1 184</b>	1 250	<b>-5,00%</b>

### Répartition des licenciements et départs

Désignation	2014	2013	2014/2013 Evolution
<b>Nombre de licenciements (CDI, CDD)</b>	<b>532</b>	<b>476</b>	12%
<b>Nombre de démissions – (CDI, CDD)</b>	<b>121</b>	<b>188</b>	-36%
<b>Nombre total de départs, CDI et CDD (licenciement, démissions, départ en retraite et autres)</b>	<b>1 007</b>	<b>1 293</b>	-22%
<b>Départs de l'entreprise, CDI et CDD (licenciements, démissions, départs en retraites et autres) - FEMMES</b>	<b>146</b>	<b>209</b>	-30%

Etant conscient de ce que représente la ressource humaine vu que ses activités ne peuvent avoir lieu sans cette ressource, le Groupe a continué ses recrutements tout en tenant compte du contexte économique difficile de la filière hévéa. Les embauches sont donc en léger recul dans une politique d'optimisation des ressources à la fois humaines et financières. Les activités d'abattage et de replanting conjuguées aux difficultés économiques ont contraint le Groupe à supprimer provisoirement certains postes conformément à la politique ci-dessus mentionnée. SIPH entend maintenir son rôle économique dans les pays d'implantation à travers la création et le maintien des emplois.

#### *Favoriser le dialogue social et la liberté d'association et du droit de négociation collective*

« Tous les travailleurs et tous les employeurs ont le droit de constituer des organisations de leur choix pour défendre et promouvoir leurs intérêts professionnels, de même qu'ils ont le droit de s'affilier librement à de telles organisations. Ce droit fondamental est indissociable de la liberté d'expression et il est le fondement d'une représentation démocratique et d'une bonne gouvernance. Chacun doit pouvoir exercer son droit d'influer sur les questions qui ont des répercussions directes sur son travail : sa voix doit être entendue et prise en compte. »

SIPH ne déroge pas à cette convention de l'OIT et salue l'implication des représentants du personnel, surtout dans un contexte économique difficile marqué par la baisse des cours des matières premières. Des rencontres régulières ont lieu entre les représentants du personnel dans les différentes entités et les employeurs afin de maintenir un bon climat de travail et une bonne relation entre la Direction et les syndicats. A GREL l'accord collectif signé en 2012 pour une durée de 3 années entre l'entreprise et l'Union des travailleurs agricoles comprend 39 articles regroupés en 7 parties (General agreement ; Entering the service of the company ; Working rules of service company ; Rights and privileges in service ; Remuneration in service ; Leaving the service ; Obligations of the parties). Effectif depuis 2006, l'accord collectif entre la National Association of Agricultural and Allied Employers (NAAAE) et the Agricultural and Allied Workers Union of Nigeria (AAWUN) comprend 57 articles. En vigueur de 2011 à 2014, le collective agreement à CRC comprend dans ses grandes lignes les mêmes points contenus dans celui de GREL. L'accord collectif interprofessionnel de la Côte d'Ivoire qui prend effet à compter du 20 juillet 1977 auquel SAPH est partie prenante comporte 7 titres (Dispositions générales, Exercice du droit syndical, Contrat de travail, Salaires, conditions de travail, Hygiène et Sécurité, Délégués du personnel / Dirigeants syndicaux) et 92 articles.

Les filiales du groupe veillent à ce que tous les salariés aient accès à l'information soit par le biais des syndicats soit par les voies traditionnelles de communication en l'occurrence le mail et l'intranet.

Le dialogue social a été ponctué cette année par un baromètre social avec pour objectif de :

- satisfaire à l'orientation stratégique de la Direction Générale : augmenter la productivité à travers l'amélioration des conditions de travail, la réduction des vols et malversations, la Réduction des coûts
- moderniser et garantir la qualité du dialogue social
- connaître les aspirations des personnels et d'apporter des solutions

En dehors des conventions de l'OIT SIPH n'entreprend pas d'autres actions en faveur des droits de l'homme même si le respect des droits de l'homme fait partie des valeurs internes du Groupe, incontournables et inaliénables.

### *Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession*

La discrimination au travail peut s'observer dans beaucoup de contextes différents – aussi bien dans de grands immeubles de bureau que dans de petits villages et sous des formes très variées. Elle peut se fonder sur la race, la couleur, le sexe, l'ascendance nationale, l'origine sociale, la religion, l'opinion politique, le handicap, la séropositivité ou l'âge. La discrimination empêche ceux qui en sont victimes d'exploiter pleinement leur potentiel et prive la société de la contribution qu'ils pourraient apporter.

SIPH mène des actions dans divers domaines notamment dans ses politiques (procédure de gestion des rémunérations en projet) et pratiques d'embauche, dans la répartition des tâches, les conditions de travail, la rémunération, les prestations, les avancements, les licenciements, la cessation de la relation de travail. Ce sont le mérite et la capacité d'exercer un travail qui doivent être déterminants, non d'autres critères. Concernant le handicap, la stratégie du Groupe se décline autour du reclassement des salariés en situation d'inaptitude. Les différentes filiales déclinent leurs engagements en fonction de leur contexte.

Bien que l'effectif des femmes soit en recul, l'égalité entre hommes et femmes est un point essentiel. Aucune discrimination n'est tolérée en la matière. Nous mettons en place les actions nécessaires pour que les femmes aient droit et bénéficient des mêmes conditions de travail, rémunération et avantages que les hommes à tous les niveaux de la hiérarchie au sein de toutes les entités du Groupe. Les chartes Sociale et de lutte contre le VIH-SIDA du Groupe sont très explicites en la matière.

### *Rémunérations et avantages sociaux*

Les collaborateurs de SIPH sont rétribués sur la base de leurs performances, de leur compétitivité sur le marché et de la rareté de leur profil. En accord avec ce principe, le système de rémunération comporte une part fixe et une part variable. La composante variable à court terme est fonction de la performance individuelle et collective ; elle a pour but de renforcer le sentiment d'appartenance et l'esprit de collaboration. La composante variable à long terme est déterminée de façon discrétionnaire ; elle vise à motiver et fidéliser des catégories spécifiques de collaborateurs présentant un haut potentiel et dotés de compétences clés.

La part variable de la rémunération de certains cadres comprend des critères de développement durable.

Cette politique de rémunération est basée sur des principes communs appliqués dans tous les pays du Groupe et déclinés selon les contextes de marché dans lesquels le Groupe intervient. Elle est mise en œuvre par les entités du Groupe qui s'appuient notamment des enquêtes de rémunération par activité et par poste. Une revue transversale est réalisée entre les filières et les métiers, lorsque les effectifs le permettent, afin de garantir la cohérence et l'objectivité des niveaux de rémunération entre les différentes activités du Groupe et faciliter la transversalité. La gouvernance de la politique de rémunération est pilotée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe avec, chaque année, une revue de celle-ci par des étapes successives de décision au niveau des filiales, de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction générale, et validées par le Conseil d'administration. L'ensemble des entités du Groupe respecte leurs obligations sociales et fiscales sur les rémunérations versées et les avantages au personnel.

Tous les cadres disposent d'une part variable individuelle dans leur rémunération et d'un plan de retraite. Parmi les avantages proposés, les employés bénéficient d'une prévoyance, une assurance maladie. 100 % des salariés disposent d'une couverture sociale par l'intermédiaire du Groupe.

Désignation	2014 (€)	2013	2014/2013 Evolution
<b>Rémunération Totale</b>	<b>42 048 120</b>	40 644 956	3%

#### *Elimination et abolition du travail forcé ou obligatoire et du travail des enfants*

*« Par travail forcé, il faut entendre tout travail imposé par l'Etat ou un particulier sous la menace (privation de nourriture, confiscation des terres, non-versement des salaires, violences physiques, sévices sexuels, emprisonnement, etc.). Une relation de travail devrait être librement choisie et exempte de menaces.*

*Les enfants ont les mêmes droits que les adultes mais, faute d'avoir leur savoir, leur expérience, leur maturité, ils n'ont pas la capacité de les défendre, d'où la nécessité d'une protection spécifique. Il est notamment interdit de les astreindre à un travail qui met en danger leur santé, leur épanouissement, leur moralité.*

*Le principe de l'abolition effective du travail des enfants exige que chaque enfant, fille ou garçon, ait la possibilité de pleinement développer son potentiel physique et mental. L'objectif est d'éviter aux enfants tout travail préjudiciable à leur éducation et à leur développement. Cela ne signifie pas que tout travail est interdit aux enfants. »*

La vérification de l'âge des demandeurs d'emploi et des salariés (vérification des pièces d'identité) et une communication régulière se fait en guise de sensibilisation d'autant que des mesures disciplinaires seraient prises à l'égard des chefs d'équipe ou managers qui ne signalent pas le travail forcé ou des enfants

Le défi pour SIPH est de veiller au respect de cette convention de l'OIT auprès des fournisseurs, sous-traitants et prestataires. Bien que son engagement soit libellé dans la charte sociale, des groupes de travail ont été mis en place afin de cartographier sa chaîne d'approvisionnement et y améliorer les conditions de travail.

### *Diversité et Développement des collaborateurs*

Nous sommes convaincus que le développement des collaborateurs et une organisation efficace sont la clé pour assurer l'atteinte de nos objectifs stratégiques et la pérennité de notre activité.

Nos collaborateurs ont la possibilité d'explorer différents métiers dans le cadre de la mobilité métier et de la mobilité géographique dans toutes les entités du Groupe. En 2014, nous avons continué ces actions ponctuées par des plans de développement des compétences dans les filiales.

En encourageant la diversité et l'intégration, nous entendons favoriser la réussite d'employés issus d'horizons encore plus variés. Cela contribuera à la qualité de nos décisions, à la créativité de nos équipes et à assurer notre pérennité pour les années à venir.

Désignation	2014	2013	2014/2013 Evolution
<b>Nombre total heures de formation</b>	203 684	<b>314 240</b>	-35%
<b>Nombre de salariés formés</b>	5 853	<b>5 666</b>	3%

### *Organisation du temps de travail et Absentéisme*

Dans les entreprises du Groupe, le travail est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles, variables d'un pays à l'autre. Ci-après les statistiques des heures de travail et des jours d'absence pour maladie.

#### **Heures travaillées**

Désignation	2014	2013	2014/2013 Evolution
<b>Heures totales travaillées</b>	<b>31 114 975</b>	25 926 680	20%

#### **Répartition des jours d'absence par motif**

Désignation	2014	2013	2014/2013 Evolution
Nombre de jours d'absence liés à la maladie	<b>19 730</b>	<b>13 539</b>	46%
Dont nombre de jours d'absence liés au paludisme	<b>2 647</b>	<b>2 017</b>	31%

La hausse des jours d'absence pour maladie est due à des arrêts maladie en provenance de centres de santé hors des sites de SAPH et au démarrage d'un programme relatif aux hernies. Les travailleurs ayant subi des interventions bénéficient de 45 jours d'arrêt de travail supplémentaire en dehors des 21 ou 30 jours accordés par les médecins extérieurs. Ces jours supplémentaires permettant au patient de ne plus ressentir la douleur due à l'intervention chirurgicale. La forte pluviométrie à Bongo et à Bettié en 2014 a favorisé le développement des gîtes larvaires des moustiques qui, dans les plantations n'ont aucune barrière les empêchant de piquer les travailleurs.

## Progresser vers une excellence en Santé Sécurité

SIPH s'engage également à travers sa charte Hygiène et sécurité à renforcer la sécurité et à garantir la santé au travail (*visites médicales annuelles, dépistage des maladies cardiovasculaires et métaboliques*) de ses collaborateurs, première ressource de l'entreprise.

Préserver la santé et la sécurité de nos salariés sont des priorités du Groupe en matière de politique. Pour ce faire, des responsables en charge de ces questions sont sur tous les sites des entités afin de faire l'identification, l'analyse et le classement des risques permettant de définir les actions de prévention les plus appropriées, couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles. Ses actions se résument en la sensibilisation des employés permanents et temporaires et des sous-traitants à travers des réunions de formation ou d'induction avec implication de l'encadrement, l'analyse des accidents de travail, les résultats des Taux de Fréquence et de Gravité et la diffusion des plus graves avec illustrations dans le réseau Développement Durable.

Le renforcement de la prévention, l'analyse des accidents, le partage des bonnes pratiques et enfin le dialogue social sur la santé et la sécurité font partie des éléments constitutifs de l'ensemble des accords collectifs en vigueur au sein du Groupe. L'article 23 de la convention collective en vigueur à GREL est consacré à la santé sécurité environnement avec 11 parties. La section (a) indique que la Société met en place le Comité de santé, sécurité et environnement au travail avec quatre (4) membres de la direction et quatre (4) membres de la section locale. Son mandat sera de veiller à la santé, la sécurité et les questions environnementales des travailleurs. Les décisions du comité sont contraignantes et obligatoires. A RENL, les articles 41 à 44 de l'accord collectif sont relatifs à la Santé Sécurité au Travail. L'article 43 reconnaît la responsabilité de l'employeur à fournir des conditions de sécurité au travail à tous les employés afin de prévenir les accidents de travail. Le titre VI comprenant les articles 81 à 83 de la convention interprofessionnelle de Côte d'Ivoire est relatif à la santé et à la sécurité. « Toute entreprise ou établissement doit assurer un service médical ou sanitaire à ses travailleurs, conformément au décret n° 67-321 du 21 juillet 1967, déterminant les modalités d'exécution de cette obligation » article 82. Plus du tiers des actions de sensibilisation/formation est consacré à ces sujets tous les ans.

### Répartition des Accidents de Travail, Taux de Fréquence et de Gravité

Désignation	2014	2013	2014/2013 Evolution
Nombre d'accidents du travail ayant généré au moins 1 jour d'arrêt - USINE	31	22	41%
Nombre d'accidents du travail ayant généré au moins un jour d'arrêt - PLANTATION	157	123	28%
Nombre de jours d'arrêt liés aux accidents du travail - USINE	424	162	162%
Nombre de jours d'arrêt liés aux accidents du travail - PLANTATION	1 366	892	53%
Heures totales travaillées	31 114 975	25 926 680	20%
Taux de Fréquence des Accidents (TF)	6,04	5,59	8%
Taux de Gravité des Accidents (TG)	0,06	0,04	50%



Nous déplorons un mort (*percuté par un charriot élévateur dont le moteur s'est éteint et le frein hors d'usage*) au Nigeria (RENL).

Notre engagement doit être renouvelé jour après jour par chacun de nos employés, à commencer par nos dirigeants. En effet, la santé et la sécurité sont avant tout des questions de leadership. Le système de primes du Groupe tient compte des performances individuelles de nos managers et de leurs résultats dans ce domaine. Chaque pays a adopté un programme adapté à son niveau de maturité en sécurité.

### **Nos priorités: La sécurité routière**

Conduire pour son travail requiert des exigences particulières et expose à des risques professionnels au premier rang desquels les accidents de la route, La prévention du risque routier consiste à agir sur différentes dimensions : les déplacements, les communications, l'état des véhicules et les compétences des salariés à la conduite.

La hausse des accidents de travail dans le Groupe est due à des accidents routiers (98 personnes accidentées à GREL) et des collisions engins-piétons (l'accident mortel à RENL). La prévention du risque routier passe par un effort d'organisation et de bonnes pratiques. La circulation des personnes et des engins est aussi source de collisions. L'organisation des déplacements doit être une priorité. Cela nécessite de prendre en compte l'activité réelle autour des engins. Les véhicules doivent par ailleurs être équipés et adaptés aux missions et bien entretenus. Enfin, les salariés conducteurs doivent être formés à la conduite en sécurité. 567 personnes ont été formées à SAPH à la conduite et à la sécurité de moto, à la conduite de pelle chargeuse, de tracteur, de chariot élévateur pour un total de 8.196 heures de formation. A GREL, 94 agents ont bénéficiés de 874,5 h de formation à la conduite défensive. Un salarié sur la route est une personne au travail. Comme tous les risques professionnels, le risque routier doit être évalué. Analyser les déplacements, identifier les risques associés, proposer des mesures de prévention... le Groupe y travaille.

### **Encadré : SIFCA Standard**

Le Groupe a des objectifs formalisés d'amélioration du cadre de travail et de réduction des travaux physiques difficiles et des troubles musculo-squelettiques : SIFCA Standard est un outil basique industriel qui améliore sans investissement la sécurité, l'ergonomie, la qualité, la productivité et le bien-être, à travers la mise en œuvre d'un standard sur une zone de travail. La méthode se résume en 6 étapes : Diagnostiquer, trier, ranger, nettoyer pour inspecter, verrouiller, soutenir. 28 zones de travail ont fait l'objet de chantiers depuis 2013.

## SIFCA Standard- 6 étapes

### 1- Diagnostiquer

Définir le point de départ

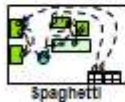
« Faire l'état des lieux du poste»



SMQDC



Ergo



Spaghetti

### 2. Trier

Trier, éliminer les choses inutiles  
« Est-ce que c'est utile ? »

### 3. Ranger

Placer les choses utiles de manière ordonnée,  
« Une place pour chaque chose et chaque chose à sa place»

### 4. Nettoyer pour inspecter

### 5. Verrouiller

Fixer les standards et déterminer la méthode de contrôle

### 6. Soutenir

Encourager à persévérer. Le management doit être un exemple

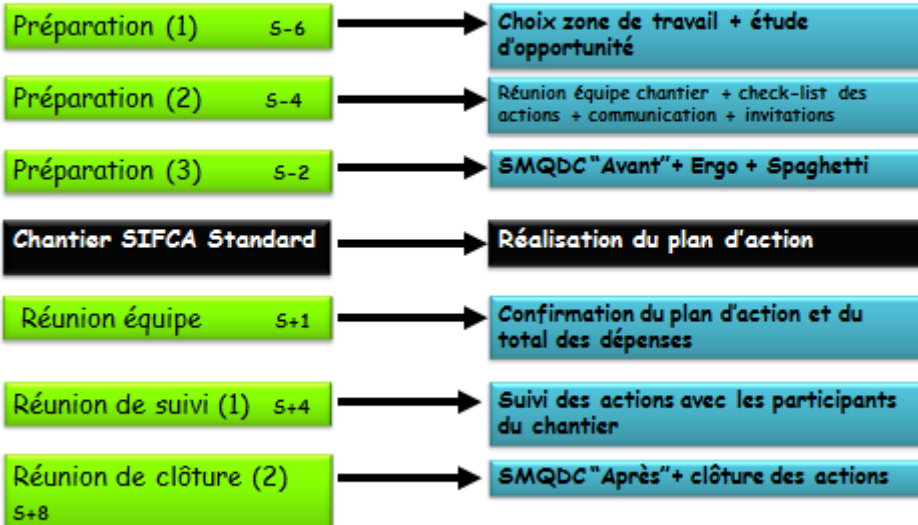


Diagnostique

Actions de progrès

Actions d'entretien

## Chantier SIFCA Standard



### Un enjeu local particulier à gérer : VIH et paludisme

Les actions continuent pour lutter contre le VIH-SIDA et le Paludisme formalisées par les chartes Sociale et de lutte contre le SIDA.

Identifier et centraliser les meilleures pratiques dans le Groupe en termes de prévention des maladies (*techniques de prévention, techniques d'assainissement,...*). Mettre ces meilleures pratiques à disposition des filiales et favoriser l'échange entre elles ; Mise à disposition de moyens matériels de lutte contre le VIH SIDA (*Préservatifs, seringues à usage unique, Kits de dépistage*) ; Campagne de sensibilisation forte contre le VIH-SIDA (*un réseau d'éducateurs de pairs est mis en place au niveau des sites et chaque filiale déploie une campagne de sensibilisation sur tous ses sites*) ; Dépistage volontaire du VIH-SIDA. (*Chaque site met à disposition de tests de dépistage pour le VIH*) ; Suivi et éducation des Comités VIH-SIDA.

313 actions de sensibilisation contre le VIH-SIDA ont été organisées à l'attention de 10 057 personnes. 35 010 préservatifs (*achetés, dons d'ONG, don de Ministère de la santé...*) ont été distribués en 2014. 3 867 personnes ont fait le test de dépistage volontaire contre 3 996 en 2013. Les fonds VIH-SIDA sont toujours opérationnels à SAPH et à GREL. En 2014, ce sont 8 personnes qui ont bénéficiés du fonds à GREL. Ce fonds est passé de GH ₣ 300.00 à GH ₣ 700,00. A SAPH il est à 17 511 432 F CFA à la fin octobre 2014.

La lutte contre le paludisme a été faite au travers de 320 sensibilisations réunissant 6 723 personnes. 8 225 moustiquaires imprégnées ont été distribuées. Les jours perdus pour le paludisme ont connu une hausse. De 2017 en 2013 à 2 647 en 2014. Les efforts se poursuivent sur les actions suivantes : Mise à disposition de moyens matériels de lutte contre le PALUDISME (*moustiquaire imprégnée pour les enfants et les femmes, traitement insecticide des maisons, traitement des eaux stagnantes par bactéries et drainage des eaux*) ; Assainissement de l'environnement des logements (*Mener les campagnes de sensibilisation des villages, en utilisant les meilleures techniques définies au niveau du Groupe*) ; Mise en place de brigades sanitaires ; Organisation de concours du village propre ;

### Encadré : La lutte contre EBOLA

La maladie à virus Ebola a tenu en haleine toute l'Afrique de l'Ouest, zone d'opération des activités du Groupe, durant l'année 2014. Le Liberia a été particulièrement marqué par une forte mortalité mais pas dans les rangs des travailleurs du Groupe. Dès le mois d'avril 2014, le Groupe SIFCA a mis en place une Cellule de crise composée de 10 membres permanents dont 3 médecins du Groupe. Cette cellule a eu pour missions de :

- Mettre en œuvre la stratégie de préparation et de riposte ;
- Suivre l'évolution de l'épidémie ;
- Evaluer les niveaux de risques ;
- Définir les mesures à prendre, en termes d'information, de prophylaxie, de limitation de déplacements.

Les actions suivantes ont été menées par le Groupe :

- Formation par l'Institut National d'Hygiène Public de CI des médecins du Groupe SIFCA ;
- Formation, sensibilisation du personnel de santé ;
- Formation, sensibilisation du personnel de sureté ;
- Formation sensibilisation des travailleurs et leurs familles et des populations riveraines des sites du Groupe ;
- Suivi des directives nationales dans tous les pays d'implantation ;
- Contact régulier avec les autorités nationales pour un point de la situation ;
- Restrictions de déplacement dans les zones à risque ;

- Campagne d'information interne ;
- Rajout d'une rubrique EBOLA dans la revue de presse journalière ;
- Lavage des mains avec eau et savon et prise de température sur tous les sites du Groupe ;
- Prise de température avant le départ pour les plantations au Liberia ;
- Tente ou salle d'isolement dans les centres de santé ;
- Réalisation d'un film sur la formation des médecins ;
- Identification des besoins en vivre et équipements de première nécessité du personnel CRC ;
- Mise en quarantaine expatriés CRC à Ouagadougou et retour à Abidjan ;
- Obtention du couloir humanitaire entre la Côte d'Ivoire et le Liberia (Envoi de matériel sanitaire, d'équipement contre la maladie et d'équipements techniques au Liberia (CRC)), et sortie du caoutchouc ;
- Don de matériels médicaux à l'hôpital de Harper au Libéria (500 paires de gants, 70 combinaisons de protection Ebola, 800 seringues, du gel hydro alcoolique...) ;
- Distribution de 180 thermomètres dans le Groupe ;
- Achat de 40 thermomètres dont 20 offerts au Ministère de la santé et de la lutte contre le VIH-SIDA de Côte d'Ivoire ;
- Renforcement des capacités du Centre d'Appel du Ministère de la Santé ivoirien ;
- Achat d'1 Kit d'Equipement de Protection Individuelle (EPI) pour tous les sites du Groupe ;
- Mise au budget 2015 de matériel de prévention et de lutte contre la maladie ;
- Distribution de fiche de conduite à tenir pour :
  - ✓ *le corps médical ;*
  - ✓ *les agents de sécurité pour le contrôle des entrées et sorties ;*
  - ✓ *le management pour les niveaux d'alerte.*
- 71, 6 M F CFA dépensés pour la sensibilisation et la prévention ;
- Définition des niveaux d'alerte des sites.

### *Des logements pour tous sur les sites*

L'engagement du Groupe est le suivant : Assurer le logement des travailleurs permanents et saisonniers et de leur famille qui n'habitent pas les environs de la plantation ou qui n'ont pas accès à un moyen de transport leur permettant de se rendre sur le lieu de travail, dans le respect des standards SIFCA qui ont été fixés par le groupe pour les logements des employés permanents, des employés temporaires et des saisonniers. Tous les salariés concernés bénéficient de logements gratuits sur les Unités Agricoles Intégrées (8 101) d'autant que les infrastructures autour de ces zones ne répondent toujours pas aux besoins. Mettre nos collaborateurs dans des conditions adéquates de travail est une exigence autant morale que professionnelle pour leur épanouissement et pour la pérennité des activités. Cette exigence est réaffirmée dans la charte sociale du Groupe. Sur ces sites les familles bénéficient également des infrastructures sociales de bases (*écoles, centre de santé...*).

En 2014, les investissements en infrastructures sociales se sont élevés à 2 267 K€ et 399 nouveaux logements ont été construits malgré le contexte économique difficile de la filière. Le Groupe totalise maintenant 635 logements en Briques de Terres Comprimés avec des propriétés écologique, et économique.

## 5 - UNE GESTION ATTENTIVE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET LA MISE EN ŒUVRE DE PRATIQUES DURABLES

La gestion de notre performance environnementale constitue un facteur essentiel de la stratégie de SIPH en matière de développement durable. La performance environnementale se comprend, se mesure et s'améliore grâce à des outils de management. Le développement des démarches ISO 14001 à RENL et le déploiement des Systèmes de Management Environnemental (SME) conformément à la charte environnementale du Groupe constituent autant de soutiens au management de l'environnement chez SIPH. Chaque entité du Groupe met en place et actualise ses propres plans de prévention des incidents environnementaux selon les risques à prévenir. L'identification des risques de pollution et le recensement des points de pollution existants étant réalisés, les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions sont intégrés dans le budget Groupe consacré à l'environnement qui s'élève à 338 427 €. En hausse contrairement à 2013 où il s'élevait à 218 474 €.



Depuis maintenant huit années, SIPH à travers sa holding SIFCA a mis en œuvre une politique environnementale. Cette démarche passe par une moindre pollution liée à ses activités, la maîtrise de ses risques et la mise en conformité de ses installations.

C'est ainsi que s'est constitué progressivement un réseau d'acteurs dédié à l'environnement au sein des branches du Groupe et des filiales. La professionnalisation de ces acteurs s'appuie sur un dispositif de formation et la généralisation des outils de management environnemental.

Les acteurs dans les différents pays d'implantation et les filiales sont formés en fonction des réalités locales. Les supports de formations, les outils de management environnemental et les informations sont constamment diffusés au sein du réseau dont les membres sont chargés d'assurer des sensibilisations/ formation aux parties prenantes en l'occurrence le personnel.

L'année 2014 a été marquée par lancement, sur tous les sites, de la charte établissant les règles de conservation de la Biodiversité.

Notons également le démarrage à GREL (Ghana) d'un plan d'action Environnemental et Social 2014-2017. GREL s'est ainsi engagé à respecter la réglementation Environnementale et Sociale du Ghana, les Critères de Performance Environnementale et Sociale de la Banque Mondiale, ainsi que les Directives pour les activités de plantations agroindustrielles, les Conventions Fondamentales de l'OIT et les Conventions de l'OIT relatives aux conditions de travail et d'emploi...

5 des 17 actions que comporte ce plan sont relatives à la gestion des déchets, les émissions d'odeurs et d'eaux usées, stockage de produits chimiques, la protection et la conservation de la biodiversité.

### *Pollution et gestion des déchets*



Grâce aux innovations dans le recyclage et la valorisation des déchets, SIPH déploie des solutions permettant d'augmenter la valeur d'usage des ressources prélevées.

Le défi de la rareté est aussi une opportunité pour inventer un nouveau modèle de développement économique et social, plus efficace et plus équilibré.

Le Groupe améliore et déploie de nouvelles solutions pour optimiser l'usage de l'ensemble des ressources. Sur les sites de Bongo et de Rapide Grah à SAPH, les installations «reclaim rubber» permettent de réincorporer des granulés contaminés qui étaient auparavant jetés ou vendus comme déchet.

SIPH est en constante réflexion pour trouver des solutions sur mesure d'optimisation et de revalorisation par la production de matières premières secondaires, la valorisation énergétique, l'augmentation de l'efficacité d'utilisation des ressources naturelles et énergétiques et le recyclage de l'eau. Dans l'ensemble des usines, le taux de recyclage des eaux utilisées par le process est en constante augmentation, en captant les eaux sur les parties les plus propres du process pour les renvoyer vers l'amont, parties les plus salissantes. A Rapides Grah par exemple, la même eau est ainsi utilisée deux fois.

Des mécanismes sont mis en œuvre dans chacune des filiales afin de trier les déchets, les diriger pour certaines vers les filières externes de traitement et de valorisation et pour d'autres, servir pour le compostage. Des aires de stockage d'huiles usagées sont aménagées sur les UAI. Les lagunages pour le traitement des eaux usées sont opérationnels dans toutes les usines. La performance du lagunage dépend cependant des aménagements et investissements destinés à compenser l'augmentation des niveaux de production. Les mesures de la pollution sonore et l'analyse des rejets liquides sont effectués, soit par la filiale elle-même lorsqu'elle dispose de moyens techniques, soit par des laboratoires locaux dans le cas contraire.

Dans le contexte de la modification de son cycle d'exploitation des vieux arbres destinés à être abattus, l'activité de production de chips de bois d'hévéa à SAPH pour l'année 2014 a été réalisée sur les sites de Bongo (12 627 T) et d'Ousrou (2 265 T). Elle se poursuivra en 2015 sur le site d'Ousrou avec 25 000 T prévues. Cette production a été vendue à SANIA une filiale de SIFCA qui les utilisent comme combustible pour sa chaudière à biomasse en remplacement du gaz, combustible fossile. Ainsi le pouvoir calorifique contenu dans ces arbres est récupéré sous forme de fabrication de vapeur ou bien d'électricité. Cela permet de couvrir le coût de l'abattage et de préparation de terrain, de baisser des émissions de CO<sub>2</sub> par l'arrêt de la pratique du brûlage et d'augmenter les revenus du Groupe par la vente de la biomasse. Notons que le bois en fin de vie de RENL est utilisé pour la fabrication de panneaux de particules. Les déchets valorisés des entités de SIPH sont cédés à des établissements agréés qui les recyclent et les réutilisent dans des produits de traitement du bois contre les insectes.

SIPH prospecte afin d'avoir des clients intéressés pour emballer le caoutchouc sur des palettes à plusieurs vies (type FriendlyPack, GOODPACK ou GPS) ou le charger en vrac dans les containers, ce qui diminue la consommation de bois. Les populations sont libres d'accès aux parcelles abattues pour prélever du bois utilisé comme bois de chauffage ou autre.

La conception et l'exploitation des usines sont faites de manière à limiter la génération d'odeurs. Conjointement avec le CIRAD, GREL a accueilli de 2011 à 2013 pour 30 000 euros, des travaux de recherche sur les mécanismes de formation des odeurs (étude des micro-organismes présents dans le latex, le sérum et les coagula). Ces travaux visaient également à tester des traitements ou des modes de stockage qui empêcheraient leur développement et donc réduirait l'impact olfactif des gaz à proximité des usines de caoutchouc. Les résultats ne sont pas encore applicables, mais les connaissances ont progressé sur ce sujet. Cette étude a permis de se rendre compte de la fonctionnalité des bio-filtres qui ont été installés ou qui étaient déjà opérationnels sur le site.

Suite à la conduite d'essais agronomiques de 2012 à 2014, pour la mise en place des cultures immatures, un engrais enrobé va être utilisé à partir de 2015, ce qui permet de réduire par 4 la quantité d'apport d'engrais type NPK et de maintenir la croissance des hévéas en raison de la meilleure efficacité de ce type d'engrais. Cela n'est valable que pour l'année de planting. Le gain est de l'ordre de 150 tonnes d'engrais NPK par an à l'échelle de la SIPH.

Les jachères et rotations en pépinière sont également une réalité ainsi que les fossés de drainage, la couverture végétale (*Pueraria*), le planting en courbe de niveaux ou terrasses, pour limiter l'érosion des sols. Les déchets organiques (feuilles, branches, souches) laissés sur place et réincorporés au sol ou en décomposition (incorporation de Matière Organique), et la réduction des traitements phytosanitaires, améliorent les propriétés physiques et biologiques du sol.

Des technologies innovantes (*selective packing or limited packing* pour limiter les mouvements d'engins lourds lors de l'abattage et de la préparation de terrain pour transporter de lourdes charges) limitent les dommages sur le sol.

#### Déchets produits et valorisés (T)

Désignation	2014	2013	2014/2013 Evolution
Déchets non dangereux produits	817	911	-10%
Déchets dangereux produits	38	20	89%
Déchets non dangereux valorisés	702	827	-15%
Déchets dangereux valorisés	28	20	41%

L'augmentation des tonnages de déchets dangereux s'explique principalement par un suivi plus exhaustif en 2014. La diminution des tonnages de déchets non-dangereux est principalement liée au non renouvellement des équipements en plastique de collecte du caoutchouc en 2014.

A la suite d'une mission de mise en conformité réglementaire de la SAPH, le Centre Ivoirien Anti-pollution (CIAPOL) a recommandé de veiller sur les cuves de gaz butane pour éviter des fuites ; améliorer le système de traitement des eaux usées par le lagunage ; céder les déchets industriels uniquement aux établissements qui disposent d'agrément CIAPOL et dont l'objet est en adéquation avec l'activité, construire des abris couverts pour le stockage des produits phytosanitaires périmés, évitant ainsi l'épandage desdits produits dans le milieu récepteur par les eaux de ruissellement. Ces recommandations font l'objet d'un plan d'action malgré le contexte économique difficile.

#### Utilisation durable des ressources et changement climatique



Face aux tensions croissantes qui pèsent sur les ressources, notre responsabilité collective est de les économiser et de les protéger. Préserver à la fois la quantité et la qualité de ces ressources n'est pas seulement un défi environnemental, mais également une question qui recouvre des aspects économiques, politiques, sociaux, culturels et affectifs. Des ressources moins consommées, mieux utilisées et moins dégradées sont autant de nouvelles ressources rendues disponibles pour l'avenir. En dehors de nos plantations propres, nous soutenons et encourageons des pratiques agricoles durables.

#### Consommation d'énergie

Désignation	2014	2013	2014/2013 évolution
Consommation d'électricité (kWh)	33 134 873	32 480 342	2%
Essence des véhicules (kWh PCS)	4 686 760	4 903 577	-4%
Diesel des véhicules (kWh PCS)	33 026 434	24 953 476	32%
Diesel pour les générateurs et séchoirs (kWh PCS)	68 051 301	52 835 273	29%
GPL (kWh PCS)	53 095 089	56 796 311	-7%

Une grande partie de la logistique est sous-traitée à SAPH et à GREL qui fournissent du carburant pour leurs véhicules desdits sous-traitants. Cela leur est refacturé, et est désormais comptabilisé dans notre consommation, ce qui explique la forte augmentation du « diesel pour véhicules ». Le diesel (27 925 404) et l'essence (1 962 355) revendu à des sous-traitants a été de 29 887 759 (kWh PCS).

La part totale d'essence et de diesel revendue à des sous-traitants représente un peu moins de la moitié de la consommation totale d'essence et de diesel de SIPH (environ 42 %). Le Groupe a utilisé proportionnellement moins de gaz GPL dans les séchoirs, en raison de 5 mois d'arrêt de l'usine de Rapide Grah à SAPH. Les interruptions de fourniture d'électricité ont généré des compensations par groupe électrogène, en particulier à GREL. Malgré cette augmentation de la génération d'énergie par groupe électrogène, la consommation d'électricité augmente, sous l'effet des modifications de process industriel imposées par les contraintes de qualité du produit (*lancement du pré-traitement sur l'ensemble des usines, pour améliorer les propriétés*).

Un gros effort à RENL pour améliorer la génération et l'utilisation du courant sur le site d'Araromi avec quelques économies comme résultat ajouté à l'optimisation de plusieurs petites centrales sur les autres plantations.

SIPH tâche de prélever la ressource utile au bon endroit, au bon moment et avec le bon procédé, en respectant l'équilibre des écosystèmes pour garantir les prélèvements futurs.

Ses expertises permettent d'optimiser l'usage de ces ressources, tout au long du cycle de leur utilisation et d'en maîtriser les impacts en aval afin d'en garantir la neutralité pour la santé et les milieux naturels.

Les filiales déploient des solutions combinant technologies, sobriété et efficacité pour préserver les ressources, dans l'exercice de leurs propres activités.

L'évaluation topographique des flux hydrauliques et le planting en courbes de niveau (contour lines) ou en terrasses, ainsi que l'irrigation gravitaire (keyline design) permettent une optimisation de l'utilisation de l'eau.

#### Consommation d'eau

Désignation	2014	2013	2014/2013 Evolution
Consommation d'eau (m3)	<b>3 839 621</b>	2 316 707	65,74%
Consommation d'eau de forage	<b>1 413 117</b>	290 132	387,06%
Consommation d'eau de surface	<b>2 426 204</b>	2 026 302	19,74%

La consommation d'eau n'est pas exhaustive. Petit à petit des compteurs sont installés. Ils sont effectifs à SAPH et au Nigeria, leur installation a effectivement démarré dans les villages 4 et 5 d'Araromi, la guest house de ce site et le site récemment acquis en 2013 Adeola farm.

#### Emissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (t CO2e)

Désignation	2014	2013	2014/2013 Evolution
<b>Emissions Totales</b>	<b>48 718</b>	45 182	8%
<b>Emissions directes</b>	<b>35 104</b>	31 515	11%
Essence	<b>1 098</b>	1 261	-13%
Diesel	<b>7 902</b>	5 970	32%
Diesel pour les générateurs et séchoirs	<b>16 281</b>	12 641	29%
GPL	<b>9 823</b>	11 643	-16%
<b>Emissions indirectes</b>	<b>13 614</b>	13 667	0%
liées à la consommation d'électricité achetée	<b>13 614</b>	13 667	0%



Le Groupe est conscient que le réchauffement climatique peut impacter ses activités. D'où une attention particulière à l'amélioration de la qualité de ses émissions atmosphériques. Les émissions des bâtiments doivent être réduites tout au long de leur cycle de vie. Le programme logement BTC de SIFCA permet de réduire l'empreinte carbone causée par la production et le transport du ciment, de contribuer à l'efficacité énergétique des bâtiments, et d'optimiser les coûts de construction. Les activités (agricoles notamment) de SIPH peuvent être impactées par le changement climatique mais le groupe SIPH n'a pas évalué la vulnérabilité de ses activités au changement climatique.

Les logements en Brique de Terre Comprimée (BTC) sont des mesures prises en vue de réduire la consommation d'énergie via des technologies ou des équipements innovants.

L'activité de production des wood chips qui permet d'éviter le brûlis et de remplacer du combustible fossile par du combustible renouvelable dans les chaudières participe également à notre action en faveur de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

Les WC secs continuent à se mettre en place d'autant qu'ils sont partie intégrante du standard des logements BTC à SAPH: ils évitent la consommation d'eau, et la pollution de la nappe phréatique, et ils génèrent des fertilisants par le compost, pour les cultures vivrières. Le Groupe en comptabilise 1 316 à la fin 2014.

### *Préserver et restaurer la biodiversité.*



Les écosystèmes naturels et la vie sauvage résidente et migratoire, spécialement les espèces menacées ou en danger d'extinction sont des éléments intégrés au paysage agricole rural. La biodiversité et le maintien de la qualité des sols et de l'eau sont quelques-uns des services fournis par les écosystèmes naturels dans les exploitations agricoles.

Traiter les eaux usées, collecter et traiter les déchets, gérer de manière responsable les ressources énergétiques sont autant d'activités qui contribuent au maintien et au développement des écosystèmes.

La protection et la conservation de la biodiversité, le maintien des services écosystémiques et la gestion durable des ressources naturelles vivantes revêtent une importance capitale pour SIPH.

La politique du Groupe en la matière est sa charte biodiversité dont la règle 2 invite à préserver au minimum 10 % de la surface de toute nouvelle concession, afin de conserver les écosystèmes originels.

GREL, ayant acquis 2.450 ha à Awodua, s'est conformé à cette règle en délimitant une réserve forestière de 240 ha et plusieurs zones de conservation d'une superficie de 116 ha. Ces zones de conservation sont constituées de zones tampon et de sanctuaires.

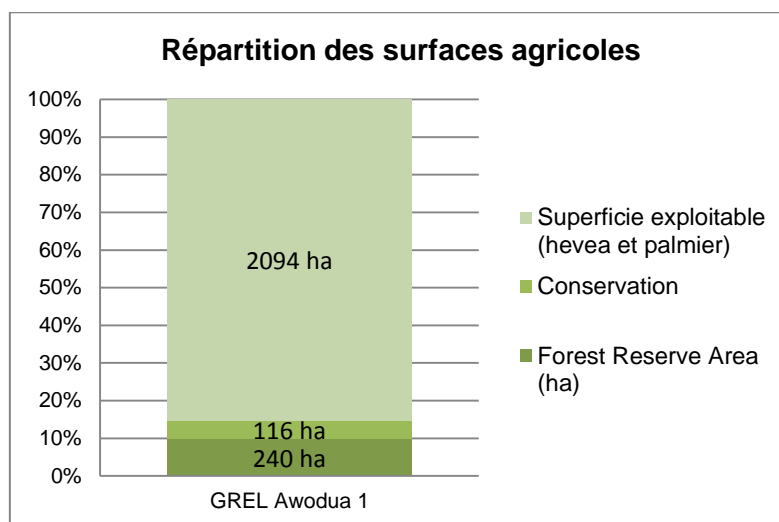
Awodua étant l'une des récentes acquisitions de GREL, le développement de cette concession a été pensé au regard du respect de la Charte Environnementale de SIFCA et des standards internationaux en matière de conservation.

Awodua a fait l'objet d'une étude HVC (Hautes Valeurs de Conservation) par l'intermédiaire de Proforest, un organisme habilité à la certification HVC. Des relevés botaniques et des comptages de faunes ont été effectués et ont révélé la présence de zones à conserver.

D'autre part une zone de 240 Ha de forêt a été placée au registre national de la Forestry Commission du Ghana comme Forêt Privée Dédiée à la Réserve.

L'objectif initial étant de conserver 10% minimum de la superficie de chaque nouvelle concession, ce sont ainsi 14.5 % de la surface d'Awodua I qui ont pu ainsi être dédiés à la préservation de la biodiversité. Les perspectives 2015 pour Awodua visent à approfondir le travail sur la Forêt Privée dédiée à la réserve, en proposant notamment des opportunités d'études aux universitaires ghanéens en collaboration avec la Forestry Commission.

Au Nigeria, 430 ha de réserve forestière sont protégés à Iguobazuwa (RENL). SAPH assure également la préservation de la forêt sur la lagune à Toupah.



**Les surfaces de conservation sont susceptibles d'évoluer avec la poursuite du développement d'Awodua.**

La diversité génétique est un moyen de garantir une meilleure résistance aux maladies ou à la casse au vent, car chaque variété possède des propriétés différentes. C'est donc la politique de SIPH, de diversifier les variétés sur l'ensemble des surfaces plantées. Aussi SIPH, à travers l'Institut Français du caoutchouc, participe au financement de recherches et mène des essais sur des parcelles expérimentales, afin de sélectionner de nouvelles variétés, répondant aux contraintes de production et de résistance à certaines maladies. La part de SIPH à ce budget est de 11 K€ par an pour le projet de création variétale et de 5 552 € pour la recherche sur la résistance au corynespora, maladie de feuille.

Sur la période 2013-2015, en partenariat avec le CIRAD un projet de 30 000 euros est en cours avec pour objectif de mesurer l'impact de l'hévéaculture sur la biodiversité fonctionnelle du sol.

En matière de pratiques culturales, sur la période immature l'utilisation d'une légumineuse en plante de couverture permet de fixer l'azote de l'air et d'apporter de la matière organique au sol. En conséquence les apports en engrais sur les cultures sont limités à 140 kg d'azote, 150kg de phosphore et 140 kg/ha de potasse en 7 années de culture immature.

## 6 - PLANTEURS PRIVÉS ET COMMUNAUTÉS : UNE RELATION A LONG TERME

Notre développement est lié à celui des communautés qui nous entourent, et notre réussite à long terme dépend de leur prospérité. Notre impact sur les communautés vivant à proximité de nos sites de production nous impose également de jouer un rôle actif dans leur développement économique et social. Cela se traduit localement par l'élargissement de l'accès aux soins et à l'éducation pour tous, la participation à des programmes d'aménagement urbain (*constructions, réhabilitation d'équipements et d'infrastructures sociales, des pistes*) et de préservation de la nature, par l'aide à la création d'activités et d'emplois (*Subventions de plants d'hévéas destinés aux planteurs de ces Communautés*) et à l'appui aux activités culturelles, sociales : fêtes et événements communautaires traditionnelles et sportives. Ces actions sont menées en concertation avec les parties prenantes locales. Le dialogue est organisé autour de 2 entités. A savoir, l'entreprise représentée par son Directeur Général ou son adjoint ou le Corporate Affairs dans le contexte anglophone, ou le Directeur du site dans le contexte francophone. Ces derniers sont accompagnés du Chef de plantation (de zone), chef des cultures, Responsable des ressources humaines/CDRH et du Responsable Développement Durable. La communauté locale concernée est représentée par le Chef de village et un notable, le Représentant des jeunes, des femmes et d'autres forces vives représentatives... Les deux entités réunis au sein d'un comité de liaison ont pour missions de maintenir le dialogue entre l'entreprise et la communauté, faciliter la communication et la résolution des conflits pour le développement communautaire.

Le budget à destination des 196 communautés locales avec lesquelles les entités de SIPH entretiennent des relations a été de 742 K€ en 2014. Ce montant ne prend pas en compte l'achat des productions aux planteurs privés, les diverses primes qui leur sont octroyées, la sous-traitance, les dons divers accordés etc.

L'engouement pour l'hévéaculture a permis aux populations rurales qui éprouvent le besoin de trouver des revenus agricoles correspondants de développer d'énormes surfaces. La production de SIPH étant basée sur l'équilibre entre plantations industrielles et plantations indépendantes, le Groupe achète les récoltes de celles-ci et les transforme dans ses usines. Les planteurs d'hévéa bénéficient donc de revenus financiers importants en fournissant leurs productions à SIPH. L'on assiste donc à une réduction de la pauvreté, au bénéfice de ces planteurs et de leur familles, favorisant la construction de logements, la couverture de frais de santé, de scolarité, d'habillement, de loisirs, l'achat d'engins roulant (moto, vélo, voitures, tricycles)...

Pour SIPH, l'éducation est un enjeu majeur de développement socio-économique et de lutte contre l'exclusion. L'engagement du Groupe en la matière bénéficie aussi bien à ses équipes qui soutiennent également la scolarité des enfants vivant à proximité de nos sites. Ces enfants ont accès aux écoles sur les sites et bénéficient de kits scolaires récompensant les trois meilleurs des classes. 468 kits scolaires ont été distribués dans les 30 écoles primaires et préscolaires que compte le Groupe dirigés par 242 enseignants qui ont assurés les cours à 8214 enfants. Les sociétés du Groupe entretiennent une relation de partenariat de long terme avec les établissements d'enseignement. Elles reçoivent des stagiaires en provenance de diverses universités et grandes écoles. Des classes, des bureaux, des tables bancs sont offerts à ces établissements qui bénéficient souvent de rénovation ainsi que de bourses d'études (*126 bourses d'études d'une valeur de 50K€*) La Direction développement Durable participe activement aux groupes de travail en matière RSE mis en place en Côte d'Ivoire. Elle apporte également son expérience aux entreprises dans le cadre de collaboration au sein des associations patronales et son appui à la formation dans divers établissements.

Les Ecoles Familiales Agricoles poursuivent les activités avec en prévision la création de nouvelles écoles sur d'autres sites du Groupe.

D'autres actions de développement local sont menées. SAPH a entièrement rénové le bac de Bettié (à hauteur de 120 millions de FCFA) qui est le moyen d'accès (par voie fluviale) à cette préfecture. Ces réalisations s'inscrivent dans le cadre du programme d'accompagnement des communautés riveraines des Unités Agricoles Intégrées de la SAPH. Mis en place depuis bientôt 3 ans, ce programme s'articule autour de trois axes principaux :

- La construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures de base ;
- L'assistance et l'aide à l'organisation des activités socioculturelles et éducatives;
- L'appui aux planteurs des communautés locales à travers la subvention des plants d'hévéa.

Dans le cadre de l'accès aux soins pour tous, 155 706 consultations médicales dont 17 494 issues des communautés locales ont été enregistrés dans les centres de santé du Groupe avec 1 077 naissances dont 225 issues des Communautés Locales.

### Relations avec nos fournisseurs

« Pas d'agro-industrie durable sans plantations villageoises. Le développement des plantations villageoises conditionne le dynamisme de l'agro-industrie en Afrique subsaharienne. SIFCA a mis en place une stratégie d'accompagnement des planteurs, en particulier pour la culture de l'hévéa et du palmier à huile. En les aidant à développer leurs exploitations et en leur proposant des outils et services les protégeant, le groupe favorise à la fois sa propre croissance et le renforcement des communautés locales » Bertrand VIGNES DG de SIFCA et SIPH dans le 13<sup>ème</sup> numéro de la revue de Proparco<sup>1</sup>.

FILIALES	Plantations industrielles matures		Plantations villageoises (PV)		Plantations villageoises (PV) encadrées				% Achats total 2014	% Achats total 2013	Evolution 2014/2013
	Superficie (ha)	Production (T)	Production Achetée (T)	Montant (euros)	Plantations immatures		Plantations matures				
					Superficie (ha)	Nombre de planteurs	Superficie (ha)	Nombre de planteurs			
GREL	8 998	14 136	12 121	9 971	28 470	6 065	8 705	2 124	46,16	44,40	4%
RENL	9 349	20 914	327	363	3 365	826	490	90	1,54	0,90	71%
SAPH	16 325	31 877	75 381	65 011	99 729	40 044	134 625	36 579	70,28	70,70	-1%
CRC	4 033	5 330							0	1,60	-100%
<b>TOTAL</b>	<b>38 705</b>	<b>72 257</b>	<b>87 829</b>	<b>75 345</b>	<b>131 564</b>	<b>46 935</b>	<b>143 820</b>	<b>38 793</b>	<b>54,86</b>	<b>56,90</b>	<b>-4%</b>

Vente de matériel et de plants, assurance maladie, plan épargne, assistance technique, encadrement, diffusion de meilleures pratiques, manuel de planteurs de caoutchouc, formation, présence de proximité à travers des centres de collecte, prêts scolaires, prêts exceptionnels... sont les services et produits du Groupe en direction des fournisseurs de matières premières.

Deux entités ont cette mission dans le Groupe (l'apport des planteurs privés étant moins important au Nigeria et au Liberia) : La Rubber Outgrowers Unit (ROU) à GREL et le Service Marketing Planteurs à SAPH.

1

[http://www.proparco.fr/webdav/site/proparco/shared/PORTAILS/Secteur\\_privé\\_developpement/PDF/SPD13/PDF/SPD\\_13\\_FR\\_web.pdf](http://www.proparco.fr/webdav/site/proparco/shared/PORTAILS/Secteur_privé_developpement/PDF/SPD13/PDF/SPD_13_FR_web.pdf)

Le premier est en charge du Projet de Plantations privés (Rubber Outgrower Plantations Project) depuis 1995 pour accompagner la filière au Ghana. Le ROU par ailleurs, a la responsabilité de promouvoir la sécurité alimentaire auprès des planteurs privés.

La société civile Ghanéenne, des ONG, bailleurs de fonds,... ont émis des préoccupations relatives au taux de croissance de la culture du caoutchouc sur les terres arables. Ce qui pose une menace pour la production vivrière. À ce jour, le caoutchouc planté occupe moins de 10% des terres arables dans les secteurs opérationnels de GREL. Toutefois, l'entreprise s'est engagée depuis 2011 dans un programme de promotion de culture vivrière et d'élevage car le principal défi est le faible rendement par unité de surface. Cela est dû au fait que les agriculteurs n'utilisent pas des variétés de semences améliorées et des animaux adéquats pour l'élevage. En outre, ils ne suivent pas globalement les bonnes pratiques agricoles et ont besoin d'assistance technique.

Le programme de sécurité alimentaire a donc pour objectifs de :

- promouvoir des systèmes agricoles intégrés qui permettront d'accroître la disponibilité alimentaire au sein des ménages des producteurs de caoutchouc et des communautés au Ghana.
- répondre à la sécurité alimentaire et au renforcement des capacités des agriculteurs par la fourniture d'intrants et la formation par le biais de l'assistance technique dans des domaines tels que l'amélioration des techniques agricoles, la gestion agricole participative, la mise en place de parcelles de démonstration et d'expérimentation.

#### Nombre de parcelles de démonstration

Années	Nb de parcelles de démonstration	Hectares plantés	Montant (euros)	Remarques
2011	10	4	1 787,49	Banane plantain, maïs, piment, aubergines, tomates
2012	22	8.8	2 211,47	Banane plantain, maïs, piment, aubergines, tomates, choux, haricots, manioc
2013	20	8	2 191,75	Banane plantain, maïs, piment, aubergines, tomates, gombo, choux
2014	40	16	3 896,44	Banane plantain, maïs, piment, aubergines, tomates, gombo, choux, haricots, concombre, pastèque
<b>TOTAL</b>	<b>92</b>	<b>36.8</b>	<b>10 087,15</b>	

### Nombre d'agriculteurs formés

Années	Nombre d'agriculteurs formés	Montant (euros)	Remarques
2011	100	974,109	Formation sur les parcelles de démonstration
2012	258	2 378,04	Formation en collaboration avec B-BOVID
2013	1 015	11 831,8	Formation en collaboration avec B-BOVID
2014	886	6 088,18	Formation en collaboration avec IFDC, MUGREAG, CSIR-CRI
<b>TOTAL</b>	<b>2 259</b>	<b>21 272,1</b>	1500 fermiers ont été formés au sein du Centre de formation à la sécurité alimentaire de GREL /CSIR-CRI

### Collaboration avec les institutions

INSTITUTIONS	TERMES DE COLLABORATION	Montant (euros)	PERIODE	Remarques
B-BOVID	Création d'installations pour former les agriculteurs sur les Bonnes Pratiques Agricoles (BPA) et organisation de formations les petits planteurs de caoutchouc	29 358,7	2 ans	Accord de 2011 à 2013
IFDC	Création de potagers dans les communautés paysannes et la formation des agriculteurs en matière d'entrepreneuriat en mettant l'accent sur les légumes		En cours depuis 2014	Protocole en attente de signature
MUGREAG	Formation des agriculteurs sur la culture des champignons dans les communautés paysannes		En cours depuis 2014	Protocole en attente de signature
CSIR-CRI	Création d'installations pour former les agriculteurs sur les BPA et l'organisation de formations pour les petits planteurs de caoutchouc avec de la recherche sur le caoutchouc en association avec des cultures vivrières	23 180,9	En cours depuis 2014	Protocole signé et activités en cours
MOFA	Personnes ressources pour des formations		En cours depuis 2014	

**NOTE :**

**B-BOVID** : BUILDING BUSINESS ON VALUE, INTEGRITY AND DIGNITY

**IFDC** : INTERNATIONAL FERTILIZER DEVELOPMENT CENTRE

**MUGREAG** : MUSHROOM GROWERS AND EXPORTERS ASSOCIATION OF GHANA

**CSIR-CRI** : CROP RESEARCH INSTITUTE OF CENTRE FOR SCIENTIFIC AND INDUSTRIAL RESEARCH

**MOFA** : MINISTRY OF FOOD AND AGRICULTURE

Cost is the cost for infrastructure building and purchase of inputs used for training farmers

Un programme visant à fournir aux agriculteurs des variétés certifiées et améliorées de semences a démarré en 2013. Les agriculteurs reçoivent une assistance technique gratuite sur la façon de les planter. Chaque agriculteur qui fait partie de ce programme bénéficie de semences et de matériel végétal sur 0,4 ha.

#### Graines de cultures vivrières / matériel végétal fourni

Années	CULTURES	Nombre de fermiers bénéficiaires	HECTARES PLANTES
2013	Tige de manioc	8	3.2
	Graines de tomates	2	0.8
	Graines d'aubergine	4	1.6
	Graines de piment	20	8
	Drageons de bananes plantain	344	137.6
2014	Graines de piments	10	4
	Drageons de bananes plantain	952	380.8
<b>TOTAL</b>		<b>1 340</b>	<b>536</b>

La recherche vise à examiner les potentiels économiques des principales cultures vivrières dans les zones de culture du caoutchouc et aussi pour évaluer les effets sur la production de caoutchouc et les cultures vivrières. Elle examine également comment intégrer les cultures vivrières avec l'hévéaculture pour assurer la sécurité alimentaire dans nos domaines opérationnels et le Ghana dans son ensemble.

La culture intercalée de banane plantain dans les plantations de caoutchouc a commencé en 2014 et devrait se terminer en 2016. Dans le cadre du protocole d'entente signé avec le CSIR-CRI, la somme de 2 500 euros est disponible à GREL pour la recherche sur les activités de cultures vivrières chaque année.

#### OBJECTIFS 2015

ACTIVITES	CIBLES		REMARQUES
	Nb de parcelles	HA.	
Parcelles de démonstration	40	16	Piment, banane plantain, maïs, choux, aubergines
	<b>Nb de fermiers</b>	<b>HA.</b>	
Fourniture de semences	1000	400	Piment, banane plantain, maïs, choux, aubergines
	<b>Nb de fermiers</b>		
Formations	2000		En collaboration avec CSIR-CRI
	<b>Nb d'essais</b>	<b>HA.</b>	
Recherches	1	4	Cultures intercalées de banane plantain et de caoutchouc sur 4 sites sélectionnés.

Pour assurer la formation des planteurs, la SAPH a mis en place un dispositif d'encadrement, qui a mobilisé 336 (*Ouvriers d'intervention, moniteurs, Contrôleurs, Contrôleurs formation saignée, Chefs secteur*) pour une assistance technique mensuelle sur 10 secteurs. Cet encadrement est fourni en accord et avec la participation du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA). L'entreprise a également créé 21 centres de collecte, qui assurent une meilleure proximité avec les planteurs. Ces centres de pesée et de stockage du caoutchouc collecté chez les planteurs indépendants permettent de se rapprocher davantage de leurs plantations et de mieux capter leur production..

La SAPH apporte également son appui aux populations villageoises riveraines de ses sites par la création de plantations à travers des conventions de dons de plants, le projet NUCLEUS et une assistance médicale. Les planteurs partenaires de la SAPH bénéficient également de prêt scolaires de la part de l'entreprise.

SAPH a été moteur avec l'interprofession APROMAC sur deux importants projets : des plantations ont été réalisées par SAPH et offertes aux riverains. Suite à un appel d'offre lancé par le FIRCA, SAPH a été retenu pour la formation et l'assistance technique de quelques 35 000 plantations.

Le Plan Epargne Planteur (PEP) et le Plan de Prévoyance du Planteur d'Hévéa (PPPH) sont les produits majeurs gérés par le service marketing Planteur de SAPH.

Le PEP a été lancé en 2011 en partenariat avec Microcred une structure de micro-finance ». Les bénéficiaires ont le choix de la somme prélevée sur le montant de leur récolte et peuvent décider de la durée du versement. 1101 contrats ont été enregistrés en 2014 pour 956 plantations concernés.

Le PPPH existant 2009 est la première assurance maladie pour les planteurs privés appelés aussi planteurs villageois.

Pour un montant d'environ 6 560 francs CFA (10 €) par mois prélevé directement sur la production, le planteur et sa famille (4 personnes maximum) bénéficient d'une couverture maladie qui prend en charge 80 % des frais médicaux et accorde une indemnité de l'ordre de 656 000 francs CFA (1 000 €) en cas de décès. 1 256 contrats en 2014 pour une couverture de 4 656 personnes y compris l'adhèrent.

### *La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux*

Notre principal client, Michelin mandate depuis quelques années, une société extérieure ECOVADIS pour évaluer ses fournisseurs partenaires sur leur engagement en matière de RSE. Le Groupe a été noté 45/100 pour sa démarche RSE en 2014, se positionnant dans la catégorie BRONZE avec un niveau de maturité « Confirmé ». En 2013, la note était de 36/100.

En raison de son influence et du volume de fonds de tasse acheté (*87 828 T représentant 54,86% de la production totale*), SIPH est bien positionnée pour avoir un impact positif majeur sur les moyens d'existence des travailleurs dans la chaîne d'approvisionnement en caoutchouc.

Un meilleur suivi, ainsi qu'une responsabilisation accrue des fournisseurs des différents niveaux, sont indispensables pour rendre la chaîne d'approvisionnement plus durable.

Divers risques ont été identifiés en termes de normes de travail, notamment dans les domaines du travail des enfants, du travail forcé, de la santé et de la sécurité, de la discrimination, des rémunérations et de l'environnement à travers le recensement des principaux fournisseurs à SAPH, données disponible à GREL (*liste de ses fournisseurs avec numéro d'identification et géolocalisation*). Une stratégie réaliste d'élimination, d'atténuation, voire d'élimination de ces risques doit se pencher d'abord sur les attitudes et les perceptions des différents acteurs dans la chaîne d'approvisionnement et dans les communautés au sens large. Une entreprise ne peut pas résoudre à elle seule tous les problèmes rencontrés dans le secteur de l'hévéaculture.



Des pans entiers de la chaîne d'approvisionnement sont partagés avec d'autres acteurs du secteur. Il incombe donc à toutes les parties d'unir leurs forces pour améliorer la traçabilité et la transparence de la chaîne d'approvisionnement, le suivi et les programmes de renforcement des capacités.

Outre les efforts consentis par le secteur privé, les cultivateurs et leurs communautés, le rôle des gouvernements est crucial pour développer une hévéaculture durable.

Toutefois, SIPH et ses filiales à travers la charte sociale et les codes de conduite de GREL et RENL ne tolèrent pas le travail des enfants ainsi que les pratiques liées aux risques énoncés ci-dessus dans sa chaîne d'approvisionnement. Le groupe s'est fixé comme objectif d'éradiquer ces pratiques dans notre chaîne d'approvisionnement en caoutchouc. Le Groupe de travail sur les achats durables n'a pas achevé ses travaux mais l'objectif est de mettre en place un système de gestion solide et complet de la chaîne d'approvisionnement afin de surveiller ce qui s'y passe et prendre des mesures, comme l'amélioration des sources de revenus pour les planteurs et l'accès à l'éducation, ainsi que l'amélioration de la sécurité du travail dans les plantations, qui s'attaquent plus directement au problème du travail des enfants par exemple.

Toutefois, des formations sont assurées régulièrement durant l'assistance technique de SAPH, GREL, RENL, en direction des planteurs sur les enjeux sociaux et environnementaux au sein de la chaîne d'approvisionnement. La fourniture de matériel végétal de qualité et productif (augmentation de la productivité a un impact environnemental et social positif), la prestation de formations aux planteurs privées pour une production de qualité et les contrôles existants (visites réalisées au moins chaque année sur chaque site afin de vérifier la qualité des saignées réalisées et la qualité des produits, certains critères santé-sécurité (port des EPI) ou sociaux (non-travail des enfants) à travers des fiches d'évaluation à GREL. Cette entité en outre communique et fait de la prévention autours de ces sujets en marge des réunions semestrielles organisées avec les acteurs du caoutchouc au Ghana)..., etc. permettant au Groupe d'atténuer les risques identifiés.

### ***Lutte contre les fraudes, malversation, et corruption :***

Pour être en mesure de garantir la pérennité de sa réputation et de son activité, SIFCA a élaboré un projet de code de conduite qui définit le cadre de comportement que le Groupe attend de l'ensemble de ses membres. Il s'appuie sur les valeurs fondamentales du Groupe, qui sont les suivantes :

- Responsabilité,
- Ethique,
- Qualité.

Ces valeurs fondamentales doivent être portées au nom du Groupe et mises en œuvre par chaque employé. L'ambition est de créer le meilleur cadre possible à l'amélioration continue des performances du Groupe, à travers ses 4 engagements de sa déclaration Qualité:

- Le Respect des personnes,
- Le Respect des partenaires et clients,
- Le Respect de l'environnement,
- Le Respect des actionnaires.

Ce projet de Code est donc essentiel pour le Groupe afin de permettre au personnel de partager les mêmes valeurs et observer chaque jour, dans le cadre professionnel, les mêmes règles de conduite.

Les principes de ce code ont trait à :

- Respect des lois et règlements
- Vol, fraude et corruption
- Conflits d'intérêt et occasions d'affaires pour la société
- Confidentialité, conservation et fiabilité des informations
- Protection des actifs et des ressources de la société
- Aptitude au travail
- Discrimination et harcèlement
- Contrôle interne

En dehors des principes, des responsabilités ont été définies pour les cadres supérieurs et les dirigeants. Un comité d'Ethique Groupe sera mis en place pour superviser les activités des comités filiales (qui seront également constitués) et statuer de manière uniforme sur toute question commune à plusieurs sociétés du Groupe SIFCA.

Tout directeur, responsable ou employé sera invité, au moment de son entrée en fonction ou de l'entrée en vigueur du présent code pour ceux qui sont déjà en fonction, à attester par écrit avoir reçu, lu et compris le présent Code de conduite (ou le code simplifié pour le personnel non cadre et agent de maîtrise) et s'engager à le respecter. Cette attestation et cet engagement seront renouvelés à chaque modification ou révision du présent Code de conduite.

A noter que RENL avait déjà lancé un code de conduite simplifié en 2013, qui a donné lieu à des présentations formelles et la signature par tous les cadres, employés administratifs, et agents de maîtrise.

## 7 - METHODOLOGIQUE DE REPORTING

Les procédures du Groupe sont composées :

- ✚ d'un guide méthodologique de reporting social et environnemental Groupe, intégrant deux guides de définition des indicateurs communs SIPH et déclinable par les entités en procédures de reporting social et environnemental ;
- ✚ d'un guide de collecte des informations qualitatives sociales, sociétales et environnementales.

### *Périmètre*

Le périmètre du reporting a pour objectif d'être représentatif des activités du Groupe. Les différentes filiales sont consolidées en Intégration Globale, conformément au périmètre financier. Le reporting social et environnemental couvre depuis 2012, la totalité des activités du Groupe. Cependant, des filiales pour des raisons d'organisation n'ont pu disposer de certaines données.

- ✚ La filiale CRC au Libéria ne publie pas les données sur les déchets car l'organisation de reporting n'est pas encore en place.
- ✚ Le Groupe mesure ses consommations d'eau à travers la mise en place de compteurs dont ne disposent pas CRC et RENL. Raison pour laquelle ces sites n'ont pas communiqué de données en la matière. Le Groupe ne suit cependant pas ses consommations au regard des contraintes hydriques dans les zones de prélèvements.

- ✚ Le nombre de jour d'absence pour raisons familiales, personnelles et maladies professionnelles est diversement suivi. Compte tenu du caractère spécifique et strictement encadré des Maladies Professionnelles Indemnisables (MPI), à ce jour, nous n'en avons recensé aucune qui respecte les critères définis dans le tableau des MPI en Côte d'Ivoire par exemple. Par contre, il existe bien des maladies à caractère professionnel (dermatoses, troubles musculo-squelettiques...) non inscrit au tableau des MPI et donc non indemnisables sur lesquelles le Groupe tient à mener des plans d'actions. Le Groupe entend atteindre un niveau de maturité relatif aux absences pour raison de maladie et de paludisme avant de suivre ces données.
- ✚ La consommation d'essence et diesel pour les véhicules ne prend en compte que le combustible utilisé pour des véhicules dont SIPH est propriétaire ou que SIPH loue. Le combustible revendu aux sous-traitants n'est pas inclus.

### Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs s'effectue au regard des impacts sociaux et environnementaux de l'activité des sociétés du Groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés.

Le socle commun des indicateurs sociaux et environnementaux se base sur les indicateurs des articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français.

### Précisions et limites méthodologiques

- ✚ Le Groupe n'a pas de provisions pour risques environnementaux.
- ✚ Les « contractors » (*personnel mis à disposition par des tiers*) sont pris en compte pour le calcul des indicateurs santé sécurité et formation à GREL alors que seuls les employés directs sont pris en compte par les autres filiales. Cette différence de méthode est justifiée par le fait que GREL a fortement recours aux « contractors » (*près de six fois plus nombreux que les employés directs*).
- ✚ Nombre de jours d'absence liés à la maladie et au paludisme : le nombre de jours d'absences liés au paludisme est inclus dans les jours d'absences liées à la maladie. L'indicateur nombre de jours d'absences liés au paludisme est sous-évalué sur l'entité SAPH parce que les employés ne passant pas par les centres de santé du Groupe et souffrant de paludisme ne sont pas systématiquement pris en compte dans cet indicateur.
- ✚ SIPH ne distribuant pas de produits pouvant impacter directement la santé et la sécurité des consommateurs, la thématique Grenelle 2 n'est pas jugée applicable.
- ✚ Licenciements : Il s'agit des fins de contrats de travail du fait de l'employeur entraînant la sortie définitive du Groupe, quel que soit le motif : faute grave, motifs économiques et/ou pour réorganisation, abandon de poste. Les fins de CDD ne sont pas des licenciements. Cet indicateur comprend également les départs négociés (dont commun accord).
- ✚ Les déchets des zones d'habitations (logements construits par SIPH pour ses travailleurs et leurs familles) et du siège ne sont pas inclus dans les indicateurs déchets. Cependant, les consommations d'énergie et d'eau des zones d'habitation sont incluses dans les données consolidées publiées.
- ✚ L'indicateur de la consommation d'électricité a été revu cette année pour n'inclure que la quantité d'électricité achetée des réseaux externes. Les données 2013 ont été recalculées en conséquence selon la même approche.

## *Consolidation et contrôle interne*

Les données sociales, environnementales et sociétales sont collectées auprès de la holding ainsi que de chaque filiale grâce aux coordinateurs qui les remontent, incluant des contrôles automatiques. Les données sont contrôlées et validées par les entités du Groupe elles-mêmes. Leur consolidation est réalisée en deux phases :

- + première phase, les filiales : chaque responsable en charge de développement durable dans les filiales consolide les données sur l'intégralité de son périmètre. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués. Les données consolidées et contrôlées au niveau de la filiale sont ensuite mises à la disposition de la Direction Développement Durable (DDD) Groupe SIFCA;
- + deuxième phase, la DDD du Groupe : elle consolide les données sur l'intégralité du périmètre et veille à leur cohérence.

Des comparaisons avec les résultats des années précédentes sont effectuées. Les écarts jugés significatifs font l'objet d'une analyse et d'un traitement approfondi.

## 8 - INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE : CORRESPONDANCE AVEC LES THEMATIQUES GRENELLE II, LE GLOBAL REPORTING INITIATIVE, L'ISO 26 000 ET LE PACTE MONDIAL

Grenelle 2 - article 225		GRI 3.1	ISO 26000	Pacte Mondial	Correspondance
Emploi	L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	LA 1	6.4.4		p. 33, 34, 35-36
	Les embauches et les licenciements	LA 2			
	Les rémunérations et leur évolution	LA 3			
Organisation du travail	L'organisation du temps de travail	LA 7			p. 37
	L'absentéisme	LA 7			
Relations sociales	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	LA 4	6.4.3 & 6.4.5	# 3	p. 34-35
	Le bilan des accords collectifs	LA 5			
Santé et sécurité	Les conditions de santé et de sécurité au travail	LA 6 & LA 8	6.4.6	# 4 - 5	p. 38-42
	Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	LA 9			
	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	LA 7			
formation	Les politiques mises en oeuvre en matière de formation	LA 10 & LA 11	6.4.7		p. 37
	Le nombre total d'heures de formation				
Egalité de traitement	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	LA 14	6.3 & 6.3.7	# 6	p. 35
	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	LA 13			
	La politique de lutte contre les discriminations	LA 13			
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives...	au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	LA & HR	6.3 & 6.3.7	# 1 à 6	p. 34-35
	à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession				p. 35
	à l'élimination du travail forcé ou obligatoire				p. 36
	à l'abolition effective du travail des enfants				p. 36

Indicateurs Grenelle 2		GRI 3.1	ISO 26000	Pacte Mondial	Correspondance
<b>Politique générale en matière environnementale</b>	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière environnement	Approche managériale	6.5.1 & 6.5.2	# 7 - 8- 9	p. 43
	Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement				
	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	EN 30			
	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	EN 28 & EC 2			
<b>Pollution et gestion de déchets</b>	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	EN 22 & EN 23 & EN 24	6.5.3	# 7 - 8- 9	p. 43-45
	Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	EN 27			
	La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	EN 25			
	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	EN 8 & EN 9 & EN 21	6.5.4		
	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	EN 1 & EN 10			
<b>Utilisation durable des ressources</b>	La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	EN 3 & EN 4 & EN 5 & EN 6 & EN 7	6.5.4	# 7 - 8- 9	p. 45-47
	L'utilisation des sols				
<b>Changement climatique</b>	Les rejets de gaz à effet de serre	EN 16 & EN 17 & EN 19 & EN 20	6.5.5	# 7 - 8- 9	
	L'adaptation aux conséquences du changement climatique	EN 18 & EC 2			
<b>Protection de la biodiversité</b>	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	EN 11 à 15 & EN 25	6.5.6	# 7 - 8- 9	p. 47-48

Indicateurs Grenelle 2		GRI 3.1	ISO 26000	Pacte Mondial	Correspondance
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	en matière d'emploi et de développement régional	EC 8 & EC 9	6.8.5		p. 49-54
	sur les populations riveraines ou locales	EC 1 & EC 6	6.8		
Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	4.14 à 4.17	5.3.3		p. 49-50
	Les actions de partenariat ou de mécénat	EC 1 & 4.11 à 4.13	6.8.9		
Sous-traitance et fournisseurs	La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	EC 6 & HR 2 & HR 5 à 7			p. 54-55
	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	3.6 & 4.14	6.6.6	# 1 & 2	
	Les actions engagées pour prévenir la corruption	SO 2 à 4, SO 7 & SO 8	6.6.3	# 10	
Loyauté des pratiques	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	PR 1 & PR 2	6.7.4		N/A
	Les autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	LA & HR	6.3 & 6.3.7		p. 34-36

## 9 – RAPPORT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT



Deloitte & Associés  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
France  
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00  
Télécopieur : + 33 (0) 1 40 88 28 28  
www.deloitte.fr

### **Société Internationale de Plantations d'Hévéas**

**« SIPH »**

Société Anonyme

53, rue du Capitaine Guynemer  
92400 Courbevoie

### **Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion**

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Société Internationale de Plantations d'Hévéas (ci-après « SIPH ») désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048<sup>1</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

#### **Responsabilité de la société**

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société, (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande auprès de la Direction Développement Durable du groupe SIPH.

#### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

<sup>1</sup> dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



**Responsabilité du commissaire aux comptes**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de six personnes entre février 2014 et avril 2015 pour une durée d'environ cinq semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>2</sup>

**1. Attestation de présence des Informations RSE**

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « Note méthodologique » du chapitre « Développement Durable et Environnement » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

---

<sup>2</sup> ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

## 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### *Nature et étendue des travaux*

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec une dizaine de personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>3</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

<sup>3</sup> Informations sociales quantitatives : Répartition de l'effectif par zone géographique, Répartition de l'effectif par catégorie et par sexe, Répartition de l'effectif par âge, Répartition des embauches, Nombre de licenciements (CDI,CDD), Nombre de démissions (CDI,CDD), Heures travaillées, Nombre de jours d'absence liés à la maladie, Répartition des accidents de travail, Taux de fréquence et de gravité, Nombre total heures de formation, Nombre de salariés formés

Informations environnementales quantitatives : Consommation d'électricité, Essence et Diesel des véhicules, GPL, Diesel des générateurs et sècheurs, Consommation d'eau, Déchets dangereux et non-dangereux produits et valorisés et Emissions directes et indirectes de gaz à effet de serre

Informations sociales qualitatives : Diffusion de la charte Hygiène et Sécurité et présence de responsables santé et sécurité sur les sites, Mise en place de moyens matériels pour la lutte contre le VIH et contre le paludisme, Diffusion de la charte Sociale, Audits chez les fournisseurs de la filiale GREL

Informations environnementales qualitatives : Existence d'analyses des rejets liquides et de systèmes de lagunage, Déploiement de la charte biodiversité et mise en place d'objectifs de conservation dans le cadre des nouvelles concessions

Informations sociétales qualitatives : Montant des achats auprès des planteurs privés, Dépenses liées aux communautés locales, Objectifs du groupe de travail sur les achats durable et Rédaction du Code éthique et actions prévues pour sa mise en œuvre

- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés<sup>4</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 29% des effectifs permanents et en moyenne 51% des informations quantitatives environnementales publiées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

#### *Réserves exprimées*

Le dispositif de reporting mis en place ne permet pas une traçabilité satisfaisante des informations collectées pour les indicateurs « nombre total heures de formation » et « nombre de salariés formés ».

Nous avons constaté un risque d'erreur non négligeable pour les indicateurs « Répartition des embauches », « Nombre de licenciements (CDI, CDD) » et « Nombre de démissions (CDI, CDD) », en raison d'un faible niveau de contrôle sur ces données.

#### *Conclusion*

Sur la base de nos travaux et sous ces réserves, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que l'indicateur relatif aux consommations d'eau ne couvre pas les activités de la filiale REN Ltd, comme cela est indiqué dans les précisions méthodologiques du rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2015  
L'un des commissaires aux comptes,  
Deloitte & Associés

  
Thierry Billac

<sup>4</sup> Bongo (Côte d'Ivoire), Toupah (Côte d'Ivoire), GREL (Ghana)

# COMPTES SOCIAUX

## **BILAN ET COMPTE DE RESULTAT ANNEXE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

---

L'exercice a une durée de douze mois  
recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014

### **SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS**

Société Anonyme au capital de 11 568 965,94 €  
53, rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE  
RCS Nanterre B 312 397 730

# BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

Exercice social du 01/01/2014 au 31/12/2014

	au 31 Décembre 2014			au 31/12/13		au 31/12/14	au 31/12/13
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net		Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	€	€	€	€	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	€	€
Autres immobilisations incorporelles	538 840,07	456 053,61	82 786,46	153 407,92	Capital social	11 568 965,94	11 568 965,94
Immobilisations incorporelles en cours	119 520,00		119 520,00	0,00	Primes d'émission, fusion, d'apport	25 179 034,08	25 179 034,08
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>658 360,07</i>	<i>456 053,61</i>	<i>202 306,46</i>	<i>153 407,92</i>	Réserve Légale	1 156 896,59	1 156 896,59
Installations générales	191 133,17	120 889,67	70 243,50	60 898,70	Réserves indisponibles	2 780,22	2 780,22
Installations informatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	Autres Réserves		
Matériel de bureau	6 918,00	6 918,00	0,00	0,00	Réport à nouveau	28 360 433,61	49 203 781,67
Autres matériel informatique	53 255,65	48 025,48	5 230,17	14 063,21	RESULTAT DE L'EXERCICE	<b>(11 481 577,09)</b>	<b>(15 883 773,86)</b>
Mobilier de bureau	103 529,73	68 400,25	35 129,48	45 008,40	Provisions réglementées	599 372,93	581 992,22
Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>Total capitaux propres</b>	<b>55 385 906,28</b>	<b>71 809 676,86</b>
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>354 836,55</i>	<i>244 233,40</i>	<i>110 603,15</i>	<i>119 970,31</i>	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Autres participations	95 205 874,30	46 405 376,21	48 800 498,09	59 164 304,31	Provisions pour risques	0,00	0,00
Créances rattachées à des participations	8 466 510,63	8 466 510,63	0,00	0,00	Provisions pour charges	1 171 673,97	1 769 804,47
Prêts	52 153,09		52 153,09	54 207,19			
Autres immobilisations financières	28 942,00		28 942,00	39 539,34			
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>103 753 480,02</i>	<i>54 871 886,84</i>	<i>48 881 593,18</i>	<i>59 258 050,84</i>	<b>Total provisions</b>	<b>1 171 673,97</b>	<b>1 769 804,47</b>
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>104 766 676,64</b>	<b>55 572 173,85</b>	<b>49 194 502,79</b>	<b>59 531 429,07</b>			
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stock et en cours : marchandises	254 717,57		254 717,57	606 052,25	Emprunts et dettes auprès des ét. de crédits		
<i>Total stock</i>	<i>254 717,57</i>	<i>0,00</i>	<i>254 717,57</i>	<i>606 052,25</i>	- dont à plus d'un an	0,00	9 428 571,24
Avances et acomptes versés	824 447,49		824 447,49	3 033 917,24	- dont à moins d'un an	9 453 861,83	13 446 491,67
Clients et comptes rattachés	27 537 539,33	682 057,06	26 855 482,27	33 928 191,46	Emprunts et dettes financières divers		
Autres créances	8 059 557,34	4 620,80	8 054 936,54	14 678 303,85	Avances acomptes reçus sur commande en cours	645 356,30	1 119 025,30
<i>Total créances</i>	<i>36 421 544,16</i>	<i>686 677,86</i>	<i>35 734 866,30</i>	<i>51 640 412,55</i>	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 053 952,74	27 356 347,15
Valeurs mobilières de placement	11 595 495,94		11 595 495,94	8 398 225,42	Dettes fiscales et sociales	998 153,60	590 353,37
Disponibilités	1 998 466,02		1 998 466,02	4 196 670,15	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 500,92	0,00
Charges constatées d'avance	80 593,10		80 593,10	1 663 192,68	Autres dettes	1 033 382,29	185 616,30
<b>Total actif circulant</b>	<b>50 350 816,79</b>	<b>686 677,86</b>	<b>49 664 138,93</b>	<b>66 504 553,05</b>	Produits constatés d'avance	453 864,70	934 478,00
					<b>Total dettes</b>	<b>41 645 072,38</b>	<b>53 060 883,03</b>
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>					<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>		
Ecart de conversion Actif	16 892,74		16 892,74	<b>816 700,47</b>	Ecart de conversion Passif	672 881,83	212 318,23
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>155 134 386,17</b>	<b>56 258 851,71</b>	<b>98 875 534,46</b>	<b>126 852 682,59</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>98 875 534,46</b>	<b>126 852 682,59</b>

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014

Exercice social du 01/01/2014 au 31/12/2014

	au 31/12/14	au 31/12/13
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>€</b>	<b>€</b>
Ventes de marchandises	246 153 985,77	351 585 454,54
Prestations de services	7 104 537,63	8 945 327,38
Divers		
<i>Montant net du chiffre d'affaires</i>	<i>253 258 523,40</i>	<i>360 530 781,92</i>
Reprises sur amortissements, provisions, transferts charges	1 596,64	0,00
Autres produits	39 481,15	376 478,24
<i>Total des produits d'exploitation</i>	<i>253 299 601,19</i>	<i>360 907 260,16</i>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	235 583 374,64	343 469 738,51
Variation de stock (marchandises)	351 334,68	(353 148,16)
Autres achats et charges externes	10 407 551,96	11 327 034,95
Impôts, taxes et versements assimilés	304 007,56	358 790,76
Salaires et traitements	1 332 894,97	1 436 397,38
Charges sociales	725 483,36	684 847,26
Dotations sur immobilisations (amortissements)	101 972,50	133 470,66
Dotations sur actif circulant (provisions)	0,00	8 370,93
Dotations sur risques et charges (provisions)	881 580,80	609 182,00
Autres charges	58 222,18	64 045,17
<i>Total des charges d'exploitation</i>	<i>249 746 422,65</i>	<i>357 738 729,46</i>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 553 178,54</b>	<b>3 168 530,70</b>
<b>OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>		
Bénéfice attribué , perte transférée	0,00	0,00
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	5 189 972,44	14 187 682,27
Autres intérêts et produits assimilés	384 266,03	1 266 097,85
Reprises sur provisions, transferts charges	816 700,47	12 391,81
Différences positives de change	328 858,75	96 731,83
Produits nets sur cessions de V.M.P.	18 796,21	23 355,83
<i>Total des produits financiers</i>	<i>6 738 593,90</i>	<i>15 586 259,59</i>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	18 828 779,58	32 447 700,47
Intérêts et charges assimilées	506 227,02	539 386,21
Différences négatives de change	191 999,15	179 762,53
Charges nettes sur cessions de V . M . P .		
<i>Total des charges financières</i>	<i>19 527 005,75</i>	<i>33 166 849,21</i>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(12 788 411,85)</b>	<b>(17 580 589,62)</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>(9 235 233,31)</b>	<b>(14 412 058,92)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	0,00	0,00
Sur opérations en capital	11 879,03	1,00
<i>Total des produits exceptionnels</i>	<i>11 879,03</i>	<i>1,00</i>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	13 658,10	17 236,23
dotation amortissements et provisions	17 380,71	21 157,71
<i>Total des charges exceptionnelles</i>	<i>31 038,81</i>	<i>38 393,94</i>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(19 159,78)</b>	<b>(38 392,94)</b>
Impôt sur les bénéfices	2 227 184,00	1 433 322,00
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	<i>260 050 074,12</i>	<i>376 493 520,75</i>
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	<i>271 531 651,21</i>	<i>392 377 294,61</i>
<b>RESULTAT</b>	<b>(11 481 577,09)</b>	<b>(15 883 773,86)</b>

## **1./ FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**

### **1.1./ Cycle baissier du caoutchouc**

Le cours du caoutchouc (Sicom 20) qui se situait à 2,1 \$/kg début janvier 2014, a enregistré une baisse régulière pour atteindre 1,5 \$/kg en fin d'année.

Exprimé en euros, le cours moyen 2014 est en repli de 32,6 % par rapport à l'an dernier (1,28 €/kg contre 1,90 €/kg en 2013).

Ce contexte défavorable a entraîné une baisse du chiffre d'affaires qui s'établit à 253 millions d'euros contre 361 millions d'euros en 2013.

La baisse du chiffre d'affaires s'explique essentiellement par la baisse du cours du caoutchouc, avec un tonnage vendu équivalent à celui de l'année précédente avec +4,20 K tonnes.

Malgré ce contexte de marché, SIPH a écoulé facilement sa production auprès des acheteurs.

### **1.2./ Financement et Recapitalisation de CRC**

SIPH assure la totalité du financement nécessaire à sa filiale CRC : 33,369 millions d'euros soit 44,997 millions de dollars de créances ont été capitalisées en 2014.

Après cette augmentation du capital de CRC, le solde des créances détenues sur CRC représentent 8,467 millions d'euros soit 10,291 millions de dollars à fin 2014.

Au cours du premier semestre 2014, l'état d'urgence sanitaire a été décrété au Libéria pour endiguer la propagation du virus Ebola, ce qui a eu pour conséquence de suspendre l'activité commerciale pendant 3 mois. L'activité agricole a été maintenue et la production a été stockée dans l'attente de pouvoir être exportée. En décembre 2014, la commercialisation du caoutchouc a pu redémarrer. Cette situation n'a pas été sans impact sur la situation financière de CRC.

Après l'analyse des impairments tests basés sur les dernières prévisions de la banque mondiale, le Groupe a décidé de comptabiliser une dépréciation complémentaire de 19,492 millions d'euros sur les éléments d'actifs détenus par SIPH sur CRC (*créances commerciales, créances rattachées aux participations, titres*).

### **1.3./ Résultats des filiales**

Les dividendes reçus des filiales en 2014 ont été revues à la baisse, suite au cycle baissier du cours du caoutchouc. SIPH a reçu des filiales (REN et SAPH) 5,187 millions d'euros contre 14,159 millions d'euros en 2013.

## **2./ PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan comptable Général, comme pour les précédents exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

### **2.1./ Actif immobilisé**

#### **2.1.1 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels informatiques acquis.

La société ne réalise pas de programme de recherche. Les coûts de développement liés à l'amélioration des logiciels sont directement intégrés dans les charges en cours de période et ne font donc pas l'objet d'une capitalisation.

Les dotations aux amortissements sont calculées sur la durée d'utilisation estimée des logiciels soit sur 5 ans.

#### **2.1.2 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont calculés linéairement selon la durée de vie estimée des immobilisations et selon des durées d'utilisation suivantes:

	Durée
installation et matériel informatique	3 ans
Installations générales	10 ans
Matériel de bureau	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

#### **2.1.3 Immobilisations financières**

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition augmenté des frais d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée dès que nécessaire. L'estimation est faite sur la base de la valeur d'utilité des titres en fonction des prévisions de flux de trésorerie futurs (tenant compte d'éléments d'appréciation tels que, les perspectives de résultat et de développement, environnement concurrentiel, et risques pays...).

Dans les « créances rattachées à des participations » figurent des avances de trésorerie en compte courant, faites aux filiales sur du moyen et long terme.

### **2.2./ Actifs et passifs circulants**

#### **2.2.1 Stocks et en-cours**

Les stocks sont évalués à leur prix de revient. Une dépréciation est constatée lorsque le prix de revient est supérieur à la valeur de réalisation.



### **2.2.2 Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions liées aux créances douteuses ou litigieuses sont basées sur une évaluation du risque créance par créance, en fonction de la situation du débiteur ou du désaccord et des éléments factuels tels que la mise en redressement du client, relances écrites répétées, ou encore la notification d'un litige.

Les avances de trésorerie aux filiales (*en dehors des avances en comptes courants*) sont enregistrées en autres créances.

### **2.2.3 Opérations en devises**

Les créances et dettes en monnaies étrangères font l'objet d'un ajustement sur la base des cours de devises concernées au 31 décembre de chaque année.

Lorsque le taux de change appliqué à l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les contre-valeurs euros, on constate les différences de conversion en comptes de régularisation. Un écart de conversion au passif correspond à un gain latent.

Un écart de conversion à l'actif correspond à une perte latente et entraîne la constitution d'une provision pour risques.

Des opérations de couverture de change à terme de devises sont utilisées pour couvrir une exposition aux risques de variation des taux de change.

### **2.2.4 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à la valeur d'acquisition ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

## **2.3./ Provisions**

### **2.3.1 Provisions réglementées**

Les provisions réglementées sont constituées conformément aux possibilités fiscales.

Cette rubrique est constituée d'amortissements dérogatoires c'est-à-dire de l'excédent des amortissements fiscaux sur les amortissements économiques.

### **2.3.2 Provisions pour risques et charges**

La provision pour engagements en matière de retraite est actualisée chaque année.

La provision pour indemnités de départ à la retraite couvre les droits potentiels de l'ensemble des salariés. Elle est calculée sur une base actuarielle en prenant en compte l'ancienneté et la rémunération des intéressés ainsi que les probabilités de départ ou de décès avant l'âge de la retraite.

L'engagement au titre des médailles du travail n'est pas provisionné compte tenu de son caractère non significatif.

### 3./ NOTES SUR LE BILAN

#### Immobilisations

Natures	Valeur brute début exercice	Acquisition ou virement de poste à poste	Diminution par cession mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :	538 840	0	0	538 840
Immobilisations incorporelles en cours :	0	119 520	0	119 520
Immobilisations corporelles :	368 283	31 587	45 034	354 837
Immobilisations incorporelles en cours :	0	0	0	0
Immobilisations financières :				
*Participations mises en équivalence				
*Autres participations	61 782 359	33 423 515	0	95 205 874
*Créances rattachées à des participations	33 441 945	-24 975 434	0	8 466 511
*Prêts et autres immobilisations financières	93 746	8 633	21 284	81 095
	<i>95 318 050</i>	<i>8 456 714</i>	<i>21 284</i>	<i>103 753 480</i>
<b>Total général</b>	<b>96 225 174</b>	<b>8 607 821</b>	<b>66 318</b>	<b>104 766 677</b>

#### Amortissements

Natures	Valeur brute début exercice	Dotations de l'exercice	Diminution par cession mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :	385 432	70 621	0	456 054
Immobilisations corporelles :	248 313	31 351	35 431	244 233
<b>Total</b>	<b>633 745</b>	<b>101 973</b>	<b>35 431</b>	<b>700 288</b>

#### Dépréciations

Natures	Valeur brute début exercice	Dotations de l'exercice ou virement de poste à poste	Reprise de l'exercice	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations financières :				
*Participations mises en équivalence				
*Autres participations	2 618 055	43 787 321	0	46 405 376
*Créances rattachées à des participations	33 441 945	-24 975 434	0	8 466 511
*Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>36 060 000</b>	<b>18 811 887</b>	<b>0</b>	<b>54 871 887</b>

## Note 1 - immobilisations incorporelles et corporelles

Il n'y a pas eu d'augmentation particulière sur les immobilisations incorporelles. Ce poste comporte principalement les logiciels GTE pour la gestion de l'activité « General Trade » et EVA pour la gestion de l'activité Caoutchouc.

Un programme ERP est en cours de développement sur 2014 et il se poursuit en 2015.

L'augmentation des immobilisations corporelles s'explique essentiellement par l'acquisition de matériels informatiques et de mobiliers de bureau.

## Note 2 - Immobilisations financières

Suite à l'augmentation de capital de CRC et la dépréciation effectuée sur les titres de CRC, la valeur nette des titres de participation s'élève à 48 800 498 € contre 59 164 304 € au 31/12/13.

Les créances rattachées à des participations concernent CRC et leurs montants bruts s'élèvent à 8 466 511 € contre 33 441 945 € au 31/12/13. La variation de 24 975 434 € a été remontée dans le capital de CRC. Ces créances comprennent les avances en compte courant et les intérêts facturés.

Le tableau de renseignements des filiales et participations se présente comme ci-dessous :  
(selon les liasses de consolidation des filiales)

**Tableau de renseignements concernant les filiales et participations**  
(en milliers d'unités monétaires)

Filiales et Participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & Avances consentis par la Sté et non encore remboursés	Montant des cautions et aval donnés par la Sté	Chiffre d'affaires H. T. du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice ou Perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
<b>A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société astreinte à la publication :</b>											
<b>1) Filiales (détenues à + 50%)</b>											
<i>Filiales françaises :</i>											
<i>Filiales étrangères :</i>											
<b>Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH)</b>	<i>F.CFA</i>	<i>F.CFA</i>		€	€			<i>F.CFA</i>	<i>F.CFA</i>	€	
Siège social : 01 BP 1322 - Abidjan Côte d'Ivoire	14 593 620	43 526 014	68,06%	26 190	26 190	0		99 611 216	(3 799 454)	3 079	31/12/2014 (1)
<b>Rubber Estates Nigeria Limited (REN) ex MDC</b>	<i>NGN</i>	<i>NGN</i>		€	€	€		<i>NGN</i>	<i>NGN</i>	€	
Osse River Estata, Udo, Ovia, South-West, Local government Area - Edo State Nigeria	491 875	6 755 596	70,32%	19 662	19 662	0		5 375 202	9 916	2 108	31/12/2014 (1)
<b>Ghana Rubber Estates Limited (GREL)</b>	€	€		€	€	€		€	€	€	
Siège social : Takoradi Ghana	2 347	46 709	60,00%	2 817	2 817	7 500		40 132	3 267	0	31/12/2014 (1)
<b>Cavalla Rubber Corporation Inc. (CRC)</b>	<i>USD</i>	<i>USD</i>		€	€	<i>USD</i>		<i>USD</i>	<i>USD</i>		
Siège Social : Libéria	58 295	(33 255)	100,00%	46 405	0	10 290		10 383	(8 066)	0	31/12/2014 (1)
<b>2) Participations (détenues entre 10 et 50%)</b>											
<i>Participations à l'étranger :</i>											
<b>B - Renseignements globaux concernant les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la Société astreinte à la publication</b>											
<i>Participations :</i>											
. Dans les autres Sociétés françaises				€	€	€				€	
. Dans les Sociétés étrangères				131	131	0				2	31/12/2014 (1)
				0	0	0				0	
<b>C - Renseignements globaux les titres</b>											
c'est-à-dire A+B											
Filiales étrangères				€	€	€					
Participations dans les Sociétés françaises				95 074	48 669	0					
Participations dans les Sociétés étrangères				131	131						
				0	0						
				95 205	48 800	0					

1) 1.00 € = 655.957 F.CFA 1.00 € = 219.980 NGN - Naira 1.00 € = 1.21548 USD

### Note 3 - Stocks et en cours

Il s'agit de marchandises en transit qui ont fait l'objet d'une commande ferme, et qui seront facturées lors de leur livraison prévue au 1er trimestre 2015.

### Note 4 – Créances

- **Avances aux fournisseurs** : 824 447 € contre 3 033 917 € au 31/12/13.  
Ce poste comprend les avances sur commandes en cours de marchandises, et les appels de marges liés aux opérations de couverture (Ventes à terme de caoutchouc). La baisse des prix du caoutchouc en 2014 n'a pas nécessité d'appel de marge.
- **Clients nets** : 26 855 482 € contre 33 928 191 € au 31/12/13.  
La totalité des créances est considérée recouvrable, sauf pour les créances commerciales sur CRC où une provision pour dépréciation a été constituée à hauteur de 100%
- **Autres créances** : 8 054 937 € contre 14 678 304 € au 31/12/13.  
Ce poste comprend notamment 218 219 € de TVA récupérable et un compte courant débiteur de 7 567 978 €. Ce compte courant débiteur concerne la filiale GREL et lui permet le financement de son programme d'investissement en attendant la mise en place de prêts structurés toujours en cours de négociation.

### Note 5 - Valeurs mobilières de placement

Le montant des valeurs mobilières de placement s'élève à 11 595 496 € contre 8 398 225 € au 31/12/13.

Au 31/12/14 les valeurs mobilières de placement comprennent :

- des placements à court terme :

		Montant au 31/12/14	Prix moyen d'achat	cours au 31/12/14	Valeur boursière au 31/12/14
3,339	Sicav SG Monétaire Plus Société Générale	32 474	9 725	10 176	33 979
0,23	Sicav SG Monétaire Premier Jour A Société Générale	5 484	23 689	23 856	5 523
141,00	Sicav SG Monétaire Premier Jour A Société Générale	3 361 662	23 833	23 856	3 363 748
728,00	FCP Palatine institution	1 856 424	2 550	2 550	1 856 560
2 150,00	FCP BNP Paribas Fortis Money Prime	2 197 510	1 022	1 022	2 197 601
379,00	FCP Crédit Agricole Fbt Sequin	3 966 363	10 465	10 466	3 966 451
		<b>11 419 915</b>			<b>11 423 862</b>

- et la valorisation au marché d'une prime sur l'instrument financier CAP contracté auprès de la banque Palatine (cf. Note 10).

### Note 6 – Disponibilités

Ce poste s'élève à 1 998 466 € contre 4 196 670 € au 31/12/13.

### **Note 7 - Charges constatées d'avance**

Ce poste s'élève à 80 593 € contre 1 663 193 € au 31/12/13.  
Il comporte notamment des charges de location et de maintenance.

### **Note 8 - Capitaux propres : 55 385 906 €**

(en euros)

Capitaux propres	Solde d'ouverture	Affectation du résultat 2013	Résultat de l'exercice	Autres	Solde de clôture
Capital	11 568 966				11 568 966
Prime d'émission	1 644 907				1 644 907
Prime de fusion	1 695 669				1 695 669
Prime d'apport	16 886 202				16 886 202
Prime de conversion d'obligation en actions	4 952 256				4 952 256
Réserves légales	1 156 897				1 156 897
Autres réserves	2 780				2 780
Report à nouveau	49 203 782	-20 843 348			28 360 434
Résultat de l'exercice	-15 883 774	15 883 774	-11 481 577		-11 481 577
Provisions réglementées	581 993			17 381	599 374
Distribution du dividende		4 959 574			
<b>Total</b>	<b>71 809 677</b>	<b>0</b>	<b>-11 481 577</b>	<b>17 381</b>	<b>55 385 906</b>

La provision réglementée de 599 374 € correspond à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres SAPH en 2010 calculé sur une période de 5 ans.

Le capital social s'élève à 11 568 966 €, se composant de 5 060 790 actions de 2,286 € de nominal.

La répartition du capital de SIPH est la suivante :

	Actions	% de capital	% de droits de vote
SIFCA	2 813 410	55,59%	63,26%
CFM	1 061 431	20,97%	23,32%
Flottant	1 185 949	23,43%	13,42%
<b>Total</b>	<b>5 060 790</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Les titres détenus au nominatif depuis plus de 2 ans donnent un droit de vote double.

### **Note 9 - Provisions pour risques et charges : 1 171 674 €**

Ce poste comprend une provision pour litige de 30 000 €, la provision sur écart de conversion actif de 16 893 €, la provision de 3% sur les dividendes distribués de 756 082 € et de la provision pour indemnités de départ en retraite, charges sociales comprises, de 368 699€.

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées, avec actualisation, sur la base du salaire au 31 décembre 2014. Le calcul tient compte de l'ancienneté prévue à la date théorique du départ à la retraite, modulée par la probabilité de présence.

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

### Provisions pour Risques et Charges

Rubriques	Solde d'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Solde de clôture
Provision pour indemnités de départ en retraite	345 809 €	22 890 €			368 699 €
Provision pour contribution de 3%	607 295 €	148 787 €			756 082 €
Provision pour écart de conversion Actif	816 700 €	16 893 €		816 700 €	16 893 €
Provision pour litige	0 €	30 000 €		0 €	30 000 €
<b>Total des provisions</b>	<b>1 769 804 €</b>	<b>218 570 €</b>	<b>0 €</b>	<b>816 700 €</b>	<b>1 171 674 €</b>

### Note 10 - Emprunts auprès des établissements de crédit

Ce poste s'élève à 9 453 362 € contre 22 875 063 € 31/12/13.

Il se compose des emprunts suivants :

571 428 €	Emprunt Société Générale à moins d'un an
4 571 429 €	Emprunt Banque Palatine à moins d'un an
4 285 714 €	Emprunt Credit Agricole à moins d'un an
70 €	Découvert Société Générale
25 221 €	Intérêts et frais bancaires courus à payer

3 357 K€ a été réglé au titre des emprunts en cours sur l'exercice 2014.

En raison du non-respect des ratios prudentiels sur les emprunts de la Palatine et du Crédit Agricole, la part à plus d'un an a été reclassée en dette à court terme. Ce qui représente un montant de 6 643 K€.

L'emprunt auprès de la Société Générale a été contracté en avril 2008 pour le financement des titres de CRC. D'un montant initial de 8 millions d'euros, cet emprunt est remboursable sur 7 ans. Le taux d'intérêt variable a été immédiatement fixé par un swap : le taux d'intérêt effectif après swap de taux est de 5.65%.

Deux emprunts, ont été contractés en 2011, pour financer l'acquisition des 40% de CRC et les développements de CRC au Liberia :

- L'un auprès de la **Banque Palatine**, contracté le 01/09/11. Il porte sur 8 millions d'euros, remboursable sur 7 ans et couvert par un instrument financier CAP. Le taux maximum applicable au prêt capé est de 3.20 %.
- L'autre auprès du **Crédit Agricole**, contracté le 30/09/11. Il porte sur 7,5 millions d'euros, remboursable sur 7 ans. Le taux variable a été immédiatement fixé par un swap : le taux d'intérêt effectif après swap de taux est de 3,99 %.

### **Note 11 - Dettes fournisseurs**

Ce poste représente 29 053 952 € contre 27 356 347 € au 31/12/13.

Il se compose de :

du 01/07/14 au 31/10/14	du 01/11/14 au 30/11/14	du 01/12/14 au 31/12/14	FNP au 31/12/14	du 01/01/15 au 31/01/15	du 01/02/15 au 28/02/15	du 01/03/15 au 31/03/15	du 01/04/15 au 31/05/15	total
-98 089	-59 838	-2 062 473	-1 147 077	-20 617 164	-2 764 071	-2 304 024	-1 216	-29 053 952

L'état des échéances des dettes fournisseurs se présente comme suit :

- Les échéances antérieures au 30/11/14 pour un montant de 157 927 € correspondent principalement à des opérations intragroupes en cours de régularisation.
- Les échéances à partir de décembre 2014 sont pour l'essentiel les fournisseurs de caoutchouc, filiales de SIPH qui contribuent ainsi au financement des appels de marges sur les contrats de couvertures destinés à protéger le prix de vente de leurs stocks de caoutchouc.

### **Note 12 - Dettes fiscales et sociales**

Ce poste s'élève à 998 154 € contre 590 353 € au 31/12/13.

Il se compose de dettes sociales pour 581 368 € et de dettes fiscales pour à 416 786 €.

### **Note 13 - Autres dettes**

Ce poste s'élève à 1 033 382 € contre 185 616 € au 31/12/13.

Il se compose notamment d'avoir à établir pour 743 145 € et de charges à payer pour 289 900 €

### **Note 14 – Produits Constatés d'avance**

Ce poste s'élève à 453 865 € au 31/12/14 et concerne des contrats de couverture débouclés devant s'appliquer sur des ventes de caoutchouc qui seront facturées au premier trimestre 2015.

### **Note 15 – Compte de Régularisation**

Ce poste s'élève à 672 882 € et concerne l'écart de conversion passif constaté sur les ajustements de cours des devises et principalement le dollar.

## Note 16 – Etat des créances et dettes

État des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	8 466 511		8 466 511
Prêts et autres immobilisations financières	81 095		81 095
Créances clients	27 537 539	27 537 539	
Autres créances	8 059 557	8 059 557	
Charges constatées d'avance	80 593	80 593	
	44 225 295	35 677 689	8 547 606

État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 7 ans au plus
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 453 862	9 453 862	
Emprunts et dettes financières divers	0	0	
Fournisseurs et comptes rattachés	29 053 593	29 053 593	
Dettes sociales et fiscales	998 154	998 154	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 501	6 501	
Autres dettes	1 033 382	1 033 382	
Produits constatés d'avance	453 865	453 865	
	40 999 356	40 999 356	

## Note 17 - Engagements hors bilan

### Les engagements donnés :

- Engagement de blocage de SICAV à hauteur de 32 500 € chez la Société Générale, en garantie d'une caution donnée par la Société Générale au profit du bailleur des bureaux occupés par SIPH à Courbevoie.
- Pour l'emprunt de 8 Millions d'euros contracté auprès de la Banque Palatine en 2011 SIPH s'est engagé à maintenir la situation nette sociale à un niveau au moins équivalent à 90% de celui existant au 31-12-11, à maintenir un endettement ajusté consolidé sur capacité d'autofinancement consolidée inférieur ou égal à 2, à maintenir un rapport entre l'endettement ajusté consolidé sur les fonds propres consolidés inférieur ou égal à 0,5. Au 31 décembre 2014, le non-respect des ratios prudentiels a conduit le groupe à reclasser les dettes financières non courantes de SIPH holding vis-à-vis de la Palatine (soit 3.4 M€) en dette à court terme.
- Pour l'emprunt de 7,5 Millions d'euros contracté auprès du Crédit Agricole en 2011, SIPH s'est engagé à maintenir un rapport entre l'endettement net consolidé sur EBITDA inférieur à 1, et un rapport entre endettement net consolidé sur les fonds propres consolidés inférieur ou égal à 0,7. Au 31 décembre 2014, le non-respect des ratios prudentiels a conduit le groupe à reclasser les dettes financières non courantes de SIPH holding vis-à-vis du Crédit Agricole (soit 3.2 M€) en dette à court terme.
- Pour l'emprunt de 8 millions d'euros sur une durée de 7 ans contracté auprès de la Société Générale en 2008, Engagement au profit de la banque de subordonner la distribution de dividende au respect du règlement des échéances du prêt, et de conserver un pourcentage de détention supérieur à 51% dans les filiales SAPH, REN et GREL, sauf accord préalable du prêteur.
- Promesse de nantissement au profit du prêteur de 7 979 310 actions (60%) détenues par SIPH dans le capital social de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION Inc., en garantie de l'emprunt.



- Engagement au profit de Theodoro GONZALES de payer tous les coûts et indemnités occasionnés par la perte de documents par DHL, qu'ils soient dus à DELMAS dans le cas où la garantie serait appelée. Cet engagement prend fin le 07/05/2018.
- Le 30/12/13, une lettre de confort a été établie pour l'emprunt que la filiale GREL a contracté pour un montant de 7 500 000 € sur une durée de 10 ans.
- Engagements donnés à Société Générale pour couvrir les achats en dollars de matériels de l'activité General Trade : 2 652 000 USD à échéance 3 à 6 mois.
- Engagements donnés sur des contrats à terme de caoutchouc au 31 décembre 2014
  - Contrats SWAP EUR portant sur 13 815 tonnes

Les engagements reçus :

- Garanties d'actifs et de passifs consenties à SIPH par la Compagnie Financière Michelin dans le cadre de l'opération d'apport des titres de la société REN à SIPH :
  - Garantie spécifique concernant les déficits fiscaux des filiales AREL, ORREL et WAREL imputables sur des résultats futurs; ces déficits ressortaient au 1er janvier 2006 à environ 1,6 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée;
  - Garantie spécifique concernant certains risques fiscaux identifiés à hauteur d'un montant d'environ 2,8 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée.
  - Ces garanties n'ont pas été mises en jeu au cours de l'exercice 2014.
- Couverture de taux d'intérêt (swap de taux) consenti par la Société Générale suite à la mise en place en 2008 d'un emprunt de 8 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt après couverture est de 5,65%.
- Couverture de taux d'intérêt (cap de taux) consenti par la Banque Palatine suite à la mise en place en 2011 d'un emprunt de 8 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt après couverture est de 3,20% maximum.
- Couverture de taux d'intérêt (swap de taux) consenti par le Crédit Agricole suite à la mise en place en 2011 d'un emprunt de 7,5 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt après couverture est de 3,99%
- Engagements reçus des filiales de SIPH sur des contrats de couverture SWAP, en parallèle des engagements donnés :
  - Contrats SWAP EUR portant sur 13 815 tonnes

#### **4./ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT**

##### **Note 18 - Produits d'exploitation : 253 229 601 € contre 360 907 260 € au 31/12/13**

Le chiffre d'affaires provenant de la commercialisation du caoutchouc naturel est en diminution suite à la baisse régulière du cours du caoutchouc enregistré au cours de l'année 2014. La société évoluant dans un marché cyclique, le prix de vente est corrélé aux cours du caoutchouc.

Les autres activités de négoce de matières premières n'apportent qu'une contribution marginale au résultat.

Les produits d'exploitation s'analysent comme suit :

En €	2014	2013
Chiffre d'affaires activités Caoutchouc	223 424 809	315 903 461
Chiffre d'affaires Autres Activités	22 729 177	35 681 994
Facturation de prestations de services	7 104 538	8 945 327
Produits de gestion courante	41 078	376 478
Reprise sur indemnité de départ à la retraite	0	0

Zone géographique	Chiffre d'affaires par zone géographique
Côte d'Ivoire	22 050 690
Europe	74 065 297
Autres pays	157 142 537
<b>Total</b>	<b>253 258 523</b>

La répartition du chiffre d'affaires a été faite d'après le pays d'origine des clients.

##### **Note 19 - Charges d'exploitation : 249 746 423 € contre 357 738 729 € au 31/12/13**

La diminution de 107 992 306 € provient essentiellement de la baisse des achats de marchandises, dont le prix est corrélé aux cours du caoutchouc.

Les achats de marchandises s'élèvent à 235 934 709 € contre 343 116 590 € en 2013.

Les charges externes représentent 10 407 552 € contre 11 327 135 € en 2013, et intègrent notamment les prestations d'assistance technique fournies à SIPH par SIFCA et Michelin.

##### **Note 20 - Opérations faites en commun**

Une participation dans un GIE est détenue par SIPH à 50%. Ce GIE n'a plus d'activité, mais est maintenu afin de récupérer une créance dépréciée en totalité. Aucun résultat n'a été constaté en 2014.

**Note 21 - Résultat financier : perte de 12 788 412 € contre une perte de 17 580 890 € au 31/12/13**

Le résultat financier s'analyse principalement comme suit :

3 078 569 €	dividendes de SAPH exercice 2013
2 108 112 €	dividendes de REN exercice 2013
3 292 €	dividendes divers exercice 20123
136 860 €	différence de change
18 796 €	produits nets sur cessions de titres de placement
384 266 €	revenus des autres créances
816 700 €	reprise sur provisions
-18 811 887 €	provision s/dépréciation des titres et créances ratt. à des participations
-16 893 €	dotations s/provisions charges financières - Ecart de change actif
-506 227 €	intérêts et charges assimilées
<b>-12 788 412 €</b>	

**Note 22 - Résultat exceptionnel : Perte de 19 160 € contre une perte de 38 392.94 € au 31/12/13**

Ce résultat exceptionnel comprend essentiellement :

-1 779 €	Valeurs des éléments d'actif cédés sur immobilisations corporelles
-17 381 €	Amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres SAPH en 2010.
<b>-19 160 €</b>	

(cf. Note 8 – Capitaux Propres)

**Note 23 - Impôt sur les bénéfices : 2 227 184 € contre 1 433 322 € au 31/12/13**

Le montant de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2014 s'élève à 2 227 184 €.

	Base imposable	Montant IS 33,33%	Montant IS 10,70%	Montant IS Total	Base contrib. sociale (1)	Taux contrib. sociale	Montant contrib. sociale	Montant Total de l'IS
Résultat courant	-9 235 233	-3 078 411	-329 390	-3 407 801	-3 841 411	3,3%	-126 767	-3 534 568
Résultat exceptionnel	-19 160	-6 387	-683	-7 070	-6 387	3,3%	-211	-7 281
Dispositions fiscales	15 245 845	5 081 948	543 768	5 625 717	5 081 948	3,3%	167 704	5 793 421
Montant de l'IS au titre de 2014				2 210 846			40 727	<b>2 251 573</b>
Crédit Impôt recherche régul IS 2013								-33 811
								9 422
<b>IS TOTAL 2014</b>								<b>2 227 184</b>

(1) après abattement de 763 000€

## 5./ AUTRES INFORMATIONS

### 5.1./ Éléments concernant les entreprises liées et les participations

La société SIPH est consolidée au sein du Groupe SIFCA. Elle fait l'objet d'une intégration globale. Les transactions entre les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

	Montant concernant les entreprises liées et les participations	
Participations	95 075 300,11	SAPH - GREL - REN - CRC
Créances rattachées à des participations	8 466 510,63	CRC
Créances clients et autres créances	16 427 314,59	SAPH - GREL - REN - SIFCA - PALMCI - SUCRIVOIRE - SANIA
Emprunts et dettes financières divers	0,00	
Dettes fournisseurs et autres dettes	27 537 014,94	SAPH - GREL - REN - SIFCA - MICHELIN
Charges d'exploitation	679 903,57	CRC
Autres charges financières	18 811 886,84	CRC
Autres produits financiers	5 570 946,40	SAPH - GREL - REN - CRC

### 5.2./ Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations brutes versées dans le Groupe SIPH (ou par les sociétés qui la contrôlent ou qu'elle contrôle) aux membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale au titre des années 2014 et 2013 ressortent comme suit :

Tableau 1

I -Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social			
		Exercice N-1	Exercice N
<b>Pierre BILLON</b>	Présidence du Conseil d'Administration depuis décembre 2012		
	* Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées dans les tableaux II et III	210 997	224 903
<b>Bertrand VIGNES</b>	Directeur Général de SIPH depuis le 31/08/2009		
	* Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées en tableau II	246 037	265 694
	<b>Total</b>	<b>457 034</b>	<b>490 597</b>

Il n'y a pas d'options, ni d'attribution d'action au cours de l'exercice, ni au cours des exercices précédents. Certaines données de N-1 ont été corrigées

Tableau 2

II - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice N-1		Exercice N	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
<b>Pierre Billon</b>				
Présidence du Conseil d'Administration depuis décembre 2012				
<b>Total rémunération</b>	<b>205 453</b>	<b>205 453</b>	<b>224 903</b>	<b>224 903</b>
* Rémunération SAPH	178 404	178 404	197 746	197 746
* Rémunération SIFCA				
* Couverture sociale expatrié (1)	0	0	0	0
* Jetons de présence	27 049	27 049	27 157	27 157
**dont SIPH	24 000	24 000	24 000	24 000
**dont SAPH	3 049	3 049	3 157	3 157
<b>Jean-Louis BILLON</b>				
Présidence du Conseil d'Administration SIPH (depuis avril 2011 jusqu'à décembre 2012) & de SAPH				
<b>Total rémunération</b>	<b>0</b>	<b>12 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
* Rémunération SAPH	0	0		
* Rémunération SIFCA	0	0		
* Couverture sociale expatrié (1)	0	0	0	0
* Jetons de présence	0	12 000	0	0
**dont SIPH	0	12 000	0	0
**dont SAPH	0	0	0	0
<b>Bertrand VIGNES</b>				
Directeur Général				
<b>Total rémunération</b>	<b>246 037</b>	<b>246 037</b>	<b>265 694</b>	<b>265 694</b>
* Rémunération Sifca	242 988	242 988	262 537	262 537
* Couverture sociale expatrié (1)	0	0	0	0
* Jetons de présence	3 049	3 049	3 157	3 157
**dont SIPH	0	0	0	0
**dont SAPH	3 049	3 049	3 157	3 157
<b>Total</b>	<b>451 490</b>	<b>463 490</b>	<b>490 597</b>	<b>490 597</b>

(1) Rémunération uniquement constituée d'une couverture sociale expatriée (Santé, Retraite & Prévoyance)  
Certains données de N-1 ont été corrigées.

Tableau 3

<b>III - Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants</b>		
	Montants versés au cours de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N
<b>Alassane DOUMBIA</b>		
Jetons de présence	16 441	11 157
<i>dont SIPH</i>	13 392	8 000
<i>dont SAPH</i>	3 049	3 157
Autres rémunérations (1)	41 855	41 861
<b>IMMORIV</b>		
Représentant permanent :		
<b>- Pierre BILLON</b> (Fin de mandat 19 décembre 2012)		
Jetons de présence	5 544	0
Autres rémunérations		
<b>- Lucie BARRY-TANOUS</b> (Début de mandat 19 décembre 2012)		
Jetons de présence	9 881	11 157
<i>dont SIPH</i>	7 848	8 000
<i>dont SAPH</i>	2 033	3 157
Autres rémunérations		
<b>SIFCA</b>		
Représentant permanent :		
<b>- Frédérique VARENNES</b>		
Jetons de présence	13 392	8 000
<i>dont SIPH</i>	13 392	8 000
<i>dont SAPH</i>	-	-
Autres rémunérations (1)	267 333	174 668
<b>TRANSITYRE</b>		
Représentant permanent :		
<b>- Jean-Philippe HOLLAENDER</b> (Début de mandat : 21 avril 2011)		
Jetons de présence	9 544	6 000
Autres rémunérations		
<b>MBFP</b>		
Représentant permanent :		
<b>- Thierry SERRES</b>		
Jetons de présence	8 712	9 157
<i>dont SIPH</i>	7 696	6 000
<i>dont SAPH</i>	1 016	3 157
Autres rémunérations	-	
<b>Total</b>	<b>372 702</b>	<b>262 000</b>
Il n'y a pas d'avantages en nature		

(1) Rémunération brute due au titre d'un contrat de travail préexistant aux mandats exercés, et indiquée pour la période couvrant les mandats. Il n'y a pas de rémunération sous forme de couverture sociale (santé, retraite et prévoyance)

Il n'y a jamais eu :

- de souscription ou d'achat d'actions attribués aux dirigeants mandataires sociaux par l'émetteur ou par toute société du groupe.
- de souscription ou d'achat d'actions levés pour aucun dirigeant mandataire social.
- d'actions de performance attribuées aux mandataires sociaux.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Pierre BILLON</b> Président du Conseil d'Administration à partir de déc. 2012		x		x		x		x
<b>Bertrand VIGNES</b> Directeur Général		x		x		x		x

(\*) Régime de retraite expatrié classique (IRCAFEX, CRE)

### 5.3./ Effectif au 31/12/2014

- cadres salariés ..... 15
- employés salariés ..... 4

### 5.4./ Droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004/391 du 4 mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 1 648.50 heures au 31/12/2014.

### 5.5./ Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes : MAZARS et DELOITTE comptabilisé au titre de l'exercice 2014 s'élève à 340 000 €

### 5.6./ Informations diverses

SIPH établit des comptes consolidés. Les filiales entrant dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

- SAPH
- GREL
- REN
- CRC

### 5.7./ Evénements post-clôture

NEANT

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

---

**SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS**

Société Anonyme au capital de 11 568 965,94 €  
53, rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE  
RCS Nanterre B 312 397 730



## BILAN CONSOLIDE

<b>ACTIF</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>Au 31/12/14</b>	<b>Au 31/12/13</b>
<b>Actif non courant</b>			
Ecarts d'acquisition et autres Immobilisations incorporelles	<i>Note 6</i>	17 974	16 040
Immobilisations corporelles	<i>Note 7</i>	96 651	83 639
Actifs biologiques	<i>Note 8</i>	52 185	98 677
Immobilisations financières	<i>Note 9</i>	1 051	1 692
Impôts différés actifs	<i>Note 22</i>	9 376	738
Autres actifs non courants	<i>Note 10</i>	2 871	2 934
		<b>180 108</b>	<b>203 718</b>
<b>Actif courant</b>			
Stocks	<i>Note 11</i>	47 290	66 546
Clients et autres débiteurs	<i>Note 12</i>	44 555	59 998
Autres actifs financiers courants	<i>Note 13</i>	791	2 791
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<i>Note 14</i>	17 386	31 897
		<b>110 022</b>	<b>161 232</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>290 130</b>	<b>364 950</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b> <i>(en milliers d'euros)</i>			
	<i>Notes</i>	<b>Au 31/12/14</b>	<b>Au 31/12/13</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Capital et réserves revenant aux actionnaires de la Société</b>			
Capital apporté	<i>Note 15</i>	11 569	11 569
Primes d'émission	<i>Note 15</i>	25 179	25 179
Réserves consolidées		124 415	165 435
Résultat		-44 966	-35 180
		<b>116 197</b>	<b>167 003</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>43 076</b>	<b>62 569</b>
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>159 272</b>	<b>229 572</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Passif non courant</b>			
Emprunts	<i>Note 18</i>	44 754	19 243
Impôts différés passifs	<i>Note 22</i>	5 745	15 066
Engagements de retraite et avantages assimilés	<i>Note 19</i>	7 837	7 379
Autres passifs long terme	<i>Note 20</i>	1 486	3 508
		<b>59 823</b>	<b>45 195</b>
<b>Passif courant</b>			
Fournisseurs et autres créditeurs	<i>Note 16</i>	35 310	36 273
Dettes d'impôt sur le résultat	<i>Note 17</i>	75	6 736
Emprunts	<i>Note 18</i>	33 854	44 209
Autres passifs financiers courants	<i>Note 13</i>	832	1 456
Provisions pour autres passifs	<i>Note 21</i>	964	1 509
		<b>71 035</b>	<b>90 183</b>
<b>Total du passif</b>		<b>130 858</b>	<b>135 378</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>290 130</b>	<b>364 950</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<i>Au 31/12/14</i>	<i>Au 31/12/13</i>
Ventes de caoutchouc		226 749	326 217
Autres ventes		23 383	38 862
<b>Total chiffre d'affaires</b>		<b>250 132</b>	<b>365 080</b>
<b>Total coûts des marchandises vendues</b>		<b>- 203 149</b>	<b>- 277 425</b>
<b>Marge sur couts directs</b>		<b>46 983</b>	<b>87 655</b>
Frais généraux		- 36 312	- 36 179
Dotations aux amortissements		- 12 966	- 10 606
Investissements nets agricoles		- 16 024	- 14 489
Variation de juste valeur des actifs biologiques		- 48 157	- 50 780
Autres produits et charges d'exploitation		-	-
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>- 66 476</b>	<b>- 24 400</b>
Plus et moins-value de cessions d'immobilisations		- 144	114
Autres produits et charges opérationnels	<i>Note 28</i>	- 10 666	- 11 881
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>- 77 286</b>	<b>- 36 166</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		1 990	761
Coût de l'endettement financier brut		- 2 024	- 2 615
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<i>Note 24</i>	<b>- 34</b>	<b>- 1 854</b>
<b>Charge d'impôt sur le résultat</b>	<i>Note 25</i>	<b>15 388</b>	<b>- 408</b>
<b>Résultat net</b>		<b>- 61 931</b>	<b>- 38 428</b>
<b>revenant :</b>			
- Résultat du groupe		- 44 966	- 35 180
- Résultat des minoritaires		- 16 966	- 3 248
		- 61 931	- 38 428
<b>Résultats par action : résultats revenant aux Actionnaires de la Société (en euros par action)</b>			
<b>- de base</b>		<b>- 8,89</b>	<b>- 6,95</b>
- dilué		- 8,89	- 6,95

## ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Au 31/12/14	Au 31/12/13
<b>Résultat net de la période</b>	<b>-61 931</b>	<b>-38 428</b>
<b><i>I. Eléments ultérieurement recyclable en compte de résultat :</i></b>		
Variation de juste valeur des instruments de couverture	-1 248	2 403
<i>Effet d'impôt</i>	286	-672
Ecart de conversion	-792	-3 197
<b><i>Sous-total I</i></b>	<b>-1 754</b>	<b>-1 467</b>
<b><i>II. Eléments non reclassables en compte de résultat :</i></b>		
Gain / Perte - Actuarielle sur engagement retraite	480	202
<i>Effet d'impôt</i>	-75	-118
<b><i>Sous-total II</i></b>	<b>405</b>	<b>85</b>
<b>Résultat global consolidé au titre de la période, net d'impôt</b>	<b>-63 281</b>	<b>-39 810</b>
<u>Revenant :</u>		
Aux actionnaires de la société	-46 256	-34 937
Aux intérêts ne conférant pas le contrôle	-17 025	-4 874
	-63 281	-39 810

## TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31/12/14	Au 31/12/13
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>			
Résultat de l'exercice		-61 931	-38 428
Dotations nettes aux amortissements et provisions		20 432	22 487
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	Note 26.1	68 457	70 939
Autres produits et charges calculés		-	-
Elimination des produits de dividendes		-3	-29
Plus et moins-values de cession		152	-35
Coût de l'endettement financier net		3 260	1 993
Charge d'impôt		-15 388	408
Elim. de l'étalement des dérivés		48	6
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>15 027</b>	<b>57 340</b>
Impôts versés		-11 102	-19 068
Variation du besoin en fonds de roulement	Note 26.2	28 264	5 603
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>		<b>32 189</b>	<b>43 875</b>
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-51 066	-49 749
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		111	232
(Augmentation) / Réduction des immobilisations financières		535	55
Incidence des variations de périmètre. nette de la trésorerie acquise		0	0
Dividendes reçus		3	29
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-50 416</b>	<b>-49 433</b>
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>			
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-2 651	-7 741
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-4 960	-20 243
Emissions d'emprunts		38 194	725
Remboursements d'emprunts		-8 334	-4 512
Intérêts financiers nets versés		-3 097	-2 008
Variation nette des comptes courants d'associés		-	-
Autres flux liés aux opérations de financement à court terme		-3 291	18 251
Autres flux liés aux instruments financiers (dérivés)			
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>15 862</b>	<b>-15 528</b>
Incidence des variations des cours de devises		185	-607
<b>VARATION DE LA TRESORERIE</b>		<b>-2 180</b>	<b>-21 694</b>
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	Note 26.3	<b>19 399</b>	<b>41 092</b>
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	Note 26.3	<b>17 218</b>	<b>19 399</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Revenant aux actionnaires de la Société						Intérêts mino-ritaires	TOTAL
	Capital	Primes	Réserves groupe	Diff. de conv.	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du Groupe		
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2012</b>	11 569	25 179	167 392	-2 253	20 308	222 195	75 186	297 381
<b>Incidence changement de méthode au 1er jan 13</b>			-377		377	-		-
<b>Capitaux propres retraités au 1er janvier 2013</b>	11 569	25 179	167 015	-2 253	20 685	222 195	75 186	297 381
Affectation du résultat 2012 en réserves			20 685		-20 685	-	-	-
Dividendes versés			-20 243			-20 243	-7 741	-27 985
Résultat 2013					-35 180	-35 180	-3 248	-38 428
Différences de conversion				-1 278		-1 278	-1 919	-3 197
Juste valeur des instruments financiers			1 441			1 441	290	1 731
Gain actuariels			81			81	4	85
Autres			-12			-12	-3	-15
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2013</b>	11 569	25 179	168 966	-3 531	-35 180	167 003	62 569	229 571

<b>Capitaux propres au 1 janvier 2014</b>	11 569	25 179	168 966	-3 531	-35 180	167 003	62 569	229 571
Affectation du résultat 2013 en réserves			-35 180		35 180	-	-	-
Dividendes versés			-4 960			-4 960	-2 651	-7 611
Résultat 2014			0		-44 966	-44 966	-16 966	-61 931
Différences de conversion			0	-889		-889	97	-792
Juste valeur des instruments financiers			-669			-669	-294	-962
Gain actuariels			268			268	137	405
Autres			409			409	183	592
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2014</b>	11 569	25 179	128 834	-4 420	-44 966	116 197	43 076	159 272

Le capital social est composé de 5 060 790 actions, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 2,286 euros chacune et n'a fait l'objet d'aucune modification au cours de l'exercice 2014.

Au 31 décembre 2014, les deux plus importants actionnaires sont :

- SIFCA, détenant 55,59 % du capital et 63,26 % des droits de vote ;
- Compagnie Financière Michelin, détenant 20,97 % du capital et 23,31% des droits de vote.

Les dividendes versés se sont élevés à :

- 4,96 millions d'euros en 2014, soit 0,98 euros par action, conformément à la 5<sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 06 juin 2014.
- 20,24 millions d'euros en 2013, soit 4,00 euros par action, conformément à la 8<sup>ème</sup> résolution de l'AGO du 21 juin 2013.

## EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

---

### **NOTE 1 : INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE**

SIPH est une société anonyme française, constituée en date du 1er janvier 1900, cotée sur le marché d'Euronext Paris (compartiment B), et dont le siège social est 53 rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie. L'expiration de la société est fixée au 7 janvier 2056.

SIPH est la société mère d'un Groupe international ayant pour activité principale la production et la commercialisation de caoutchouc naturel. Ce caoutchouc est obtenu dans les usines situées en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Nigéria, et au Libéria, à partir de latex en provenance, soit de l'exploitation des plantations d'hévéas du Groupe, soit d'exploitations villageoises et de planteurs indépendants.

Accessoirement, le Groupe réalise des opérations commerciales sur d'autres types de produits avec les entités rattachées à l'actionnaire principal.

En date du 9 avril 2015, le Conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés au 31 décembre 2014, et autorisé leur publication. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

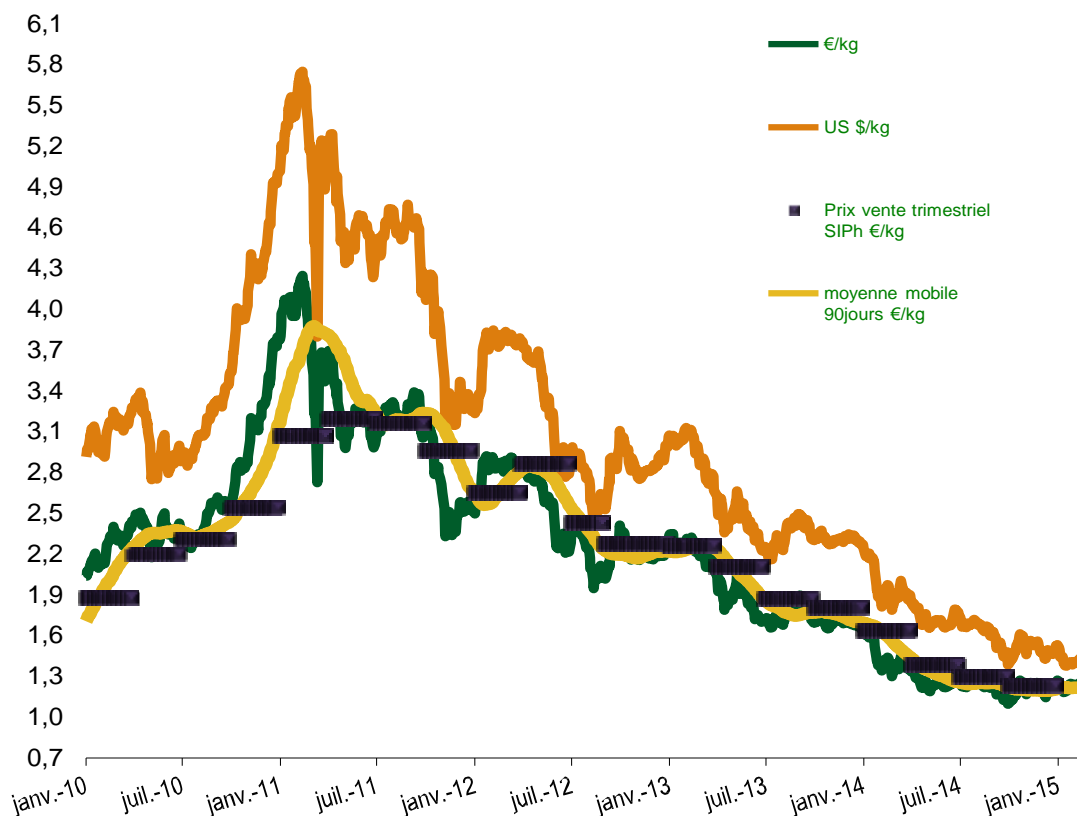
### **NOTE 2 : PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

#### **► Un bas de cycle (-32,6% sur le cours moyen en euros)**

Le cours du caoutchouc (Sicom 20) qui se situait à 2,1\$/kg début 2014 a enregistré une baisse régulière pour atteindre 1,5\$/kg en fin d'année.

Exprimé en euros, le cours moyen 2014 est en repli de 32,6 % par rapport à l'an dernier (1,28€/kg contre 1,90€/kg en 2013).

La dette financière est de 78,6 M€ contre 63,5 M€ au 31 décembre 2013, dont 33,9 M€ à moins de 1 an et 44,8 M€ à plus de 1 an.



Dans un contexte de bas de cycle, SIPH réalise un chiffre d'affaires caoutchouc de 226,7 M€, en repli de 30,5 %, lié uniquement au recul des prix de vente de -31,5% sur cet exercice.

Avec les activités connexes, le chiffre d'affaires total est de 250,1 M€.

#### ► L'exercice 2014 de nouveau impacté (- 54,3 millions) par les évaluations d'actifs

Les évaluations d'actifs par la méthode des cash-flows projetés ont été revues à la baisse, reflétant le retournement des cours du caoutchouc ; ainsi, la juste valeur des actifs biologiques diminue de 48,2 millions d'euros, et les actifs de CRC enregistrent une dépréciation complémentaire de 6,2 millions d'euros au total au 31 décembre 2014.

Avec un chiffre d'affaires caoutchouc de 226,7 millions d'euros, et après les variations de juste valeur d'actifs, le résultat consolidé du groupe SIPH ressort en perte de 61,9 millions d'euros, et génère un flux de trésorerie lié à l'activité positif de 32,2 millions d'euros.

#### ► Fiscalité en Côte d'Ivoire

Certaines entreprises ivoiriennes qui réalisaient au moins 30% de leurs ventes à l'export étaient exemptées de TVA sur les acquisitions de biens et services. La loi de finances 2013 a supprimé cette exemption : Dès lors, SAPH acquitte la TVA, avant de pouvoir la récupérer auprès de l'Etat Ivoirien. Au 31 décembre 2014, le crédit de TVA est de 11,3 M€.

Un décret a modifié le taux de la taxe sur le chiffre d'affaires, auparavant de 5%, en instaurant des seuils variant de 2,5% à 5% en fonction du niveau des cours. Le seuil de déclenchement est toutefois resté inchangé. Il y a donc peu d'incidence en 2014, les cours se situant en dessous du seuil depuis le mois de février 2014.

## **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES**

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente par rapport à tous les exercices présentés.

### **3-1 PRINCIPES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

En application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du groupe SIPH au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, ont été établis conformément au référentiel IFRS, tel que publié par l'IASB et adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2014. Ils comprennent, à titre comparatif, des données relatives à l'exercice 2013, présentées selon les mêmes règles.

Ces normes sont disponibles sur le site :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Par ailleurs, il y a lieu de préciser que les normes et interprétations suivantes, d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, sont sans incidence significative sur les Comptes du groupe SIPH :

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2014 sont identiques à celles adoptées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013 à l'exception de :

- de la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés ». Cette norme remplace la norme IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » pour la partie relative aux états financiers consolidés, et l'interprétation SIC 12 « Consolidation – Entités ad hoc ». Elle redéfinit la notion de contrôle. Selon cette nouvelle norme, le Groupe contrôle une entité lorsqu'il détient le pouvoir sur celle-ci, est exposé ou a droit à des rendements variables du fait de son implication dans l'entité et lorsqu'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements.
- de la norme IFRS 11 « Partenariats ». Cette norme remplace la norme IAS 31 « Participations dans les coentreprises » et l'interprétation SIC 13 « Entreprises contrôlées conjointement - Apports non monétaires par des co-entrepreneurs ». Cette norme établit les principes de comptabilisation des partenariats dans lesquels deux ou plusieurs parties exercent un contrôle conjoint. En fonction des droits et obligations des parties à l'opération, un partenariat est soit classé en activité conjointe (comptabilisation des actifs et des passifs proportionnellement aux droits et obligations y afférant), soit en coentreprise (comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence). La norme IFRS 11 supprime l'option de l'intégration proportionnelle.
- de la norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ». Cette norme regroupe l'ensemble des informations à fournir lorsqu'une entité détient des participations dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées ou des entités structurées non consolidées, quel que soit le niveau de contrôle ou d'influence exercé sur l'entité.
- de la norme IAS 28 « Participations dans les entreprises associées et coentreprises », qui a été révisée pour tenir compte des modifications apportées par la publication des normes IFRS 10, 11 et 12. L'entrée en vigueur de la norme IAS 28 n'a pas eu d'impact significatif pour le Groupe
- de l'amendement de la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation », portant sur la compensation d'actifs et de passifs financiers



- de l'amendement à la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs » - Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers L'objectif de ces amendements est de clarifier le champ d'application des informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers. Désormais, la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT doit être fournie lorsqu'une perte de valeur ou une reprise a été comptabilisée sur la période.
- de l'amendement de la norme IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture ». Cet amendement permet par exception la poursuite de la comptabilité de couverture dans la situation où un dérivé, qui a été désigné comme instrument de couverture, fait l'objet d'un transfert par novation d'une contrepartie vers une contrepartie centrale en conséquence de dispositions législatives ou réglementaires.
- de l'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes », adoptée par l'Union européenne le 13 juin 2014. Cette interprétation définit le fait générateur qui crée un passif au titre d'une taxe due tel qu'il est prévu par les dispositions légales ou réglementaires .

En outre, le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée d'autres normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne avec une date d'application postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2010-2012 et cycle 2011-2013 (applicables pour les périodes annuelles commençant au 1er juillet 2014).
- Amendement à la norme IAS 19 – Cotisations des membres du personnel (applicable pour les périodes annuelles commençant au 1er juillet 2014).

Le groupe analyse les éventuelles incidences de ces textes sur les comptes consolidés, ainsi que celles des textes publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne, dont les principaux sont :

- La norme IFRS 15 « Produits venant des contrats avec les clients ». Cette norme pourrait avoir une incidence sur le montant et le calendrier de reconnaissance des revenus du Groupe.
- La norme IFRS 9 « Instruments financiers : classement et évaluation des actifs et passifs ». Cette norme pourrait avoir une incidence sur la reconnaissance des actifs et passifs financiers ainsi que sur le résultat.
- Les amendements à IAS 16 et IAS 41 « Plantes productrices ». Ces amendements auront une incidence sur la comptabilisation des plantes productrices. Celles-ci entreront désormais dans le champ d'application de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », et seront donc comptabilisées soit selon le modèle du coût, soit selon le modèle de la réévaluation.

Enfin, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de normes, amendements et interprétations dont la date d'application obligatoire est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### **3-2 HYPOTHESES ET ESTIMATIONS COMPTABLES**

La préparation des états financiers consolidés conformément au cadre conceptuel des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, tels que les amortissements et les provisions. Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent l'évaluation des actifs biologiques (Note 3-12 et 8), les engagements de retraite (Note 3-20 et Note 19), l'ensemble des actifs soumis à des tests de dépréciation (Note 3-10, et 6-1) et l'évaluation des stocks (note 3-13 et 11).

Dans une moindre mesure, des estimations et des hypothèses sont également formulées dans les domaines suivants :

- Impôts sur le résultat (*notamment les estimations sur la recouvrabilité des impôts différés (Note 3-22 et Note 22)*),
- La valorisation des instruments financiers (Note 3-15),
- L'évaluation des provisions pour autres passifs (Note 3-21).

### **3-3 METHODES DE CONSOLIDATION**

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de SIPH et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en exerce une influence notable et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales pour lesquelles le Groupe détient un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur par SIPH en échange du contrôle de l'acquése en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle. Les éléments du prix d'acquisition comprennent :

- les actifs remis au vendeur ;
- les passifs encourus ou éventuels ;
- les instruments de capitaux propres émis par SIPH ; et
- les ajustements éventuels du prix d'acquisition.

Les ajustements éventuels du prix d'acquisition qui en substance ne sont pas représentatifs de charges de personnel, sont inclus dans le coût d'acquisition, en contrepartie d'une dette, d'un actif ou d'un instrument de capitaux propres, dès la date d'acquisition. Les ajustements éventuels du prix d'acquisition sont constitués de tous les paiements qui dépendent d'événements futurs et, notamment, du maintien ou de l'atteinte d'un résultat spécifié de la cible. La variation ultérieure de la juste valeur des ajustements de prix classés en actifs ou en dettes ne peut être comptabilisée en contrepartie du goodwill qu'en cas de nouvelles informations liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où cette évaluation intervient lors de la période intercalaire (12 mois). Dans tous les autres cas, les variations ultérieures de la juste valeur des ajustements éventuels de prix classés en actifs ou en dettes et intervenant après le délai d'affectation sont comptabilisées en résultat. Les ajustements éventuels de prix classés en capitaux propres ne varient pas.

Les coûts directs liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus dans le poste « frais généraux », à l'exception :

- des frais d'émission d'instruments de capitaux propres émis en rémunération d'un regroupement d'entreprises qui sont déduits des capitaux propres, et
- des coûts liés aux dettes financières contractées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont déduits des dettes financières correspondantes.

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables ainsi que les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Pour chaque regroupement d'entreprises, SIPH doit évaluer les intérêts ne conférant pas le contrôle soit :

- sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de la société acquise évalué à la juste valeur à la date d'acquisition et donc sans comptabilisation d'un goodwill au titre des intérêts ne conférant pas le contrôle (méthode du goodwill partiel) ;
- à la juste valeur à la date d'acquisition avec, en conséquence la comptabilisation d'un goodwill à la fois pour la part groupe et pour les intérêts ne conférant pas le contrôle (méthode du goodwill complet).

L'écart d'acquisition déterminé à la date de prise de contrôle correspond sur ces bases à la différence entre :

- Le prix d'acquisition au titre de la prise de contrôle constaté à la juste valeur à la date d'acquisition, plus le cas échéant le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle et pour les acquisitions par étapes, la juste valeur, à la date d'acquisition de la quote-part d'intérêts antérieurement détenue ;
- Le montant net des actifs acquis et passifs assumés évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition est affecté à chaque Unité Génératrice de Trésorerie susceptible de bénéficier du regroupement d'entreprise.

Ultérieurement, ces écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts diminués d'éventuelles pertes de valeurs, conformément à la méthode décrite en Note 3-10 « Perte de valeur des actifs corporels et incorporels immobilisés ».

Lors d'une prise de contrôle par achats successifs de titres, la quote-part d'intérêts détenue par l'acquéreur dans l'acquise avant la date de prise de contrôle est réévaluée en contrepartie du résultat sur la base des justes valeurs déterminées à la date de prise de contrôle.

Les effets des augmentations ou diminutions de pourcentages d'intérêt sans conséquence sur le contrôle d'une filiale sont constatés en capitaux propres.

La perte de contrôle exclusif donne lieu à la comptabilisation d'un résultat global de cession quand bien même un intérêt résiduel serait conservé.

Tous les actifs et les passifs pour lesquels la juste valeur est soit reconnue, soit donnée en information sont classés dans des catégories selon une hiérarchie de juste valeur, telle qu'elle est décrite ci-dessous, fondée sur la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques
- Niveau 2 : techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée au niveau le plus fin, qui est significative pour la détermination de la juste valeur, est observable directement ou indirectement)
- Niveau 3 : techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée au niveau le plus fin, qui est significative pour la détermination de la juste valeur, n'est pas observable).

En cas de transfert vers ou depuis les différents niveaux de juste valeur, la date de clôture des comptes est utilisée comme date effective de comptabilisation des transferts entre différents niveaux de juste valeur

### **3-4 DATE DE CLOTURE DES COMPTES**

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation ont été consolidées sur la base de leurs comptes annuels clos au 31 décembre 2014.

### **3-5 INFORMATION SECTORIELLE**

L'information sectorielle du Groupe se décompose respectivement :

- En « secteur d'activité » ou « secteur opérationnel » (*Caoutchouc et Autres activités*) et
- En « secteur géographique », composé des pays d'Afrique de l'Ouest où le Groupe est implanté et de la France, où est assurée toute la commercialisation.

Un secteur d'activité est une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (*y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité*) ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ; et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Les données sectorielles du reporting interne et celles présentées dans les notes annexes suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

Un secteur d'activité est une composante distincte de l'entreprise qui est engagée dans la fourniture d'un produit ou service unique ou d'un groupe de produits ou services liés, et qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Un secteur géographique est une composante distincte de l'entreprise engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs géographiques opérant dans d'autres environnements économiques.

Le chiffre d'affaires est présenté par secteur géographique sur la base de l'origine géographique de la production vendue à l'exception de la zone France qui correspond aux ventes « General Trade » réalisées essentiellement à l'export avec les sociétés du groupe SIFCA.

Le secteur « Autres activités » regroupe les fournitures de produits ou de services réalisées de façon accessoire à l'activité principale « Caoutchouc ». Ces activités présentent une rentabilité distincte de celle du secteur « Caoutchouc ». Les « Autres activités » comprennent notamment :

- les prestations de services,
- la fourniture de plants aux planteurs indépendants,
- la production de palmier à huile
- la vente d'huile de palme et dérivés
- les ventes de bois,
- l'exportation de matériel, de consommables et de pièces détachées,
- le négoce de matières premières, susceptible d'entraîner des fluctuations importantes de chiffre d'affaires mais ne contribuant au résultat que de façon marginale. Ces opérations sont pour l'essentiel réalisées pour des sociétés du groupe SIFCA.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les écarts d'acquisition attribuables, les immobilisations corporelles, les actifs biologiques ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles du secteur. Ils n'incluent pas les immobilisations incorporelles (hors goodwill), les impôts différés actifs, les autres actifs financiers non courants, les autres actifs non courants et les charges comptabilisées d'avance. Ces actifs sont identifiés dans la ligne « Actifs non alloués ».

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs courants et non courants, à l'exception des impôts différés passifs et des passifs financiers non courants. Ces passifs sont identifiés dans la ligne « Passifs non alloués ».

### **3-6 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS ETABLIS EN DEVISES ETRANGERES**

La devise de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la devise de l'environnement économique dans lequel l'entité opère. La devise de fonctionnement et de présentation des comptes du Groupe est l'euro.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la devise de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture en euros, devise de présentation des comptes consolidés. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Différences de conversion" des capitaux propres consolidés.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et sont convertis en euros au cours de clôture. Les actifs biologiques (*juste valeur des plantations et stocks de caoutchouc*) sont évalués en devise lors de l'acquisition.

Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du profit ou de la perte de cession.

Le Nigéria, le Libéria, la Côte d'Ivoire et le Ghana n'ont pas été considérés comme des pays hyper inflationnistes eu égard aux critères définissant le phénomène d'hyper inflation et ne sont donc pas soumis aux dispositions de la norme IAS 29.

Les cours de change utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont rappelés en Note 5. Le taux de clôture est utilisé pour la conversion du bilan et le taux moyen de la période pour la conversion du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

### **3-7 CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVICES**

Les éléments repris dans les états financiers de chaque entité individuelle du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère (devise de fonctionnement). En conséquence, les transactions libellées en devises autres que la monnaie de fonctionnement sont enregistrées dans les comptes de l'entité sur la base du cours de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la devise de fonctionnement de l'entité au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en résultat opérationnel courant, à l'exception des éléments qui, en substance, font partie de l'investissement net dans les filiales étrangères qui sont comptabilisés dans les capitaux propres.

### **3-8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (HORS ECARTS D'ACQUISITION) ET CORPORELLES**

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les actifs dont le coût peut être déterminé de façon fiable, et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficient au Groupe sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

Les immobilisations incorporelles du Groupe (*hors écart d'acquisition*) correspondent principalement à des logiciels (Note 6-2).

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles" seuls les actifs dont le coût peut être déterminé de façon fiable, et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe, sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (*calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif*) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production, diminué des amortissements cumulés (*hors terrains*) et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charges sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif.

Ces durées sont principalement les suivantes :

Type d'immobilisations	Durée
- Constructions et infrastructure	De 10 à 25 ans
- Matériel industriel	8 ans
- Matériel de bureau et informatique	8 ans
- Matériel de transports	3 ans
- Logiciels	1 an

Les durées d'utilisation initiales et résiduelles des actifs sont revues à chaque clôture et ajustées en cas de changement significatif.

Le cas échéant, le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs qui ont des durées d'utilité différentes, chaque élément étant comptabilisé séparément et amorti sur une durée distincte.

### 3-9 ECARTS D'ACQUISITION

Conformément à la norme IFRS 3R révisée «Regroupements d'entreprises», l'écart entre le coût d'acquisition d'une entreprise et la quote-part du Groupe dans ses actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition (goodwill). A ce jour l'ensemble des écarts d'acquisition du groupe SIPH a été comptabilisé selon la méthode du goodwill partiel.

Les goodwills sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) du Groupe, qui sont identifiées en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées et du secteur d'activité, comme indiqué en Note 6-1 « Ecarts d'acquisition ».

Conformément à la norme IFRS 3R révisée, les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et a minima une fois par année.

Conformément à la norme IAS 36 «Dépréciations d'actifs», la méthodologie utilisée par le Groupe afin de déterminer d'éventuelles pertes de valeur de ces actifs consiste à comparer les valeurs recouvrables des Unités Génératrices de Trésorerie à la valeur comptable de leurs actifs respectifs.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel. Les dépréciations comptabilisées sont irréversibles.

Les principales modalités et conclusions issues de la réalisation de ces tests à l'occasion de la clôture 2014 sont présentées en Note 6-1 « Ecarts d'acquisition ».

### 3-10 PERTE DE VALEUR DES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS IMMOBILISES

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels, dont la durée de vie est indéfinie et qui ne sont pas amortis, font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. De même, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles ou corporelles amortissables font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable. Lorsque ce test met en évidence que la valeur ainsi déterminée est inférieure à leur valeur nette comptable, le Groupe prend en compte l'effet sur les flux de trésorerie futurs de stratégies alternatives relatives aux investissements. Dans le cas où un écart subsisterait, une provision est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles à la valeur déterminée suivant les flux de trésorerie opérationnels futurs actualisés ou la juste valeur si elle existe.

En particulier, au 31 décembre 2014, les tests de dépréciation concernent les actifs non courants. La valeur au bilan est comparée à leur valeur recouvrable. Cette dernière est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie sur un peu plus de trente ans selon le cycle de maturité des cultures.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de l'écart d'acquisition et des actifs économiques (*immobilisations corporelles, besoin en fonds de roulement et quote-part des actifs supports*). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Afin de déterminer leur valeur d'usage, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables.

### **3-11 REGROUPEMENT DES ACTIFS BIOLOGIQUES (PLANTATIONS MATURES ET IMMATURES, PEPINIÈRES ET STOCKS)**

Le regroupement des superficies des actifs biologiques effectué dans le cadre de la détermination de la juste valeur des plantations (actifs biologiques) et l'estimation des stocks de production en volumes sont réalisés sur la base d'inventaires physiques à la clôture de l'exercice ;

Dans la culture de l'hévéa, des plants sont préparés dans des pépinières pendant 2 à 3 ans. Les plants sont ensuite mis en terre : l'arbre n'est pas saigné (productif) pendant une période de l'ordre de 6 à 7 ans. Passé cette période, l'arbre est suffisamment résistant pour pouvoir être saigné (exploité), pendant une période de l'ordre de 30 ans.

Les actifs biologiques regroupent trois catégories : les cultures matures et immatures et les pépinières. Les cultures matures correspondent aux hévéas dont la saignée a commencé. Les cultures immatures correspondent aux hévéas non saignés. Les pépinières, quant à elles, comprennent les jeunes plants, non encore plantés, greffés ou à greffer ainsi que le jardin de bois de greffe (clones d'hévéas). Les superficies "replanting" sont celles en cours d'abattage ou en préparation de terrain, elles ont généralement été saignées dans l'année écoulée et sont destinées à être replantées au cours de l'année suivante, elles ne sont pas valorisées dans les actifs biologiques.

En ce qui concerne la production agricole, on distingue la matière première seule issue des plantations propres, non encore transformée à la clôture (fonds de tasse) et la matière première comprise dans les stocks de produits finis (caoutchouc prêt à la vente). Ces stocks font l'objet d'un inventaire à chaque clôture.

### **3-12 ACTIFS BIOLOGIQUES (PLANTATIONS D'HEVEAS)**

La norme IAS 41 « *Agriculture* » préconise l'évaluation des actifs biologiques immobilisés lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture, selon la méthode de la juste valeur, diminuée des coûts estimatifs de vente, sauf lorsque la juste valeur ne peut être mesurée de manière fiable.

Cette norme précise également que si un marché actif existe pour des actifs biologiques ou une production agricole, le prix de cotation sur ce marché doit servir de base pour déterminer la juste valeur de ces actifs. En l'absence de marché actif organisé, le Groupe peut retenir une autre méthode d'évaluation en se fondant sur des valeurs de transactions récentes, sur des prix de marché pour des actifs similaires ou sur des références du secteur. Si les prix ou les valeurs de marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux nets de trésorerie attendus des actifs biologiques.



Il est admis qu'il n'existe pas de marché actif pour les plantations d'hévéas et les transactions ne sont pas fréquentes, surtout pour des plantations sans usine de transformation. C'est pourquoi le groupe SIPH, dans le cadre de son information financière consolidée, évalue depuis son passage aux normes IFRS ses plantations sur la base des flux nets de trésorerie actualisés, lesquels sont déterminés à l'aide des programmes agricoles de ses filiales.

Cependant la volatilité des cours du caoutchouc, et l'absence de marché liquide pour les plantations d'hévéa, génèrent une incertitude sur ces estimations, susceptible d'entraîner un ajustement du montant des actifs biologiques au cours des exercices suivants. Par ailleurs, les valeurs ainsi retenues ne sont pas forcément représentatives des valeurs de transaction qui s'appliqueraient à une exploitation combinée « plantation agricole + usine de transformation ».

La méthode retenue est identique à celle utilisée les années précédentes : il s'agit de la méthode des Discounted Cash Flows (DCF), en l'absence de marché actif et compte tenu du fait que les transactions comparables ne sont pas fréquentes, surtout pour des plantations sans usine de transformation. En conséquence, la juste valeur des actifs biologiques est une juste valeur de niveau 3.

Depuis le 31 décembre 2011, la société a eu recours à un évaluateur externe, contrairement aux clôtures antérieures pour lesquelles les évaluations étaient réalisées par le management.

Notons toutefois qu'au 31 décembre 2014, des plantations de palmier à huile, en création ou en phase immature chez SAPH ont été maintenues à leur coût historique dans le cadre de la présentation des comptes consolidés.

### → **Les revenus**

#### Le cycle économique des arbres

La construction des revenus issus des plantations (cultures matures et immatures) existantes au 31/12/2014, excluant toute replantation au-delà, conformément à l'IAS 41, est établie en considérant une phase d'immaturité (1ère à 6ème année après le planting) et de saignée « normale » (7ème à 36ème année) et d'une saignée « additionnelle » éventuelle (37<sup>ème</sup> à 43<sup>ème</sup> année). Le principe fondamental est que les projections sont arrêtées dès lors que l'exploitation d'une année supplémentaire réduit la valeur actuelle de la parcelle.

Ces calculs prennent en compte les réalités et pratiques du management de chacune des plantations en matière de saignée.

#### Les projections de prix de ventes

- **Prix de vente du caoutchouc sec**

Il est recouru aux projections officielles publiées par la Banque Mondiale pour les principales matières. L'information utilisée pour l'évaluation au 31 décembre 2014 est celle publiée en date du 22 janvier 2015, relative aux projections du caoutchouc de type RSS3 (Malaisie). Le caoutchouc commercialisé par SIPH est essentiellement la référence TSR20 (SICOM). Le *spread* entre les évolutions moyennes annuelles de ces deux références est relativement limité et constant sur un horizon long. Aussi, le management a-t-il décidé valablement de retenir les publications existantes de la Banque Mondiale. Il sera recouru aux références de projections annuelles du caoutchouc TSR 20 dès lors qu'elles seront publiées par la Banque Mondiale.

- **Valorisation de la matière première non transformée (fonds de tasse)**

Il est retenu le rapport mensuel moyen pondéré entre les prix mensuels effectivement payés aux planteurs privés et le SICOM du mois précédent du caoutchouc sec, qui est appliqué aux cours annuels prévisionnels du caoutchouc sec RSS3 publiés par la Banque Mondiale.

- *Hypothèses de rendements prévisionnels*

Les données de productivité théoriques en fonction des degrés de maturité sont ajustées en fonction des productivités réelles constatées parcelle par parcelle.

→ ***Les coûts***

Les coûts retenus demeurent ceux relatifs aux plantations, et excluent de ce fait les coûts de transformation industrielle des fonds de tasse.

Les coûts agricoles sont répartis en :

- coûts de maintenance et entretien agricole, qui évoluent en fonction de l'âge de la plantation, selon son degré d'immaturité, ou selon qu'elle soit mature.
- coûts de récolte
- coûts de transport jusqu'à l'usine
- frais généraux agricoles
- coûts de maintien agricoles. Il n'est donc pas tenu compte de l'amortissement dans le coût de production agricole.

Ces coûts connaissent une inflation régulière durant les périodes de projection, en fonction des zones d'activité. Le facteur inflationniste appliqué aux coûts agricoles projetés correspond aux projections publiées par la Banque Mondiale.

→ ***La valeur des terrains et des autres actifs non biologiques***

L'approche DCF retenue permet, après déduction des actifs corporels qui concourent à la production agricole que sont les infrastructures, les bâtiments, les équipements et matériels, d'aboutir à la valeur de l'actif « combiné » terre + arbres.

Afin de déterminer la stricte valeur de l'actif biologique, la valeur des terrains est retranchée afin d'évaluer celle des actifs biologiques immobilisés.

Il aurait été possible de traiter cette situation en impactant les cash out projetés des coûts de loyers payés pour l'exploitation de ces terres. Cependant, les loyers issus des privatisations de ces sociétés à participation publique ou encore des accords de jouissance des terres dans certains pays, ne sont guère représentatifs d'une juste valeur de loyer. De plus, il n'a pas été possible d'approcher cette juste valeur de loyer par toute autre approche pouvant être opposable.

En revanche, il existe des références convergentes sur la valeur des terres destinées à être cultivées :

- La Banque Mondiale a publié des fourchettes de transactions par pays ;
- Un schéma d'extension de plantations industrielles, en cours de développement, permet de déterminer une fourchette de valeurs représentative d'un coût d'accès à la terre ;
- Les entretiens menés par l'évaluateur avec le management local lui ont permis d'appréhender des fourchettes de valeur pour des transactions entre personnes physiques et selon le droit coutumier.

La priorité est donc accordée à la stricte valeur de l'actif biologique en isolant la valeur des actifs non biologiques, dont les terrains. Plus précisément, la méthodologie retenue consiste à déterminer une valeur actuelle des flux opérationnels, de laquelle sont déduites les valeurs des actifs non biologiques. La juste valeur des actifs biologiques est de ce fait une valeur résiduelle.

### → **Le taux d'actualisation**

L'approche de calcul des taux d'actualisation par l'expert indépendant est basée sur les tables publiées par le Professeur Damodaran et les données observables spécifiques au secteur tels que ratio dettes/equity et beta leverage sont ceux du groupe de sociétés du même secteur d'activité que SIPH.

Les taux d'actualisation utilisés par l'expert indépendant sont après effet d'impôt, et sont appliqués à des revenus nets opérationnels de plantations, après prise en compte de l'impôt sur les sociétés applicable dans chacun des pays concernés.

### **3-13 STOCKS ET EN-COURS**

Conformément à la norme IAS 2, les stocks en provenance d'achats externes (auprès des planteurs privés) sont valorisés à leur coût d'achat.

Quant aux stocks en provenance des plantations propres, ils sont valorisés à la juste valeur à la date de la récolte (IAS 41) représentée par le prix d'achat pratiqué auprès des planteurs privés sur le mois donné. Ce prix d'achat est considéré comme la juste valeur à la date d'évaluation. Ce prix d'achat payé aux planteurs est égal au coût d'achat, utilisé pour valoriser les stocks en provenance d'achats externes, duquel sont déduits les commissions d'achats et les subventions de transports.

Les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'achat.

Les produits finis sont évalués au coût de production, lequel comprend le coût des matières premières ainsi que les coûts de transformation.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'une perte de valeur est constatée.

### **3-14 ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS**

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, et dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

#### **• Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat**

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures.

#### **• Actifs détenus jusqu'à leur échéance**

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont sortis des comptes ou dépréciés.

#### • Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis leur part dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Celle-ci est classée dans les actifs non courants.

Les prêts et créances sont comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

#### • Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou ceux qui ne sont rattachés à aucune autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs non courants, sauf si la direction compte les vendre dans les douze mois suivants la date de clôture. Ces actifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, majorée des frais de transaction et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres.

#### • Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

### **3-15 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET OPERATIONS DE COUVERTURE**

SIPH utilise des instruments financiers dérivés sur le caoutchouc (*contrats de vente à terme et swaps*) pour sécuriser son prix de vente, ainsi que pour couvrir le risque de taux d'intérêt.

Les instruments financiers dérivés qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture selon IAS 39 sont classés en instruments de couverture. Les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, bien que mis en place dans une perspective de gestion des risques, sont comptabilisés comme des instruments détenus à des fins de transactions.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transactions sont classés en actifs et passifs courants.

### **3-16 CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS**

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis éventuellement évaluées par la suite à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une dépréciation des créances clients est constatée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans des conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

Les dotations et reprises relatives aux dépréciations des créances figurent dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnelles » au compte de résultat consolidé.

### **3-17 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan consolidé comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire à court terme liquide et facilement convertible en un montant déterminable de liquidités.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat financier.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants. Les découverts bancaires étant assimilés à un financement figurent au passif courant du bilan, dans les « Emprunts ».

### **3-18 EMPRUNTS**

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur du montant reçu, net des coûts de transaction encourus.

Postérieurement à leur première comptabilisation, les emprunts portant intérêt sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'égaliser la trésorerie nette de l'emprunt avec l'ensemble des flux de trésorerie engendrés par le service de l'emprunt. Le coût amorti est calculé en prenant en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum douze mois après la date de clôture, auquel cas ces parts d'emprunts sont classés en passifs non courants.

### **3-19 FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS**

Les dettes commerciales et les autres passifs courants sont enregistrés à leur juste valeur et ultérieurement évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **3-20 PENSIONS, INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE ET AUTRES AVANTAGES ACCORDES AU PERSONNEL**

Selon les lois et usages en vigueur au sein de chaque pays où il opère, le Groupe accorde à ses salariés différents régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux.

En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays et de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Au-delà des régimes de bases, les régimes complémentaires peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies, et dans ce dernier cas, totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (*actions, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés, etc.*).

• Régimes de base

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat.

• Régimes à cotisations définies

Les prestations versées aux bénéficiaires de ces régimes dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe est donc limité aux cotisations versées, qui sont enregistrées en résultat sur l'exercice auquel elles sont liées.

• Régimes à prestations définies

La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », la méthode «Projected Unit Credit» (*unités de crédit projetées*).

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité supplémentaire de droit à prestations, chacune de ces unités étant évaluée séparément, pour évaluer l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses :

- de dates de départ à la retraite,
- de rotation du personnel,
- de mortalité,
- d'augmentation des salaires futurs et d'inflation,
- de rendements futurs des actifs de couverture,
- et enfin, d'actualisation.

Les prestations futures probabilisées sont actualisées en utilisant des taux spécifiques pour chaque pays. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat et les entreprises de premier rang, à l'exception du taux retenu chez SAPH. En effet, En Côte d'Ivoire, la pratique des actuaires retient comme référence le taux de rendement des placements à court terme.

Les régimes complémentaires de retraite mis en place au sein du groupe respectivement pour la France (SIPH), la Côte d'Ivoire (SAPH), le Libéria (CRC), le Nigéria (RENL) et le Ghana (GREL) se présentent comme suit :

Régimes complémentaires	SIPH	SAPH	CRC	RENL	GREL
Prestation définie	oui	oui	oui	oui	oui
Cotisation définie	non	non	non	non	non

Les actifs dédiés à la couverture des obligations sont évalués à leur juste valeur (niveau 3) à la clôture de l'exercice. Ils concernent à ce jour SAPH et sont présentés à l'actif.

Des écarts actuariels se créent lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles ; ces écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres conformément à la norme IAS 19 révisée.

La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation moins la rentabilité attendue des actifs du régime, est entièrement constatée en résultat opérationnel courant.

### **3-21 PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS**

Conformément à la norme IAS 37 «Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels», des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (*juridique ou implicite*) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision correspond à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour régler l'obligation.

Néanmoins, les provisions ne sont pas actualisées compte-tenu de leur caractère non significatif.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas et sont évaluées sur la base des avis formulés par les avocats en charge des dossiers.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total du montant provisionné, par exemple du fait d'une couverture d'assurance ou d'une garantie de passif, le remboursement est comptabilisé uniquement lorsqu'il est certain.

### **3-22 IMPOTS DIFFERES**

Conformément à la norme IAS 12 «Impôts sur le résultat», des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les différences temporaires imposables proviennent principalement :

- de l'élimination, dans les comptes consolidés, des écritures constatées dans les états financiers des filiales en application d'options fiscales dérogatoires,
- des retraitements effectués sur les états financiers de filiales consolidées pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux du Groupe.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable, sur la base des taux et des réglementations fiscales en vigueur ou quasi adoptés à la date de clôture, et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés sont constatés et maintenus au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures, c'est à dire qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles. De même, les actifs d'impôt différés sur le report en avant des pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la société ayant généré les déficits reportables disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

L'appréciation par le Groupe de sa capacité à récupérer ces actifs, repose principalement sur les éléments suivants :

- les prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- l'existence de différences temporaires taxables ;
- l'analyse de la part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir, incluses dans les pertes passées ;
- enfin, l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

### **3-23 CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes de produits finis et les ventes de biens dans le cadre des activités principales du Groupe, nettes de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises ainsi que les résultats latents et réalisés liés aux opérations de couverture (Ventes à terme de caoutchouc).

Conformément à la norme IAS 18 «Produits des activités ordinaires», les ventes de biens et produits finis sont enregistrées lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens et produits ont été transférés à l'acheteur. Les produits provenant de prestations de services sont enregistrés en fonction des prestations effectivement rendues au cours de l'exercice.

### **3-24 SUBVENTIONS PUBLIQUES**

Les subventions publiques sont comptabilisées à leur juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que le Groupe se conformera aux conditions d'octroi de ces subventions.

Les subventions publiques se rapportant à des coûts sont reportées et comptabilisées au compte de résultat sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions publiques se rapportant à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont incluses dans les passifs non courants en subventions publiques différées et créditées au compte de résultat de façon linéaire sur la durée d'utilité attendue des actifs concernés.

### **3-25 RESULTAT OPERATIONNEL**

Compte-tenu de la nature de l'activité du Groupe, la présentation du compte de résultat par fonction a été retenue.

En conformité avec les recommandations du Conseil National de la Comptabilité (CNC) et de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le Groupe a fait le choix d'isoler les éléments non récurrents significatifs au sein de son résultat opérationnel et matérialise à ce titre le Résultat opérationnel courant et les Autres produits et charges non courants. Ces derniers ne comprennent que des éléments en nombre limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents.

### **3-26 RESULTATS PAR ACTION**

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est obtenu en divisant le résultat consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation et en tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

### **3-27 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la Société mais n'ont pas encore été décaissés.



### 3-28 ENGAGEMENTS D'ACHAT D'INTERETS MINORITAIRES

En cas de dette relative aux options de vente (put) consenties à des minoritaires, la juste valeur de la dette est comptabilisée en tant que passif financier avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, le solde est comptabilisé en capitaux propres part du Groupe.

### NOTE 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2014, les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Noms	Adresse
Société Internationale de Plantations d'Hévéas SA (SIPH)	53, rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie (France)
Cavalla Rubber Estates Ltd (CRC)	Gedetarbo, Maryland County (République du Libéria)
Ghana Rubber Estates Ltd (GREL)	P.O Box 228 Takoradi (Ghana)
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH)	Rue des Gallions ; Zone Portuaire Abidjan 01 (Côte d'Ivoire)
Rubber Estates Nigéria Limited (REN)	Ovia s/w LG (Nigéria)

Les pourcentages d'intérêt et de contrôle se présentent comme suit en 2014, 2013 et 2012 :

Sociétés	Pourcentage de contrôle			Pourcentage d'intérêt		
	2014	2013	2012	2014	2013	2012
SIPH (société mère)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CRC	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
GREL	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%
SAPH	68,06%	68,06%	68,06%	68,06%	68,06%	68,06%
REN	70,32%	70,32%	70,32%	70,32%	70,32%	70,32%

Toutes les filiales citées ci-dessus sont consolidées par intégration globale.

## **NOTE 5 – CONVERSION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de la société RENL intégrés dans la consolidation, libellés en Nairas nigériens, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2014 et en 2013 :

	<i>Taux</i>
Taux au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	206,283
Taux au 31 décembre 2013	219,619
Taux moyen sur l'exercice 2013	209,437
Taux au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	219,619
Taux au 31 décembre 2014	219,980
Taux moyen sur l'exercice 2014	217,187

Les états financiers de la société SAPH intégrés dans la consolidation, libellés en Francs CFA, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2014 et en 2013 :

	<i>Taux</i>
Taux au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	655,957
Taux au 31 décembre 2013	655,957
Taux moyen au sur l'exercice 2013	655,957
Taux au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	655,957
Taux au 31 décembre 2014	655,957
Taux moyen du sur l'exercice 2014	655,957

Les comptes de la société GREL sont tenus en euros et ne sont donc pas impactés par les problématiques de conversion.

Les états financiers de la société CRC intégrés dans la consolidation, libellés en Dollars américains, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2014 et 2013.

	<i>Taux</i>
Taux au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	1,321
Taux au 31 décembre 2013	1,377
Taux moyen au sur l'exercice 2013	1,328
Taux au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	1,377
Taux au 31 décembre 2014	1,215
Taux moyen du sur l'exercice 2014	1,329

## **NOTE 6 – ECARTS D'ACQUISITION ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

### **6-1 ECARTS D'ACQUISITION**

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe, qui sont identifiées en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées et du secteur d'activité :

<b>Unités génératrices de trésorerie / Rubriques</b>	<b>SAPH (Côte d'Ivoire)</b>	<b>REN (Nigéria)</b>	<b>CRC (Liberia)</b>	<b>Total</b>
<b>Valeur nette au 31 décembre 2012</b>	<b>11 606</b>	<b>3 987</b>	<b>1 021</b>	<b>16 613</b>
Variation de la différence de conversion	-	-242	-5	-247
Dépréciation de l'exercice			-1 016	-1 016
<b>Valeur nette au 31 décembre 2013</b>	<b>11 606</b>	<b>3 744</b>	<b>0</b>	<b>15 350</b>
Variation de la différence de conversion	-	-6	-	-6
Dépréciation de l'exercice				
<b>Valeur nette au 31 décembre 2014</b>	<b>11 606</b>	<b>3 738</b>	<b>0</b>	<b>15 344</b>

A chaque clôture, la valeur recouvrable de chaque UGT du groupe est comparée à sa valeur contributive au bilan consolidé composée de l'écart d'acquisition et des actifs économiques (*immobilisations corporelles, besoin en fonds de roulement et quote-part des actifs supports*). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Au 31 décembre 2014, à l'issue de l'impairment test, aucune dépréciation n'a été constatée sur les écarts d'acquisition.

En outre, une variation à la hausse des taux d'actualisation de 2 % pour chacune des UGT n'entraînerait pas de dépréciation des écarts d'acquisition.

### **6-2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les autres immobilisations, d'un montant de 2 630 milliers d'euros au 31 décembre 2014 et de 690 milliers d'euros au 31 décembre 2013, concernent principalement des logiciels (*SAP en cours d'implémentation chez SAPH*).

Des tests de perte de valeur des actifs ne sont mis en œuvre pour les immobilisations amortissables que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur.

Au 31 décembre 2014, les actifs incorporels amortissables de CRC s'élevait à 182 milliers d'euros avant l'impairment test. A l'issue du test de perte de valeur, ces actifs ont été entièrement dépréciés.

## NOTE 7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 31 décembre 2014, ce poste se détaille comme suit par nature :

<i>Rubriques</i>	<i>Valeur brute au 01/01/2014</i>	<i>Acquisitions</i>	<i>Cessions</i>	<i>Transferts (*)</i>	<i>Diff. de conversion</i>	<i>Valeur brute au 31/12/2014</i>
. Terrains	198	-	0	0	-	198
. Bâtiments	64 066	5 815	-1 293	5 939	1 095	75 621
. Matériel et outillage industriel	32 245	10 018	-38	1 168	505	43 898
. Matériel de bureau	6 156	932	-15	-456	18	6 635
. Matériel de transport	20 942	2 286	-394	590	402	23 827
. Installations et agencements	14 518	2 594	-1 707	1 205	30	16 639
. Autres immobilisations en cours	19 822	11 447	-	-9 922	288	21 636
. Avances et acomptes s/ immo.	514	221	-	-40	-	695
. Plantations immatures prép.ter.	3 488	2 475	0	-3 310	181	2 834
. Autres immobilisations corp.	981	99	0	731	-	1 811
<b>TOTAL</b>	<b>162 930</b>	<b>35 887</b>	<b>-3 446</b>	<b>-4 095</b>	<b>2 519</b>	<b>193 794</b>

<i>Rubriques</i>	<i>Amortissements et provisions 01/01/2014</i>	<i>Dotations</i>	<i>Cessions</i>	<i>Transferts (*)</i>	<i>Diff. de conversion</i>	<i>Amortissements et provisions 31/12/2014</i>
. Terrains	-	-	-	-	-	-
. Bâtiments	32 905	3 079	-1 248	-	1 132	35 868
. Matériel et outillage industriel	21 684	4 925	-36	-	527	27 100
. Matériel de bureau	3 615	1 055	-35	-197	17	4 455
. Matériel de transport	13 772	4 924	-367	-	376	18 704
. Installations et agencements	6 157	1 719	-1 504	-3	27	6 396
. Autres immobilisations corporelles	426	186	-	184	-	797
. Immobilisations corporelles en cours	731	2 740	-	-	353	3 823
. Avances et acomptes s/immo. corp.	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>79 291</b>	<b>18 627</b>	<b>-3 191</b>	<b>-16</b>	<b>2 432</b>	<b>97 143</b>

(\*) Les montants résiduels de la colonne « Transferts » correspondent aux actifs (en valeur brute et en amortissements) reclassés, au cours de l'exercice, en immobilisations incorporelles et en actifs biologiques.

Les immobilisations corporelles, en valeur nette, sont en hausse de 13M€ et s'établissent à 96,7 M€ à fin 2014. Elles se détaillent par nature comme suit :

<i>Rubriques</i>	<i>Valeur nette au 31/12/2013</i>	<i>Dépréciation pour perte de valeur</i>	<i>Autres variation nette de l'exercice</i>	<i>Valeur nette au 31/12/2014</i>
. Terrains	198			198
. Bâtiments	31 161	-14	8 606	39 753
. Matériel et outillage industriel	10 560	-1 173	7 411	16 798
. Matériel de bureau	2 541	-86	-275	2 180
. Matériel de transport	7 171	-1 324	-724	5 123
. Installations et agencements	8 361	-121	2 003	10 243
. Autres immobilisations corporelles	555	190	270	1 015
. Avances et acomptes s/immobilisations corporelles	514		181	695
. Plantations immatures : préparation de terrain	3 488	-140	-514	2 834
. Immobilisations corporelles en cours autres	19 091	- 3 045	1 766	17 812
<b>TOTAL</b>	<b>83 639</b>	<b>-5 713</b>	<b>18 725</b>	<b>96 651</b>

A la clôture de l'exercice 2014, suite à la revue à la baisse des prévisions de la Banque Mondiale des cours à moyen et long terme du caoutchouc, un impairment test a été réalisé en comparant la valeur recouvrable de l'UGT CRC à la valeur contributive des écarts d'acquisition et des actifs économiques inscrite au bilan consolidé.

A l'issue de ce test, outre la dépréciation de la valeur résiduelle de l'actif incorporel amortissable (cf. note 6.2), les immobilisations corporelles de CRC ont été dépréciées de 5 713 k€, portant à zéro, la valeur des actifs contributifs de l'UGT. Cette dépréciation présente un caractère réversible, contrairement à celle du Goodwill (cf. note 6).

De plus, une variation à la hausse des taux d'actualisation de 2 % pour chacune des UGT n'entraînerait pas de dépréciation complémentaire dans les comptes consolidés du groupe.

Au 31 décembre 2013, ce poste se détaillait comme suit par nature :

<i>Rubriques</i>	<i>Valeur brute au 01/01/2013</i>	<i>Acquisitions</i>	<i>Cessions</i>	<i>Transferts(*)</i>	<i>Diff. de conversion</i>	<i>Valeur brute au 31/12/2013</i>
. Terrains	407	-	-	-209	-	198
. Bâtiments	51 022	4 884	-	9 237	-1 076	64 066
. Matériel et outillage industriel	26 461	4 664	-1 709	3 417	-589	32 245
. Matériel de bureau	5 046	1 237	-408	379	-98	6 156
. Matériel de transport	17 420	3 042	-949	1 744	- 314	20 942
. Installations et agencements	12 088	2 094	-15	358	-8	14 518
. Autres immobilisations en cours	18 972	16 771	-	-15 734	-186	19 822
. Avances et acomptes s/ immo.	251	280		-17		514
. Plantations immatures prép.ter.	3 156	4 095		-3 704	-60	3 488
. Autres immobilisations corp.	391	-	-	590	-	981
<b>TOTAL</b>	<b>135 214</b>	<b>37 066</b>	<b>-3 081</b>	<b>-3 939</b>	<b>-2 330</b>	<b>162 930</b>

Rubriques	Amortissements et provisions 01/01/2014	Dotations	Cessions	Transferts (*)	Diff. de conversion	Amortissements et provisions 31/12/2014
. Terrains	-	-	-	-	-	-
. Bâtiments	23 843	9 567	0	-23	-481	32 905
. Matériel et outillage industriel	19 038	4 903	-1 671	-239	-347	21 684
. Matériel de bureau	3 281	807	-402	-9	-61	3 615
. Matériel de transport	11 275	3 372	-892	248	-231	13 772
. Installations et agencements	4 893	1 268	-10	10	-4	6 157
. Autres immobilisations corporelles	221	99	0	107	0	426
. Immobilisations corporelles en cours	-	758	-	-	-27	731
. Avances et acomptes s/imm. corp.	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>62 551</b>	<b>20 774</b>	<b>-2 975</b>	<b>93</b>	<b>-1 151</b>	<b>79 291</b>

(\*) Les montants résiduels de la colonne « Transferts » correspondent aux actifs (en valeur brute et en amortissements) reclassés, au cours de l'exercice, en immobilisations incorporelles et en actifs biologiques.

## NOTE 8 - ACTIFS BIOLOGIQUES

Ce poste se détaille comme suit par nature d'actifs biologiques :

Rubrique	Valeur nette 31/12/2014	Valeur nette 31/12/2013
Plantations immatures et matures	46 393	92 793
Pépinières	5 791	5 884
<b>TOTAL</b>	<b>52 185</b>	<b>98 677</b>
Dont :		
SAPH	12 987	30 946
GREL	14 374	25 848
RENL	24 823	41 883
CRC	0	-
<b>TOTAL</b>	<b>52 185</b>	<b>98 677</b>

Les variations de la valeur comptable des actifs biologiques se résument comme suit entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2014 :

Rubrique	31/12/2014	31/12/2013
Au 1er janvier	<b>98 677</b>	<b>150 444</b>
Variation nette des pépinières	-91	1 784
Ecart de conversion	150	- 2 771
Autres variations *	1 605	
Variations de juste valeur	-48 157	-50 780
<b>Au 31 décembre</b>	<b>52 185</b>	<b>98 677</b>

(\*) Au 31 décembre 2014, les autres variations correspondent à des plantations de palmier à huile chez SAPH, en création ou en phase immature, maintenues à leur valeur nette comptable dans le cadre de la présentation des comptes consolidés.

Les plantations d'hévéas (cultures matures et immatures) ont été évaluées sur la base d'un rapport d'expert au 31 décembre 2014.

La méthode retenue est celle des Discounted Cash Flows (DCF), pour la détermination de la juste valeur des actifs biologiques en partant de l'analyse selon laquelle il n'existe pas de marché actif pour les plantations d'hévéas et que les transactions ne sont pas fréquentes, surtout pour des plantations sans usine de transformation. En conséquence, la juste valeur des actifs biologiques est une juste valeur de niveau 3.

Les taux d'actualisation par pays utilisés respectivement pour la Côte d'Ivoire (SAPH), le Libéria (CRC), le Nigéria (RENL) et le Ghana (GREL) se présentent comme suit au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013.

Rubrique	SAPH		CRC		REN		GREL	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Taux d'actualisation	14,86%	14,86%	16,24%	16,24%	12,58%	12,11%	13,91%	13,91%

Le cours du caoutchouc (RSS3) est connu par les prévisions de la Banque Mondiale et est estimé à 1,70 \$/kg pour 2015, 1,77 \$/kg pour 2016, 1,85 \$/kg pour 2017 et augmente légèrement les années suivantes jusqu'à 2,60 \$/kg en 2025.

Les projections de cours publiées par la Banque Mondiale en janvier 2015 et retenues pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2014, sont en baisse par rapport à celles publiées en janvier 2014 et ayant servi à l'arrêté des comptes au 31 décembre 2013. En 2015, la baisse est de 37% par rapport aux prévisions de la Banque Mondiale de janvier 2014. En 2016 et 2017, les cours projetés remontent respectivement de 4% et de 5%.

La baisse de valeur des actifs biologiques au titre de l'exercice 2014 a été de l'ordre de 48 millions d'euros, hors effet d'impôt. La révision des projections à la baisse de la Banque Mondiale a conduit à un effet pris isolément d'environ -99 millions d'euros. Cet effet a été partiellement atténué par un impact positif de +57 millions d'euros consécutif aux efforts de révision à la baisse des coûts par le management du Groupe.

La valeur des arbres de CRC demeure à zéro comme au 31 décembre 2013.

L'évaluation à la juste valeur des plantations est sensible aux cours du caoutchouc retenus, et au taux d'actualisation. A titre d'illustration :

- une révision à la hausse de 1 point du taux d'actualisation conduit à une baisse de la valeur des plantations au 31 décembre 2014 de l'ordre de 18% ; inversement, la valeur des plantations augmente de l'ordre de 21%.
- une révision à la hausse de 2 points du taux d'actualisation conduit à une baisse de 34% de la valeur des plantations ; inversement, la valeur des plantations augmente de 44%.
- une diminution de 0,05 € / kg sur les estimations des cours pour les années 2015, 2016 et suivantes génère une variation à la baisse d'environ 27% de la juste valeur des plantations au 31 décembre 2013 ; une augmentation de 0,05 € / kg au titre des mêmes périodes conduit à une augmentation de la juste valeur des plantations de 27%
- une diminution de 0,10 € / kg sur les estimations des cours pour les années 2015, 2016 et suivantes génère une variation à la baisse d'environ 54% de la juste valeur des plantations au 31 décembre 2014 ; une augmentation de 0,10 € / kg au titre des mêmes périodes conduit à une augmentation de la juste valeur des plantations de 55%.

Les pépinières sont évaluées au coût historique.

La superficie des plantations d'hévéas se présente comme suit au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 :

Filiales	Plantations matures (en hectares)		Plantations immatures (en hectares)		Replanting & Extension * (en hectares)		Total (en hectares)	
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
SAPH	16 325	16 580	4 751	4 198	1 068	1 162	22 144	21 940
GREL	8 998	8 657	4 962	4 626	700	1 524	14 660	14 807
REN	9 349	9 036	3 873	3 919	460	159	13 682	13 114
CRC	3 931	4 132	1 699	1 459	0	20	5 630	5 611
<b>Total</b>	<b>38 603</b>	<b>38 405</b>	<b>15 285</b>	<b>14 202</b>	<b>2 228</b>	<b>2 865</b>	<b>56 117</b>	<b>55 472</b>

(\*) Les superficies de replanting concernent d'une part les superficies préalablement plantées mais abattues au cours de l'exercice, puis préparées pour être plantées sur les prochaines années. D'autre part, les superficies d'extensions représentent les terrains acquis au cours de l'exercice qui ont été préparées et qui seront plantées sur les prochaines années. Ces surfaces ne sont pas valorisées selon IAS 41.

Quant aux superficies de plantations de palmier à huile en création elles concernent SAPH (783 hectares) et CRC (378 hectares) pour une superficie totale estimée à 1 161 hectares de plantations immatures.

La production de caoutchouc se présente comme suit au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 :

<b>PRODUCTIONS EXERCICE 2014</b>					
En Milliers de tonnes DRC	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL
<b>Production propre</b>	<b>32</b>	<b>14</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>72</b>
<b>Achats</b>	<b>75</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>88</b>
<b>TOTAL</b>	<b>107</b>	<b>26</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>160</b>
<b>% Achats/total</b>	<b>70,3%</b>	<b>46,2%</b>	<b>1,5%</b>	<b>0,0%</b>	<b>54,9%</b>

<b>PRODUCTIONS EXERCICE 2013</b>					
En Milliers de tonnes DRC	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL
<b>Production propre</b>	<b>33</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>4</b>	<b>69</b>
<b>Achats</b>	<b>81</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>91</b>
<b>TOTAL</b>	<b>114</b>	<b>24</b>	<b>19</b>	<b>4</b>	<b>161</b>
<b>% Achats/total</b>	<b>70,7%</b>	<b>44,4%</b>	<b>0,9%</b>	<b>1,6%</b>	<b>56,9%</b>

Il n'y a aucun actif biologique dont la propriété est soumise à des restrictions. Aucun actif biologique n'a été donné en nantissement de dette à la clôture de l'exercice.

Le groupe ne reçoit aucune subvention portant sur ces actifs biologiques.



## **NOTE 9 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Ce poste comprend :

<b>Rubriques</b>	<b>Valeur brute 31/12/2014</b>	<b>Dépréciation 31/12/2014</b>	<b>Valeur nette 31/12/2014</b>	<b>Valeur nette 31/12/2013</b>
Titres de participation non consolidés	131	-	131	76
Autres immobilisations financières	1 498	-577	920	1 615
<b>TOTAL</b>	<b>1 629</b>	<b>-577</b>	<b>1 051</b>	<b>1 692</b>

## **NOTE 10 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS**

Les autres actifs non courants se détaillent comme suit :

<b>Rubrique</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Autres créances non courantes	2 871	2 934
Avances aux planteurs	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 871</b>	<b>2 934</b>

Le poste « Autres créances non courantes » correspond essentiellement à des créances diverses (2 421k€) chez SAPH ainsi qu'à des avances faites au personnel respectivement SAPH (219k€) et chez GREL (136k€).

## **NOTE 11 - STOCKS**

<b>Rubrique</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<u>Caoutchouc</u>		
Matières premières	20 912	36 020
Produits finis	13 681	19 065
<u>Autres</u>		
Stocks de marchandises	16 145	14 257
Dépréciation stocks de marchandises	-3 449	-2 796
<b>Total</b>	<b>47 290</b>	<b>66 546</b>

En application des normes IAS 2 (stocks) et IAS 41 (production agricole), les quantités en stocks font l'objet d'un suivi par provenance (plantations propres ou achats auprès des planteurs villageois) et par antériorité, ce qui permet de valoriser :

- les achats aux planteurs villageois, à leur coût effectif d'achat de la période (Prix d'achat auquel se rajoutent les frais accessoires d'achat).
- la production propre à la juste valeur, correspondant au Prix d'achat auprès des planteurs villageois à la date de récolte; ce prix d'achat est considéré comme la juste valeur à la date d'évaluation.

Le caoutchouc usiné (produit fini) est valorisé en rajoutant les frais d'usinage à la valorisation moyenne des fonds de tasse.

Au 31 décembre 2014, les stocks caoutchouc de matières premières et de produits finis s'analysent comme suit :

Rubrique	Quantité (en tonnes) au 01/01/2014	Prix unitaire (€/Kg) au 01/01/2014	Valeur (en milliers d'euros) au 01/01/2014	Quantité (en tonnes) au 31/12/2014	Prix unitaire (€/Kg) au 31/12/2014	Valeur (en milliers d'euros) au 31/12/2014	Variation (Tonnes)	Variation (K€)
<b>Matières premières :</b>								
SAPH	20 810	1,193	24 827	16 977	0,808	13 719	-3 833	-11 108
GREL	7 624	1,097	8 360	5 213	0,766	3 993	-2 412	-4 367
REN	1 132	1,189	1 346	1 508	0,755	1 139	376	-207
CRC	1 100	1,353	1 487	2 543	0,811	2 061	1 443	574
<b>Total</b>	<b>30 666</b>	<b>1,175</b>	<b>36 020</b>	<b>26 240</b>	<b>0,797</b>	<b>20 912</b>	<b>-4 426</b>	<b>-15 108</b>

Rubrique	Quantité (en tonnes) au 01/01/2014	Prix unitaire (€/Kg) au 01/01/2014	Valeur (en milliers d'euros) au 01/01/2014	Quantité (en tonnes) au 31/12/2014	Prix unitaire (€/Kg) au 31/12/2014	Valeur (en milliers d'euros) au 31/12/2014	Variation (Tonnes)	Variation (K€)
<b>Produits finis :</b>								
SAPH	10 378	1,3832	14 355	9 908	1,010	10 003	-470	-4 352
GREL	1 463	1,3159	1 925	1 112	0,956	1 063	-351	-862
REN	881	1,3911	1 226	1 931	0,958	1 851	1 050	625
CRC	1 002	1,5566	1 560	758	1,009	765	-244	-795
<b>Total</b>	<b>13 724</b>	<b>1,3892</b>	<b>19 065</b>	<b>13 710</b>	<b>0,9979</b>	<b>13 681</b>	<b>-14</b>	<b>-5 384</b>

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur les stocks de caoutchouc dans les comptes au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, les stocks caoutchouc de matières premières et de produits finis s'analysaient comme suit :

Rubrique	Quantité (en tonnes) au 01/01/2013	Prix unitaire (€/Kg) au 01/01/2013	Valeur (en milliers d'euros) au 01/01/2013	Quantité (en tonnes) au 31/12/2013	Prix unitaire (€/Kg) au 31/12/2013	Valeur (en milliers d'euros) au 31/12/2013	Variation (Tonnes)	Variation (K€)
Matières premières	36 706	1,5474	56 800	30 666	1,175	36 020	- 6 040	-20 779
Produits finis :	11 183	1,7369	19 423	13 724	1,3892	19 065	2 541	-358

## NOTE 12 - CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Rubriques	2014	2013
Créances clients et comptes rattachés	27 716	37 398
<i>dont créances clients</i>	27 518	36 747
<i>dont comptes courants financiers</i>	198	651
Dépréciation des clients et comptes rattachés	-5 583	-2 708
Créances clients – net	<b>22 133</b>	<b>34 690</b>
Autres Créances	<b>22 070</b>	23 243
Charges constatées d'avance	<b>352</b>	2 064
<b>Total</b>	<b>44 555</b>	<b>59 998</b>
Partie à long terme		
Partie à court terme	<b>44 555</b>	59 998

Au 31 décembre 2014, l'augmentation nette du niveau des dépréciations est de 2 875 milliers d'euros. Les créances dépréciées concernent des clients hors UE (principalement chez SAPH) qui ont rencontré des difficultés économiques imprévues. Les clients de l'activité principale de vente du caoutchouc par SIPH ne sont pas concernés par ces risques, leur pratique est « paiement contre document ». Le classement par antériorité de ces créances est indiqué ci-après :

	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Entre six mois et un an	3 297	2 108
Depuis plus d'un an	2 286	600
<b>Total</b>	<b>5 583</b>	<b>2 708</b>

Le tableau ci-dessous indique les variations de la provision pour dépréciation des créances :

	Montant en milliers d'euros
<b>Au 1er janvier 2013</b>	<b>1 475</b>
Dotation aux provisions pour dépréciation des créances	655
Reprise	-22
Reclassement	600
Ecart de conversion	-1
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>2 708</b>
Dotation aux provisions pour dépréciation des créances	3 297
Reprise	-504
Reclassement	83
Ecart de conversion	0
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>5 583</b>

Au 31 décembre 2014, les créances clients représentent un montant de 27 518 milliers d'euros. Ces créances se rapportent à un certain nombre de clients qui n'ont pas d'historique récent de défaillance. Le classement par échéance de ces créances est indiqué ci-après :

	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Echu	3 498	12 432
A moins de 3 mois	17 985	20 792
Entre 3 et 6 mois	6 035	1 181
Entre 6 et 9 mois	0	1 823
Entre 9 et 12 mois	0	520
<b>Total</b>	<b>27 518</b>	<b>36 747</b>

Les modalités de paiement des clients habituellement pratiquées au sein du Groupe (remise des documents contre paiement) limitent le crédit accordé aux clients.

Les valeurs comptables des créances et autres débiteurs sont libellés majoritairement en euros.

Les autres catégories incluses dans les créances et autres débiteurs ne comportent pas d'actifs significatifs dépréciés.

## **NOTE 13 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS / PASSIFS FINANCIERS COURANTS**

<b>Rubriques</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>Variation</b>
<b><u>Autres Actifs financiers courants</u></b>	<b>791</b>	<b>2 791</b>	<b>-2 000</b>
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	43	1 335	-1 292
Comptes en devises	748	1 456	-708

<b>Rubriques</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>Variation</b>
<b><u>Autres Passifs financiers courants</u></b>	<b>832</b>	<b>1 456</b>	<b>-625</b>
Juste Valeur des contrats de couverture caoutchouc	83	0	83
Comptes en devises	748	1 456	-708

Ces postes comprennent :

- Les comptes en devises (contrats à terme de devises) utilisés par le Groupe pour faire face aux risques de change. Ces éléments sont valorisés au cours de change de clôture ;
- les instruments de couverture à terme pour se prémunir du risque de volatilité des cours du caoutchouc. Ces éléments sont valorisés à leur juste valeur.

### **INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES MATIERES**

#### **■ Contrats SWAP**

La valorisation de ces dérivés au 31 décembre 2014 s'élève à -40 milliers d'euros. L'engagement donné dans le cadre des contrats SWAP est de 13 815 tonnes de caoutchouc à échéance 2015, soit 17,6 millions d'euros.

Les contrats de couverture dénoués au cours de l'exercice ont dégagé un produit net de 7 032 milliers d'euros comptabilisés en augmentation du chiffre d'affaires.

Variations de justes valeurs d'instruments dérivés matières directement reconnus en capitaux propres :

<b>En K€</b>	
<b>Au 31 Décembre 2013</b>	<b>1 335</b>
recyclé en charges / (produits) de l'exercice	-7 032
Variation de la période	5 657
<b>Au 31 Décembre 2014</b>	<b>-40</b>

## **NOTE 14 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**

<b>Rubriques</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Disponibilités (Note 26-3)	6 020	23 776
Valeurs mobilières de placement et dépôts bancaires à court terme (Note 26-3)	11 136	8 121
	<b>17 386</b>	<b>31 897</b>

## **NOTE 15 – CAPITAL APPORTE ET PRIMES D'EMISSION**

<b>Rubriques</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Capital (actions ordinaires)</b>	<b>Primes d'émission</b>	<b>Total</b>
<b>Au 1er janvier 2013</b>	5 060 790	11 569	25 179	36 748
<b>Au 31 décembre 2013</b>	5 060 790	11 569	25 179	36 748
<b>Au 31 décembre 2014</b>	5 060 790	11 569	25 179	36 748

Le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital.

La prime d'émission désigne, en cas d'augmentation de capital dans une société, la somme versée aux souscripteurs en plus de la valeur nominale de l'action.

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Résultat revenant aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	-44 966	-35 180
Nombre moyen d'actions en circulation	5 060 790	5 060 790
<b>Résultat de base et dilué par action (€ par action)</b>	<b>-8,89</b>	<b>-6,95</b>

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 06 juin 2014 a distribué un dividende d'un montant total de 4 960 milliers d'euros, soit 0,98 € par action.

Au 31 décembre 2014, les deux plus importants actionnaires restent SIFCA et CFM.

	SIFCA		Compagnie Financière Michelin	
	% capital	% droits de vote	% capital	% droits de vote
Au 31 décembre 2013	55,59%	63,26%	20,42%	23,00%
Au 31 décembre 2014	55,59%	63,26%	20,97%	23,31%

## **NOTE 16 – FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS**

<i>Rubriques</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>
Fournisseurs	21 858	25 045
Dettes fiscales et sociales, hors dette d'impôt	5 576	6 473
Autres dettes	7 877	4 755
<b>Total</b>	<b>35 310</b>	<b>36 273</b>
Partie à long terme	-	-
Partie à court terme	35 310	36 273

Les autres dettes sont composées principalement de dettes divers < 1an (3 306 milliers d'euros), de comptes courants financiers (1 747 milliers d'euros), de dividendes à payer (1 034 milliers d'euros), et d'autres produits constatés d'avance (699 milliers d'euros).

## **NOTE 17 – DETTES D'IMPÔT SUR LE RESULTAT**

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>	<i>Variation Nette</i>
SAPH	41	6 607	-6 566
GREL	-	-	-
RENL	34	129	-95
<b>TOTAL</b>	<b>75</b>	<b>6 736</b>	<b>-6 661</b>

La baisse des dettes d'impôt sur le résultat s'explique par celle des résultats imposables en 2014 (principalement chez SAPH qui enregistre une perte de l'ordre de 5 792 milliers d'euros).

## NOTE 18 – EMPRUNTS

<b>Rubriques</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Non courants</b>		
Emprunts bancaires	44 754	18 608
Autres emprunts	-	635
	<b>44 754</b>	<b>19 243</b>
<b>Courants</b>		
Découverts bancaires (Note 26-3)	84	12 450
Emprunts bancaires	12 427	5 843
Crédit spot	21 343	25 916
	<b>33 854</b>	<b>44 209</b>
<b>Total des emprunts</b>	<b>78 608</b>	<b>63 452</b>

Le poste « Emprunts bancaires non courants » connaît une nette augmentation à la clôture de l'exercice, principalement en raison :

- du nouvel emprunt de 30 490 milliers d'euros, mobilisé en 2014 par la SAPH sur environ 45,7 millions d'euros de ligne de financement à taux fixe octroyé par ECOBANK Côte d'Ivoire pour une durée de 5 ans ;
- du nouvel emprunt bancaire de 7 500 milliers d'euros à taux variable (Euribor 6 mois +6,25%) contracté par GREL auprès de la Société Générale Ghana ;
- atténuée par le reclassement en « Emprunt bancaires courants » de dettes financières non courantes de SIPH pour un montant total de 6 643 k€
- ainsi que des remboursements d'emprunts bancaires non courant pour 5 921K€ essentiellement chez SIPH et GREL.

Le poste «Emprunts bancaires courants » enregistre une hausse à fin décembre 2014, suite au reclassement en court terme des dettes financières non courantes de SIPH ; à savoir Crédit Agricole (3 214 k€) et Palatine (3 429 k€), pour non-respect des ratios prudentiels contenus dans leurs conventions de prêts respectives.

Le poste « crédit spot » concerne la SAPH. Au 31 décembre 2014, le déstockage de caoutchouc a permis de faire face au règlement des encours fournisseurs et au paiement des dividendes 2013. Cependant l'entreprise a dû recourir à du crédit spot pour le financement partiel de ses investissements en 2014.

### ▪ *Swap de taux*

Au 31 décembre 2014, la valorisation du swap de taux Société Générale s'élève à -9 K€ (contrepartie capitaux propres).



Variations de justes valeurs d'instruments dérivés de taux directement reconnus en capitaux propres :

<i>En K€</i>	<i>Couverture de flux (swap de taux)</i>
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>-63</b>
Variation de valeur recyclé en charges / (produits) de l'exercice	9 45
Variation de la période	54
<b>Au 31 Décembre 2014</b>	<b>-9</b>

Au 31 décembre 2014, la valorisation du swap de taux Crédit Agricole s'élève à -289 K€ (contrepartie capitaux propres).

Variations de justes valeurs d'instruments financiers directement reconnus en capitaux propres :

<i>En K€</i>	<i>Couverture de flux (swap de taux)</i>
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>-334</b>
Variation de valeur recyclé en charges / (produits) de l'exercice	-87 132
Variation de la période	45
<b>Au 31 Décembre 2014</b>	<b>-289</b>

Les instruments de couverture de risque de taux dont la juste valeur au 31 décembre 2014 s'élève à 298k€ figurent en « emprunts bancaires courants » pour leur totalité.

Les échéances des emprunts non courants sont indiquées ci-après :

<i>Rubriques</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>
Inférieurs à 2 ans	2 256	7 073
Entre 2 et 5 ans	18 413	8 819
Supérieurs à 5 ans	24 085	3 351
	<b>44 754</b>	<b>19 243</b>

Les caractéristiques des principaux emprunts contractés par les filiales sont résumées comme suit :

Organisme		Taux	Taux fixe/variable	Montant dû au 31/12/2014(en milliers d'euros)	Montant dû au 31/12/2013 (en milliers d'euros)
<b>SIPH</b>					
.Société Générale	Principal	5,65%	Fixe*	571	1 714
	Intérêts				
.Banque Palatine	Principal	3,20%	Fixe*	4 571	5 714
	Intérêts				
.Crédit Agricole	Principal	3,99%	Fixe*	4 286	5 357
	Intérêts				
<b>SAPH</b>					
.Ecobank	Principal	7,00%	Fixe	30 490	-
	Intérêts				
SGBCI (Crédit spot)	principal	4,00%	Fixe	10 671	
	Intérêts				
BIAO (Crédit spot)	principal	4,50%	Fixe	6 098	
	Intérêts				
BOA (Crédit spot)	principal	5,75%	Fixe	4 573	
	Intérêts				
<b>REN</b>					
.Zenith bank	Principal	7,5%	Fixe	6 667	8 500
	Intérêts				
<b>GREL</b>					
Agence Française de Développement.	Principal	2,50%	Fixe	2 550	3 318
	Intérêts				
Société générale	Principal	Euribor 6mois+6,25%	Variable	7 500	-
	Intérêts				
<b>Total</b>				<b>78 043</b>	<b>24 642</b>

\* taux fixe après couverture

## **NOTE 19 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES**

Outre les autres avantages à long terme du personnel des filiales RENL & GREL pour un montant de 264 milliers d'euros au 31 décembre 2014, ce poste comprend les indemnités de départ en retraite des employés du Groupe résumés comme suit :

<b>Rubrique</b>	<b>Solde au 31/12/13</b>	<b>Coût des prestations rendues</b>	<b>Coûts financiers</b>	<b>Gains actuariels</b>	<b>Prestations payées</b>	<b>Diff. de conv.</b>	<b>Solde au 31/12/14</b>
Indemnités de départ en retraite	7 051	1 062	281	-338	-518	36	7 573

Les hypothèses actuarielles principales se résument comme suit (*le taux d'inflation est pris en compte dans le taux d'augmentation des salaires*) :

<b>Rubrique</b>	<b>REN</b>		<b>SIPH</b>		<b>SAPH</b>		<b>GREL</b>		<b>CRC</b>	
	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Taux d'actualisation	15,60%	13,00%	4,60%	4,60%	3,50%	3,50%	17,00%	12,00%	15,00%	-
Taux d'augmentation futur des salaires	10,00%	12,00%	2,50%	2,50%	3,00%	3,00%	20,00%	15,00%	5,00%	-

## **NOTE 20 - AUTRES PASSIFS LONG TERME**

<b>Rubriques</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Autres passifs financiers long terme</b>	1 486	3 508
<b>Total</b>	<b>1 486</b>	<b>3 508</b>

Au 31 décembre 2014, ce poste comprend des provisions pour risques et charges principalement chez GREL et SIPH s'élevant à près de 730 milliers d'euros ainsi que la contribution additionnelle de 3%, pour un montant de 756 milliers d'euros, assise sur la distribution de dividendes.

## **NOTE 21 - PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS**

Ce poste est composé de diverses provisions non courantes au 31 décembre 2014, lesquelles concernent principalement SAPH et GREL.

<b>Rubriques</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Autres provisions pour charges à moins d'un an	252	49
Autres provisions pour risques à moins d'un an	21	183
Provisions pour litiges à moins d'un an	690	1 277
<b>Total</b>	<b>964</b>	<b>1 509</b>

Les provisions pour autres passifs sont en diminution de 545 k€ principalement en raison du règlement du litige prud'homal au Ghana.

## **NOTE 22 - IMPOTS DIFFERES**

Les impôts différés actifs et passifs ressortent au 31 décembre 2014 à un actif net de 3 631 milliers d'euros (*dont, impôts différés actifs de 9 376 milliers d'euros et impôts différés passifs de 5 743 milliers d'euros*), contre un passif net de 14 328 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Le test d'impairment à fin décembre 2014 a conduit à la dépréciation des actifs économiques de CRC pour un montant de 5 895 K€. Cependant, les impôts différés actifs induits par la dépréciation pour une valeur de 1 474 k€ n'ont pas été comptabilisés. En effet les prévisions financières de la filiale ne présentent de bénéfice imposable qu'à compter de l'exercice 2023 ; ce qui fait peser un risque d'incertitude sur le recouvrement de telles créances d'impôts différés.

La variation des actifs d'impôts différés nets durant l'exercice 2014 est détaillée ci-après :

	Juste valeur des actifs bio-logiques	Juste valeur de la production agricole	Différences temporaires	Neutro-lisation prov. Règle-mentée	Activation report déficitaire	Crédit d'impôt sur investissements	Autres	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>19 983</b>	<b>3 430</b>	<b>1 804</b>	<b>3 490</b>	<b>(2 006)</b>	<b>0</b>	<b>(607)</b>	<b>26 094</b>
Incidence des réserves	(481)	(18)	(105)	0	7	0	1 382	785
Débité du/ (crédité au) compte de résultat	(13 011)	(1 598)	302	7	1 999	0	(249)	(12 551)
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>6 491</b>	<b>1 814</b>	<b>2 000</b>	<b>3 497</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>526</b>	<b>14 328</b>
Incidence des réserves	(39)	2	24	0	0	0	725	713
Débité du/ (crédité au) compte de résultat	(13 988)	(1 020)	(557)	6	(713)	(1 618)	(781)	(18 671)
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>(7 537)</b>	<b>796</b>	<b>1 467</b>	<b>3 503</b>	<b>(713)</b>	<b>(1 618)</b>	<b>469</b>	<b>(3 631)</b>

## **NOTE 23 - CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Salaires et traitements	37 702	36 844
Charges sociales	3 422	3 286
<b>TOTAL</b>	<b>41 123</b>	<b>40 130</b>

Par ailleurs, les effectifs moyens des sociétés consolidées sont les suivants :

<b>Catégorie</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Permanents	8 843	8 780
Non permanents	5 020	5 473
<b>TOTAL</b>	<b>13 863</b>	<b>14 253</b>

Le personnel non permanent correspond à la main d'œuvre agricole employée en dehors d'un contrat de travail permanent, qui est rémunérée, selon le contexte local et conformément à la législation en vigueur, à la tâche ou à la saison.

## **NOTE 24 - COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET**

<b>Rubriques</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Revenus de valeurs mobilières	491	688
Autres produits financiers	1 499	73
<i>Total Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie</i>	<i>1 990</i>	<i>761</i>
Charges d'intérêt sur emprunts	2 024	-2 615
<i>Total Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie</i>	<i>2 024</i>	<i>-2 615</i>
<b>Total Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-34</b>	<b>-1 854</b>

Le poste « Autres produits financiers » enregistre une augmentation en raison des gains de change enregistrés chez GREL notamment sur les créances et les disponibilités.

## **NOTE 25 - IMPOT SUR LES SOCIETES**

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Impôts courants	-3 089	-13 354
Autres impôts exigibles sur résultat	-194	395
Impôts différés (Note 22)	18 671	12 551
<b>Total</b>	<b>15 388</b>	<b>-408</b>

La rationalisation de la charge d'impôt se résume comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Résultat de l'exercice	-61 931	-38 428
Charge / (produit d'impôt)	-15 388	408
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-77 320</b>	<b>-38 020</b>
Taux d'impôt de la société mère	34,43%	34,43%
Charge / (Profit) d'impôt théorique	-26 621	-13 090
Rapprochement :		
- Différences de taux d'imposition	9 479	3 713
- Impôts de distribution	590	1 386
- Dépréciation des créances d'impôts différés (CRC)	630	3 724
- Déficit reportable non activé (CRC)	2 459	4 788
- Activation crédit d'impôt sur investissements (SAPH)	-1 618	
- Autres	-307	-113
<b>Charge / (produit) réelle d'impôt</b>	<b>-15 388</b>	<b>408</b>

## **NOTE 26 - TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE**

### **26-1 GAINS ET PERTES LATENTS LIES AUX VARIATIONS DE JUSTE VALEUR**

<b>Rubriques</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Investissements nets agricoles	16 015	14 410
* dont investissements	16 024	14 489
* dont valeur brute sortie	-9	-79
(Gain) / perte de juste valeur sur les plantations	48 157	50 780
Ecart d'évaluation / juste valeur sur les stocks	4 284	5 749
<b>Total</b>	<b>68 457</b>	<b>70 939</b>

## 26-2 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

<i>Rubriques</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>
Variation des stocks	15 482	13 034
Variation des clients et autres débiteurs	14 405	-12 524
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	-1 623	4 906
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	188
<b>Total</b>	<b>28 264</b>	<b>5 603</b>

La variation du besoin en fonds de roulement est due à la conjugaison des facteurs suivants :

- baisse des encours clients chez SIPH ;
- hausse des créances fiscales principalement chez SAPH (TVA récupérable)
- diminution des dettes fiscales de SAPH en raison du règlement de l'impôt sur le bénéfice imposable 2013 et de la perte réalisée sur l'exercice 2014 ;
- diminution des encours fournisseurs 2013 notamment chez SIPH et GREL.

## 26-3 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE ET A LA CLOTURE DE LA PERIODE

Les éléments composant la trésorerie et ses équivalents à l'ouverture et à la clôture de la période se présentent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</i>	<i>Notes</i>
Valeurs mobilières de placement	11 364	8 119	Note 14
Disponibilités	6 020	23 776	Note 14
Intérêts courus non échus s/ disponibilités	0	0	Note 14
<i>Sous-total Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>17 384</i>	<i>31 895</i>	
Découverts bancaires	-84	-12 450	Note 16
Intérêts courus non échus – passif	-81	-47	
<b>Total</b>	<b>17 218</b>	<b>19 399</b>	

**NOTE 27 – EXTRAIT DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AVANT/APRES  
APPLICATION DE LA NORME IAS 41 SUR LES ACTIFS BIOLOGIQUES**

En K€	2014			2013		
	TOTAL	IAS 41*	Avant IAS 41	TOTAL	IAS 41*	Avant IAS 41
Ventes de caoutchouc	226 749		226 749	326 217		326 217
Autres ventes	23 383		23 383	38 862		38 862
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>250 132</b>		<b>250 132</b>	<b>365 080</b>		<b>365 080</b>
Coût des caoutchoucs produits & frais sur ventes	-158 129		-158 129	-216 432		-216 432
Variations stock matières 1eres & produits finis	-20 833	-4 284	-16 549	-20 785	-5 749	-15 036
Coût des autres ventes	-24 187		-24 187	-40 208		-40 208
Coût des marchandises vendues	-203 149	-4 284	-198 865	-277 425	-5 749	-271 676
<b>Marge sur coûts directs</b>	<b>46 983</b>	<b>-4 284</b>	<b>51 267</b>	<b>87 655</b>	<b>-5 749</b>	<b>93 404</b>
Frais généraux	-36 312		-36 312	-36 179		-36 179
Autres produits et charges d'exploitation	0		0	0		0
Amortissements	-12 966	2 561	-15 527	-10 606	2 536	-13 143
Application IAS 41 sur plantations (β)	-64 181	-64 181	0	-65 269	-65 269	0
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>-66 476</b>	<b>-65 904</b>	<b>-572</b>	<b>-24 400</b>	<b>-68 482</b>	<b>44 082</b>
+/- value cession, autres produits et charges opérationnels	-10 810	9	-10 819	-11 767	79	-11 846
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>-77 286</b>	<b>-65 896</b>	<b>-11 390</b>	<b>-36 166</b>	<b>-68 403</b>	<b>32 237</b>
Coût de l'endettement financier net	-34		-34	-1 854		-1 854
Impôt sur résultat	15 388	15 008	381	-408	16 475	-16 883
<b>RESULTAT</b>	<b>-61 931</b>	<b>-50 888</b>	<b>-11 043</b>	<b>-38 428</b>	<b>-51 928</b>	<b>13 500</b>

(\*) Application de la norme IAS 41 sur les plantations et les stocks : Cf. Note 26-1 de l'annexe aux comptes consolidés

(β) Hors retraitement des dotations aux amortissements sur les matures



## NOTE 28 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément aux règles de management et au reporting interne du Groupe, les informations sectorielles sont présentées par activités puis par zones géographiques. Le principal décideur opérationnel (PDO) du groupe SIPH est son Directeur Général.

### 28-1 INFORMATIONS PAR ACTIVITES

Les informations par activités au titre des exercices 2014 et 2013 se présentent de la manière suivante :

COMPTE DE RESULTAT En milliers d'euros	Caoutchouc		Autres activités		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013 <sup>1)</sup>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>226 749</b>	<b>326 217</b>	<b>23 383</b>	<b>38 862</b>	<b>250 132</b>	<b>365 080</b>
<i>dont CA réalisés avec des tiers</i>	226 749	326 217	23 383	38 862	250 132	365 080
<i>dont CA inter-secteurs</i>	0	-	0	-	0	-
<b>Marge sur coûts directs</b>	<b>47 787</b>	<b>89 000</b>	<b>-804</b>	<b>-1 345</b>	<b>46 983</b>	<b>87 655</b>
Frais généraux	-36 312	-36 179			-36 312	-36 179
Dotations aux amortissements	-12 966	-10 606			-12 966	-10 606
Investissements agricoles (IAS 41)	-16 024	-14 489			-16 024	-14 489
Juste valeur des actifs biologiques (IAS 41)	-48 157	-50 780			-48 157	-50 780
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-65 671</b>	<b>-23 055</b>	<b>-804</b>	<b>-1 345</b>	<b>-66 476</b>	<b>-24 400</b>
+/- value ;	-144	114			-144	114
Autres produits & charges opérationnels	-10 666	-11 881			<b>-10 666</b>	<b>-11 881</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-76 482</b>	<b>-34 821</b>	<b>-804</b>	<b>-1 345</b>	<b>-77 286</b>	<b>-36 166</b>
Coût de l'endettement net	-34	-1 854			-34	-1 854
Charge d'impôt sur résultat	15 111	-408	277		15 388	-408
<b>Résultat de la période des activités poursuivies</b>	<b>-61 404</b>	<b>-37 083</b>	<b>-527</b>	<b>-1 345</b>	<b>-61 931</b>	<b>-38 428</b>
Résultat net des activités non poursuivies	0	0			0	0
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-61 404</b>	<b>-37 083</b>	<b>-527</b>	<b>-1 345</b>	<b>-61 931</b>	<b>-38 428</b>

Les autres produits et autres charges opérationnels se décomposent comme suit :

Autres produits et charges opérationnels (en milliers d'euros)	Caoutchouc		Autres activités		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Autres coûts d'achats & achats externes	-1 220	-302			-1 220	-302
Autres charges de gestion	-	-			-	-
Dotations aux provisions pour dépréciation de créances	-3 297	-655			-3 297	-655
Dotations aux provisions pour dépréciation de stocks	-503	-2 140			-503	-2 140
Dotations aux provisions pour litiges	-700	-			-700	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-162	-473			-162	-473
<b>AUTRES CHARGES NON COURANTES</b>	<b>-5 882</b>	<b>-3 569</b>			<b>-5 882</b>	<b>-3 569</b>
Autres produits de gestion	217	154			217	154
Reprises de provisions pour dépréciation de créances	504	22			504	22
Reprises de provisions pour dépréciations de stocks	503	2 140			503	2 140
Reprises de provisions pour litiges	-	-	-	-	-	-
Reprises de provisions pour risques et charges	162	473			162	473
<b>AUTRES PRODUITS NON COURANTS</b>	<b>1 386</b>	<b>2 789</b>			<b>1 386</b>	<b>2 789</b>
Dotations aux provisions pour perte de valeur d'actif (CRC)	-6 170	-11 100			-6 170	-11 100
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS</b>	<b>-10 666</b>	<b>-11 881</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-10 666</b>	<b>-11 881</b>

<b>BILAN ET AUTRES INFORMATIONS</b> <i>(en milliers d'euros. à l'exception des effectifs)</i>	<b>Caoutchouc</b>		<b>Autres activités</b>		<b>Total</b>	
	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>ACTIFS SECTORIELS</b>						
Ecarts d'acquisition	15 344	15 350			15 344	15 350
Immobilisations corporelles	96 651	83 639			96 651	83 639
Immobilisations financières	1 051	1 692			1 051	1 692
Actifs biologiques	50 580	98 677	1 605		52 185	98 677
Stocks et en cours	47 035	65 940	255	606	47 290	66 546
Clients et comptes rattachés	14 377	20 752	7 558	13 287	21 935	34 039
Autres actifs courants	21 160	21 010	1 460	4 948	22 620	25 958
Actifs non alloués					34 616	39 049
<b>TOTAL DES ACTIFS CONSOLIDES</b>					<b>291 692</b>	<b>364 950</b>
<b>PASSIFS SECTORIELS</b>						-
Provisions à long terme	7 837	7 379			7 837	7 379
Provisions courantes	964	1 509			964	1 509
Endettement financier. part à court terme	33 592	44 209			33 592	44 209
Fournisseurs	19 101	17 716	2 757	7 329	21 858	25 045
Dettes fiscales et sociales	5 576	6 473			5 576	6 473
Autres passifs courants	1 531	2 391			1 531	2 391
Passifs non alloués					61 032	48 372
<b>TOTAL DES PASSIFS CONSOLIDES</b>					<b>132 419</b>	<b>135 378</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	50 933	49 706	133	43	<b>51 066</b>	<b>49 749</b>
<b>AUTRES INFORMATIONS</b>					-	-
Effectifs (moyens)	13 863	14 253			<b>13 863</b>	<b>14 253</b>

## 28-2 INFORMATIONS PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

Les informations par zones géographiques au titre des exercices 2014 et 2013 se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros, à l'exception des effectifs)		Chiffre d'affaires	Actifs sectoriels non courants				Résultat opérationnel	Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	Effectifs (moyens)
			Ecart d'acquisition	Immobilisations corporelles	Actifs biologiques	Immobilisations financières			
Côte d'Ivoire	2013	276 391	11 606	40 433	30 946	0	-17 522	24 833	6 534
	2014	151 856	11 606	56 063	12 987	0	-31 893	31 780	6 427
Ghana	2013	39 652	0	23 521	25 848	0	1 056	13 621	3 668
	2014	40 132	0	22 330	14 374	0	-15 200	6 834	3 820
Nigeria	2013	38 769	3 744	15 466	41 883	0	6 182	6 505	2 116
	2014	24 749	3 738	18 122	24 823	0	-19 884	7 178	2 348
Liberia	2013	10 268	0	4 099	0	0	-25 882	4 790	1 914
	2014	7 923	0	0	0	0	-14 564	5 274	1 248
Total Afrique	2013	365 080	15 350	83 519	98 677	0	-36 166	49 749	14 232
	2014	224 660	15 344	96 515	52 185	0	-81 541	51 066	13 843
France	2013	0	0	120		1 692	0	0	21
	2014	25 472	0	136		1 051	4 255	0	20
<b>Total</b>	<b>2013</b>	<b>365 080</b>	<b>15 350</b>	<b>83 639</b>	<b>98 677</b>	<b>1 692</b>	<b>-36 166</b>	<b>49 749</b>	<b>14 253</b>
	<b>2014</b>	<b>250 132</b>	<b>15 344</b>	<b>96 651</b>	<b>52 185</b>	<b>1 051</b>	<b>-77 286</b>	<b>51 066</b>	<b>13 863</b>

## NOTE 29 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

### 29-1 TRANSACTIONS REALISEES ENTRE SIPH, SES ACTIONNAIRES ET LES ENTREPRISES LIEES

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec ses actionnaires et ses filiales. Les transactions se font au prix de marché.

Elles se résument de la manière suivante pour les années 2014 et 2013:

Société Prestataire	Société Bénéficiaire	Charges		Produits		Nature de la transaction
		2014	2013	2014	2013	
SIPH	SIFCA			211	185	Ventes de marchandises
SIFCA	SIPH	7 319	8 363			Assistance technique
MICHELIN	SIPH	920	910			Assistance technique
SIPH	Michelin			55 577	95 379	Ventes de Caoutchouc
SIPH	INVENIO / OLAM			969	812	Ventes de dérivés
SIFCA	SAPH		117			Loyer des bureaux

<b>Société Prestataire</b>	<b>Société Bénéficiaire</b>	<b>Créances</b>		<b>Nature de la transaction</b>
		<b>2014</b>	<b>2013</b>	
SAPH	PALMCI	0	447	Compte courant financier
SIPH	PALMCI	2 033	2 189	Créances d'exploitation hors acomptes reçus
SIPH	SUCRIVOIRE	901	5 366	Créances d'exploitation hors acomptes reçus
SIPH	COSMIVOIRE / SANIA	246	325	Créances d'exploitation hors acomptes reçus
SIPH	SIFCA	133	116	Créances d'exploitation hors acomptes reçus
SIFCA	SIPH	332	2 145	Créances d'exploitation hors acomptes reçus

<b>Société Prestataire</b>	<b>Société Bénéficiaire</b>	<b>Dettes</b>		<b>Nature de la transaction</b>
		<b>2014</b>	<b>2013</b>	
COSMIVOIRE / SANIA	SIPH	85	0	Avances et acomptes reçus
SIFCA	RENL	0	27	Compte courant financier
SIFCA	SAPH	0	325	Compte courant financier

<b>Société Prestataire</b>	<b>Lien de parenté</b>
SIFCA	Actionnaire principal du groupe SIPH
MICHELIN	Actionnaire du groupe SIPH
COSMIVOIRE / SANIA	Société sœur appartenant au Groupe SIFCA
SUCRIVOIRE	Société sœur appartenant au Groupe SIFCA
PALMCI	Société sœur appartenant au Groupe SIFCA
INVENIO / OLAM	Société sœur appartenant au groupe OLAM

## 29-2 REMUNERATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Les rémunérations brutes versées dans le groupe SIPH (ou par les sociétés qui la contrôlent ou qu'elle contrôle) aux membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale au titre des années 2014 et 2013 ressortent comme suit :

Tableau 1

I -Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social			
		Exercice N-1	Exercice N
<b>Pierre BILLON</b>	Présidence du Conseil d'Administration depuis décembre 2012		
	* Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées dans les tableaux II et III	210 997	224 903
<b>Bertrand VIGNES</b>	Directeur Général de SIPH depuis le 31/08/2009		
	* Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées en tableau II	246 037	265 694
<b>Total</b>		<b>457 034</b>	<b>490 597</b>

*Il n'y a pas d'options, ni d'attribution d'action au cours de l'exercice, ni au cours des exercices précédents. Certaines données de N-1 ont été corrigées*

Tableau 2

II - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice N-1		Exercice N	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
<b>Pierre Billon</b>				
Présidence du Conseil d'Administration depuis décembre 2012				
<b>Total rémunération</b>	<b>205 453</b>	<b>205 453</b>	<b>224 903</b>	<b>224 903</b>
* Rémunération SAPH	178 404	178 404	197 746	197 746
* Rémunération SIFCA				
* Couverture sociale expatrié (1)	0	0	0	0
* Jetons de présence	27 049	27 049	27 157	27 157
**dont SIPH	24 000	24 000	24 000	24 000
**dont SAPH	3 049	3 049	3 157	3 157
<b>Jean-Louis BILLON</b>				
Présidence du Conseil d'Administration SIPH (depuis avril 2011 jusqu'à décembre 2012) & de SAPH				
<b>Total rémunération</b>	<b>0</b>	<b>12 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
* Rémunération SAPH	0	0		
* Rémunération SIFCA	0	0		
* Couverture sociale expatrié (1)	0	0	0	0
* Jetons de présence	0	12 000	0	0
**dont SIPH	0	12 000	0	0
**dont SAPH	0	0	0	0
<b>Bertrand VIGNES</b>				
Directeur Général				
<b>Total rémunération</b>	<b>246 037</b>	<b>246 037</b>	<b>265 694</b>	<b>265 694</b>
* Rémunération Sifca	242 988	242 988	262 537	262 537
* Couverture sociale expatrié (1)	0	0	0	0
* Jetons de présence	3 049	3 049	3 157	3 157
**dont SIPH	0	0	0	0
**dont SAPH	3 049	3 049	3 157	3 157
<b>Total</b>	<b>451 490</b>	<b>463 490</b>	<b>490 597</b>	<b>490 597</b>

(1) Rémunération uniquement constituée d'une couverture sociale expatriée (Santé, Retraite & Prévoyance)

Certaines données de N-1 ont été corrigées.

Tableau 3

<b>III - Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants</b>		
	Montants versés au cours de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N
<b>Alassane DOUMBIA</b>		
Jetons de présence	16 441	11 157
<i>dont SIPH</i>	13 392	8 000
<i>dont SAPH</i>	3 049	3 157
Autres rémunérations (1)	41 855	41 861
<b>IMMORIV</b>		
Représentant permanent :		
<b>- Pierre BILLON</b> (Fin de mandat 19 décembre 2012)		
Jetons de présence	5 544	0
Autres rémunérations		
<b>- Lucie BARRY-TANOUS</b> (Début de mandat 19 décembre 2012)		
Jetons de présence	9 881	11 157
<i>dont SIPH</i>	7 848	8 000
<i>dont SAPH</i>	2 033	3 157
Autres rémunérations		
<b>SIFCA</b>		
Représentant permanent :		
<b>- Frédérique VARENNES</b>		
Jetons de présence	13 392	8 000
<i>dont SIPH</i>	13 392	8 000
<i>dont SAPH</i>	-	-
Autres rémunérations (1)	267 333	174 668
<b>TRANSITYRE</b>		
Représentant permanent :		
<b>- Jean-Philippe HOLLAENDER</b> (Début de mandat : 21 avril 2011)		
Jetons de présence	9 544	6 000
Autres rémunérations		
<b>MBFP</b>		
Représentant permanent :		
<b>- Thierry SERRES</b>		
Jetons de présence	8 712	9 157
<i>dont SIPH</i>	7 696	6 000
<i>dont SAPH</i>	1 016	3 157
Autres rémunérations	-	
<b>Total</b>	<b>372 702</b>	<b>262 000</b>
Il n'y a pas d'avantages en nature		

(1) Rémunération brute due au titre d'un contrat de travail préexistant aux mandats exercés, et indiquée pour la période couvrant les mandats. Il n'y a pas de rémunération sous forme de couverture sociale (santé, retraite et prévoyance)



**Aucune des modalités suivantes de rémunération n'est applicable par SIPH :**

- Il n'existe pas de plan de souscription ou d'achat d'action, ni pour les mandataires sociaux, ni pour les salariés. En conséquence, aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée aux dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2014, et aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été levée par les dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2014.
- Il n'existe pas de plan d'attribution d'action de performance. En conséquence, aucune action de performance n'a été attribuée aux dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2014, et aucune action de performance n'est devenue disponible pour les dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2014.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Pierre BILLON</b> Président du Conseil d'Administration à partir de décembre 2012		x		x		x		x
<b>Bertrand VIGNES</b> Directeur Général		x		x		x		x

(\*) Régime de retraite expatrié classique (IRCAFEX, CRE)

**29-3 MODALITES DES GARANTIES DONNEES OU REÇUES**

**29-3-1 Pacte d'actionnaires entre la Compagnie Financière Michelin, SIFCA et Parme Investissement et Immoriv**

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 18 juillet 2007, en présence de SIPH, entre la société en commandite par actions Compagnie Financière Michelin (ci-après désignée "CFM"), la société anonyme de droit ivoirien SIFCA et la société de droit ivoirien Parme Investissement et la société anonyme de droit des Iles Vierges Britanniques Immoriv.

La conclusion du pacte s'inscrit dans le cadre de la poursuite d'une politique de croissance dans le caoutchouc naturel au travers de la société SIPH. L'intention des parties est la réorganisation opérationnelle et fonctionnelle de SIPH afin de lui conférer et d'optimiser son rôle de holding financière et commerciale, animatrice du groupe SIPH.

Ce pacte constitue un engagement de SIFCA et de Michelin afin d'éviter que le contrôle ne soit exercé de manière abusive par le ou les actionnaires majoritaires.

D'autre part, SIFCA et Michelin se sont engagés à ne pas agir de concert : cf. lettre à l'AMF du 20 décembre 2007.

Les mesures prises au sein des structures de gouvernances et notamment la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, ainsi que la nomination d'un censeur indépendant au sein du conseil d'administration participent également à la limitation du risque de contrôle abusif.

Au 18 juillet 2007, les parties au pacte détiennent 3 825 570 actions SIPH, représentant 75,59 % du capital et 84,26% des droits de vote de cette société, répartis de la façon suivante :

<b>Société</b>	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
SIFCA	2 813 410	55,59%	5 626 820	71,41%
CFM	1 012 160	20,00%	1 012 160	12,85%
<b>Total</b>	<b>3 825 570</b>	<b>75,59%</b>	<b>6 638 980</b>	<b>84,26%</b>

#### Entrée en vigueur et durée du pacte

Le pacte d'actionnaire en vigueur en 2014 expirait le 30 mars 2015. Un nouveau pacte d'actionnaire a été signé le 30 mars 2015 pour une durée de 5 ans. Ce pacte reprend pour l'essentiel les engagements réciproques du pacte précédent. Il a été publié à l'AMF en date du 02 avril 2015.

#### Engagement au maintien du niveau de participation

Parme Investissement et Immoriv, les actionnaires principaux de SIFCA, se sont engagées à conserver directement ou indirectement, une participation d'au moins 51% des droits de vote de SIFCA, cette dernière s'étant obligée quant à elle, à conserver directement ou indirectement, une participation d'au moins 34% des droits de vote de SIPH.

En cas de non-respect des engagements susmentionnés, le pacte prévoit que CFM pourra :

- exercer son droit de sortie conjointe totale,
- résilier certains contrats en vigueur entre les entités du Groupe Michelin et du groupe SIPH.

Toutefois, dans le cas où un tel changement de contrôle entraînerait un cas de garantie de cours ou d'offre publique obligatoire, le droit de sortie conjointe proportionnelle et le droit de sortie conjointe totale seront caducs.

#### Droit de sortie conjointe totale de CFM

En cas de non-respect des engagements de maintien du niveau de participation de Parme Investissement et Immoriv, d'une part, et de SIFCA d'autre part, le pacte prévoit que CFM pourra exercer un droit de sortie conjointe totale.

Ce droit de sortie conjointe totale permettra à CFM de céder au cessionnaire la totalité des actions qu'il détient au moment de la notification du projet de cession par SIFCA.

#### Droit de préemption

Les signataires se sont consenti mutuellement un droit de préemption portant sur les titres SIPH qu'ils détiennent.

Toute partie cédante devra notifier préalablement à l'autre tout projet de cession à un tiers ou à tout autre actionnaire.

Les autres parties disposeront d'un délai de vingt jours à compter de cette notification, pour notifier à l'actionnaire cédant, l'exercice de son droit de préemption. A défaut d'exercice de son droit de préemption dans ce délai, la cession projetée pourra être réalisée en faveur du cessionnaire envisagé dans les conditions prévues initialement dans un délai de trente jours. Tout tiers qui deviendrait actionnaire de la société à la suite d'une cession hors marché par une des parties devra, comme condition de validité de ladite cession, consentir aux autres parties un droit de préemption portant sur les titres objet de la cession.

#### Droit de sortie conjointe proportionnelle de CFM

Le pacte prévoit une clause de sortie conjointe proportionnelle par laquelle SIFCA s'est engagée à informer CFM de tout projet de cession. CFM disposera d'un délai de vingt jours :

- pour exercer le droit de préemption, ou
- pour exercer son droit de céder au cessionnaire envisagé un nombre de titres proportionnel au nombre de titres cédés par Sifca.

En cas d'exercice par CFM du droit de sortie conjointe, la cession sera réalisée à la date, au prix et aux conditions mentionnés dans la notification adressée par SIFCA, y compris en cas de transfert d'apport.

En cas de refus du cessionnaire d'acquiescer les titres détenus par CFM, SIFCA ne pourra pas procéder à la cession projetée, sauf s'il achète les titres de CFM.

#### Clause relative à la gestion de SIPH

Il a été stipulé une clause relative à la composition et au fonctionnement du conseil d'administration de SIPH. Cette clause prévoit que la société devra être administrée par un conseil d'administration composé de six administrateurs, dont quatre administrateurs désignés par SIFCA, deux administrateurs par CFM. Il est prévu que CFM perdra son droit à une représentation au conseil si sa participation devient inférieure à 5% du capital de SIPH.

Il est prévu que pour l'adoption de certaines décisions importantes par SIPH le conseil d'administration devra statuer, sur première convocation, à l'unanimité des membres présents.

#### Sanction en cas de non-respect de la clause du pacte d'actionnaires relative à la gestion de la société SIPH

En cas de non-respect de la clause du pacte d'actionnaire relative à la gestion de SIPH, le pacte prévoit que CFM aura le droit de résilier de plein droit sans indemnité de sa part certains contrats conclus entre une entité du groupe SIPH et une entité du Groupe Michelin.

#### Cession d'actions par SIFCA et ses affiliés à un actionnaire indésirable

Le pacte entend par "actionnaire indésirable" toute personne :

- ayant une activité concurrente de CFM ou de toutes autres entités du Groupe Michelin, ou ne respectant pas de manière notoire l'éthique que CFM et les autres entités du Groupe Michelin s'emploient à respecter notamment en terme de gouvernance d'entreprise, de respect des normes professionnelles et de développement durable, et,
- étant susceptible de détenir plus de 5 % du capital social et des droits de vote de la société SIPH.

Dans l'hypothèse où SIFCA et ses affiliés envisageraient de procéder à une cession de titres à un "actionnaire indésirable", CFM bénéficiera du droit de préemption sur les titres cédés et d'un droit de substitution. CFM devra notifier à SIFCA son intention d'exercer son droit de substitution à l'expiration d'une période de trois mois à compter de l'expiration de la période de vingt jours durant laquelle le droit de préemption pourra être exercé. En cas d'exercice par CFM du droit de substitution, la cession sera réalisée à la date, au prix et aux conditions mentionnées dans le projet de cession.

Dans l'hypothèse où CFM n'exerce pas son droit de préemption, ni son droit de substitution dans les délais, CFM bénéficiera de manière alternative à nouveau d'un droit de préemption avec les autres actionnaires ou d'un droit de résiliation de certains contrats en vigueur avec les entités du Groupe Michelin et du groupe SIPH. Le droit de résiliation devra être réalisé dans un délai d'un mois.

### **29-3-2 Engagement donné par SIFCA au titre des actions qu'elle détient dans le capital social de SIPH**

1 562 580 actions de SIPH détenues par SIFCA ont été nanties au profit d'établissements de crédit dans le cadre d'un emprunt obligataire souscrit par cette dernière.

## **NOTE 30 – GESTION DES RISQUES**

### **30-1 RISQUE DE LIQUIDITE**

#### **30-1-1 Risque de liquidité et solvabilité du groupe**

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur un marché, de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Du fait du dynamisme des activités du Groupe, la direction financière a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des possibilités de mobilisation de financement court terme.

Les tableaux ci-après analysent les passifs financiers du Groupe qui seront réglés en net en fonction de fourchettes d'échéances basées sur la durée contractuelle résiduelle des passifs à la date de clôture. Les montants indiqués dans le tableau représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés. Les soldes exigibles à moins d'un an correspondent à la valeur comptable des passifs, l'impact de l'actualisation étant négligeable.

Au 31 décembre 2014, certains ratios de covenant ne sont plus respectés. En conséquence, le Groupe à reclassé les dettes financières non courantes vis-à-vis du Crédit Agricole (3 214 k€) et de la Palatine (3 429 k€) en dettes à court terme.

Toutefois, la liquidité du Groupe SIPH n'est pas remise en cause. Les prévisions de trésorerie des douze mois suivant la clôture des comptes, mises à jour à la date d'arrêté des comptes, confirment la capacité du Groupe à faire face à ses engagements.

Rubriques	31/12/2014	A moins d'un an	De plus d'un an et moins de deux ans	Entre deux et cinq ans	A plus de cinq ans
<b>Au 31 décembre 2014</b>					
Emprunts bancaires (hors dérivés)	56 883	12 129	2 256	18 413	24 085
Instruments dérivés	298	298	-	-	-
Découverts bancaires et crédit spot	21 427	21 427	-	-	-
<b>Total passifs financiers</b>	<b>78 608</b>	<b>33 854</b>	<b>2 256</b>	<b>18 413</b>	<b>24 085</b>
Fournisseurs et autres dettes (hors dettes fiscales et d'impôts)	29 734	29 734		-	-

Rubriques	TOTAL	A moins d'un an	De plus d'un an et moins de deux ans	Entre deux et cinq ans	A plus de cinq ans
<b>Au 31 décembre 2013</b>					
Emprunts et autres passifs financiers	<b>63 452</b>	<b>44 209</b>	<b>7 073</b>	<b>8 819</b>	<b>3 351</b>
Fournisseurs et autres dettes (hors dettes fiscales et d'impôts)	29 799	29 799	-	-	-

Les actifs financiers courants consolidés du Groupe (disponibilités + créances clients et autres débiteurs) s'élevant à 62 732 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (94 686 milliers d'euros au 31 décembre 2013) auxquels s'ajoutent 47 290 milliers d'encours de stocks pour couvrir les passifs financiers à moins d'un an.

### 30-1-2 Juste valeur des instruments financiers

Au 31 décembre 2014, le groupe SIPH détient différentes catégories d'instruments financiers évalués à la juste valeur, qui sont présentées dans le tableau suivant :

Rubriques	31 Décembre 2014		
	Valeur Comptable	Juste valeur	Niveau IFRS
<b>Actifs financiers</b>			
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	43	43	Niveau 2
Comptes en devises	-	748	Niveau 2
Swap de taux			Niveau 2
<b>Passifs financiers</b>			
Emprunt bancaire (GREL)	3 162	2 550	Niveau 3
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	83	83	Niveau 2
Comptes en devises	-	748	Niveau 2
Swap de taux	298	298	Niveau 2

Rubriques	31 Décembre 2013		
	Valeur Comptable	Juste valeur	Niveau IFRS
<b>Actifs financiers</b>			
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	1 335	1 335	Niveau 2
Comptes en devises	-	1 456	Niveau 2
Swap de taux			Niveau 2
<b>Passifs financiers</b>			
Emprunt bancaire (GREL)	3 318	2 613	Niveau 3
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	0		Niveau 2
Comptes en devises	-	1 456	Niveau 2
Swap de taux	397	397	Niveau 2

### 30-1-2-a Techniques d'évaluation

Les contrats de couverture de risque de change sont évalués en fonction des taux de change spot observables, des courbes de rendement des devises concernées, ainsi que des écarts de change entre les devises concernées.

Les swaps de taux d'intérêt sont évalués selon les techniques d'évaluation fondées sur les courbes de rendement de taux d'intérêt observables.

### 30-1-2-b Analyse des risques liés aux instruments financiers

Le groupe SIPH ne possède pas de dérivés non qualifiés de couverture à fin décembre 2014.

La juste valeur des dérivés qualifiés de couverture s'analysent ainsi :

(en milliers d'euros)	Échéances inférieures à 1 an	Échéances entre 1 et 5 ans	Échéances supérieures 5 ans	Juste valeur
Dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	-40	-	-	-40
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	748	-	-	748
Dérivés qualifiés de couverture de taux	298	-	-	298
<b>Total</b>	<b>1 006</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 006</b>

### ⚡ Risques sur les produits dérivés destinés à sécuriser les prix de vente

Les dérivés qualifiés de couverture de juste valeur correspondent aux instruments de couverture à terme utilisés pour se prémunir du risque de volatilité des cours du caoutchouc. Ces éléments sont valorisés à la juste valeur à la clôture.

En effet SIPH procède à des opérations de couverture, sans but spéculatif, mais pour sécuriser son chiffre d'affaires et ses marges, sous la forme de swaps.

En contrepartie, sont pris en compte, les risques d'avoir à financer des appels de marges sur les contrats dérivés ou de livraisons sur les ventes à terme, en cas d'évolutions défavorables du marché.

Les couvertures étant utilisées pour sécuriser le prix des ventes physiques, il est indispensable qu'elles n'excèdent pas la capacité de livraison du physique. Ce risque est géré prudemment par SIPH par des engagements dont les quantités et l'échelonnement dans le temps sont adaptés à celles de la production et restent dans les limites d'engagement autorisées par le Conseil d'administration.

Le risque de retard de livraison ou de production – dans des cas de force majeure essentiellement – ne peut toutefois être totalement écarté. Cependant la prudence dans la prise d’engagements sur les produits dérivés permet de minimiser ce risque. »

### */// Risques de taux*

Les dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie correspondent aux comptes en devises (contrats à terme de devises) utilisés par le Groupe pour faire face aux risques de change. Ces éléments sont valorisés au cours de change de clôture ;

D’autre part SIPH a contracté en 2008 un emprunt à taux variable auprès de la Société Générale, lequel a fait l’objet d’une couverture de taux d’intérêt.

Des emprunts à taux variable ont été contractés par SIPH en 2011 pour un total de 15,8 millions d’euros, auprès des banques Crédit Agricole et Palatine. Ces emprunts ont fait l’objet d’une couverture de taux d’intérêt.

L’opportunité de couverture des risques sur taux d’intérêt variable sera systématiquement étudiée par le Groupe. La mise en place d’un mécanisme de couverture dépend du niveau de risque encouru, du coût du type de couverture proposée et des prévisions d’évolution des taux de référence.

Les autres risques sont évalués par SIPH comme non significatifs – en raison de leur faible probabilité d’occurrence ou d’impact sur la valeur de SIPH ou le résultat.

## **30-2 RISQUE LIE AUX FLUCTUATIONS DU MARCHE DU CAOUTCHOUC**

### **30-2-1 Le marché du caoutchouc**

Depuis 2012, la croissance de la demande mondiale de caoutchouc connaît un ralentissement, tandis que la production poursuivait son augmentation. L’excédent de production est évalué à 1 millions de tonnes sur ces 2 années de ralentissement de l’économie mondiale.

En 2014, la production mondiale stagne à 11,9 millions de tonnes et correspond globalement à la demande.

La production asiatique donne des signes nets d’infléchissement dans les grand pays producteurs, notamment la Thaïlande (4,2 millions de tonnes) et l’Indonésie (3,1 millions de tonnes) représentent à eux seuls plus de 60% de la production mondiale.

Constatée sur des périodes longues, de 5, 10 ou 15 ans la croissance de la consommation de caoutchouc naturel augmente de 3% à 4%. Un coup d’arrêt est constaté dans cette croissance régulière en 2012, qui reprend des 2013 et s’établit à +4,8% en 2014.

La part de la Chine dans la consommation mondiale n’a cessé de croître, passant de 30% en 2008 à 40% en 2014.

*(Source LMC 4<sup>e</sup> trim. 2014)*

*(Source Intelligence caoutchouc 2014 – SNCP)*

La tendance baissière des cours constatée en 2013 s’est poursuivi en 2014 : Le Sicom 20, qui cotait au-delà de 2\$/kg début janvier 2014 atteignait 1,5\$/kg en fin d’année.

Exprimé en euros, le cours moyen 2014 est en repli de 32,6 % par rapport à l’an dernier (1,28€/kg contre 1,90€/kg en 2013).

Compte tenu du ralentissement de la croissance mondiale et des stocks existants, le Groupe se prépare à traverser un bas de cycle, la poursuite de la croissance de la consommation à moyen terme devant se traduire par la remontée des cours.

SIPH maintiendra ses investissements stratégiques de croissance progressive des surfaces, de renouvellement et d'adaptation des capacités industrielles pour disposer de tous les atouts nécessaires en vue d'une reprise potentielle du marché, et décalera certains investissements dans le temps. Le niveau actuel des cours n'étant pas rémunérateur malgré les actions volontaristes sur les prix de revient, SIPH aura recours à l'emprunt pour assurer ses équilibres financiers.

L'exploitation de l'hévéa s'exerce sur une durée de 40 ans, dont 7 ans environ avant les premières productions et ce, dans un marché cyclique ; l'offre s'adapte à l'évolution de la demande avec une inertie liée à la durée d'exploitation et de la période immature :

- la traversée d'un cycle bas est inhérente à l'activité. La possibilité de différer les investissements liés aux replantations en période de bas de cycle est un moyen pour l'entreprise de s'adapter à son contexte économique ;
- la gestion des replantations sur le long terme permet à SIPH de planifier sa production sur 20 à 30 ans à venir avec une augmentation régulière. Cette gestion patrimoniale des replantations permet à SIPH d'éviter de supporter le risque de cumuler une cyclicité des productions à celle des cours ;
- Les filiales de production du Groupe SIPH mobilisent en 2014 et 2015 des emprunts pour financer leur développement, pendant la traversée du bas de cycle. 38 Millions d'euros de prêts structurés ont été ainsi mobilisés en 2014. Les nouveaux financements à mobiliser sur 2015 sont de 30 à 50 millions d'euros, selon l'évolution du marché et des besoins.

### **30-2-2 Risques liés aux fluctuations du marché du caoutchouc**

Le caoutchouc est une matière première à cours variable, dont la volatilité s'est accentuée depuis quelques années.

Quatre types de risques liés à la fluctuation des cours sont identifiés :

#### ***a) Fluctuation des cours sur le résultat et la trésorerie et risque de liquidité***

##### Impact de la variation des cours sur le Résultat Opérationnel Courant – hors variation de juste valeur des actifs biologiques

Les résultats du Groupe sont liés aux cours du caoutchouc ; le Groupe commercialise un caoutchouc issu de deux origines : les plantations du Groupe d'une part, et les achats aux planteurs villageois, d'autre part.

Ces deux origines de caoutchouc ne contribuent pas de la même façon à la création de valeur ajoutée :

- le caoutchouc issu des plantations du Groupe a un coût de production indépendant du niveau des cours. SIPH génère donc une marge positive ou négative selon que le cours est supérieur ou inférieur au prix de revient : au-delà du point mort, la marge augmente proportionnellement aux cours ;
- le prix d'achat au planteur villageois est fixé en référence au SICOM 20. La qualité « 20 » cotée en dollars américains à Singapour (SICOM 20) est représentative de la majeure partie des productions du groupe SIPH. Le prix de revient de ce caoutchouc suit donc les fluctuations du marché. Ainsi, en cas de hausse des cours, la marge au kilo dégagée sur ce caoutchouc acheté n'augmente pas aussi rapidement que celle réalisée sur le caoutchouc issu des plantations du Groupe.



Grâce à ces deux origines de caoutchouc, le Groupe dispose :

- d'un effet de levier en cas d'augmentation des cours, en raison des marges réalisées sur ses productions propres ;
- d'un effet « d'amortisseur » en cas de baisse des cours, la contribution positive du caoutchouc acheté permettant d'abaisser le point mort.

Afin de se prémunir du risque de volatilité de ces cours, et pour se couvrir contre une baisse des prix qui pourrait affecter la marge du groupe sur les ventes de caoutchouc provenant de ses filiales, SIPH a mis en place des couvertures, avec des produits dérivés fermes ou optionnels.

Le niveau des cours constaté depuis fin 2014 correspond au prix de revient actuel des deux origines de production. Le groupe poursuit ses actions volontaristes de réduction de ses prix de revient et de contrôle de ses investissements, qui seront de l'ordre de 30 à 35M€ en 2015. Le financement de ce programme sera assuré par la mobilisation des prêts nécessaires, en cours de finalisation.

#### Impact de la variation de juste valeur des actifs biologiques

Selon les normes IFRS, les plantations (actifs biologiques) sont évaluées à leur juste valeur. Cette méthode peut induire en cas de fluctuation des cours, une volatilité importante du Résultat Opérationnel Courant. Cette variation de juste valeur des actifs biologiques ne représente qu'un écart de valorisation des actifs n'induisant aucun mouvement de trésorerie.

#### ***b) Risque de fluctuation des cours entre la production et les ventes***

Matières premières : le prix d'achat du caoutchouc (matières premières) acheté aux producteurs indépendants (55% de la production de SIPH), est établi en référence à un prix planché fixé par les organismes de la filière (en corrélation avec les cours internationaux). Il se rajoute à ce prix des frais accessoires d'achat, comme le font les autres intervenants du marché.

Produits finis : les ventes sont conclues au fur et à mesure de la production, entre 1 à 3 mois avant l'embarquement. Le prix de vente est fixé au moment de la conclusion de la vente, sur la base des cours internationaux à cette date.

SIPH procède à la mise au marché de toutes ses productions au fur et à mesure de la récolte ou de l'achat.

Les stocks sont donc couverts par les ventes conclues mais non encore embarquées.

Les modalités de commercialisation et d'engagement sont régulièrement fixées et examinées par le Conseil d'administration.

Afin de se prémunir du risque de volatilité de ces cours, et pour se couvrir contre une baisse des prix qui pourrait affecter la marge du groupe sur les ventes de caoutchouc provenant de ses filiales, SIPH a recours à des produits dérivés fermes ou optionnels.

#### ***c) Risques sur les produits dérivés destinés à sécuriser les prix de vente :***

SIPH sécurise son chiffre d'affaires par la mise en place de produits dérivés (ventes de couvertures, swap).

Si les cours évoluent rapidement à la hausse, SIPH doit financer les appels de marge liés à ces produits dérivés.

Les produits dérivés étant utilisés pour sécuriser le prix des ventes physiques, il est indispensable que ces ventes de couvertures n'excèdent jamais la capacité de livraison du physique. Ce risque est géré prudemment par SIPH par des engagements dont les quantités et l'échelonnement dans le temps sont adaptés à celles de la production et restent dans les limites d'engagement autorisées par le Conseil d'administration.

Le risque de retard de livraison ou de production – dans des cas de force majeure essentiellement – ne peut toutefois être totalement écarté.

La prudence dans la prise d'engagements sur les produits dérivés permet de minimiser ce risque.

#### **d) Risque sur stocks**

Les stocks sont couverts par les ventes conclues mais non encore embarquées.

### **30-3 RISQUE CLIENT**

La concentration des « pneumatiquiers » limite le nombre des clients.

R1 International est le premier client du Groupe et représente 27,38 % du chiffre d'affaires consolidé caoutchouc en 2014. Les dix premiers clients du Groupe représentent plus de 80 % du chiffre d'affaire caoutchouc.

La sécurisation des encaissements est réalisée d'une part, par l'inscription des relations commerciales dans un partenariat industriel à long terme et, d'autre part, par la pratique du « paiement contre document », qui n'autorise la livraison de la marchandise au client qu'après réception de son règlement. Toutefois, dans un marché baissier et volatile, le risque que les clients refusent les livraisons en invoquant le moindre défaut de qualité est accru.

### **30-4 RISQUE DE CHANGE**

Tous les comptes entre SIPH et ses filiales sont libellés en euros. Le caoutchouc est coté en USD. Les ventes de SIPH sont effectuées en euros.

En conséquence, dans le groupe SIPH, les outils de production, les stocks et les comptes clients conservent leurs valeurs en monnaie forte. Le passif est en monnaie locale, à l'exception de certains engagements bien identifiés (*dont le poste essentiel est la dette à long terme de GREL, libellée en euros*).

Du fait de la nature de ses actifs commerciaux en euros (*stocks, créances clients*) et de la gestion de sa trésorerie qui ne conserve en devises que les ressources correspondant aux besoins courants en devises, SIPH est peu sensible au risque de change opérationnel, lié aux fluctuations de change sur ses actifs, ses passifs et ses engagements commerciaux et monétaires.

#### **► SAPH (Côte d'Ivoire)**

La société SAPH tient sa comptabilité en Francs CFA, devise qui a une parité fixe avec l'euro.

Les financements de la filiale SAPH étant libellés en Francs CFA, de même que ses comptes fournisseurs, une éventuelle dévaluation du CFA lui serait favorable. Les charges (dont notamment, la masse salariale) et les engagements financiers seraient alors dévalués. En effet, la majorité des charges est exprimée en CFA alors que le chiffre d'affaires est facturé en euros. Dès lors, il en résulterait une amélioration immédiate à la fois de la rentabilité de l'activité, mais également de la situation du bilan (*valeur des actifs conservée contre dévaluation du passif*).

### ► GREL (Ghana)

La société GREL a obtenu l'autorisation du gouvernement ghanéen de tenir sa comptabilité en euros. La monnaie ghanéenne, le cedi, est donc traitée dans la comptabilité du groupe SIPH comme une devise. La tenue de la comptabilité de GREL en euro dans un pays dont la monnaie locale est susceptible de connaître une dévaluation traduit de façon réaliste les engagements de cette société.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de GREL sont placés en euros, à l'exception des besoins courants qui sont disponibles en monnaie ghanéenne.

### ► RENL (Nigéria)

RENL tient sa comptabilité en monnaie locale, le Naira.

L'intégration des comptes de RENL dans la consolidation de SIPH est donc susceptible de générer des écarts de change.

Actuellement, ces écarts sont faibles, compte-tenu des taux de change existants (219,980 nairas / € au 31 décembre 2014, 219,619 nairas / € au 31 décembre 2013).

### ► CRC (Libéria)

CRC tient sa comptabilité en dollars américains. Les dettes de CRC sont libellées en dollars américains.

L'intégration des comptes de CRC dans la consolidation de SIPH est donc susceptible de générer des écarts de change.

## 30-5 RISQUE SUR LE CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital. Pour préserver ou ajuster le structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, reverser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, etc.

Conformément aux usages du secteur, le Groupe suit de près son capital en contrôlant son ratio d'endettement. Ce ratio représente l'endettement net rapporté au total des capitaux propres. L'endettement net correspond au total des emprunts tels qu'ils figurent au bilan consolidé, diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, les ratios d'endettement sont les suivants :

Rubriques	31/12/2014	31/12/2013
Total des emprunts (Note 18)	78 608	63 452
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 14)	-17 386	-31 897
Endettement net	61 222	31 555
Total des capitaux propres	159 272	229 572
<b>Ratio d'endettement net</b>	<b>38,44%</b>	<b>13,75%</b>

Le ratio d'endettement net de la société, bien qu'ayant nettement augmenté à fin décembre 2014 pour s'établir à 38,44% (contre 13,75% en 2013), reste sain (nettement inférieur à 50%).

Le niveau du *gearing* confirme le faible niveau d'endettement de SIPH.

## **30-6 RISQUE JURIDIQUE**

### **30-6-1 Risque juridique sur conformité aux lois et règlements**

Les risques juridiques et fiscaux de SIPH et de ses filiales ont été examinés à l'occasion de l'entrée de nouveaux partenaires au capital de SIPH ou de SIFCA, en 2005, 2007 et 2008.

Aucun risque significatif n'a été identifié à ces occasions.

Le contexte législatif et réglementaire des pays du groupe SIPH est susceptible d'évolutions rapides. SIPH et ses filiales s'assurent de l'application correcte des dernières évolutions, en recourant, notamment, à des experts, en particulier dans les domaines du droit fiscal et du droit du travail.

### **30-6-2 Risque juridique sur mode de commercialisation des produits**

Les ventes de matières premières de SIPH sont soumises aux dispositions des contrats internationaux adaptés aux produits commercialisés :

- les ventes de caoutchouc sont effectuées selon les conditions de la RTAE (*Rubber Trade Association of Europe*) ;
- les ventes d'huile de palme sont effectuées selon les conditions fixées par la FOSFA (*Federation of Oils, Seeds and Fats Association*) ;
- les ventes de tourteaux de coton sont effectuées selon les conditions de la GAFTA (*Grain and Feed Trade Association*) ;
- les ventes de sucre sont effectuées selon les conditions « *Sugar Association of London* ».

### **30-6-3 Faits exceptionnels et litiges**

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres faits exceptionnels ou litiges, que ceux indiqués dans les comptes et l'annexe consolidés, pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de SIPH ou de ses filiales.

### **30-6-4 Risque juridique sur propriété intellectuelle et sur franchises et licences**

Le Groupe n'est pas concerné par ce type de risque.

## **30-7 RISQUE SUR ACTIONS**

La société SIPH n'intervient pas sur son titre et ne détient à ce jour aucun titre en autocontrôle.

La filiale SAPH est cotée à la bourse d'Abidjan. SIPH n'a pas vocation à intervenir sur le marché du titre SAPH dans le cadre de régulation du cours et les titres qu'elle possède ne constituent pas un placement de trésorerie à court terme.

## **NOTE 31 – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS**

### **31-1 ENGAGEMENTS DONNES**

- Engagement de blocage de SICAV à hauteur de 32 500 € chez la Société Générale, en garantie d'une caution donnée par la Société Générale au profit du bailleur des bureaux occupés par SIPH à Courbevoie.
- Pour l'emprunt de 8 Millions d'euros contracté auprès de la Banque Palatine en 2011 SIPH holding s'est engagé à maintenir la situation nette sociale à un niveau au moins équivalent à 90% de celui existant au 31-12-10, à maintenir un endettement ajusté consolidé sur capacité d'autofinancement consolidée inférieur ou égal à 2, à maintenir un rapport entre l'endettement ajusté consolidé sur les fonds propres consolidés inférieur ou égal à 0,5. Au 31 décembre 2014, le non-respect des ratios prudentiels a conduit le groupe à reclasser les dettes financières non courantes de SIPH holding vis-à-vis de la Palatine (soit 3,4 M€) en dette à court terme.
- Pour l'emprunt de 7,5 Millions d'euros contracté auprès du Crédit Agricole en 2011, SIPH s'est engagé à maintenir un rapport entre l'endettement net consolidé sur EBITDA inférieur à 1, et un rapport entre endettement net consolidé sur les fonds propres consolidés inférieur ou égal à 0,7. Au 31 décembre 2014, le non-respect des ratios prudentiels a conduit le groupe à reclasser les dettes financières non courantes de SIPH holding vis-à-vis du Crédit Agricole (soit 3,2M€) en dette à court terme.
- Pour l'emprunt de 8 millions d'euros sur une durée de 7 ans contracté auprès de la Société Générale en 2008, Engagement au profit de la banque de subordonner la distribution de dividende au respect du règlement des échéances du prêt, et de conserver un pourcentage de détention supérieur à 51% dans les filiales SAPH, REN et GREL, sauf accord préalable du prêteur. Promesse de nantissement au profit du prêteur des 7 979 310 actions (60%) détenues par SIPH dans le capital social de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION Inc., en garantie de l'emprunt.
- Au 31 décembre 2014, le non-respect des ratios prudentiels a conduit le groupe à reclasser les dettes financières non courantes de SIPH vis-à-vis du Crédit Agricole (3 214 k€) et de la Palatine (3 429 k€) en dette à court terme.
- Pour l'emprunt de 7,5 Millions d'euros contracté par GREL auprès de la Société Générale Ghana en 2014, sur une durée de 10 ans. GREL devra domicilier une partie des encaissements sur ses ventes à l'export y compris mais non limité aux opérations réalisées avec les sociétés du groupe SIPH, à hauteur de la quote-part de la SG Ghana, dans le financement total de GREL. D'ici fin avril 2015, une hypothèque d'une valeur minimale de 7,5 Millions d'euros devra être donnée à la SG sur les terrains et bâtiments ainsi que les nouvelles plantations.
- Engagement au profit de Theodoro GONZALES de payer tous les coûts et indemnités occasionnés par la perte de documents par DHL, qu'ils soient dus à DELMAS dans le cas où la garantie serait appelée. Cet engagement prend fin le 07/05/2018.
- Pour l'emprunt de 46 M€ contracté par SAPH auprès d'un consortium mené par Ecobank Côte d'Ivoire, en 2014, sur une durée de 7 ans, dont la première ligne de 30,5 Millions d'euros a été tirée, les engagements suivants ont été donnés :
  - Dès la signature de la Convention (Décembre 2014) :
    - ✓ *Nantissement de 1er rang sur les créances à hauteurs de 5 milliards de FCFA*
    - ✓ *Nantissement de 1er rang du compte de domiciliation des recettes à hauteur de 2 milliards de FCFA*
    - ✓ *Nantissement de 1er rang du compte de règlement à hauteur de 2 milliards de FCFA*
  - Dans un délai maximal de 12 mois après la signature (D'ici décembre 2015), Gage de Matériel de 1<sup>er</sup> rang sur les actifs financés.

- A partir de la fin de la période de grâce, à partir des comptes annuels à fin 2016 :
  - ✓ *Ratio « Dette Nette/EBE » inférieur ou égal à 4,0x*
  - ✓ *Ratio de Couverture du Service de la Dette (« RCSD »):« (EBE diminué si elle est positive et augmentée si elle est négative, (i) de la variation du BFR, (ii) du montant des investissements et, (iii) de l'impôt IS/service de la dette » supérieur ou égal à 1,25x*
- Compte de domiciliation alimenté par :
  - ✓ *20% des recettes pendant les 2 ans de périodes de grâce*
  - ✓ *puis 30 milliards CFA sur 12 mois la 3<sup>ème</sup> année,*
  - ✓ *et à partir de la 4<sup>ème</sup> année un montant annuel équivalent à l'encours de la facilité au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.*
- Principaux engagements donnés dans l'accord de concession CRC :
  - CRC devra investir USD 78 000 000 se décomposant ainsi : USD 35 000 000 pendant la période de réhabilitation, et USD 43 000 000 sur 30 ans. Au 31 décembre 2014, l'ensemble des investissements réalisés s'élèvent à environ USD 34 000 000.
  - CRC devra mettre en place un programme de plantation et/ou de replantation d'hévéas et de palmiers répondant aux obligations suivantes :
    - ✓ *au moins 40 % de la concession devra être plantée ou replantée à la fin de la 10<sup>ème</sup> année.*
    - ✓ *au moins 80 % à la fin de la 20<sup>ème</sup> année*
    - ✓ *100 % à la fin de la 25<sup>ème</sup> année*
  - CRC devra assurer des conditions sanitaires modernes, fournir de l'eau potable, des habitations, des écoles élémentaires, secondaires, des dispensaires...
  - Ratio d'endettement-covenant : CRC devra respecter le ratio d'endettement 3:1 (maximum dette/capitaux propres).
- Engagements donnés par SIPH Holding à la Société Générale pour couvrir les achats en dollars de matériels de l'activité General Trade : 2 652 000 USD à échéance 3 à 6 mois.
- Engagements donnés sur des contrats à terme de caoutchouc au 31 décembre 2014 :
  - Contrats SWAP EUR portant sur 13 815 tonnes

### **31-2 ENGAGEMENTS REÇUS**

- Garanties d'actifs et de passifs consenties à SIPH par la Compagnie Financière Michelin dans le cadre de l'opération d'apport des titres de la société REN à SIPH :
  - Garantie spécifique concernant les déficits fiscaux des filiales AREL, ORREL et WAREL imputables sur des résultats futurs; ces déficits ressortaient au 1er janvier 2006 à environ 1,6 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée;
  - Garantie spécifique concernant certains risques fiscaux identifiés à hauteur d'un montant d'environ 2,8 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée.
  - Ces garanties n'ont pas été mises en jeu au cours de l'exercice 2014.
- Engagements reçus sur des contrats à terme de caoutchouc au 31 décembre 2014
  - Contrats SWAP EUR portant sur 13 815 tonnes
- Au 31 décembre 2014, le Groupe SIPH dispose de 100,2 millions d'euros de lignes de crédit confirmées (dont 33,2 millions d'euros non tirées) et détaillées comme suit :

Organismes (En milliers d'euros)		Facilités de trésorerie			
		Confirmées	Tirées	Non tirées	Échéance
<b>Long terme</b>					
<u>GREL</u>					
	<i>SG Ghana</i>	7 500	7 500	-	mai 2024
<u>RENL</u>					
	<i>Zenith Bank</i>	6 667	6 667	-	août 2018
<u>SAPH</u>					
	<i>ECOBANK</i>	45 735	30 490	15 245	octobre 2021
<b>Sous-total - Long terme</b>		<b>59 902</b>	<b>44 657</b>	<b>15 245</b>	
<b>Court terme</b>					
<u>SAPH</u>					
	<i>Standard</i>	2 287	-	2 287	janvier 2015
	<i>Standard</i>	5 336	-	5 336	février 2015
	<i>SGBCI</i>	10 671	10 671	-	février 2015
	<i>BIAO</i>	6 098	6 098	-	février 2015
	<i>BOA</i>	4 573	4 573	-	février 2015
	<i>BNI</i>	3 811	-	3 811	juillet 2015
	<i>Ecobank</i>	4 573	-	4 573	octobre 2015
<u>RENL</u>					
	<i>Zenith Bank</i>	909	-	909	septembre 2015
<u>GREL</u>					
	<i>Zenith Bank</i>	1 000	1 000	-	octobre 2015
	<i>UBA</i>	1 000	-	1 000	novembre 2015
<b>Sous-total - Court terme</b>		<b>40 259</b>	<b>22 343</b>	<b>17 916</b>	
<b>Total - Facilités de trésorerie</b>		<b>100 161</b>	<b>67 000</b>	<b>33 161</b>	

### **NOTE 32 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Depuis le début de l'année 2015, le cours du caoutchouc s'établit autour de 1,4 \$/kg, l'évolution de la parité euro dollars actuelle améliorant le cours exprimé en euros (1,26€/kg en moyenne au T1 2015, contre 1,20€/kg au T4 2014).

# RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET LES PRINCIPES ET LES REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce pour les SA à Conseil d'administration, votre Président vous rend compte par le présent rapport :

1. de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ainsi que de l'étendue des pouvoirs du Directeur Général (*première partie*) ;
2. des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe (*deuxième partie*) ; et
3. des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux (*troisième partie*).

Dans sa séance du 21 avril 2011, le Conseil d'administration de la société a décidé d'adopter le « Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites » établi par MiddleNext (le « Code de gouvernance MiddleNext ») comme code de référence de la société pour l'établissement du présent rapport. Ce code est disponible sur le site de MiddleNext ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)).

Les recommandations et leurs motivations sont exposées ci-après :

▪ R1 : Cumul contrat de travail et mandat social :

Le Président du Conseil ainsi que son Directeur Général ne sont pas concernés par cette recommandation, n'étant pas liés par un contrat de travail avec SIPH.

Pour les administrateurs concernés, il est maintenu la coexistence d'un contrat de travail et d'un mandat social, justifiée par l'existence de fonctions techniques séparées, toutes très antérieures à la prise de mandat.

▪ R2 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux :

En ce qui concerne les rémunérations des mandataires sociaux, la Société se conforme aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext. Ainsi, les principes de détermination de ces rémunérations répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence.

▪ R3 : Indemnités de départ :

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou au titre d'une clause de non concurrence.



- R4 : Régimes de retraite supplémentaire :  
SIPH n'a pas mis en place de régime de retraite supplémentaire à prestation définie.
- R5 : Stock-options et attribution gratuite d'actions :  
SIPH n'attribue pas de stock option ou d'action gratuite.
- R6 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil :  
Le pacte d'actionnaire établi en 2007 au sein de la société précise les modalités de fonctionnement du Conseil.
- R7 : Déontologie des membres du conseil :  
Au moment de sa nomination, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives aux obligations résultant de son mandat et se conformer aux règles de cumul des mandats, informer le Conseil en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, faire preuve d'assiduité aux réunions du Conseil et d'assemblée générale, s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du Conseil avant de prendre toute décision et respecter le secret professionnel.
- R8 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants au sein du conseil :  
La composition du Conseil d'administration de SIPH et son mode de fonctionnement ont été définis par un pacte d'actionnaire signé le 18 juillet 2007 par SIFCA & MICHELIN. Celui-ci a été remplacé le 30 mars 2015 par un nouveau pacte entre SIFCA & MICHELIN, qui représentent 76,57 % du capital de la SIPH et constituent l'actionnariat de référence.  
  
Ce nouveau pacte, prévoit un administrateur indépendant et précise la composition du Conseil d'administration qui devra justifier de tous les critères d'indépendance décrits dans la recommandation du code de référence.
- R9 : Choix des administrateurs :  
Chaque proposition de nomination ou de renouvellement de mandat a fait l'objet d'une résolution distincte permettant aux actionnaires de se prononcer librement sur la composition du Conseil d'administration de la Société.
- R10 : Durée des mandats des membres du conseil :  
La durée des mandats des administrateurs votés par l'Assemblée Générale du 27 juin 2011 a été ramenée à 4 ans, contre 6 ans précédemment.
- R11 : Information des membres du conseil :  
L'ordre du jour est établi par le Président. Il est communiqué préalablement à chaque réunion et accompagné, dans la mesure du possible, des projets de documents soumis aux membres du Conseil ainsi qu'aux commissaires aux comptes lorsqu'ils sont convoqués.
- R12 : Mise en place de comités :  
L'ordonnance 2008-1278 du 8 décembre 2008 a rendu obligatoire pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, la mise en place d'un comité d'audit. L'article L 823-20 nouveau issu de l'ordonnance susmentionnée exempte toutefois de cette obligation de constituer un comité d'audit, les sociétés disposant d'un organe remplissant les fonctions de ce comité, « qui peut être le conseil d'administration, sous réserve de l'identifier et de rendre publique sa composition ».

Le Conseil d'administration a décidé, par délibération du 31 août 2012, d'assumer lui-même les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L.823-19 du Code de commerce, par application des dispositions de l'article L.823-20 4° du code précité. Un communiqué paru sur le site SIPH le 04 septembre 2012 a rendu publique sa composition.

▪ R13 : Réunions du conseil et des comités :

Le Code de référence recommande un minimum de 4 réunions annuelles. Le conseil d'administration de SIPH s'est réuni 4 fois en 2014.

Le Conseil de SIPH se réunit obligatoirement au minimum 3 fois par an, et à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

▪ R14 : Rémunération des administrateurs :

La politique de distribution des jetons de présence tient compte de l'assiduité de chaque administrateur au sein du conseil.

▪ R15 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil :

L'examen du présent rapport du président puis le débat ouvert préalablement à son approbation permettent au Conseil d'administration d'analyser le travail réalisé au cours de chaque exercice et sa manière de fonctionner. Le Conseil d'administration considère que ce faisant il respecte l'esprit des recommandations Middlednext visant la mise en place d'une procédure d'évaluation.

**Le Conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce code.**

Le pacte d'actionnaire en vigueur en 2014 expirait le 30 mars 2015. Un nouveau pacte d'actionnaire a été signé le 30 mars 2015 pour une durée de 5 ans. Ce pacte reprend pour l'essentiel les engagements réciproques du pacte précédent. Il a été publié à l'AMF en date du 02 avril 2015.

## **PREMIERE PARTIE :**

### **Composition, conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration et étendue des pouvoirs du Directeur Général**

#### **1.) COMPOSITION DU CONSEIL ET DIRECTION**

La société SIFCA contrôle, au 31 décembre 2014, 55,59 % du capital et 63,26 % des droits de vote de SIPH. Le deuxième actionnaire CFM (Compagnie Financière Michelin) détient quant à lui 20,97 % des actions du capital et 23,31 % des droits de vote au 31 décembre 2014.

SIFCA et CFM actionnaires de référence détiennent ainsi 76,57 % du capital social de la SIPH.

Le flottant représente 23,43 % du capital au 31 décembre 2014, contre 23,99 % au 31 décembre 2013.

Le Conseil d'administration, au 31 décembre 2014, est composé de 6 administrateurs et d'un censeur.

Le Conseil actuel a été renouvelé dans son ensemble lors de l'assemblée générale du 27 juin 2011.

Les mandats des administrateurs ont été renouvelés pour une période de 4 ans, et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Dans les sociétés dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le président du conseil d'administration rend compte de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein.

Le Conseil s'est ainsi doté de deux représentants permanents de sexe féminin en 2011 et en 2012 afin de respecter la parité hommes/femmes établi par la loi 2011-103 du 27 janvier 2011.

Les mandats de Président du Conseil et de Directeur Général sont dissociés depuis août 2009.

Pierre BILLON a été nommé Président du Conseil d'administration par le Conseil du 19 décembre 2012 en remplacement de M. Jean-Louis BILLON. Bertrand VIGNES est Directeur Général de la SIPH depuis le 31 août 2009.

**Pierre BILLON** : Né le 16 mai 1970, Pierre Billon est administrateur de Sifca, administrateur et Directeur Général de Sifcom, société holding ayant les mêmes actionnaires majoritaires que Sifca.

Titulaire d'un DESS en Marketing obtenu à l'Université de Nice Sophia Antipolis et d'un Mastère de Finance de l'École Supérieure de Commerce de Nice-CERAM, Pierre Billon a effectué l'ensemble de sa carrière professionnelle dans le secteur bancaire avant d'intégrer les Groupes Sifca et Sifcom. Il a travaillé de 1995 à 1999 à la Citibank Monte Carlo en tant que Trader sur le marché des changes et le marché monétaire puis Trésorier de la banque et conseiller en investissement auprès de la clientèle privée. En 1999, Il a rejoint la banque d'affaires Africa Merchant Bank en tant qu'analyste financier spécialisé dans les financements de projets. En décembre 2001, il a pris la Direction Générale de Comafrique Entreprises puis celle de sa maison mère Sifcom en janvier 2006.

**Bertrand Vignes** : Ingénieur Agronome. Il intègre le Groupe Michelin en 1981, et assure différents postes techniques et opérationnels dans les plantations d'hévéas en Côte d'Ivoire et au Nigeria. A partir de 1986, il participe à la création d'un projet hévéicole dans le Mato Grosso au Brésil, puis assure la direction des plantations Michelin de Bahia, puis du Mato Grosso. De 1999 à 2009 il est responsable du département Caoutchouc Naturel et Plantations du Groupe Michelin. A compter de février 2009, Bertrand Vignes quitte Michelin pour intégrer la société SIFCA en tant que Directeur Général Adjoint. Il est nommé Directeur Général de la société SIPH à compter du 31 août 2009.

**Alassane DOUMBIA** : Titulaire d'un Master en Finance, il débute sa carrière chez Archer Daniel Midland en Angleterre en tant qu'Auditeur Interne. En 2001, il intègre le département banque d'affaires « Africa Merchant Bank » de la filiale Belgo-lorraine de la Banque Fortis. Fin 2005, il entre à la Sifca en tant que responsable du département nouveaux projets et financement stratégique. En 2008, il est nommé Directeur dudit département. Mr DOUMBIA est également administrateur de Sifca.

**Frédérique Varennes** : Titulaire d'une maîtrise en droit des affaires et d'un master en gestion d'entreprise (IAE), Frédérique Varennes intègre SIPH en 1985 en tant que Chargée d'Etudes de faisabilité Agro-industrielles, puis est nommée Secrétaire Général de plusieurs filiales du groupe SIPH

De 1992 à 2000, elle assure les fonctions de Responsable du contrôle de gestion et de l'audit interne.

De 2000 à 2010, elle exerce la fonction de Directeur Administratif et Financier et participe au succès de la réorganisation du groupe SIPH (restructuration financière, croissance externe, réactivation de la vie boursière de SIPH).

Depuis septembre 2011, elle assure la fonction de Secrétaire Général de SIPH.

**Lucie Barry-Tannous** : Titulaire d'une maîtrise en Droit des Affaires et d'un DESS en Economie du Développement, elle a débuté sa carrière comme consultant pour le PNUD et le FIDA en 1992 au Mali. Elle intègre le groupe ECOBANK en 1993 en tant que responsable de l'Administration du Crédit à Lomé au TOGO, fonction qu'elle occupera à PARIBAS à Yaoundé (Cameroun) en 1996.

Elle entre au Lycée Français de Lagos (NIGERIA) de 1997 à 2001 en tant qu'enseignante.

En 2001, elle a rejoint COMAFRIQUE où elle a occupé successivement les fonctions de Secrétaire Général, d'Administrateur Général puis Directeur Général de COMAFRIQUE Technologies. Elle assure également le secrétariat administratif et juridique de SIFCOM depuis 2007.

**Thierry Serres** : Ingénieur Agronome ; Il intègre le Groupe Michelin en 1995, et assure différents postes opérationnels dans les plantations d'hévéas au Nigeria et en Côte d'Ivoire. A partir de 2006, il pilote plusieurs projets d'implantation du Groupe en Asie et d'évolution des mélanges à base de caoutchouc naturel. Depuis janvier 2009, il est responsable du département Caoutchouc Naturel et Plantations du Groupe Michelin.

**Jacques-Philippe Hollaender** : Diplômé de la Rouen Business school et master en management de Aston University, il rejoint le Groupe Michelin en 2001. Il occupe le poste de relations investisseurs. Il est actuellement Directeur Financier de la ligne produit Matériaux de Michelin.

**Bernard Diguët** : Après une licence de sciences économiques et un diplôme de l'Institut d'études politiques, il intègre en 1960 la Banque de France, où il sera nommé Inspecteur (1965) puis Chef de mission de la Commission bancaire (1974). Détaché en Afrique en 1985, il sera successivement Conseiller auprès des Ministres des Finances et de l'Economie du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, chargé notamment du suivi des programmes d'ajustements structurels et de redressements bancaires et financiers. Appelé en 1994 au Cabinet du Ministre de la Coopération, il rejoindra ensuite le Secrétariat général de la Présidence de la République comme Conseiller technique. Membre de la Section des relations extérieures au Conseil Economique et Social (2007), il reste concerné par les questions financières et de développement comme membre du Comité d'Audit de l'Agence française de développement et de sa filiale Proparco.

Nom, prénom et adresse professionnelle	MANDATS		Mandat et fonction principale exercée dans la SIPH	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES	
	Date de nomination	Date d'échéance du mandat		En Cours	Echus
<p><b>Pierre BILLON</b> Abidjan, Boulevard de Vridi - 01 BP 3727 Abidjan Côte d'Ivoire né le : 16/05/1970</p>	<p>Coopté et Nommé par le Conseil d'administration du 19/12/2012</p>	<p>Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014</p>	<p><b>Administrateur et Président du Conseil d'administration</b></p>	<p><b>Administrateur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ SIFCA et de ses filiales (<i>PALMCI, SANIA, SUCRIVOIRE, SAPH</i>) ;</li> <li>▪ BANQUE ATLANTIQUE (Côte d'Ivoire)</li> <li>▪ SICOMED</li> <li>▪ SOGEMED</li> <li>▪ MCI</li> <li>▪ SIFCOM et de ses filiales : <i>SMT CI</i></li> <li>▪ RENL (Nigéria)</li> </ul> <p><b>Président du Conseil d'administration de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ATC COMAFRIQUE (Côte d'Ivoire)</li> <li>▪ SAPH (Côte d'Ivoire)</li> <li>▪ GREL (Ghana)</li> </ul> <p><b>Représentant Permanent de :</b> SIFCOM aux Conseils de : <i>Orange (Côte d'Ivoire), France Câbles (France), Canal + (Côte d'Ivoire)</i></p>	
<p><b>IMMORIV SA</b> Road town, pasea estae, po Box 3149 Tortola, British Virgin Island</p> <p><b>Représentant Permanent : Lucie BARRY TANNOUS</b> née le : 05/07/1967</p>	<p>Nommée par l'assemblée générale Mixte du 27/06/2011</p>	<p>Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014</p>	<p><b>Administrateur</b></p> <p><b>L. BARRY TANNOUS Représentant Permanent</b> depuis le 19/12/2012</p>	<p><b>Administrateur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ SIFCA (Côte d'Ivoire)</li> <li>▪ PALMCI (Côte d'Ivoire)</li> <li>▪ REN (Nigéria)</li> </ul> <p><b>Président du Conseil d'administration de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ SIFCOM</li> </ul> <p><b>Administrateur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ MOVIS</li> <li>▪ SMT CI</li> <li>▪ MOVIS Belgique</li> <li>▪ COMAFRIQUE TECH (Côte d'Ivoire)</li> <li>▪ ATC COMAFRIQUE (Côte d'Ivoire)</li> </ul> <p><b>Représentant Permanent de :</b> SIFCA au conseil de SAPH</p>	

Nom, prénom et adresse professionnelle	MANDATS		Mandat et fonction principale exercée dans la SIPH	Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	
	Date de nomination	Date d'échéance du mandat		En Cours	Echus
<p><b>Alassane DOUMBIA</b> 01 BP 1289 - Abidjan 01 Côte d'Ivoire Né le 14/07/1976</p>	<p>Nommé par l'assemblée générale Mixte du 27/06/2011</p>	<p>Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014</p>	<p><b>Administrateur</b></p>	<p><b>Président du Conseil d'administration de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ SUCRIVOIRE (Côte d'Ivoire)</li> <li>▪ PALMCI (Côte d'Ivoire)</li> <li>▪ CRC (Libéria)</li> <li>▪ MOPP (Libéria)</li> </ul> <p><b>Administrateur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ SANIA (Côte d'Ivoire)</li> <li>▪ SIFCA (Côte d'Ivoire)</li> <li>▪ SAPH (Côte d'Ivoire)</li> <li>▪ SIFCOM (Côte d'Ivoire)</li> <li>▪ COMAFRIQUE TECH (Côte d'Ivoire)</li> <li>▪ ATC COMAFRIQUE (Côte d'Ivoire)</li> <li>▪ SMT-CI</li> <li>▪ RENL (Nigéria)</li> <li>▪ SENDISO (Sénégal)</li> </ul>	
<p><b>SIFCA SA</b> Rue des Thoniers, 01 BP 1289 Abidjan - Côte d'Ivoire</p> <p><b>Représentant Permanent :</b> <b>Frédérique VARENNES</b> 53 Rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE née le : 15/10/1960</p>	<p>Nommée par l'assemblée générale Mixte du 27/06/2011</p>	<p>Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014</p>	<p><b>Administrateur</b></p> <p><b>F. VARENNES</b> <b>Représentant</b> <b>Permanent</b> depuis le 27/06/2011</p>	<p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ SANIA (Côte d'Ivoire),</li> <li>▪ SUCRIVOIRE (Côte d'Ivoire)</li> <li>▪ RENL (NIGERIA)</li> <li>▪ SAPH (Côte d'Ivoire)</li> <li>▪ THSP (Côte d'Ivoire)</li> <li>▪ SIFCOM ASSUR (Côte d'Ivoire)</li> </ul>	

Nom, prénom et adresse professionnelle	MANDATS		Mandat et fonction principale exercée dans la SIPH	Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	
	Date de nomination	Date d'échéance du mandat		En Cours	Echus
<b>MFPB « Michelin Finance (Pays-Bas) B.V.»</b> Huub van Doorneweg 2 – NL - 5151 DT Drunen -Pays-Bas  <b>Représentant Permanent :</b> <b>Thierry SERRES</b> né le 25/08/1970	Nommée par l'assemblée générale du 20/10/2006  Renouvelée par l'assemblée générale du 27/06/2011	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014	<b>Administrateur</b>  <b>T. SERRES</b> <b>Représentant Permanent</b> depuis le 01/01/2009	<b>Représentant Permanent de :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Michelin Finance (Pays-Bas) B.V. au Conseil de SAPH (Côte d'Ivoire)</li> </ul>	
<b>TRANSITYRE B.V.</b> Eikdonk 5 - NL-4825 AZ Breda – Pays-Bas  <b>Représentant Permanent :</b> Jacques-Philippe HOLLAENDER Né le 19/03/1966	Nommée par l'assemblée générale du 20/10/2006  Renouvelée par l'assemblée générale du 27/06/2011	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014	<b>Administrateur</b>  <b>J-P HOLLAENDER</b> <b>Représentant Permanent</b> depuis le 01/05/2011	<b>Représentant Permanent de :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ COMPAGNIE FINANCIERE DU GROUPE MICHELIN, "Senard et Cie" au Conseil de SAPH (Côte d'Ivoire)</li> </ul>	

## 2.) TRAVAUX DU CONSEIL

### *2.1.) Rôle du Conseil*

Conformément au titre 3 – article 25 §1 & §3 des statuts de la société : « Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et, dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ».

« Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles ».

Aux cours de ses différentes réunions, le Conseil d'Administration étudie systématiquement l'évolution des résultats du groupe SIPH, tant réalisés que prévisionnels.

Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration sont régulièrement informés de tout événement significatif dans la marche des affaires de la société.

SIFCA et Michelin, représentés au Conseil d'administration, sont destinataires du reporting mensuel de SIPH et de ses filiales.

Le Conseil d'administration examine et décide les opérations d'importance stratégiques.

### *2.2.) La tenue des réunions du Conseil*

Le Conseil d'administration se réunit au minimum trois fois par an et en tout état de cause, à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

L'agenda des réunions du Conseil en 2014 a été le suivant :

- **10 avril 2014** : Arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2013 ; approbation du rapport de gestion, du rapport RSE et du rapport du président sur le contrôle interne de l'exercice 2013 ; Présentation du projet des résolutions et date de l'AGE ; Tableau emploi-ressources de SIPH & ses filiales 2014 et BP long termes avec l'examen des projets d'investissements et des équilibres financiers, ainsi que des financements et des Stress Cases ; sûretés dans le cadre du financement de GREL ; Marche des affaires ; Chronogramme des actions juridiques concernant CRC;
- **23 juin 2014** : Consultation écrite concernant l'approbation de l'implantation en Eastern Region (GHANA) et du financement du projet
- **29 août 2014** : Arrêté des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2014 ; Revue des prévisions financières du groupe et financement ; Marche des Affaires 2014 avec revue de la commercialisation et de la recapitalisation de CRC ; Conventions réglementées et réflexion sur l'opportunité de la vente des parts de l'Etat ghanéens dans GREL. ; synthèses des décisions du Conseil.



- **18 décembre 2014** : Examen du probable 2014 et du budget 2015 ; Budgets 2015 et Business plans long terme du groupe SIPH et équilibres financiers avec examen des projections financières 2015, les financements des filiales, et les développements concernant les projets CRC (augmentation du capital) et GREL (ventes des parts de l'Etat Ghanéen dans GREL) ; Marché des affaires concernant la commercialisation, le suivi des filiales, le point de situation sur le virus EBOLA et le suivi des décisions précédentes du Conseil. ; Conventions réglementées

Le taux de participation des administrateurs aux Conseils d'Administration en 2014 a été de 96 %.

### ***2.3.) L'évaluation des travaux du Conseil d'administration***

La relecture de ce rapport du Président puis le débat instauré à l'occasion de son approbation permettent au conseil d'administration d'analyser le travail réalisé au cours de chaque exercice et sa manière de fonctionner. Le Conseil d'administration considère que cela tient lieu de procédure d'évaluation des travaux du Conseil d'administration.

## **3.) RELATIONS DU CONSEIL AVEC LES TIERS**

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires (semestriels) ainsi que les comptes annuels.

## **4.) COMMUNICATION AVEC LE MARCHE**

SIPH publie ses comptes annuels et semestriels dans les délais légaux.

Un communiqué sur le chiffre d'affaire est publié dans les quarante-cinq jours suivants la fin de chaque trimestre.

L'ensemble des communiqués et l'information réglementée sont disponibles sur le site de la société : [WWW.SIPH.COM](http://WWW.SIPH.COM)

## **5.) COMITE D'AUDIT**

Le Conseil d'administration d'août 2012 a décidé de remplir les fonctions du comité d'audit, en se réunissant en dehors de la présence du Président et du Directeur Général. Le comité d'audit se réunit au moins une fois préalablement à chaque conseil d'administration et présente les conclusions de ses travaux lors de chaque conseil.

## **6.) COMITES SPECIALISES**

Le Conseil d'administration a décidé de ne pas mettre en place de comité spécialisé (comités spécialisés, comité des comptes, comité de rémunération, comité de sélection et de nomination), compte tenu de la position opérationnelle de ses membres, de leur présence dans les Conseils des filiales, et de la taille de la société SIPH.

## **7.) LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL**

Le Conseil d'administration du 31 août 2009, sur proposition de son Président, a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, conformément aux dispositions de l'article L.225-51-1 du Code de commerce.

Pierre BILLON a pris la Présidence du Conseil d'administration en décembre 2012 et Bertrand VIGNES la fonction de Directeur Général depuis août 2009.

Le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances et représenter la société dans ses relations avec les tiers, le tout dans la limite des dispositions légales ainsi que des stipulations des statuts de la société et des pouvoirs réservés au Conseil d'administration tels que définis au pacte d'actionnaires du 18 juillet 2007 conclu entre les sociétés SIFCA et CFM.

## **8.) DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Les articles 30 et 31 des statuts de la société ont été modifiés lors de l'Assemblée Générale du 22 juin 2012 afin de se conformer aux dispositions de l'article R.225-69 du Code de commerce (*modifié par le décret 2010-684 du 23.06.2010*) et l'article 225-106 du Code de commerce (*ordonnance n°2010-1511 du 09.12.2010*) en ce qui concerne respectivement les délais de convocation et les dispositions relatives au mandat d'actionnaire.

Les modalités de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont ainsi énoncées aux articles 29 à 31 des statuts de la Société.

L'information concernant les convocations aux assemblées générales sont mises en ligne sur le site [www.siph.com](http://www.siph.com).

## **9.) INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (article L.225-100-3 du Code de commerce)**

Dans le cadre de l'article L.225-100-3 du code de commerce, il est précisé qu'il existe un pacte d'actionnaire entre SIFCA, Parme Investissement et Immoriv d'une part et d'autre part la Compagnie Financière Michelin, décrit au paragraphe 29-3-1 de l'annexe aux comptes consolidés de SIPH.

Le pacte d'actionnaire en vigueur en 2014 expirait le 30 mars 2015. Un nouveau pacte d'actionnaire a été signé le 30 mars 2015 pour une durée de 5 ans. Ce pacte reprend pour l'essentiel les engagements réciproques du pacte précédent. Il a été publié à l'AMF en date du 02 avril 2015.

## **DEUXIEME PARTIE : Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe**

### **1.) CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES**

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein du groupe SIPH concernent l'ensemble des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation du groupe, constitué par SIPH et ses filiales.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a publié en juillet 2010, les résultats des travaux du groupe de place établi sous son égide, dans un document intitulé « Le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne : cadre de référence ». Le référentiel du groupe SIPH en matière de contrôle interne et de risque s'inspire de ce document ainsi que la recommandation AMF n°2010-15 / Rapport complémentaire de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise, la rémunération des dirigeants et le contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites.

Le dispositif du contrôle interne et de gestion des risques comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptées aux caractéristiques propres au groupe SIPH et à l'ensemble de ses filiales qui :

- contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;
- doivent lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou juridiques.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment des processus concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et règlements.

SIPH a mis en place un dispositif de Contrôle Interne qui, aussi adéquat soit-il, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non pas une garantie absolue, quant à la réalisation des objectifs de l'entreprise en raison des limites inhérentes à tout contrôle. Ainsi, le Groupe ne peut pas exclure le risque d'une défaillance du Contrôle Interne susceptible de l'exposer notamment à un acte de fraude.

## **2.) COMPOSANTES ET ACTEURS DU CONTROLE INTERNE**

Les acteurs clés qui participent au dispositif du contrôle interne sont les suivants :

### ***2.1.) Le Conseil d'administration***

Le Conseil d'administration tient une place fondamentale dans la bonne gouvernance du groupe SIPH. Il a pour rôle majeur de définir la stratégie, ainsi que les grandes lignes de son application.

Afin de l'assister dans sa mission de conseil et de contrôle dans la gestion du Groupe, et conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil d'Administration de SIPH a mis en place un Comité d'Audit dont la principale mission est détaillée ci-dessous :

### ***2.2.) Le comité d'audit***

Conformément à l'ordonnance du 08 décembre 2008, le comité d'audit veille notamment à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés du groupe SIPH et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés. Ainsi, le Comité d'Audit est notamment chargé des missions suivantes :

- suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques ;
- suivi du contrôle légal des comptes et examen des comptes consolidés ;
- examen et suivi de l'indépendance des Commissaires aux Comptes

Le Comité d'Audit se réunit chaque fois qu'il juge nécessaire et au moins trois fois par an sur convocation de son président ou du président du Conseil d'Administration. Les délibérations du Comité d'Audit sont constatées par des procès-verbaux signés par deux membres présents.

En 2014, le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois et a été amené à examiner les points suivants :

- Les comptes annuels 2013 et budgets et prévisions du Groupe ;
- La préparation de la clôture au 30 juin 2014 et revue des points de contrôle sur les risques ;
- Examen Semestriel des comptes au 30 juin 2014, programme d'audit, systèmes d'information et situation foncière ;
- Les comptes consolidés 2014, la cartographie des risques, le programme d'audit et projets en cours.

### ***2.3.) Les managers et collaborateurs du groupe SIPH***

Les grandes orientations et les objectifs sont déterminés par la Direction Générale de chaque société, en concertation avec la Direction Générale de SIPH et relayés dans les filiales. Chaque filiale possède sa propre direction et équipe managériale et est responsable de la mise en œuvre des stratégies destinées à assurer la réalisation des objectifs ainsi définis.

### ***2.4.) Les directions fonctionnelles***

En collaboration avec la Direction Générale, elles participent conjointement à la définition des principes directeurs, dans les domaines comptables, financiers, juridiques, fiscaux, informatiques et ressources humaines et assistent les filiales dans leur mise en place. Des déplacements spécifiques sont effectués dans les filiales par les auditeurs internes afin de réaliser des audits, de préconiser des recommandations afin de veiller à ce que le contrôle interne soit satisfaisant.

### ***2.5.) Les équipes financières et comptables***

Les équipes financières et comptables, présentes dans les filiales du groupe SIPH assurent une double mission d'expertise et de contrôle, gérant le suivi budgétaire, la préparation des comptes.

SIPH appuie son contrôle sur une organisation, décrite ci-après.

### ***2.6.) La direction audit interne***

La fonction d'audit interne est assurée par SIFCA pour le groupe SIPH dans le cadre de la convention d'assistance technique qui les lie.

La Direction de l'Audit Interne a pour vocation d'évaluer de manière indépendante la qualité du contrôle interne à tous les niveaux de l'organisation, en fonction du plan d'audit annuel approuvé par le Président du Conseil d'Administration et par le Comité d'audit.

Des rapports de fin de mission sont adressés aux pays audités et à leur hiérarchie. Une synthèse annuelle des faiblesses majeures relevées dans ces rapports est présentée au Président du Conseil d'Administration, ainsi qu'au Comité d'audit, qui reçoit également les observations éventuelles des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne.

Par ailleurs, des missions de suivi sont organisées afin de vérifier la mise en place des recommandations formulées par la Direction de l'Audit Interne.

## **3.) DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

### **3.1.) ORGANISATION**

#### ***3.1.1 PRINCIPE DE RESPONSABILITE BUDGETAIRE : DIRECTION GENERALE ET RESPONSABLES BUDGETAIRES***

Les directions générales des sociétés du groupe SIPH agissent dans le cadre des pouvoirs qui leur sont conférés, et d'un budget annuel, lui-même intégré dans un business plan à long terme.

Les activités des sociétés du groupe SIPH sont organisées par centre budgétaire.

Tous les centres budgétaires sont placés sous la responsabilité et le management de la direction générale.

Un organigramme des responsables budgétaires est établi pour chaque société du groupe SIPH.

#### ***3.1.2 DIRECTION FINANCIERE GARANTE DE LA FIABILITE ET DE L'EXHAUSTIVITE DE L'INFORMATION***

La fiabilité de l'information financière du groupe SIPH est assurée par la direction financière de son actionnaire majoritaire, SIFCA, basé en Côte d'Ivoire, à proximité géographique des filiales opérationnelles de SIPH. La direction financière est garante de la fiabilité et de l'exhaustivité de l'information financière.

Pour cela, les ressources suivantes sont disponibles :

- les services de comptabilité générale et analytique de l'ensemble des filiales, placés sous la direction fonctionnelle de la direction financière
- les services de suivi budgétaire des filiales, en charge de l'établissement du budget, de son suivi et de la re-prévision budgétaire (reforecast), placés sous la direction fonctionnelle du Contrôle de gestion du groupe SIPH.
- Une implication systématique dans tous les outils de gestion de l'information

### ***3.1.3 DISPOSITIF PLACE SOUS LA SURVEILLANCE DE L'AUDIT INTERNE***

Outre les contrôles internes de chaque entité du groupe SIPH, la fonction d'audit interne est assurée au niveau de la société SIFCA, société mère de SIPH, dans le cadre du contrat d'assistance technique entre SIPH et SIFCA. Ses travaux sont organisés en coordination avec la Direction Générale SIPH et le Comité d'Audit.

Les auditeurs internes des sociétés du groupe SIPH sont rattachés à la direction de l'Audit Interne SIFCA. Les plannings annuels d'audit interne des filiales sont systématiquement validés par la direction de l'Audit Interne.

La Direction de l'Audit Interne a pour mission d'assurer la coordination des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe.

La Direction de l'Audit Interne est notamment chargée :

- d'établir la cartographie des risques ;
- d'identifier et de documenter les processus du contrôle interne et de gestion des risques ;
- de vérifier la pertinence et l'efficacité des processus de contrôle interne existants ;
- de proposer et de mettre en place des procédures complémentaires si nécessaire, d'assurer la veille réglementaire en matière de contrôle interne, notamment en ce qui concerne le règlement AMF ;
- de développer des plans d'audit, d'en assurer la réalisation, et de rendre compte de son action auprès du Secrétaire Général, à la Direction Générale et au Comité d'Audit ;
- de préparer la mise en place de nouveaux contrôles si nécessaire ;
- d'identifier et de préparer les processus antifraudes et d'en assurer le contrôle.

Elle coordonne son action avec les auditeurs externes et présente régulièrement au Comité d'Audit les plans d'actions et les résultats du contrôle interne.

### **3.2.) DIFFUSION EN INTERNE D'INFORMATIONS PERTINENTES**

Afin d'être efficace, le dispositif de contrôle interne doit faire l'objet d'une communication adéquate en vue de sa mise en œuvre par l'ensemble du personnel. Le contrôle interne est d'autant plus pertinent qu'il est fondé sur des règles de conduite et d'intégrité portées par les organes de gouvernance et communiquées à tous les collaborateurs.

En mars 2013, la Direction Générale SIFCA a lancé un projet de mise à jour et de rédaction du manuel des procédures opérationnelles, comptables et financières de la Holding SIFCA et ses filiales.

Ce projet, s'inscrit dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité de l'information comptable et opérationnelle des filiales des Groupes SIFCA et SIPH et sera mis en application au 2e semestre 2014. Les standards de contrôle adoptés seront répertoriés au sein du manuel en vue d'une diffusion à l'ensemble des filiales. Ce manuel contiendra l'ensemble des standards de référence nécessaires au bon fonctionnement du groupe SIPH et ses filiales (délégation de pouvoirs, d'organisation, d'investissements, de gestion du personnel, gestion des contrats etc...) ainsi que les standards en matière de contrôle des informations comptables, financières et de gestion.

Ce manuel a pour vocation de :

- participer à la maîtrise des risques opérationnels, financiers ou de conformité susceptibles d'affecter le groupe SIPH, ses filiales et leurs projets ;
- faire respecter les règles et les valeurs du groupe SIPH en incluant le Code de bonne Conduite ;
- partager un langage commun ;
- favoriser les bonnes pratiques ;
- se doter de règles précises devant être respectées dans l'ensemble du groupe SIPH.

Le manuel constitue un cadre général. Il est complété par les filiales qui restent en effet responsables de l'élaboration et la bonne application de leurs propres procédures internes. En revanche, celles-ci doivent impérativement et, à minima, être compatibles avec les règles qui couvrent l'ensemble des processus du Groupe (*investissements, reporting et de contrôle de gestion, trésorerie, personnel et ressources humaines, achats, hygiène, santé, sécurité, et environnement, juridiques et assurances, etc.*).

### **3.2.1 REFERENTIEL GROUPE SIPH**

#### **3.2.1-A Unités d'œuvre et indicateurs de performance**

Les unités d'œuvre spécifiques à l'hévéaculture sont définies, ainsi que les principaux indicateurs de performances opérationnels (*référentiel des unités d'œuvre et de performance*).

Ces unités et indicateurs ont été élaborés par des groupes de travail réunissant les intervenants concernés et sont communiqués en interne et font l'objet des reporting opérationnels et financiers.

#### **3.2.1-B Définition des centres budgétaires**

Les activités des sociétés du groupe SIPH sont distinguées par centre analytique, décrit dans un manuel (*référentiel des centres budgétaires*). Ce référentiel est appliqué par toutes les sociétés du groupe, pour les business plans, les budgets, les reportings, les arrêtés de comptes.

Un centre budgétaire regroupe des activités définies et homogènes, il est placé sous l'autorité d'un responsable identifié, seul autorisé à prendre un engagement dans les conditions précisées par le référentiel, et chargé d'assurer le suivi de l'exécution, sous le management de la Direction et le contrôle de la Direction financière.

Ces centres budgétaires correspondent :

- Au business modèle économique : Ils structurent donc la présentation des Business-plans à long terme, des budgets, des reportings, et des arrêtés des comptes sociaux. A ce titre, leur correcte application est auditée par l'audit interne. Ils structurent également les comptes consolidés qui sont construits par destination ;
- A l'organisation des responsabilités, selon le principe de responsabilité budgétaire.

### **3.2.2 ORGANISATION ET COMMUNICATION DE L'INFORMATION**

#### **3.2.2-A Outil de gestion de l'information : Business Object Finance**

L'information financière, comprenant également les unités d'œuvres principales, est structurée et reportée dans une application « Business Object Finance ».

#### **3.2.2-B Cycles de communication interne**

Sont gérés dans ce système unifié d'information :

- Les comptes sociaux arrêtés (liasses)
- La consolidation statutaire
- Le reporting mensuel
- Le reforecast
- Le budget annuel

Ces cycles sont gérés, animés et commentés par les Directions financières, sous la responsabilité de la Direction Générale et de la Direction Financière du groupe SIPH.

Un reporting mensuel portant sur le bilan matière, le compte de résultat, le suivi des coûts et des marges unitaires, l'engagement des investissements et le tableau de flux est opérationnel chez SIPH et ses filiales. Le budget de l'exercice est revu mensuellement pour faire l'objet d'une reprévision annuelle lors de l'établissement des reportings mensuels. La qualité des budgets, des reportings mensuels, des prévisions et l'analyse des écarts font partie intégrante du dispositif visant à fiabiliser l'information financière.

Le Conseil d'administration étudie régulièrement les réalisations et les prévisions de SIPH et de ses filiales, Les tableaux de flux réalisés et prévisionnels sont systématiquement examinés.

Le Secrétariat Général s'assure du respect des obligations d'information du marché.

L'information communiquée au public est soumise préalablement à la Direction Générale.

### **3.2.3 CONTROLES RECURRENENTS**

Des cycles de contrôles récurrents sont mis en œuvre par SIFCA pour renforcer le contrôle interne du groupe SIPH : sont ainsi communiqués sur un rythme :

- hebdomadaire : l'ensemble des éléments de trésorerie (situation de banque et caisse, rapprochements, balance âgées et justificatifs de solde de compte client).
- mensuel : les éléments de contrôle des stocks de production, le détail analytique du compte de résultat, les intercomptes groupe, les bilans et tableaux de flux.



### **3.3.) RECENSEMENT, ANALYSE DES RISQUES Et CONTROLE**

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe SIPH est exposé à un ensemble de risques, pouvant impacter sa performance et l'atteinte de ses objectifs stratégiques et financiers. Afin de mettre en œuvre les moyens de gérer ses risques dans les filiales, le Groupe SIPH a recensé les risques grâce à une approche dynamique en amont avec les équipes de management et en aval avec les équipes opérationnelles et fonctionnelles.

Les principaux risques ont été identifiés par la Direction Générale conjointement avec les directions fonctionnelles et les managers.

Une refonte de la cartographie des risques a été effectuée début 2013, avec une actualisation en 2014. Conformément aux recommandations de l'AMF (cadre de référence du contrôle interne), cette action a été menée en trois étapes :

- recensement des principaux risques internes ou externes pouvant constituer un obstacle à l'atteinte des objectifs du Groupe SIPH ;
- analyse et évaluation des risques selon une échelle qualitative de leur criticité en prenant en compte leur impact financier, humain ou de réputation et leur possible occurrence ;
- traitement des risques visant à les maintenir dans les limites acceptables via leur suppression, leur réduction, leur transfert ou leur acceptation.

Le Comité d'Audit analyse régulièrement ces risques, et les dispositions prises pour les supprimer ou les réduire.

La cartographie des risques a permis de préciser les principaux facteurs de risques propres au Groupe SIPH.

Les risques les plus significatifs et les contrôles ou dispositions pour y faire face sont résumés ci-après. Les risques majeurs sont repris en note 30 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### ***3-3-1 RISQUE DE LIQUIDITE***

##### **3-3-1-a Risque de liquidité et solvabilité du groupe**

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur un marché, de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Du fait du dynamisme des activités du Groupe, la direction financière a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des possibilités de mobilisation de financements à court terme.

Les tableaux ci-après analysent les passifs financiers du Groupe qui seront réglés en net en fonction de fourchettes d'échéances basées sur la durée contractuelle résiduelle des passifs à la date de clôture. Les montants indiqués dans le tableau représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés. Au 31 décembre 2014, certains ratios de covenant ne sont plus respectés. En conséquence, le Groupe a reclassé les dettes financières non courantes vis-à-vis du Crédit Agricole (3 214 k€) et de la Palatine (3 429 k€) en dettes à court terme.

Toutefois, la liquidité du Groupe SIPH n'est pas remise en cause. Les prévisions de trésorerie des douze mois suivant la clôture des comptes, mises à jour à la date d'arrêté des comptes, confirment la capacité du Groupe à faire face à ses engagements.

Rubriques	31/12/2014	A moins d'un an	De plus d'un an et moins de deux ans	Entre deux et cinq ans	A plus de cinq ans
<b>Au 31 décembre 2014</b>					
Emprunts bancaires (hors dérivés)	56 883	12 129	2 256	18 413	24 085
Instruments dérivés	298	298	-	-	-
Découverts bancaires et crédit spot	21 427	21 427	-	-	-
<b>Total passifs financiers</b>	<b>78 608</b>	<b>33 854</b>	<b>2 256</b>	<b>18 413</b>	<b>24 085</b>
Fournisseurs et autres dettes (hors dettes fiscales et d'impôts)	29 734	29 734	-	-	-

Rubriques	TOTAL	A moins d'un an	De plus d'un an et moins de deux ans	Entre deux et cinq ans	A plus de cinq ans
<b>Au 31 décembre 2013</b>					
Emprunts et autres passifs financiers	<b>63 452</b>	<b>44 209</b>	<b>7 073</b>	<b>8 819</b>	<b>3 351</b>
Fournisseurs et autres dettes (hors dettes fiscales et d'impôts)	29 799	29 799	-	-	-

Les actifs financiers courants consolidés du Groupe (disponibilités +créances clients et autres débiteurs) s'élevant à 62 732 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (94 686 milliers d'euros au 31 décembre 2013) auxquels s'ajoutent 47 290 milliers d'encours de stocks pour couvrir les passifs financiers à moins d'un an.

### 3-3-1-b Juste valeur des instruments financiers

La note 30 de l'annexe aux comptes détaille les instruments financiers de couverture utilisés, les méthodes d'évaluation, les encours et leur évolution. Le groupe SIPH ne possède pas de dérivés non qualifiés de couverture à fin décembre 2014.

#### Produits dérivés destinés à sécuriser les prix de vente

Les dérivés qualifiés de couverture de juste valeur correspondent aux instruments de couverture à terme utilisés pour se prémunir du risque de volatilité des cours du caoutchouc. Ces éléments sont valorisés à la juste valeur à la clôture.

SIPH procède à ces opérations de couverture, sans but spéculatif, mais pour sécuriser son chiffre d'affaires et ses marges, sous la forme de swaps.

En contrepartie, sont pris en compte, les risques d'avoir à financer des appels de marges sur les contrats dérivés ou de livraisons sur les ventes à terme, en cas d'évolutions défavorables du marché.

Les couvertures étant utilisées pour sécuriser le prix des ventes physiques, il est indispensable qu'elles n'excèdent pas les capacités de livraison. Ce risque est géré prudemment par SIPH par des engagements dont les quantités et l'échelonnement dans le temps sont adaptés à celles de la production et restent dans les limites d'engagement autorisées par le Conseil d'administration.

Le risque de retard de livraison ou de production – dans des cas de force majeure essentiellement – ne peut toutefois être totalement écarté. Cependant la prudence dans la prise d'engagements sur les produits dérivés permet de minimiser ce risque.

### Risques de change et de taux sur emprunts

Les dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie correspondent aux comptes en devises (contrats à terme de devises) utilisés par le Groupe pour faire face aux risques de change. Ils sont valorisés au cours de change de clôture.

La SIPH a contracté en 2008 un emprunt à taux variable auprès de la Société Générale, lequel a fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt par un contrat de swap.

Des emprunts à taux variable ont été contractés par SIPH en 2011 pour un total de 15,8 millions d'euros, auprès des banques Crédit Agricole et Palatine. Ces emprunts ont également fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt par un contrat de swap.

L'opportunité de couverture des risques sur taux d'intérêt variable sera systématiquement étudiée par le Groupe. La mise en place d'un mécanisme de couverture dépend du niveau de risque encouru, du coût du type de couverture proposée et des prévisions d'évolution des taux de référence.

Les autres risques sont évalués par SIPH comme non significatifs – en raison de leur faible probabilité d'occurrence ou d'impact sur la valeur de SIPH ou le résultat.

## **3-3-2 RISQUE LIE AUX FLUCTUATIONS DU MARCHÉ DU CAOUTCHOUC**

### **3-3-2-a Le marché du caoutchouc**

Depuis 2012, la croissance de la demande mondiale de caoutchouc connaît un ralentissement, tandis que la production a poursuivi son augmentation. L'excédent de production est évalué à 1 million de tonnes sur ces 2 années de ralentissement de l'économie mondiale.

En 2014, la production mondiale stagne à 11,9 millions de tonnes et correspond globalement à la demande.

La production asiatique donne des signes nets d'infléchissement dans les grands pays producteurs, notamment la Thaïlande (4,2 millions de tonnes) et l'Indonésie (3,1 millions de tonnes) représentent à eux seuls plus de 60% de la production mondiale.

Constatée sur des périodes longues, de 5, 10 ou 15 ans la croissance de la consommation de caoutchouc naturel augmente de 3% à 4%. Un coup d'arrêt est constaté dans cette croissance régulière en 2012, qui reprend dès 2013 et s'établit à +4,8% en 2014.

La part de la Chine dans la consommation mondiale n'a cessé de croître, passant de 30% en 2008 à 40% en 2014.

*(Source LMC 4<sup>e</sup> trim. 2014)*

*(Source Intelligence caoutchouc 2014 – SNCP)*

La tendance baissière des cours constatée en 2013 s'est poursuivie en 2014 : le Sicom 20, qui cotait au-delà de 2\$/kg début janvier 2014 atteignait 1,5\$/kg en fin d'année.

Exprimé en euros, le cours moyen 2014 est en repli de 32,6 % par rapport à l'an dernier (1,28€/kg contre 1,90€/kg en 2013).

Compte tenu du ralentissement de la croissance mondiale et des stocks existants, le Groupe se prépare à traverser un bas de cycle, la poursuite de la croissance de la consommation à moyen terme devant se traduire par la remontée des cours.

SIPH maintiendra ses investissements stratégiques de croissance progressive des surfaces, de renouvellement et d'adaptation des capacités industrielles pour disposer de tous les atouts nécessaires en vue d'une reprise potentielle du marché, et décalera certains investissements dans le temps.

Le niveau actuel des cours n'étant pas rémunérateur malgré les actions volontaristes sur les prix de revient, SIPH aura recours à l'emprunt pour assurer ses besoins de financement.

L'exploitation de l'hévéa s'exerce sur une durée de 40 ans, dont 7 ans environ avant les premières productions et ce, dans un marché cyclique ; l'offre s'adapte à l'évolution de la demande avec une inertie liée à la durée d'exploitation et de la période immature :

- la traversée d'un cycle bas est inhérente à l'activité. La possibilité de différer les investissements liés aux replantations en période de bas de cycle est un moyen pour l'entreprise de s'adapter à son contexte économique ;
- la gestion des replantations sur le long terme permet à SIPH de planifier sa production sur 20 à 30 ans à venir avec une augmentation régulière. Cette gestion patrimoniale des replantations permet à SIPH d'éviter de supporter le risque de cumuler une cyclicité des productions à celle des cours ;
- Les filiales de production du Groupe SIPH mobilisent en 2014 et 2015 des emprunts pour financer leur développement, pendant la traversée du bas de cycle. 38 Millions d'euros de prêts structurés ont été ainsi mobilisés en 2014. Les nouveaux financements à mobiliser sur 2015 sont de 30 à 50 millions d'euros, selon l'évolution du marché et des besoins.

### **3-3-2-b Risques liés aux fluctuations du marché du caoutchouc**

Le caoutchouc est une matière première à cours variable, dont la volatilité s'est accentuée depuis quelques années.

Quatre types de risques liés à la fluctuation des cours sont identifiés :

#### i. Fluctuation des cours sur le résultat et la trésorerie et risque de liquidité

#### **Impact de la variation des cours sur le Résultat Opérationnel Courant – hors variation de juste valeur des actifs biologiques**

Les résultats du Groupe sont liés aux cours du caoutchouc ; le Groupe commercialise un caoutchouc issu de deux origines : les plantations du Groupe d'une part, et les achats aux planteurs villageois, d'autre part.

Ces deux origines de caoutchouc ne contribuent pas de la même façon à la création de valeur ajoutée :

- le caoutchouc issu des plantations du Groupe a un coût de production indépendant du niveau des cours. SIPH génère donc une marge positive ou négative selon que le cours est supérieur ou inférieur au prix de revient : au-delà du point mort, la marge augmente proportionnellement aux cours ;
- le prix d'achat au planteur villageois est fixé en référence au SICOM 20. La qualité « 20 » cotée en dollars américains à Singapour (SICOM 20) est représentative de la majeure partie des productions du groupe SIPH. Le prix de revient de ce caoutchouc suit donc les fluctuations du marché. Ainsi, en cas de hausse des cours, la marge au kilo dégagée sur ce caoutchouc acheté n'augmente pas aussi rapidement que celle réalisée sur le caoutchouc issu des plantations du Groupe.

Grâce à ces deux origines de caoutchouc, le Groupe dispose :

- d'un effet de levier en cas d'augmentation des cours, en raison des marges réalisées sur ses productions propres ;
- d'un effet « d'amortisseur » en cas de baisse des cours, la contribution positive du caoutchouc acheté permettant d'abaisser le point mort.

Afin de se prémunir du risque de volatilité de ces cours, et pour se couvrir contre une baisse des prix qui pourrait affecter la marge du groupe sur les ventes de caoutchouc provenant de ses filiales, SIPH a mis en place des couvertures, avec des produits dérivés fermes ou optionnels.

Le niveau des cours constaté depuis fin 2014 correspond au prix de revient actuel des deux origines de production. Le groupe poursuit ses actions volontaristes de réduction de ses prix de revient et de contrôle de ses investissements, qui seront de l'ordre de 30 à 35M€ en 2015. Le financement de ce programme sera assuré par la mobilisation des prêts nécessaires, en cours de finalisation.

#### **Impact de la variation de juste valeur des actifs biologiques**

Selon les normes IFRS, les plantations (actifs biologiques) sont évaluées à leur juste valeur. Cette méthode peut induire en cas de fluctuation des cours, une volatilité importante du Résultat Opérationnel Courant. Cette variation de juste valeur des actifs biologiques ne représente qu'un écart de valorisation des actifs n'induisant aucun mouvement de trésorerie.

#### **ii. Risque de fluctuation des cours entre la production et les ventes**

Matières premières : le prix d'achat du caoutchouc (matières premières) acheté aux producteurs indépendants (55 % de la production de SIPH), est établi en référence à un prix planché fixé par les organismes de la filière (en corrélation avec les cours internationaux). Il se rajoute à ce prix des frais accessoires d'achat, comme le font les autres intervenants du marché.

Produits finis : les ventes sont conclues au fur et à mesure de la production, entre 1 à 3 mois avant l'embarquement. Le prix de vente est fixé au moment de la conclusion de la vente, sur la base des cours internationaux à cette date.

SIPH procède à la mise au marché de toutes ses productions au fur et à mesure de la récolte ou de l'achat.

Les stocks sont donc couverts par les ventes conclues mais non encore embarquées.

Les modalités de commercialisation et d'engagement sont régulièrement fixées et examinées par le Conseil d'Administration.

Afin de se prémunir du risque de volatilité de ces cours, et pour se couvrir contre une baisse des prix qui pourrait affecter la marge du groupe sur les ventes de caoutchouc provenant de ses filiales, SIPH a recours à des produits dérivés fermes ou optionnels.

#### **iii. Risques sur les produits dérivés destinés à sécuriser les prix de vente :**

SIPH sécurise son chiffre d'affaires par la mise en place de produits dérivés (ventes de couvertures, swap).

Si les cours évoluent rapidement à la hausse, SIPH doit financer les appels de marge liés à ces produits dérivés.

Les produits dérivés étant utilisés pour sécuriser le prix des ventes physiques, il est indispensable que ces ventes de couvertures n'excèdent jamais la capacité de livraison du physique. Ce risque est géré prudemment par SIPH par des engagements dont les quantités et l'échelonnement dans le temps sont adaptés à celles de la production et restent dans les limites d'engagement autorisées par le Conseil d'administration.

Le risque de retard de livraison ou de production – dans des cas de force majeure essentiellement – ne peut toutefois être totalement écarté.

La prudence dans la prise d'engagements sur les produits dérivés permet de minimiser ce risque.

#### iv. Risque sur stocks

Les stocks sont couverts par les ventes conclues mais non encore embarquées.

### ***3-3-3 RISQUES LIES A LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET AUX ACQUISITIONS***

Les risques associés au développement et aux acquisitions découlent des évolutions pouvant modifier les anticipations concernant l'environnement politique et administratif, les relations avec les communautés locales, la réponse aux besoins sociaux des salariés (santé...) les difficultés possibles d'approvisionnement et de logistique (électricité, transport, télécommunication...), ressources en main d'œuvre.

Les risques spécifiques aux développements des plantings résident également dans la longueur du cycle de l'hévéa, car le retour sur investissement ne débute que 7 ans après le planting, sur une durée qui varie selon la fluctuation des cours. Cette particularité induit une difficulté à assurer le financement des plantings uniquement sur fonds propres.

#### **3-3-3-a Risque lié à la stratégie de développement**

SIPH a pour objectif de conserver sa position de leader en tant que producteur de caoutchouc africain. La stratégie de développement et d'acquisitions nécessaires est élaborée par le Conseil d'administration de SIPH qui réunit les expériences et les compétences de SIFCA (premier opérateur agro-industriel en Afrique de l'Ouest) et de Michelin (Industrie pneumatique et opérateur spécialisé du caoutchouc).

#### **3-3-3-b Risques liés à l'investissement dans CRC (Libéria)**

Localisée dans le Maryland, à l'est du Libéria et à la frontière de la Côte d'Ivoire, les plantations propres de CRC sont constituées de 5 630 hectares dédiés à l'hévéa, dont moins de 4000 hectares sont des hévéas âgés.

La proximité immédiate en Côte d'Ivoire des plantations de SAPH et de SIFCA doit permettre à CRC de bénéficier de l'assistance de ses partenaires. Michelin fournit une assistance technique à cette société. Parallèlement, SIFCA renforce de plus en plus sa présence managériale auprès de cette filiale.

Le verger existant est donc constitué d'arbres âgés, dont le potentiel productif décline, tandis que les nouvelles plantations seront réalisées progressivement et ne contribueront pas significativement à la génération de cash-flow à court terme. Le projet est donc actuellement financé uniquement sur les fonds propres de SIPH, soit 43 M€ (56 M\$) à fin 2014, dont 55M\$ ont été apporté en capital à CRC.

Les besoins de financement de CRC représentent 10 M\$ par an environ, dans un contexte de retournement du cycle du caoutchouc. SIPH est disposé à associer un partenaire financier et capitalistique pour l'accompagner sur ce projet à long terme.

### **3-3-3-c Risques de financement des programmes de développement Ghana et Côte d'Ivoire**

Les programmes de développement du Groupe au Ghana et en Côte d'Ivoire s'inscrivent dans un rythme de croissance plus soutenu.

Au Ghana, 7,5M € ont été mobilisés en 2014. Un prêt de 17,5M € à moyen terme a été obtenu auprès de Proparco et doit être mobilisé en 2015. SIPH a assuré le financement de cette période intermédiaire, par un prêt de 10 M€ dont le solde est de 7,5 M€ fin 2014.

Le financement des développements en Côte d'Ivoire est assuré par les banques locales sous forme de prêts à court terme, dont les conditions de rémunération sont actuellement similaires à celles des prêts structurés. La structuration d'une partie de ces fonds sur le moyen et long terme a été finalisée en 2014 pour 45 millions d'euros, dont 15 millions d'euros non encore tirés.

### **3-3-3-d Risques liés au manque de ressources humaines**

La croissance et le développement du Groupe induisent des besoins croissants en ressources humaines qui justifient la priorité donnée au recrutement à la formation et la mobilité des compétences nécessaires sur le périmètre du Groupe.

## ***3-3-4 RISQUES LIÉS A LA STRATEGIE INDUSTRIELLE***

Accompagné de l'assistance technique de Michelin, SIPH mobilise ses ressources pour adapter ses capacités d'usinages à l'accroissement tant de ses productions que des achats extérieurs.

L'augmentation des quantités de caoutchouc acheté induit une moindre maîtrise de la qualité de la matière première, ce qui pénalise la production des grades de produits finis les plus recherchés des pneumatiquiers.

Depuis 2012, le Groupe investit dans des unités de pré traitement du caoutchouc, qui devraient permettre de mieux maîtriser les qualités produites. La totalité des usines du Groupe est équipée d'unités de pré traitement.

Les augmentations de capacité des usines sont l'occasion de faire évoluer le process industriel pour s'adapter à l'évolution de la matière première : ces adaptations ont été réalisées en 2013 pour GREL, En Côte d'Ivoire, la majeure partie des adaptations a été faite en 2014 ; la dernière usine ivoirienne devant être réalisée en 2015.

## ***3-3-5 RISQUE PAYS***

L'implantation de longue date du Groupe SIFCA en Afrique de l'Ouest lui permet d'avoir une connaissance concrète et une appréciation réaliste des risques pays.

Le développement induit par l'activité hévéicole dans les régions rurales constitue un facteur fort d'intégration et d'adaptation de l'activité de SIPH à son contexte.

L'appréciation du niveau général de sécurité qui prévaut encore a conduit le groupe SIPH à renforcer systématiquement les mesures de sécurisation des personnes et des biens.

### **3-3-5-a Côte d'Ivoire**

Le processus de normalisation des Institutions et des Administrations a connu d'importantes avancées et se poursuit dans un climat socio-politique apaisé.

La sécurité s'est améliorée de façon significative (*cf. indice « sécurité » publié par les Nations Unies*).

La relance économique est effective avec une croissance estimée à 9,8% pour l'année 2012-2013, et d'environ 8% en 2014.

D'importants projets d'infrastructures sont en cours de réalisation notamment en matière de routes et d'énergie.

La réforme de secteurs structurants est effective dans le domaine agricole et social : café-cacao. D'autres projets similaires sont annoncés pour d'autres filières.

### **3-3-5-b Libéria**

La région ouest-africaine, et en particulier le Libéria ont été perturbées en 2014 par la « crise Ebola ». Le Groupe a organisé très tôt un comité de crise, définissant et accompagnant des mesures internes de prévention, et d'anticipation de l'éventuelle propagation de l'épidémie. L'activité au Libéria a été affectée par la fermeture de la frontière ivoirienne empêchant les exportations de caoutchouc et les importations de matériel et d'intrants, mais aucun cas n'a été recensé sur nos sites et le sud-est du Libéria a été peu affecté. Une autorisation exceptionnelle de transfert de marchandises à la frontière ivoirienne a permis de maintenir l'activité. La situation a connu une amélioration significative en début d'année 2015.

Le Libéria bénéficie depuis quelques années d'importants accords d'investissements étrangers pour sa reconstruction.

Le rapport de la Banque Mondiale Doing Business de 2014 a classé le pays à la 168<sup>e</sup> place (sur 189 pays) contre 149 en 2013 (sur 185 pays). La réduction du taux d'imposition des sociétés de 35% à 25% a été une des principales raisons de l'amélioration de ce classement.

La Société Financière Internationale (SFI) collabore avec le Gouvernement du Libéria afin d'améliorer le climat d'investissement en facilitant l'accès au financement et par le renforcement des infrastructures de transport et d'électricité. (*Source : World Investment Report, UNCTAD \*Estimate*).

Sur le plan sécuritaire, les Nations Unies continue d'appuyer sur place le programme national de sécurité initié en 2011.

Malgré des années de guerre civile, le Libéria demeure le second producteur africain de caoutchouc naturel, et le pays offre des conditions naturelles très favorables au développement de l'hévéaculture.

### **3-3-5-c Nigéria**

Dans ce pays de 153 millions d'habitants, sixième producteur mondial de pétrole, l'insécurité reste un élément majeur de préoccupation et d'incertitude.

Les populations du Delta revendiquent une redistribution plus favorable des ressources pétrolières. Le conflit inter-ethnique et interreligieux s'est accentué avec une recrudescence de la violence dans la partie nord du pays du fait de groupes islamistes radicaux.

Avec l'appui de pays occidentaux, les autorités nigérianes déploient d'importants efforts pour lutter contre ces mouvements.



Sont à relever comme des risques à prendre spécialement en compte pour notre implantation :

- des menaces sur la sécurité du personnel pour les plantations implantées dans la Région du Delta. Le Groupe a en conséquence renforcé les mesures destinées à permettre à l'ensemble de son personnel de travailler dans des conditions sécurisées.
- des difficultés de circulation pouvant gêner l'approvisionnement des usines et l'évacuation du caoutchouc.

En dépit de ces événements et de ce contexte, l'exploitation de la filiale au Nigéria se poursuit sans subir de dégâts significatifs : les plantations du groupe sont situées, pour l'essentiel, hors des régions les plus agitées, les exportations de caoutchouc s'effectuent dans des conditions normales grâce à la proximité du port de Lagos.

#### **3-3-5-d Ghana**

Le Ghana offre aux investisseurs un contexte économique et politique stable et ne présente pas de risque pays particulier.

#### ***3-3-6 RISQUES DE FRAUDE***

Sont à prendre en considération :

- Le détournement d'une matière première à une valeur marchande, négociable immédiatement dans les pays d'implantation.
- L'importance des paiements en espèces, du fait des localisations des plantations et usines dans les pays,

Pour faire face aux risques de détournement de la matière première, SIPH dispose d'outils spécifiques, adaptés à son activité et issus de son savoir-faire et de son expérience. Des mesures de renforcement des contrôles ont été adoptées pour limiter ce risque. Les Directions Générales et directions financières sont plus particulièrement responsabilisées sur la sécurisation des productions et des stocks.

Les programmes d'audit interne 2015 porteront sur ce risque de façon prioritaire.

Des dispositions sont prises pour maîtriser les risques sur les règlements : outre les dispositifs de contrôle interne mis en place dans les filiales et suivis par SIFCA, des audits systématiques sont opérés par SIFCA, dans le cadre de son contrat de prestations de services.

#### ***3-3-7 RISQUE DE DEPENDANCE***

Il existe une relative dépendance du Groupe vis-à-vis de Michelin mais cette situation a évolué depuis fin 2011.

La convergence d'intérêts existant entre les deux Groupes a permis d'organiser une transition efficace. Le groupe SIPH, et son actionnaire principal SIFCA, disposent depuis 2012 des ressources nécessaires en prenant directement en charge les experts indispensables à l'activité.

L'augmentation des volumes et l'évolution des marchés ont conduit SIPH à développer de nouveaux marchés notamment asiatiques. Michelin n'est plus le premier client du Groupe ce qui limite encore le risque de dépendance.

Les conditions commerciales appliquées sur les ventes de caoutchouc s'inscrivent dans les pratiques courantes en matière de négoce de caoutchouc naturel, le Groupe conserve son lien avec le marché et les autres « pneumatiquiers ».

Le Groupe développe ses liens commerciaux avec les clients consommateurs de caoutchouc.

### **3-3-8 RISQUE DE CREDIBILITE ET DE RESPONSABILITE**

#### **3-3-8-a Risque lié à la qualité de l'information financière**

L'organisation décrite, l'audit interne et la qualité des processus budgétaires (*établissement et contrôle des budgets*) et la mise en place de reportings hebdomadaires et mensuels fiabilisent le suivi de la gestion des productions, des coûts, des ventes et des investissements.

#### **3-3-8-b Risque lié au développement durable**

La culture de l'hévéa contribue naturellement mais très efficacement au développement durable.

##### **► Développement économique**

Par la création d'emplois stables en milieu rural, la promotion de l'hévéaculture auprès des agriculteurs indépendants et l'utilisation de sous-traitants locaux, SIPH joue un rôle actif dans le développement des régions d'implantation de ses plantations, qui constituent des pôles de développement économique dans des zones rurales.

##### **► Développement social**

L'hévéaculture est fortement consommatrice de main d'œuvre agricole : les effectifs consolidés de SIPH représentent plus de 10 000 personnes, dans le respect des législations locales et internationales.

A ces effectifs s'ajoutent les planteurs indépendants et les sous-traitants qui bénéficient, avec SIPH, des revenus de l'hévéaculture.

Dans les cas où certains services ne sont pas pris en charge par les Etats, SIPH assure à ses employés les services de santé (dispensaires, médicaments, évacuation sanitaires, campagnes de prévention contre le SIDA ou le paludisme), la scolarisation des enfants (création et entretiens d'écoles) ou même certaines infrastructures (eau potable, électrification des villages, etc.).

##### **► Ecologie et respect de l'environnement**

Les plantations d'hévéas participent à la lutte contre la désertification africaine, par le maintien de milliers d'hectares boisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne présentent pas de risques industriels et technologiques spécifiques. Les technologies utilisées et les processus de fabrication sont connus et bien maîtrisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne causent pas de dommages environnementaux identifiés. L'essentiel des eaux rejetées sont traitées par lagunage et les travaux d'aménagements complémentaires pour équiper l'ensemble des sites sont en cours.

Le stockage et l'usinage du latex dégagent une odeur désagréable mais non toxique. Cette nuisance reste toutefois très relative compte-tenu de la situation des centres de traitement localisés dans les plantations. Des investissements sont en cours chez GREL pour limiter cette nuisance. Le produit fini ne présente pas les mêmes inconvénients.

#### ► Engagement des actionnaires de référence de SIPH

Les actionnaires de référence de SIPH (SIFCA & Compagnie Financière Michelin) partagent les mêmes convictions en matière d'éthique et de responsabilité.

SIFCA a créé en 2008, une direction du développement durable ainsi qu'un comité de pilotage. SIPH inscrit son action dans les axes de progrès fixés par cette direction, lesquels sont résumés ci-après :

- assurer la diffusion et l'application systématique de la politique d'hygiène et de sécurité et des conditions de vie des employés du Groupe ;
- assurer à l'ensemble du personnel, un équipement et des outils de travail sécurisés ;
- assurer un logement des travailleurs permanents et saisonniers, dans le respect des standards de qualité du Groupe, comprenant en particulier un accès à l'eau potable, l'assainissement et l'électricité ;
- déployer une politique active de prévention des maladies infectieuses, notamment SIDA et paludisme ;
- prévenir des pollutions accidentelles du sol et de l'eau.

L'engagement de SIPH et ses réalisations en matière de développement durable lui permettent de conserver son image de promoteur responsable de l'hévéaculture.

#### **3-3-9 RISQUE CLIENT**

La concentration des « pneumatiquiers » limite le nombre des clients.

R1 International est le premier client du Groupe et représente 27,38 % du chiffre d'affaires consolidé caoutchouc en 2014. Les dix premiers clients du Groupe représentent plus de 80 % du chiffre d'affaire caoutchouc.

La sécurisation des encaissements est réalisée d'une part, par l'inscription des relations commerciales dans un partenariat industriel à long terme et, d'autre part, par la pratique du « paiement contre document », qui n'autorise la livraison de la marchandise au client qu'après réception de son règlement. Toutefois, dans un marché baissier et volatile, le risque que les clients refusent les livraisons en invoquant le moindre défaut de qualité est accru.

#### **3-3-10 RISQUE DE CHANGE**

Tous les comptes entre SIPH et ses filiales sont libellés en euros. Le caoutchouc est coté en USD. Les ventes de SIPH sont effectuées en euros.

En conséquence, dans le groupe SIPH, les outils de production, les stocks et les comptes clients conservent leurs valeurs en monnaie forte. Le passif est en monnaie locale, à l'exception de certains engagements bien identifiés (dont le poste essentiel est la dette à long terme de GREL, libellée en euros).

Du fait de la nature de ses actifs commerciaux en euros (stocks de caoutchouc, créances clients) et de la gestion de sa trésorerie qui ne conserve en devises que les ressources correspondant aux besoins courants en devises, SIPH est peu sensible au risque de change opérationnel, lié aux fluctuations de change sur ses actifs, ses passifs et ses engagements commerciaux et monétaires.

#### **► SAPH (Côte d'Ivoire)**

La société SAPH tient sa comptabilité en Francs CFA, devise qui a une parité fixe avec l'euro.

Les financements de la filiale SAPH étant libellés en Francs CFA, de même que ses comptes fournisseurs, une éventuelle dévaluation du CFA lui serait favorable. Les charges (dont notamment, la masse salariale) et les engagements financiers seraient alors dévalués. En effet, la majorité des charges est exprimée en CFA alors que le chiffre d'affaires est facturé en euros. Dès lors, il en résulterait une amélioration immédiate à la fois de la rentabilité de l'activité, mais également de la situation du bilan (valeur des actifs conservée contre dévaluation du passif).

#### **► GREL (Ghana)**

La société GREL a obtenu l'autorisation du gouvernement ghanéen de tenir sa comptabilité en euros. La monnaie ghanéenne, le cedi, est donc traitée dans la comptabilité du groupe SIPH comme une devise. La tenue de la comptabilité de GREL en euro dans un pays dont la monnaie locale est susceptible de connaître une dévaluation traduit de façon réaliste les engagements de cette société.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de GREL sont placés en euros, à l'exception des besoins courants qui sont disponibles en monnaie ghanéenne.

#### **► RENL (Nigéria)**

RENL tient sa comptabilité en monnaie locale, le Naira.

L'intégration des comptes de RENL dans la consolidation de SIPH est donc susceptible de générer des écarts de change.

Actuellement, ces écarts sont faibles, compte-tenu des taux de change existants (219,980 nairas / € au 31 décembre 2014, 219,619 nairas / € au 31 décembre 2013).

#### **► CRC (Libéria)**

CRC tient sa comptabilité en dollars américains. Les dettes de CRC sont libellées en dollars américains.

L'intégration des comptes de CRC dans la consolidation de SIPH est donc susceptible de générer des écarts de change, selon la parité euro/dollar.

### **3-3-11 RISQUE SUR LE CAPITAL**

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital. Pour préserver ou ajuster le structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, reverser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, etc.

Conformément aux usages du secteur, le Groupe suit de près son capital en contrôlant son ratio d'endettement. Ce ratio représente l'endettement net rapporté au total des capitaux propres. L'endettement net correspond au total des emprunts tels qu'ils figurent au bilan consolidé, diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, les ratios d'endettement sont les suivants :

Rubriques	31/12/2014	31/12/2013
Total des emprunts	78 608	63 452
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	-17 386	-31 897
Endettement net	61 222	31 555
Total des capitaux propres	159 272	229 572
<b>Ratio d'endettement net</b>	<b>38,44%</b>	<b>13,75%</b>

Le ratio d'endettement net de la société, bien qu'ayant nettement augmenté à fin décembre 2014 pour s'établir à 38,44% (contre 13,75% en 2013), reste sain (nettement inférieur à 50%). Le niveau du gearing confirme le faible niveau d'endettement de SIPH.

### **3-3-12 RISQUE JURIDIQUE**

#### **3-3-12-a Risque juridique sur conformité aux lois et règlements**

Les risques juridiques et fiscaux de SIPH et de ses filiales ont été examinés à l'occasion de l'entrée de nouveaux partenaires au capital de SIPH ou de SIFCA, en 2005, 2007 et 2008.

Aucun risque significatif n'a été identifié à ces occasions.

Le contexte législatif et réglementaire des pays du groupe SIPH est susceptible d'évolutions rapides. SIPH et ses filiales s'assurent de l'application correcte des dernières évolutions, en recourant, notamment, à des experts, en particulier dans les domaines du droit fiscal et du droit du travail.

#### **3-3-12-b Risque juridique sur mode de commercialisation des produits**

Les ventes de matières premières de SIPH sont soumises aux dispositions des contrats internationaux adaptés aux produits commercialisés :

- les ventes de caoutchouc sont effectuées selon les conditions de la RTAE (*Rubber Trade Association of Europe*) ;
- les ventes d'huile de palme sont effectuées selon les conditions fixées par la FOSFA (*Federation of Oils, Seeds and Fats Association*) ;
- les ventes de tourteaux de coton sont effectuées selon les conditions de la GAFTA (*Grain and Feed Trade Association*) ;
- les ventes de sucre sont effectuées selon les conditions « *Sugar Association of London* ».

### **3-3-12-c Faits exceptionnels et litiges**

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres faits exceptionnels ou litiges, que ceux indiqués dans les comptes et l'annexe consolidés, pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de SIPH ou de ses filiales.

### **3-3-12-d Risque juridique sur propriété intellectuelle et sur franchises et licences**

Le Groupe n'est pas concerné par ce type de risque.

### ***3-3-13 RISQUE LIE AUX HOMMES CLES***

Le Groupe estime disposer d'une organisation et d'une structure de management qui lui permet de poursuivre son activité et son développement dans des conditions normales, dans l'hypothèse où l'un des membres de son équipe dirigeante serait dans l'incapacité d'assurer ses fonctions.

### ***3-3-14 RISQUE LIE A L'ACTIVITE AGRICOLE***

Le Groupe couvre par des polices d'assurance, les risques classiques ainsi que certains risques spécifiques à son activité, ainsi qu'à la nature et la localisation de ses actifs.

En Côte d'Ivoire et au Ghana, les risques classiques (parc véhicule et engins, usines et bureaux, contre l'incendie, la responsabilité civile d'exploitation, l'indemnisation des employés en cas d'accident du travail) sont assurés.

A ces risques classiques s'ajoutent d'autres risques spécifiques, tels que certains transports de fonds.

Il faut noter qu'aucune compagnie n'assure le risque d'incendie des plantations d'hévéas. Ce risque est bien connu des planteurs et le Groupe le gère par la mise en place de moyens de prévention lors des saisons sèches : rondes régulières de surveillance, mise en place de dispositifs visant à contenir le développement de feu, tels des pare-feu notamment.

Les pathologies de l'hévéa identifiées dans les plantations de SIPH font l'objet de surveillances systématiques et de traitements adaptés.

Aucune pathologie susceptible de porter atteinte au potentiel productif des hévéas n'a été identifiée à ce jour. Le microcyclus, maladie cryptogamique responsable de la destruction de plantations d'hévéas en Amérique du Sud, n'a jamais été identifié sur le continent africain.

### ***3-3-15 RISQUE SUR ACTIONS***

La société SIPH n'intervient pas sur son titre et ne détient à ce jour aucun titre en autocontrôle.

La filiale SAPH est cotée à la bourse d'Abidjan. SIPH n'a pas vocation à intervenir sur le marché du titre SAPH dans le cadre de régulation du cours et les titres qu'elle possède ne constituent pas un placement de trésorerie à court terme.

### **3.4.) SUPERVISION ET PILOTAGE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE**

Les dispositions assurant le contrôle interne font l'objet d'une surveillance permanente afin de vérifier leur pertinence, leur adéquation aux objectifs du groupe SIPH et leur bon fonctionnement. Mise en œuvre par le management, cette surveillance prend notamment en compte l'analyse des principaux incidents constatés, le résultat des contrôles réalisés ainsi que des travaux effectués par la Direction de l'Audit Interne.

Les audits réalisés ont permis d'évaluer la maîtrise des risques opérationnels, financiers et réglementaires, tant au niveau des activités de la société que dans les filiales ou sur les projets. Les points majeurs de ces travaux ont été présentés au Comité d'Audit de décembre 2014.

Les points d'amélioration en matière de contrôle interne identifiés dans le cadre de ces audits font tous l'objet de plans d'action dont la mise en œuvre est sous la responsabilité de chaque filiale concernée. Le suivi de leur mise en œuvre est assuré par la Direction de l'Audit Interne, en collaboration avec la Direction Générale des entités auditées et le Comité d'Audit en est tenu informé.

## **TROISIEME PARTIE :**

### **Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux**

Les rémunérations et avantages de toute nature (hors jetons de présence) accordés aux mandataires sociaux sont fixés par le Conseil d'administration, et approuvés par les Assemblées Générales en tant que conventions réglementées :

Le montant des jetons de présence est fixé par l'assemblée des actionnaires, et le conseil d'administration décide de leur répartition.

- Pour la société SIPH, un montant limité à 72 000 € brut pour les jetons de présence a été approuvé par l'Assemblée du 21 juin 2013, et est réparti entre les administrateurs sur décision du Conseil d'administration ;
- Aucune autre rémunération n'est versée aux administrateurs de SIPH au titre de leur mandat social.
- Par ailleurs, le Président du Conseil de SAPH perçoit une rémunération au titre de son mandat social.

En dehors de ce qui précède, les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune autre indemnité, rémunération, avantage en nature ou retraite complémentaire, au titre de leur mandat respectif.

## **CONCLUSION**

Le groupe SIPH a organisé une répartition du contrôle des risques entre les filiales et la société mère.

Les actifs sont principalement concentrés dans les filiales tandis que la commercialisation et les flux de trésorerie qu'elle induit sont gérés par le siège.

Les procédures en place dans les filiales font l'objet des améliorations qui s'imposent afin de garantir au mieux la conservation des actifs et de leur valeur ainsi que la maîtrise des engagements.

Par ailleurs un effort particulier est porté sur la standardisation de l'information élaborée par les filiales afin d'améliorer le suivi de la performance de l'opérateur Michelin, l'efficacité du contrôle de gestion de SIPH et de l'audit SIFCA.

SIPH est attentif aux évolutions légales et réglementaires, et continuera à faire évoluer son dispositif de contrôle interne, en conservant la souplesse et la réactivité opérationnelle de ses filiales.

**Le Président du Conseil d'administration**



# RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Mazars  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris la Défense Cedex

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

### **Société Internationale de Plantations d'Hévéas**

Société Anonyme  
53, rue du Capitaine Guynemer  
92400 Courbevoie

---

#### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2014

---

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Société Internationale de Plantations d'Hévéas, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la note 2.1.3 de l'annexe relative aux immobilisations financières, la société peut être amenée à déprécier les titres de participation, sur la base de la valeur d'utilité, estimée en fonction des flux de trésorerie futurs. La note 1.2 expose le contexte ayant conduit à la dépréciation des éléments d'actifs détenus par SIPH sur CRC compte tenu de la situation de CRC.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Paris, le 27 avril 2015

Les commissaires aux comptes

Mazars



Gaël LAMANT

Deloitte & Associés



Thierry BILLAC

Société Internationale  
de Plantations  
d'Hévéas - SIPH  
Comptes Consolidés  
Exercice clos le  
31 décembre 2014

## Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société Internationale de Plantations d'Hévéas - SIPH, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 3.12 et 8 de l'annexe relatives à l'évaluation à la juste valeur des actifs biologiques (plantations d'hévéas) du groupe SIPH en application de la norme IAS 41 qui préconise d'évaluer les actifs biologiques, lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture, selon la méthode de la juste valeur. Ces notes exposent les modalités d'évaluation à la juste valeur des actifs biologiques qui correspond à la somme des flux nets de trésorerie actualisés attendus de l'exploitation des plantations.

Cette évaluation repose sur des estimations (notamment les projections de prix du caoutchouc) ainsi que sur des paramètres dont la volatilité génère une incertitude sur la valeur future de ces actifs. En conséquence, la juste valeur de ces actifs biologiques est susceptible de connaître des ajustements au cours des exercices suivants.

## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 3.12 décrit les traitements comptables retenus par votre société relatifs aux actifs biologiques en fonction de la norme IAS 41. Comme indiqué précédemment, les notes 3.12 et 8 traitent de l'évaluation à la juste valeur des actifs biologiques (plantations d'hévéas). Nous avons examiné la méthodologie retenue pour l'application de la norme IAS 41, nous avons revu les hypothèses retenues lors de l'évaluation des actifs biologiques à la juste valeur et nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations données dans les notes aux états financiers consolidés.

Par ailleurs, comme indiqué dans les notes 3.2, 3.10, 6.1, 6.2 et 7 relatives respectivement aux « Hypothèses et estimations comptables », « Perte de valeur des actifs corporels et incorporels immobilisés », « Ecart d'acquisition », « Autres immobilisations incorporelles » et « Immobilisations corporelles », la société procède à des tests de dépréciation de l'ensemble des actifs, y compris les écarts d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation concernant notamment les écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles et nous avons vérifié que les notes 6.1, 6.2 et 7 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

*Fait à Neuilly sur Seine et Courbevoie, le 27 avril 2015*

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE  
& ASSOCIES

  
Thierry BILLAC

MAZARS

  
Gaël LAMANT

Mazars  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

Deloitte & Associés  
185 avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Société Internationale de Plantations d'Hévéas - SIPH**

Société Anonyme  
53, rue du Capitaine Guynemer  
92400 Courbevoie

---

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

**Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

**Convention de trésorerie entre votre société et GREL**

- **Objet :** convention de trésorerie, établie en date du 17 juillet 2012, courant jusqu'au 31 décembre 2015 suite à la décision de prolongation prise lors du conseil d'administration du 18 décembre 2014. Cette convention permet à SIPH de procéder à des avances à GREL pour l'aider à financer son programme d'extension en attendant la mise en place de financements structurés et adaptés à son programme de développement. Le prêt maximum autorisé est de 10 000 KEUR (hors intérêts).
- **Modalités :** au 31 décembre 2014, le montant de l'avance s'élève à 7 500 KEUR et les intérêts à 305 KEUR.
- **Personnes concernées :** GREL, société disposant d'au moins un dirigeant en commun (Pierre Billon).

**Convention de trésorerie entre votre société et CRC**

- **Objet :** convention de trésorerie, établie en date du 1<sup>er</sup> septembre 2009 pour une période de 3 ans. Le conseil d'administration du 29 août 2014 a autorisé un financement additionnel de 12 500 KUSD.
- **Modalités :** au 31 décembre 2014, le montant de l'avance s'élève à 7 227 KUSD et le montant des intérêts courus et non payés s'élève à 2 837 KUSD.
- **Personnes concernées :** CRC, société disposant d'au moins un dirigeant en commun (Alassane Doumbia).

**Conventions et engagements non autorisés préalablement**

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration. Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

**Conventions entre votre société et RENL**

- **Contrat de fourniture de caoutchouc**
  - **Objet :** RENL confie à votre société la commercialisation de ses productions de caoutchouc.
  - **Modalités :** les achats enregistrés par votre société au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 24 550 KEUR.
  - La convention n'a pas été autorisée préalablement par omission.
  - **Personnes concernées :** RENL, société disposant d'au moins un dirigeant en commun (Pierre Billon, Immoriv SA, Alassane Doumbia, SIFCA SA).



## Société Internationale de Plantations d'Hévéas - SIPH

- **Convention de gestion des couvertures**
  - Objet : RENL confie à votre société la gestion des couvertures des ventes de caoutchouc.
  - Modalités : le coût de cette prestation est intégré dans le prix d'achat du caoutchouc.
  - La convention n'a pas été autorisée préalablement par omission.
  - Personnes concernées : RENL, société disposant d'au moins un dirigeant en commun (Pierre Billon, Immoriv SA, Alassane Doumbia, SIFCA SA).
  
- **Convention d'assistance technique**
  - Objet : convention d'assistance technique établie en date du 3 août 2011 et applicable jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014, puis à partir de cette date, applicable par tacite reconduction.
  - Modalités : le montant global facturé brut par votre société au titre de cette convention s'est élevé à 1 300 KEUR en 2014.
  - La convention n'a pas été autorisée préalablement par omission.
  - Personnes concernées : RENL, société disposant d'au moins un dirigeant en commun (Pierre Billon, Immoriv SA, Alassane Doumbia, SIFCA SA).

### **Conventions entre votre société et SAPH**

- **Convention de gestion des couvertures**
  - Objet : SAPH confie à votre société la gestion des couvertures des ventes de caoutchouc.
  - Modalités : le coût de cette prestation est intégré dans le prix d'achat du caoutchouc.
  - La convention n'a pas été autorisée préalablement par omission.
  - Personnes concernées : SAPH, société disposant d'au moins un dirigeant en commun (Pierre Billon, Alassane Doumbia, SIFCA SA, Michelin Finance BV).
  
- **Contrat de fourniture de caoutchouc**
  - Objet : contrat de fourniture de caoutchouc établi en date du 10 septembre 1999 et son avenant n°1 applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008. Ce contrat est renouvelable annuellement par tacite reconduction.
  - Modalités : les achats enregistrés par votre société au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 144 100 KEUR.
  - La convention n'a pas été autorisée préalablement par omission.
  - Personnes concernées : SAPH, société disposant d'au moins un dirigeant en commun (Pierre Billon, Alassane Doumbia, SIFCA SA, Michelin Finance BV).

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**Convention d'assistance technique entre votre société et CRC**

- Objet : convention d'assistance technique prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.
- Modalités : le montant global facturé brut par votre société au titre de cette convention s'est élevé à 650 KUSD en 2014.

**Conventions entre votre société et GREL**

- **Contrat d'assistance technique**

- Objet : convention d'assistance technique prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour une durée de 5 ans.
- Modalités : le montant global facturé brut par votre société au titre de cette convention s'est élevé à 1 872 KEUR en 2014.

- **Contrat de fourniture de caoutchouc**

- Objet : contrat de fourniture de caoutchouc établi le 9 septembre 2013, incluant la gestion des couvertures.
- Modalités : les achats enregistrés par votre société au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 36 705 KEUR. Le coût de la prestation de gestion des couvertures est intégré dans le prix d'achat du caoutchouc.

**Convention d'assistance technique entre votre société et SAPH**

- Objet : convention d'assistance technique prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le rôle de SIPH est de mettre au service de SAPH, au titre de l'activité hévéicole, ses compétences en matière de management et de la gestion des techniques agricoles et industrielles, de la gestion des achats aux planteurs villageois et de la formation continue.
- Modalités : le montant global facturé brut par votre société au titre de cette convention s'est élevé à 2 204 KEUR en 2014.

**Convention d'assistance technique entre votre société et Michelin**

- Objet : convention d'assistance technique signée le 7 février 2012 prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le rôle de Michelin étant orienté prioritairement sur les actions et leviers de progrès afin d'apporter à SIPH une expertise technique agronomique et industrielle.
- Modalités : la rémunération de Michelin au titre de cette convention s'est élevée à 927 KEUR en 2014.

**Convention d'assistance technique entre votre société et SIFCA**

- **Objet** : convention d'assistance technique prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012, conclue pour 5 ans avec tacite reconduction pour une même durée. Cette convention a été mise en place suite au redéploiement de l'assistance technique entre SIPH, SIFCA et Michelin.
- **Modalités** : la rémunération de SIFCA au titre de cette convention s'est élevée à 7 319 KEUR en 2014.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2015

Les commissaires aux comptes

Mazars



Gaël LAMANT

Deloitte & Associés



Thierry BILLAC

Mazars  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris Cedex

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles de Gaulle  
9200 Neuilly sur Seine

**Société Internationale de Plantations d'Hévéas**  
Société Anonyme  
53, rue du Capitaine Guynemer  
92400 Courbevoie

---

**Rapport des Commissaires aux Comptes établi  
en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce  
sur le rapport du président du Conseil d'administration**

Exercice clos le 31 décembre 2014

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Société Internationale de Plantations d'Hévéas et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

**Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly sur Seine, le 27 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Deloitte & Associés



Gaël LAMANT



Thierry BILLAC

# **ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 JUIN 2015**

Hotel Baltimore - Salon Trocadero  
88, bis avenue Kleber 75116 Paris

## **ORDRE DU JOUR**

---

### **A TITRE ORDINAIRE**

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2014 – Approbation des comptes sociaux
- Affectation du résultat de l'exercice 2014,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2014 – Approbation des comptes consolidés
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président et approbation
- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées
- Renouvellement des mandats de 6 administrateurs
- Nomination d'un administrateur indépendant
- Renouvellement des mandats des Co-Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants

### **A TITRE EXTRAORDINAIRE**

- Mise en harmonie de l'article 31 des statuts de la Société avec la nouvelle réglementation relative aux règles d'inscription en compte pour participer aux assemblées
- Modification des dispositions de l'article 19 des statuts de la Société concernant la limite d'âge des administrateurs
- Délégation de Pouvoirs pour les formalités (à titre ordinaire et extraordinaire)

# TEXTE DES RESOLUTIONS

## Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2015

---

### A titre Ordinaire

---

#### **PREMIERE RESOLUTION**

##### ***Approbation des comptes sociaux***

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, elle donne au Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

##### ***Affectation du résultat de l'exercice***

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -11.481.577,09 euros de la manière suivante :

- La perte de l'exercice 2014, de (-11.481.577,09) €, est affectée au report à nouveau qui passera de 28.360.433,61 € à 16.878.856,52 €.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titres des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

<b>Dividende mis en distribution au titre des exercices :</b>	<b>Total Brut</b>	<b>Soit € brut/titre (ajusté)</b>
2013	4 959 574,42 €	0,98
2012	20 243 160,00 €	4,00
2011	40.486.320,00 €	8,00

#### **TROISIEME RESOLUTION**

##### ***Approbation des comptes consolidés***

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils lui sont présentés.



#### **QUATRIEME RESOLUTION**

##### ***Approbation du rapport du Président du Conseil d'administration***

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, les procédures de contrôle interne et les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux définies à l'Article L.225-37 et L.225-68 du Code de Commerce, approuve ce rapport.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

##### ***Approbation des conventions réglementées autorisées au cours de l'exercice***

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'Article L 225-38 et suivants du Code de Commerce, se prononce sur l'avenant de prolongation de la convention « Cash Management Agreement » entre SIPH et GREL, qui y est mentionnée.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés n'ont pas participé.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

##### ***Approbation des conventions réglementées autorisées au cours d'exercices antérieures***

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'Article L 225-38 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés n'ont pas participé.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

##### ***Renouvellement de mandat d'administrateur***

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur **Pierre BILLON** est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois ans (3), soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2018.

#### **HUITIEME RESOLUTION**

##### ***Renouvellement de mandat d'administrateur***

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur **Alassane DOUMBIA** est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois ans (3), soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2018.

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

##### ***Renouvellement de mandat d'administrateur***

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la **Société IMMORIV** est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois ans (3), soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2018.

#### **DIXIEME RESOLUTION**

##### ***Renouvellement de mandat d'administrateur***

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la **Société SIFCA** est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois ans (3), soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2018.

#### **ONZIEME RESOLUTION**

##### ***Renouvellement de mandat d'administrateur***

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la **Société MFPB « Michelin Finance »** est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois ans (3), soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2018.

#### **DOUXIEME RESOLUTION**

##### ***Renouvellement de mandat d'administrateur***

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la **Société TRANSITYRE BV** est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois ans (3), soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2018.

#### **TREIZIEME RESOLUTION**

##### ***Nomination d'un administrateur indépendant***

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, nomme **M. Olivier de SAINT SEINE**, domicilié 17, avenue de Saxe - 75007 PARIS, en qualité d'administrateur indépendant pour une durée de un an (1), soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2015.

#### **QUATORZIEME RESOLUTION**

##### ***Renouvellement de mandat de Commissaires aux comptes***

Le mandat de **MAZARS**, Commissaires aux comptes titulaire, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

#### **QUINZIEME RESOLUTION**

##### ***Renouvellement de mandat de Commissaires aux comptes***

Le mandat de **Guillaume POTEL**, Commissaires aux comptes suppléant, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

## A titre Extraordinaire

---

### **SEIZIEME RESOLUTION :**

***Mise en harmonie de l'article 31 des statuts de la Société avec la nouvelle réglementation relative aux règles d'inscription en compte pour participer aux assemblées***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de mettre en harmonie les dispositions de l'article 32 des statuts, avec le décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014 qui a modifié l'article R. 225-85 du Code de commerce relatif aux règles d'inscription en compte pour participer aux assemblées.

En conséquence, l'article 31 est modifié comme suit :

<b>Ancien Texte</b>	<b>Nouveau Texte</b>
<p><u>Article 31 (tel que modifié par AGM du 22 juin 2012)</u></p> <p>« Le droit de participer aux assemblées est subordonné :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– à l'inscription de l'actionnaire sur le registre de la Société pour les propriétaires d'actions nominatives.</li><li>– au dépôt, au lieu indiqué par l'avis de convocation, des actions au porteur ou d'un certificat délivré par une banque, un établissement financier ou un agent de change, dépositaire des titres, pour les titulaires d'actions au porteur.</li></ul> <p><i>Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours francs avant la date de réunion de l'Assemblée.</i></p> <p><i>Les titres de la société étant admis aux négociations sur un marché réglementé, un actionnaire peut se faire représenter par toute personne physique ou morale de son choix, dans les conditions légales et réglementaires ».</i></p>	<p><b>Article 31</b> (tel que modifié par AGM du 19 juin 2015)</p> <p><b><i>Droit de participer aux assemblées</i></b></p> <p>L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles soient libérées des versements exigibles et ne soient pas privées du droit de vote.</p> <p>Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales de la Société par l'inscription en compte des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte dans les délais et les conditions prévus par la loi.</p> <p>Les titres de la société étant admis aux négociations sur un marché réglementé, un actionnaire peut se faire représenter par toute personne physique ou morale de son choix, dans les conditions légales et réglementaires ».</p>

## **DIXSEPTIEME RESOLUTION :**

### ***Limite d'âge pour les fonctions d'administrateurs***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier les dispositions de l'article 19 des statuts.

En conséquence, l'article 19 est modifié comme suit :

<b>ANCIEN TEXTE</b>	<b>NOUVEAU TEXTE</b>
<p><u>Article 19 - (tel que modifié par AGM du 28 juin 2002)</u></p> <p><i>La durée des fonctions des administrateurs est fixée par l'Assemblée Générale qui procède à leur nomination. Elle est au maximum de six années.</i></p> <p><i>Les administrateurs sont toujours rééligibles.</i></p> <p><i>Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.</i></p> <p><i>Lorsqu'un mandat d'Administrateur est conféré à une personne physique qui atteindra l'âge de 70 ans avant l'expiration du délai de six années ci-dessus fixé, la durée de ce mandat est limitée au temps à courir depuis la nomination de cet Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteindra l'âge de 70 ans.</i></p> <p><i>Toutefois, l'Assemblée Générale Ordinaire à l'issue de laquelle prend fin le mandat dudit Administrateur peut, sur proposition du Conseil d'Administration, le réélire pour trois nouvelles périodes de deux ans, étant précisé que le nombre des Administrateurs dont le mandat aura été ainsi renouvelé ne pourra être supérieur au tiers arrondi au nombre entier supérieur des Administrateurs en fonction et à quatre, quel que soit le nombre des Administrateurs en fonction.</i></p> <p><i>Les Administrateurs dont le mandat aura été renouvelé dans les conditions prévues à l'alinéa précédent ne pourront, au terme de la troisième période de deux ans, être réélus à nouveau une ou plusieurs fois que s'il s'agit d'Administrateurs ayant exercé les fonctions de Président ou de Directeur Général de la Société pendant cinq années au moins.</i></p> <p><i>Dans le cas où, par suite de la diminution du nombre des Administrateurs en fonction, le</i></p>	<p><b>Article 19 - (tel que modifié par AGM du 19 juin 2015)</b></p> <p>La durée des fonctions des administrateurs est fixée par l'Assemblée Générale qui procède à leur nomination. Elle est au maximum de six années.</p> <p>Les administrateurs sont toujours rééligibles.</p> <p>Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.</p> <p>La limite d'âge pour les fonctions d'administrateurs est celle prévue par la Loi.</p> <p>Sous réserve des dispositions ci-dessus, les fonctions des Administrateurs prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat desdits Administrateurs.</p>

*pourcentage ci-dessus fixé arrondi au nombre entier supérieur viendrait à être dépassé, ce dépassement resterait sans effet s'il est procédé dans un délai de trois mois aux remplacements d'Administrateurs nécessaires pour que le nombre d'Administrateurs ayant dépassé la limite d'âge en fonction puisse être maintenu.*

*Si, à l'expiration de ce délai de trois mois, les nominations nécessaires n'ont pas été effectuées, l'Administrateur le plus âgé sera réputé démissionnaire d'office.*

*Les dispositions ci-dessus sont applicables aux représentants permanents des personnes morales administrateurs. Aucune personne physique âgée de plus de 70 ans ne pourra être élue ou cooptée comme nouvel Administrateur ou désignée comme nouveau représentant permanent d'un Administrateur personne morale.*

*Sous réserve des dispositions ci-dessus, les fonctions des Administrateurs prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat desdits Administrateurs.*

#### **DIX-HUITIEME RESOLUTION (à titre extraordinaire et ordinaire)**

##### ***Accomplissement des formalités requises par la loi***

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant les délibérations de la présente assemblée, pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.